This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

I'

FOGG MUSEUM LIBRARY
HARVARD UNIVERSITY
63
S67a
1851-2

Imprimerie de PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL

DE DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES

ARTS EN FRANCE

Publié sous la direction

DE PH. DE CHENNEVIÈRES.

TOME PREMIER

PARIS

J.-B. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1851 — 1852

119-
19

Lorsque, n'ayant guère en main qu'un petit nombre de documents inédits, j'entrepris la publication dont nous achevons aujourd'hui le premier volume, je comptais, et j'avais raison de compter, sur la fécondité de cette entreprise elle-même, et, avant tout, sur le concours bienveillant de quiconque s'intéressait à notre art national. Ce concours, Dieu merci, ne m'a pas fait défaut, et dès la seconde livraison du recueil, j'ai pu me reposer sur des documents qui m'étaient communiqués, bien des fois plus importants ou plus piquants que ceux que je possédais moi-même.

Je ne m'étais donc pas trompé en pensant que le moment était mûr pour faire appel à toutes les archi-

ves, à tous les chartriers publics et particuliers, à tous les portefeuilles d'amateurs, pouvant détenir une ou plusieurs de ces pièces fugitives qui fixent telle date litigieuse de biographie, qui révèlent tel épisode caractéristique, pièces qui se perdent ou se détruisent si vite, et dont chaque jour brûle, ou déchire, ou livre aux rats quelque feuillet.

La première porte, à laquelle frappait notre publication, était celle des collectionneurs d'autographes; beaucoup nous l'ont ouverte avec une libéralité exquise; plusieurs, et des plus riches, nous l'ouvriront à leur tour, nous en avons l'assurance. Et ce n'est pas seulement, nous l'avouons, dans les contributions inestimables, dont il frappera le désintéressement des grandes collections, que nous voyons l'intérêt et l'utilité de notre recueil, mais en ce qu'il va servir à faire le plus curieux faisceau de ces mille pièces éparpillées chez tous nos confrères en recherches, et qui seraient restées dans leurs cartons, inutiles et oubliées.

Peut-être ne sera-t-il pas superflu de répéter ici ce que nous disions dans notre prospectus, des diverses classes de documents relatifs à nos études.

« Le recueil de Bottari et Ticozzi, et la suite que lui a donnée Mich. Ang. Gualandi, le volume de Jay, les publications des lettres du Poussin et de Rubens, le

soin singulier qu'ont pris les écrivains modernes d'enrichir la monographie des artistes célèbres de toutes les lettres de ces artistes, ou de leurs amis et rivaux, qu'ils pouvaient donner au public (voir les études sur Fr. Gérard, par M. Ch. Lenormant, sur Léopold Robert, par M. Feuillet de Conches, etc.) ; tous ces faits ne disent-ils pas que les plus minces documents, émanant des peintres et des sculpteurs eux-mêmes, intéressent la curiosité publique au moins autant que le ferait la sèche histoire de leur vie. Chaque art, chaque artiste, chacune de ses œuvres, sont des mystères que nous espérons mieux pénétrer avec trois mots tracés par l'artiste lui-même qu'avec tout un livre de biographe.

« Il est un autre genre de documents plus varié, plus aride, mais d'une autorité plus incontestable encore : c'est celui qui contient les marchés conclus entre les artistes et les acquéreurs de leurs œuvres, les reçus de payement de ces œuvres, les actes de naissance ou de mort, les testaments des artistes, les comptes des rois, princes ou abbés leurs protecteurs, etc. Cette catégorie, qui a donné naissance au précieux *Carteggio* de Gaye, aux *Memorie originali risguardanti le belle arti* de Michel Angelo Gualandi, aux *Archivi storici* publiés à Bologne, au *Messager des sciences et des arts* de Gand, aux *Ducs de Bourgogne* de M. de Laborde, est celle qui redressera le plus nettement les

renseignements erronnés ou incomplets dont se sont servis les écrivains d'art les plus accrédités. Les livres que nous venons de citer ont place inévitable à côté de Vasari, de Baldinucci, de Lanzi, de Van Mander et de tous les historiens attitrés, dont ils forment le contrôle perpétuel et nécessaire. Nous Français, en présence de ces grands noms devenus suspects, notre bonhomie ou notre vanité pensera-t-elle que nos Felibien et nos d'Argenville soient des biographes plus infaillibles, ne laissant rien à redresser, rien à compléter? »

En parlant de la première catégorie, celle des pièces émanant des artistes eux-mêmes ou des personnages qui les ont hantés et employés, c'est aux possesseurs d'autographes grands et petits, je le répète, que s'adressait le prospectus ; en écrivant les autres lignes sur la seconde classe de documents, je pensais à nos grands dépôts nationaux de manuscrits, mais surtout aux laborieux explorateurs qui sont l'honneur de nos provinces. L'une de nos principales vues, dans cette publication, a été d'ouvrir un recueil aux précieuses trouvailles, que ces trop modestes savants font quotidiennement dans les archives municipales et départementales, dans les registres des fabriques, dans les cartons des notaires, dans les parchemins dispersés qu'ils ramassent et qu'ils peuvent annoter avec leurs introuvables livres locaux. C'est d'eux que les *Archives de l'Art français* ont à espérer et à réclamer

davantage ; n'est-ce pas la province qui a fourni à la France le plus grand nombre de ses artistes immortels ? n'est-ce pas en province que ces artistes sont nés, et que beaucoup sont retournés mourir, sans parler de ceux qui n'ont jamais abandonné le terroir natal ?

Bien que l'initiative dont nous nous honorons soit née spontanément de la réunion en nos mains de quelques pièces rassemblées par le hasard, l'idée d'un tel recueil est, à coup sûr, du domaine public, et ne vaut que par sa persistance et ses services rendus. Notre livre ne reniera jamais pour ses devancières et ses sœurs aînées, toutes ces publications italiennes, allemandes et flamandes que nous citions avec respect et fierté dans notre prospectus, comme des garanties éprouvées de l'utilité et de l'opportunité de notre entreprise.

Il est une considération qui doit nous valoir un peu d'indulgence de la part de ceux de nos lecteurs qui opposeraient à nos humbles débuts les abondants trésors qu'a remués, comme sans peine, l'érudition étrangère, surtout celle qui a pris l'Italie pour but de ses fouilles ; — c'est qu'en France, nous éprouvons plus d'embarras dans nos recherches qu'en aucun autre pays, qu'en Italie spécialement, où, malgré les guerres allemandes et françaises, rien n'a bougé, rien n'a été

touché. En Italie, les actes civils, confondus et identifiés dans tous les siècles avec ceux de l'Eglise, se sont retrouvés intacts dans les dépôts religieux, pieusement respectés par les conquêtes et les révolutions.

Chez nous, au contraire, 1793 a bouleversé toutes les archives jusque-là immobiles et immaculées de la vieille France; archives des rois, archives des villes, archives des corporations, archives des couvents, etc., tout a été dispersé, pillé, brûlé, vendu au poids; tous les papiers de familles ont été jetés au vent; toutes les traditions se sont oubliées ou dénaturées. — Cependant on commence à reconnaître que ces fatales dévastations de la première révolution ont plus déclassé que détruit; beaucoup de choses reviennent au jour peu à peu; et, Dieu merci, grâce à l'érudition classifiante de notre temps, tout reprend sa place, sinon dans le dépôt, supprimé peut-être, où il se trouvait primitivement, du moins dans cet universel et anonyme inventaire de la science commune, où chacun de nous sait retrouver son bien, souvent, il est vrai, en le cherchant avec quelque peine. — Aussi ne faut-il point s'étonner si la province nous envoie beaucoup de pièces qui intéressent directement l'érudition parisienne, si, en retour, les dépôts publics de Paris nous ont fourni beaucoup pour la curiosité provinciale.

Nous nous sommes, malgré les plus fréquentes et

les plus vives tentations, interdit de donner place, dans notre recueil, à des pièces déjà publiées, quelque peu connues qu'elles pussent être. Nous avouons que si nous eussions eu plus d'espace et une périodicité plus rapprochée, nous n'y eussions point toujours résisté. Ce n'est pas seulement dans les revues et recueils périodiques de ce temps-ci qu'il a été publié, çà et là, au hasard, des pièces on ne peut plus curieuses et dont chacun de nous fait souvent, à un revers de page, la rencontre bien inattendue ; il est difficile de se faire une juste idée du nombre de documents précieux, lettres d'artistes, pamphlets d'artistes, anecdotes et réclames d'artistes, insérés dans ces anciens recueils, graves et élégantes préfaces du journalisme moderne, et qui donnaient à nos pères les nouvelles et les cancans de la cour et de la ville et de MM. de l'Académie royale de peinture. L'histoire des arts se trouve partout et dans tout, dans les follicules les plus badins, comme dans les récits les plus austères ; on la trouve dans les églises, en feuilletant les registres baptismaux et les comptes de la fabrique ; dans les chartriers des châteaux et dans les livres des bollandistes, dans les descriptions des archéologues et des anciens historiens de nos villes, dans les préfaces des grammairiens, dans les recettes des moines alchimistes, dans les sonnets des poëtes : elle est dans tous, elle est partout. Nous eussions du moins indiqué, chemin faisant, quelques-unes de ces pièces à propos des

artistes que nous avons nommés dans ce volume, si l'importance que nous attachons à cette matière ne nous avait engagé à en faire plus tard, à la fin d'une série de nos documents inédits, l'objet d'un travail spécial sur les lettres d'artistes, marchés, quittances, actes de naissance et de mort, etc., déjà publiés, catalogue qui, tout incomplet qu'il sera à coup sûr, ne sera pourtant pas, peut-être, tout-à-fait inutile pour les recherches de nos lecteurs. — Notre œuvre a pour premier but d'aider par des notions et des dates nouvelles les études des chercheurs nos contemporains ; nous ne l'oublierons point.

Nous nous sommes attaché, et nous nous attacherons toujours à varier, autant que possible, le contenu de nos livraisons, à mettre à contribution les différents siècles à la fois, sans en exclure le nôtre, et les grands artistes morts qui l'ont déjà illustré. Rien n'est assurément plus curieux que ces trouvailles innombrables d'artistes antérieurs à la Renaissance, qui ressuscitent par légions du dépouillement de toutes les archives du pays, pauvres gens dont les noms, comme ceux des peintres et des sculpteurs antiques, ont survécu à leurs œuvres, ou ne peuvent plus être appliqués à tant de précieux débris qui nous restent encore de leur siècle, que par le hasard et plus souvent par l'imagination. Mais ceux, dont nous connaissons et regardons tous les jours les ouvrages avec extase, qui font et fe-

ront longtemps encore les délices de notre nation et de l'humanité, n'ont pas, nous l'avouons, une moindre part à notre curiosité comme biographie. Dans ce qui a été écrit, depuis deux siècles, par les historiens leurs contemporains, sur ces brillants ou délicats génies qui ont été connus de nos pères, il se rencontre, à chaque pas, tant de fausses dates, tant d'anecdotes controuvées, tant de témoignages menteurs; la conscience historique avait été, jusqu'à nos jours, si complaisante et si relâchée, fondée qu'elle était sur quelques traditions ou vagues souvenirs, que nous ne soulevons guère aujourd'hui un document précis et authentique sans qu'il ne redresse ou ne mette à néant quelque erreur, jusqu'à nous acceptée de bonne grâce. Notre siècle est en train de faire, pour l'histoire des arts, ce qu'il a accompli vingt-cinq ans plus tôt, pour l'histoire politique et archéologique. C'est en remontant aux sources premières, c'est par la publication et le rapprochement des mémoires, des chartes, des correspondances, voire des romans contemporains, qu'on est arrivé à consolider la science des faits historiques sur des fondements certains, et à contrôler la vie de chaque important personnage par vingt relations et portraits de ses amis et de ses ennemis. Ainsi devons-nous faire; et ce n'est que quand nous aurons beaucoup fouillé et beaucoup exhumé, quand tous les dépôts publics et privés nous auront donné ce qu'ils peuvent garder de fragments curieux, quand nous au-

rons groupé, autour de chaque glorieuse individualité d'artiste, la masse de petits détails qui constituent le prisme de toute figure humaine, c'est alors seulement que le biographe ou l'historien pourra venir et peser la véracité de ses devanciers. Mais alors il arrivera peut-être, pour l'histoire des arts, ce qui est advenu pour l'histoire civile et politique : le travail de l'historien systématiseur ne sera plus guère possible à cause de sa propre immensité, et la meilleure et désormais la seule histoire, ce seront les recueils mêmes de documents historiques.

Terminons, en remerciant cordialement tous ceux qui nous ont aidé et nous aideront dans notre tâche, par leurs communications et leurs notes savantes, tous ceux aussi qui nous ont soutenu de leurs encouragements en voulant bien voir, dans notre publication, un cadre quelque peu profitable à l'étude de notre art national, étude entreprise de tant de côtés à la fois. Nous voudrions exciter nos correspondants de province à annoter, eux-mêmes, les pièces que nous devrons à leur bon vouloir. A nos propres yeux la variété des pièces et des notes est la première valeur, la vie même de notre œuvre. Ce que nous voulons surtout, c'est enlever à notre recueil tout caractère individuel et monotone de direction. Ce livre n'est pas le nôtre, il est celui de tous nos collaborateurs, et, si nous en réclamons quelque honneur, c'est de les

avoir réunis dans une entreprise commune, qu'eux-mêmes n'ont pas jugée indigne de la pierre qu'ils y ont apportée, et dont ils continueront, nous l'espérons bien, l'édifice consacré par leurs noms.

PH. DE CHENNEVIÈRES.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES

ARTS EN FRANCE.

NICOLAS POUSSIN.

On comprend que nous eussions à cœur, en commençant notre recueil, d'en solenniser la première page par quelque souvenir du plus grand artiste, qu'ait vu naître la France. Je me suis tout d'abord adressé à l'homme, que je savais dévoué tout entier, par patriotisme local, aux recherches sur la personne et la famille de Nicolas Poussin. M. de Ruville, toute la Haute-Normandie le sait, prépare, au moyen d'immenses matériaux, une histoire des Andelys, et dans cette histoire de leur patrie commune, le Poussin occupe un chapitre capital. La question généalogique du Poussin et de toutes ses parentés y sera éclaircie avec toute l'étendue désirable. Il n'y manquera que la pièce si importante de son acte de naissance, à laquelle il faut renoncer, puisque les actes de juin 1594, mois de la naissance de Nicolas Poussin, manquent dans les registres civils-religieux des Andelys. M. de Ruville a bien voulu me laisser transcrire, dans ses riches documents de toute sorte, deux précieuses dates de la première jeunesse du Poussin, dont la dernière correspond avec celle des leçons qu'il reçut de Quintin Varin, — et un

acte de vente, dont il possède l'autographe, où figurent le père et la mère de Nicolas (déjà alors, 1613, enfui vers Paris). Ce marché notarié offre à faire cette remarque intéressante, c'est que (il en faut pourtant bien croire les affirmations de Félibien et de Bellori), Jean Poussin, dans un acte solennel, n'est aucunement qualifié de *messire*, ni de *noble homme*, ni d'aucun titre enfin qui indique la moindre origine nobiliaire; sans doute la médiocrité de sa fortune le forçait à cette humilité. Nous nous déclarons, encore une fois, très-vivement obligé à M. de Ruville de ces deux communications, qui vont faire à notre volume un frontispice tout piquant et nouveau.

(*Registres baptismaux des Andelys.*)

L'an 1609. — Le jeudi VI dudit mois (*août*) Nicolas fils de Piere Varin (1) et de Michelle Guérin, P. et M. (*Parain et Maraine*) Nicollas *Pouchin* et Charlotte Dujardin.

L'an 1610. — 13 (*fevrier*) Ysabeau fille de Jehan Delaisement et Perelle sa femme. P. et M. Nicollas *Pousin* et Ysabeau Lefebre.

Du XXIXe septembre MVI^c^ et traize (1613) à Andely, devant Dieupart nottaire présence de témoings.

Furent présents en leurs personnes *Jehan Pouchin*

---

(1) Ce nom pourrait faire penser à tort au maître de Nicolas Poussin. Quentin Varin était de Beauvais en Picardie; arrivé aux Andelys en 1610, il n'y fit qu'un rapide séjour de peintre nomade, juste le temps peut-être d'y exécuter le curieux tableau, signé et daté, qu'a conservé de lui l'église des Andelys. — Le nom de Varin est d'ailleurs fort commun aux Andelys et dans leurs environs.

et *Marie Delaisement* (1) sa femme de luy deuement autorisé. Lesquels ont ensamblement vendu cedé et transporté à *Nicollas Farain* laboureur demeurant a Villers présent aceptant cest assavoir vingt perches de terre ou envirron La pièce comme elle se comporte assise à Villers triege du Camp Valot b. (*bornée*) d'un coté Quentin David a cause de sa femme d. c. (*d'autre côté*) Pierre Le Tellier. d. b. (*d'un bout*) la terre de N^re^ Dame d'Andely et d. b. (*d'autre bout*) le chemin qui va à la Croix rompue tenue du fie (fief) de Villers franche de rente la vendue faitte par le prix et somme de seize livres tour. avec trente solz.

Venant le tout présentement paié en monnoie aiant court dont les d. vendeurs se sont tenus pour comptant promettant garantir au d. Farain le d. heritage comme dessus sur l'obligation de tous leurs biens en presence de Pierre Lescuier dem^t^ à Villers et Pierre Besnier masson dem^t^ en la paroisse de Guisenier.

JEHAN POUSSIN.

WOICT

(La marc de la d. Delaise^t^.)

Au-dessous de la marque de Marie Delaisement, se trouvent les marques des deux témoins Lescuier et Besnier. La signature de

(1) Marie de Laisement, dont nous venons de voir le fils servir de parrain, trois ans plus tôt, à un enfant de son nom, sa nièce peut-être ou sa cousine, était, nous apprennent les biographes de Nicolas Poussin, veuve d'un procureur de la ville de Vernon, quand elle épousa Jean Poussin, après la prise de cette ville.

Jean Poussin est très-bien écrite, en caractères bien ouverts et bien lisibles, presque dignes du notaire lui-même.

De l'enfance du plus grand des peintres français, nous passons brusquement à sa mort.

LETTRE (D'UNE ÉCRITURE QUI RESSEMBLE A CELLE DU P. QUESNEL) A L'ABBÉ CLAUDE NICAISE, CHANOINE DE LA SAINTE-CHAPELLE DE DIJON.

(*Correspondance de l'abbé* NICAISE *T. IV, lettre* 25.— *Biblioth. nation. suppl. franc. n°* 1958.)

Rome le 24 novembre 1665.

Je n'ay rien a vous mander sinon la triste nouvelle de la mort de l'Apelles de ce siecle l'illustre M. Poussin. Il fust enterré vendredy a S' Laurent in Lucina, ou assisterent tous les vertueux, architectes, peintres et sculteurs; je me trouvé parmi eux. Il y avoit deux prelats signalés monsieur Salviati et un autre. On me fist l'honneur de me donner un cierge aussi bien qu'à eux; il a esté plus de six semaines languissant et quasi à l'agonie je vous enveyeray par le prochain courier lépitaphe qu'on luy a faicte...

(Voir sur cette longue agonie et les obsèques du Poussin, les détails oculaires donnés par Bellori, et qui s'accordent textuellement avec ceux-ci.) Le Poussin était mort chrétiennement le 19 novembre 1665, sur l'heure de midi, à l'âge de 71 ans et cinq mois. Ce 19 novembre était un jeudi, puisque le lendemain matin, que nous trouvons ici être un vendredi, « le cadavre fut porté dans l'église paroissiale de San Lorenzo in Lucina, et élevé sur la civière des morts; l'Académie romaine de Saint-Luc prit part à cette cérémo-

nie, ainsi que les autres peintres et nationaux qui assistèrent à la messe chantée et aux prières du *Requiem*, comme c'est l'usage, avec des cierges allumés dans les mains..... »

(*Correspondance de l'abbé* Nicaise, *chanoine de la Sainte-Chapelle, à Dijon, T. IV. lettre 2e.*)

C'est avec une sorte de regret que nous publions cette lettre du beau-frère de Nicolas Poussin. Malgré les grandes circonlocutions de Jean Dughet, et les raisons spécieuses dont il enveloppe sa proposition, nous sommes affligés (le lecteur sera peut-être plus indulgent que nous) d'y entrevoir une exploitation du grand nom du Poussin. Les détails qu'il donne sur les notes manuscrites, laissées par Nicolas Poussin, sont d'ailleurs extrêmement précieux, bien qu'ils ne s'accordent guère avec ce que lui-même avait écrit à une autre époque. Pourquoi Félibien, qui a certainement eu entre les mains le testament, que Poussin recommandait avec tant d'instance à l'amitié de M. de Chantelou, dans sa lettre du 16 novembre 1664, pourquoi Félibien, au lieu de nous nommer isolément les légataires de la famille des Andelys, n'a-t-il pas cité la pièce entière, ou du moins ne nous a-t-il point fait connaître comment s'étaient distribués les cinq à six mille écus laissés par Poussin aux parents de sa femme; dans quels termes enfin il léguait à Jean Dughet, ses papiers, dessins, estampes et fragments antiques, tout son mobilier d'artiste en un mot; la chose en valait bien la peine. Plus de douze ans après la mort de Poussin, nous trouvons son beau-frère possesseur et vendeur, hélas! de toutes ces richesses. Quelque répugnance que nous éprouvions à le voir se séparer de cet héritage sacré avant sa propre mort, nous sommes pourtant obligés de reconnaître l'attachement fidèle, que ce Jean Dughet avait montré toute sa vie pour son glorieux allié. Frère cadet du Guaspre, mais d'un caractère moins sauvage que lui, il se contenta d'être l'humble satellite de cet astre qui faisait resplendir leur maison. Ces pauvres Dughet devaient fêter, avec un singulier bonheur, le jour où le

jeune peintre des Andelys était venu frapper à leur porte à Rome. Les Dughet étaient, comme l'on sait, une famille de Paris établie à Rome. Jean qui y était né vers 1614, accompagna son beau-frère en France, lors du fameux voyage de 1640; déjà avant ce temps-là le Poussin l'employait, raconte-t-il, à copier des règles d'ombre et de lumière et de perspective dans les manuscrits du père Mathéo ou dans Vitellione. Vingt-cinq ans plus tard, quelques mois avant sa mort, le Poussin, ne pouvant plus tenir une plume entre ses doigts tremblants, faisait donner par Jean Dughet à Chantelou des nouvelles de son triste état, dans une lettre, que nous ne pouvons plus retrouver, et qui était datée du 28 octobre 1665. Enfin, Felibien dit s'aider pour son travail d'un mémoire qu'il a eu du sieur Jean Dughet touchant quelques particularités de la vie et des ouvrages de son beau-frère. Le Poussin avait voué des sentiments paternels aux deux frères de sa femme, de sa bonne femme qu'il regretta avec une tendresse si simple et si profonde : du Guaspre, l'infatigable chasseur, il avait fait le digne rival du Claude; de Jean, il fit d'abord un peintre, puis un graveur, habile traducteur de ses œuvres, qui, lui-même, s'institua marchand d'estampes. Dans les lettres que nous publions, nous regrettons encore une fois d'entrevoir moins le frère, le confident, le secrétaire et l'élève du Poussin, que le marchand d'œuvres d'art, empressé de faire boutique nette.

Illmo et R^mo sig^r mio

Resterà V S. meravigliato assai ricever lettere da una persona che à pena gli ne verrà alla memoria. Io dunque Giovanni Dughet, il cognato di mons. Poussin amico di V. S. carissimo, son quello che al presente prende ardire di scrivergli in questa lettera la quale contiene solamente che, se V. S. (come mi ha detto mons. Matteo) è curioso di cose belle come sarebbe di manoscritti di monsieur Poussin, di disegni, di

stampe di Marcantonio, Agostino Venetiano, Caracci, Alberto, Giulio Romano, Polidoro, Titiano et altri, come ancora di statue di marmo antiche, busti et teste antiche di marmo, io di tutte le sudette cose ne ho una quantità considerabile che potrebbe contentare la curiosità di ogni sig^re e principe essendo cose gia scelte per mano del l'Ill^re Pittore Monsieur Poussin. Se V. S. overo altri sig^ri suoi amici volessero attendere alla compra di simil cose, mi sarebbe caro che V. S. mi facesse favore di scrivermene due righe di risposta. Monsieur Matteo amico di V. S. mi disse che ne havrebbe scritto; non sò se V. S. havevà ricevuta la lettera. Mi disse ancora che monsieur Renato della Borna era di V. S. molto caro amico è corrispondente, della quale occasione io prendo per far tenere la presente à V. S. accio vada sicura nelle sue mani. Sig^r mio il privarmi delle sudette curiosità è causa la mia vista che mi è tanto diminuita che à pena vedo à scrivergli questa lettera. Tutte le curiosita scritte à V. S. sarebbono cose facilissime à mandarle per mare, et costarebbono poco. Li manoscritti di mons. Poussin contengono 15 propositioni cioe delle scene, delle reflessione, delle imagini che si vedono nell' aque et altre delle quali ne manderò in scritto à V. S. più distintamente et sarebbe una cosa molto da stimare da' Pittori se fosse data alle stampe. Sarebbe cosa novissima et non più trattata da nessuna persona. Hora finalmente di novo la supplico degnarsi di rendermi un poco di risposta, et con

questo offerendomi per sempre resto di V. S. Illma et R^ma

Devotissimo ser^re

Gio : Dughet.

Di Roma, 26 aprile 1678.

Il faudrait enfin vider cette question des manuscrits du Poussin. La lettre citée par Félibien, que Jean Dughet répondait le 23 janvier 1666, deux mois après la mort du Poussin, aux questions de M. de Chantelou, commençait par ces mots bien explicites et bien nets : « V. S. Illustrissima mi scrive che M. Cerisiers gli ha detto haver veduto un libro fatto dal signor Poussin, quale tratta di lumi et ombre, colori et misure. Tutto questo non è vero causa alcuna.... » et plus loin il répétait avec une grande insistance : « .... Si tiene da tutti i Francesi che il sudetto deffunto habbia lasciato qualche trattato di pittura. V. S. Illustrissima nonne creda cosa alcuna, è ben vero che io li ho inteso dire piu volte che era in deliberatione di dar principio a qualche discorso in materia di pittura, ma pero benche da me fosso spesso importunato a dar principio, sempre mi rimesse di un tempo a un altro; ma finalmente sopragiungendoli la morte svanirano tutte quelle cose che si era proposto..... » Certes, le témoignage est précis, et on ne sait d'abord que penser en voyant l'homme qui a écrit cela, offrir à vendre, douze ans après, des manuscrits de son beau-frère, à l'un de ses anciens admirateurs. Cependant d'autres témoignages contemporains, non moins positifs, montrent qu'il ne faut point prendre à la lettre les négations absolues de Jean Dughet à M. de Chantelou. Nicolas Poussin, le plus laborieux des peintres, prenait autant de notes écrites que dessinées : on en a pour preuves ces innombrables croquis où sa plume a indiqué par un mot à côté du trait, pour les paysages, les fleuves, les champs et les arbres; pour les sculptures antiques, les noms, les usages, les costumes des Romains, des Grecs, des Egyptiens. Le Poussin s'aidait autant pour travailler, on le lui a reproché, du souvenir que de la nature. Quant à ses observations sur son art, elles avaient

préoccupé tous les jours de sa longue vie. Il est le plus savant des peintres, il en est le plus logicien ; il a fallu à son génie une hauteur et une poésie immenses, pour ne pas être desséché par sa raison toujours vigilante, et ce *jugement* qu'il voulait *partout*. Le travail de théoricien de la peinture qu'il réservait à sa dernière vieillesse, il était impossible qu'il n'en écrivît pas, malgré lui, ça et là, quelque chapitre. La fameuse lettre à Chambray, qui a une forme très-mesurée, et très-correcte, doit être considérée, selon nous, comme la première page du livre qu'il méditait. La manière dont il tâte, avec une certaine anxiété, le goût de cet autre théoricien, me le prouverait de reste, si le style savant et le début didactique n'étaient pas là pour m'en convaincre. Du reste, les quelques pages d'*Observations sur la peinture* et les *mesures de l'Antinoüs*, que publia Bellori à la suite de sa biographie, et que Gault de St-Germain nous a traduites, sont aussi incontestables que la lettre à Chambray. L'autographe s'en conservait dans la bibliothèque du cardinal Massimi ; le Poussin les avait, de son vivant, communiquées à Pierre Lemaire dans l'amitié duquel il avait confiance; l'écriture du Poussin était d'ailleurs bien connue à Rome de son temps. Baldinucci confirme là-dessus Bellori. Ces pages d'*observations* sont d'une esthétique élevée, plus élevée que ce qu'on trouve dans le *Traité* de Léonard, livre que l'estime du Poussin avait tant aidé à accréditer, au delà même du cas qu'il en faisait. Les papiers inédits, que Jean Dughet offrait à vendre à l'abbé Nicaise, devaient être des notes dans le genre de celles du Vinci, sur les effets d'optique, de lumière et de couleur, rencontrés dans ses promenades; de ces notes qui sont pour un artiste un souvenir qu'il saura faire revivre, mais qui ne serviront guère au peintre qui ne les aura pas observées lui-même. C'étaient de tels feuillets, que Jean Dughet, il l'explique assez, avait retrouvés avec les dessins du Poussin, et qu'il trouvait bons à publier; efforçons-nous de nous consoler de leur perte, (ont-ils, oui ou non, été achetés par Nicaise, on ne les retrouve plus dans ses papiers), en pensant avec Felibien que « les *Mémoires* laissés par le Poussin étaient plutôt des études et des remarques qu'il faisait pour son usage, que des productions qu'il eût dessein de donner au public »; mais, regrettons en eux pour-

tant les lumières nouvelles qu'ils nous auraient pu fournir pour connaître et admirer, plus intimement encore, le plus grand et le plus vénéré de nos peintres.

La proposition de Jean Dughet tenta, paraît-il, l'abbé Nicaise, du moins quant aux dessins du Poussin et aux antiquités que ce grand peintre avait rassemblées, puisque nous trouvons dans le tome IV de la correspondance de Nicaise, lettre 14, cette réponse d'un oratorien de ses amis qui se trouvait en ce moment à Rome, et de qui nous transcrirons plus tard d'autres lettres :

De Rome, ce 10 janr 1679.

..... J'ay vû les bustes et les desseins de feu Mr. Poussin chez M. Jean Dugueht. Il y a de très-belles choses et de grand usage pour les peintres. Je verray une autre fois les stampes qui sont au nombre de 1300. Mais je ne croys pas que cela soit bien necessaire, vû qu'elles sont toutes des plus celebres peintres et du choix de fû Mr. Poussin qui les avoit choisies pour son estude.....

Fr. Chappuys.

(*Corresp. de l'abbé* Nicaise, *T. IV, lettre* 5.)

Illmo sigr mio Pron collmo.

L'honore che hò ricevuto delle sue lettere mi rende obbligato alla risposta, la quale sarà mandata da mons. ..... che fù quello che mi diede la sua cortesissima lettera, alla quale primieramente devo renderli infini-

tiss^e gratie di tanti favori che V. S. Illma mi ha fatti, et di tante gratie che V. S. Illma ha procurato di farmi, et posso dire con verità che lei à pena mi ha conosciuto, che mi ha obbligato strettamente; ne sara mai che della sua estrema bontà io mi habbia gia mai à dimenticare: et se io fossi certo che una volta fossi honorato di qualche suo commando, mi parrebbe non poco esser fortunato. Hor dunque, per rendermi contento la supplico honorarmi d'impiegarmi al suo servitio, mentre bramoso del suo affetto con profondiss^ma riverenza mi dedico

Di V. S. Illma

dévotiss^mo ser^re

Gio : Dughet.

Di Roma, 8 feb. 1679.

ANDRÉ FÉLIBIEN.

Lettres d'André Félibien.

Nous avons cru devoir recueillir dans la correspondance de l'abbé Nicaise (tome IV, lettres 62, 63, 64, 65, 72, 73, 83 et 86), huit lettres de Félibien, qui fournissent des renseignements précis et animés sur la plupart des ouvrages de ce premier des historiens de l'art français, qui en est encore resté le mieux informé et le plus intéressant. Ce qui surtout, nous l'avouerons, a donné pour nous de l'attrait à ces lettres, c'est d'y entrevoir toujours, de même que dans celles de Jean Dughet que l'on vient de lire, et dans celles de Bellori qu'on lira tout-à-l'heure, passer et repasser, comme une ombre sacrée, la mémoire de Nicolas Poussin. Sur Félibien lui-même, nous renverrons à l'excellente notice du père Niceron (2e vol. des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*), et à l'*Abecedario* de Mariette. André Félibien, écuyer, sieur des Avaux et de Javercy, né à Chartres au mois de mai 1619, mourut à Paris le 11 juin 1695. Dans les *Registres des Bastiments du Roy*, sous Colbert, on trouve que ses gages, comme historiographe des bastiments, étaient de 1,200 livres.

Ce 29 may 1679.

Monsieur,

Quelques petits voyages que j'ay esté obligé de faire à la campagne ont esté cause que je ne vous ay pas remercié de vostre lettre du 27 du mois passé, laquelle estoit accompagnée de celle du seig. Bellori (1). J'ay

(1) La bibliothèque des musées du Louvre vient d'acquérir l'exemplaire du premier volume des *Vite de' pittori, scultori et architetti moderni* qui a appartenu à André Félibien ; la petite estampe de ses armoiries est collée au revers de la page du titre.

esté bien aise d'aprendre ce qu'il vous escrit des mem[res] (1) que M. Poussin a laissez, qu'aparament il n'avoit faits que pour son instruction. Je vas continuer le dernier tome de mes entretiens où il aura part. J'ay fait imprimer un petit livre (2) des noms des peintres anciens et modernes, qui ont paru jusques à ce jour, mais je n'en ay fait tirer qu'un petit nombre pour donner à mes amis; je chercheray le moyen de vous en envoyer un que vous recevrez, s'il vous plaist, monsieur, de vostre très humble et très obeissant serviteur,

FELIBIEN.

Monsieur,

Depuis que j'ay receu vostre lettre du 13e du mois passé, j'ay voulu donner au messager de Dijon le livret que je vous ay destiné, mais il ne l'a pas voulu prendre et a dit qu'il falloit le donner à la poste. Comme la chose ne merite pas d'en charger un courier j'attens quelque occasion de vous l'envoyer par voye de mar-

---

Il ne se trouve sur les marges du volume qu'une seule note fort insignifiante, mais dans la vie du Poussin beaucoup de phrases sont soulignées, dont Félibien s'est servi au chapitre de notre peintre.

(1) Voir plus haut la note à la première lettre de J. Dughet.

(2) Il s'agit du petit livre, devenu rare en effet, qu'André Félibien publia sous le titre de : *Noms des peintres les plus célèbres et les plus connus, anciens et modernes, à Paris*, 1679, *avec privilége du Roy*, in-12 de 114 pages, y compris le titre et la table. On y trouve plus de noms que dans les *Entretiens*, et des notes rapides et précieuses sur ses contemporains vivants.

chant, n'estant pas un present assez considerable pour partir en poste; cependant je recevray avec joye tout ce qu'il plaira de m'envoyer sur le sujet de M. Poussin; je vous prie de croire que personne ne vous honore plus que,

monsieur,

votre très humble et tres obeissant serviteur

FELIBIEN.

Paris, ce 3 juillet 1679.

Paris rue de Richelieu hostel Brion.

Monsieur,

Il y a déjà du temps que j'ay mis entre les mains d'un libraire de cette ville le petit livre des noms des peintres affin de vous le faire tenir dans le paquet qu'il doit envoyer à Dijon. L'ouvrage n'est pas considerable, c'est seulement un Index de ceux dont j'ay parlé et dont j'espere escrire dans ma dernière partie. On m'a dit, monsieur, qu'en quelque endroit de Dijon, il y a une statue de la Reine Clotilde avec une pate d'oye (1), je vous prie de me faire scavoir si elle est fort antique, et ce que vous scavez de cela, et s'il n'y

---

(1) Nous n'avons point à faire ici une dissertation sur les diverses statues de la reine Pédauque; nous devons renvoyer le lecteur au mémoire de l'abbé Lebœuf, ou au tome 23e de l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, qui en donne un abrégé. La statue dont parle ici Félibien, et dont, dans la lettre prochaine, le sculpteur dijonais, Jean Dubois, lui enverra un dessin, est celle du portail de Saint-Benigne de Dijon.

en a point de figure ou d'escrit ; je vous suplie aussy de me dire s'il n'y a point quelques autres anciens tombeaux, statues, et images de nos roys, princes ou princesses, ou autres, fort anciens et quelques autres monuments soit à Dijon ou aux environs. Car comme je travaille presentement à une recherche d'habits et de vestemens antiques (1), je suis bien aise de découvrir tout ce qui s'en peut trouver soit de relief, soit dans des anciens manuscrits. Ainsy, monsieur, vous m'obligerez si par vos lumieres j'en puis trouver quelques uns d'ex^res^. Il nous est arrivé plusieurs caisses de statues, bas reliefs, bustes et creux des plus belles statues de Rome ; je suis,

Monsieur,

Votre tres humble et très obeissant serviteur

FELIBIEN.

Ce 26 juillet 1679.

J'ay un filz (2) dans lestat ecclesiastique qui me

---

(1) Le travail de Félibien sur les costumes n'a été publié ni par lui ni par ses fils : il est apparemment l'un des « plusieurs ouvrages commencés que » dit le P. Niceron, « les infirmités qui lui survinrent vers la fin de sa vie l'empêchèrent de finir. »

(2) Ce fils, qui devint chanoine et doyen à la cathédrale de Bourges, était l'aîné des trois fils d'André Félibien. Le second était Jean-François Félibien des Avaux qui succéda à son père dans les charges d'historiographe du roi, et de garde des antiques ; le *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* et les *Descriptions des maisons de Pline* et *de l'église des Invalides*, sont de lui ; celui-ci mourut le 23 juin 1733, âgé de soixante-quinze ans. Le troisième, Michel Félibien, né à Chartres le 14 septembre 1666, mort en 1719, le 25 septembre, est le savant béné-

fait vous prier s'il vaqûoit quelque benefice dépendant du Roy et mesmes d'autres de vouloir bien m'en donner avis, je croy qu'il y en a de bons chez vous, comme ailleurs. Je vous seray obligé.

Monsieur,

Il n'y a aussy que deux jours que je suis de retour en cette ville, ayant fait divers voyages pendant cet automne. J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire avec un singulier plaisir, parce que j'y reçois beaucoup de marques de vostre bienveillance que je tascheray tousjours de meriter dans toutes les occasions où je pourray avoir lieu de vous tesmoigner mes respects. Je vous prie de croire, monsieur, qu'on ne peut estre plus reconnoissant que je le suis des bontez que vous avez. J'ay veu avec joye la figure que vous m'avez envoyée dont j'avois ouy parler et qui me semble fort singulière, mais je vous prie encore de me dire si on la tient fort ancienne et en quel temps elle peut avoir esté faite; si vous avez quelques histoires ou memoires qui en parlent, ou ce que par Tradition l'on en croit en vos quartiers, car je ne me souviens pas d'avoir rien leu dans

---

dictin qui a écrit l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*, et commencé l'*Histoire de la ville de Paris*, terminée par dom Lobineau. André Félibien avait, outre cela, deux filles; il parle de la maladie de l'une d'elles dans la cinquième de ces lettres.

l'histoire de France qui represente la Reine Clotilde avec un pied d'oye, ny aucune autre Reine. Je ne scay pas si quelque autheur par^er^ en a parlé; et comme cette figure est à Dijon, peut estre qu'il se trouve quelque histoire du pays qui en parle, en parlant de l'Église où elle est; si vous en avez connoissance, monsieur, je vous suplie de m'en instruire, ou m'indiquer ceux qui ont donné lieu à ce qu'on en dit. Je suis fort obligé à Mr Dubois (1); je conois son nom et en ay ouy parler comme d'un très excellent homme, qui merite sans doute autant de gloire que beaucoup d'autres; je serois ravy d'avoir occasion de le servir. Un sculpteur nommé Mr Dieu (2) m'en a parlé avec beaucoup d'estime; je n'ay point veu ny l'architecture harmonique, ny la reponse de Mr Spon. Je verray cela avec autant de plaisir que j'ay de regret de la perte de l'inscription dont vous parlez, car on ne peut trop regreter les restes de l'antiquité qui servent à nous en instruire. S'il y a quelques vieux monumens de figures en vos quartiers, vous m'obligerez, mon-

---

(1) Jean Dubois, très-habile sculpteur et architecte, né à Dijon en 1626 et mort le 29 novembre 1694, dans sa ville natale qu'il ne voulut point quitter. Le musée de Dijon possède plus d'une trentaine de modèles de ses œuvres les plus estimées. Voir sur cet artiste, qui fut le grand-père du poëte Piron, la *Notice des objets d'art exposés au musée de Dijon* (*Dijon* 1842), p. 93 à 95, et les *Essais historiques et biographiques sur Dijon*.

(2) *Le sculpteur nommé Mr Dieu*, est Jean Dieu ou Jean de Dieu, né à Arles, et mort, selon Nagler, en 1727 à l'âge de soixante-quinze ans. J'ai cité, dans mon second volume des *Peintres provinciaux*, p. 248, la note de Mariette qui le concerne.

sieur, de m'en donner seullement une notte, puisque vous me tesmoignez que cela ne vous incommode pas et que vous avez assez de generosités pour ne vous pas lasser d'obliger,

Monsieur,

vostre tres humble et très obeissant serviteur

FELIBIEN.

Paris ce 3 novembre 1679.

A Paris ce 2 octobre 1682.

Monsieur,

Jay receu par monsieur l'Abbé de la Chambre vostre lettre et les figures de vostre beau frère. Il s'est, je croy, aquitté, comme vous luy avez escrit, de donner à M. Blondel celles que vous luy envoyez; je ne vous ay pas escrit il y a longtemps parceque j'ay eu plus^rs aff^res outre la maladie de ma fille qui a esté de 40 jours, à cause de la qualité du mal qui estoit petite vérolle dont elle est à présent bien guérie Dieu mercy et se dispose d'aller à la campagne comme je fais aussy esperance d'aller voir nostre C^r amy ce qu'il y a longtemps que je souhaite. Je seray ravi que M. Danisson (1) fasse quelque chose de bien mais je ne croy

(1) Il parle dans cette lettre et dans la suivante de Jean Anisson, qui fut d'abord, comme son père Laurent Anisson, imprimeur à Lyon. Il y imprima le Glossaire de Ducange, dont le fameux Jacques Spon, nommé plus haut, fut le premier correcteur. Jean Anisson fut le premier de sa glorieuse famille qui obtint, en 1701, la direction de l'Imprimerie royale; il mourut en novembre 1721.

pas qu'il pense ny a moy ny a ce qui me regarde. Je n'ay plus qu'une vingtaine de mon dict^re^ mestant deffait du reste. Jacheve le 4 vol. des Entretiens et dans ce qui regarde M. Poussin j'y mets le tombeau que vous avez fait pour luy. Je ne manqueray pas de vous escrire à mon retour...

FELIBIEN.

Monsieur,

J'ay reçeu vos deux lettres des 30 décembre et 8 jan^er^ der^r^. Je n'ay pas manqué d'envoyer les deux qui estoient dans le premier paquet. Je vous suis bien obligé de toutes les nouvelles dont vous me faites part et de ce que M. Anisson nous va donner tant d'excellens livres. Pour ce qui est du mien, je ne croy pas qu'il le croye mériter d'employer ses presses, car je n'ay eu aucunes nouvelles de luy et voilà d'autres ouvrages qui le vont occuper et luy en feront entreprendre encore d'autres dans la suite. A l'égard de mes principes (1) des arts, il ne m'en reste plus qu'environ 50 dont je ne dois pas me presser de me deffaire, car il y aura quelques curieux qui seront assez aises de les trouver quand il n'y en aura plus, et je ne les feray

(1) Il donna cependant, en 1690, une *seconde édition* de ses *Principes de l'Architecture, de la Sculpture et de la Peinture et des autres arts qui en dépendent avec un dictionnaire des termes propres à chacun de ces arts, — chez la veuve et le fils de J.-B. Coignard, imprimeur ordinaire du roy.* — In-4° de 822 pages, avec de nombreuses figures.

réimprimer que quand quelqu'un se présentera qui mérite que j'y fasse des corrections et des augmentations qui rendront la nouvelle impression considérable. J'estois plus en estat de penser à cela quand nous en parlasmes ensemble que je n'ay esté depuis, car j'ay eu tant d'occupation que je n'ay peu prendre le temps de finir mon 4e et dern. vol. des Entretiens sur les peintres, dont cependant il y en a plus de la moitié d'imprimé. Vostre eloge pour M. Poussin (1)

---

(1) Nous avons vu, par la lettre présumée du P. Quesnel, que l'abbé Nicaise ne se trouvait pas à Rome au moment de la mort du Poussin, puisque le célèbre Janséniste lui en racontait la cérémonie funèbre. Ce fragment de lettre nous est d'autant plus précieux, qu'il nous sert à rectifier une erreur, qui a cours parmi les biographes de l'abbé Nicaise et du Poussin, depuis Félibien, et à restituer à certaine épitaphe son véritable caractère. Félibien dit, en effet : « Monsieur l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, assez connu par son mérite, et les connaissances qu'il a dans les belles lettres, étant alors à Rome, et ami particulier du Poussin, donna des marques de son affliction par ce monument qu'il fit pour lui. *D. O. M. — Nic. Pussino Gallo-Pictori suæ ætatis primario etc.* » L'erreur mise en cours appartient, comme on voit, pleinement à Félibien, et non pas l'erreur, mais les erreurs, car d'abord l'abbé Nicaise n'était pas alors à Rome ; il n'était pas ce qu'on peut dire l'ami particulier du Poussin (il suffit de lire, pour s'en convaincre, la lettre unique qui nous soit restée du Poussin à l'abbé Nicaise, et l'abbé Nicaise gardait si bien tous les billets qui lui étaient adressés). Il y a loin du ton de cette lettre, dans laquelle Poussin répond poliment, quoique en termes évasifs, à une demande polie, au ton de respectueuse intimité et presque de grave tendresse qui fait le charme de ses lettres à Chantelou. Quant à l'expression de *monument*, employée dans le sens très-simple de petite composition littéraire à l'éloge du mort, écrite dans le goût d'une inscription tumulaire, sans être pour cela tracée sur la dalle mortuaire de San Lorenzo in Lucina, elle était ou pouvait être parfaitement comprise par les contemporains de Félibien. Tous les poëtes, tous les gens de lettres de ce siècle, passaient leur vie à composer en vers et en prose, en latin et en grec, des apologies funéraires de ce genre, à l'usage de tous les personnages quelque peu célèbres de leur connaissance, et, pour ne pas sortir de la correspondance de l'abbé Nicaise, je ne sais trop quelle pierre assez longue on eût pu tirer des carrières

y sera d'un grand ornement. Nous verrons avec M. de la Chambre celuy qu'il croira le plus propre à mettre dans la vie de nostre illustre peintre...

FELIBIEN.

Ce 13 janvier 1683 a Paris.

Ce 26 avril 1684.

..... Nous avons mons. Rainssant (1) fort occupé a Versailles a la garde et arangement des medailles du Roy. La charge de bibliothéquaire de S. M. est presentement a monsieur l'abbé de Louvoys. Il a pour garde en la place de M. l'abbé Galois (2) Mr Varaisse.

---

d'Allemagne ou de la plaine de Caen, pour y inscrire toutes les épitaphes de Segrais, que le Galland des *Mille et une nuits* envoie de Caen à l'abbé Nicaise. La manière dont Félibien parle de l'épitaphe du Poussin, et dont il engage l'abbé à corriger cet agréable exercice d'esprit qui doit être pour son 4e volume d'*un grand ornement*, l'annonce du choix qu'il doit faire, avec M. de la Chambre, (sans doute Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, ami de Lebrun et auteur des *Panégyriques et oraisons funèbres*), du morceau de style lapidaire qu'il « croira le plus propre à mettre dans la vie de notre illustre peintre ; » tout cela n'indique-t-il pas l'insertion par complaisance d'un bouquet littéraire, et non celle d'une inscription réellement gravée sur une pierre tombale? n'en faut-il pas dire autant des deux distiques de Bellori?

(1) Pierre Rainssant, né vers 1640 à Reims, est un des savants qui ont le plus honoré la charge de directeur du cabinet des médailles du roi. Se promenant seul dans le parc de Versailles, le 7 juin 1689, il se laissa tomber dans la pièce d'eau des Suisses et s'y noya. Parmi ses ouvrages de médecine, d'antiquités et de numismatique, nous aimons assez à rencontrer une *Explication des tableaux de la galerie de Versailles*. (Versailles, Fr. Muguet, 1687, in-4°.)

(2) « L'abbé Gallois ne garda pas longtemps son emploi, ayant remis les clefs de la bibliothèque (en avril 1684); elles furent données à l'abbé de Varès, que M. de Meaux avait employé autrefois à faire des extraits et des collections pour le Dauphin, et qui fit les

Je travaille a faire achever l'impression de mon dernier volume ; c'est pourquoy je vous prie encore si vous avez quelque chose à changer a l'Epitaphe de M. Poussin de vouloir me l'envoyer au plustost et de croire que je suis plus que personne, Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur

FELIBIEN.

A Paris ce 17 janer 1685.

Monsieur,

Je suis bien honteux d'avoir esté si longtemps sans vous escrire et faire response a toutes vos lettres, mais vous pardonnerez s'il vous plaist a un homme qui ne fait qu'aller et venir et qui a fort peu de temps à luy dont il puisse disposer. Mon fils a remis entre les mains de M. Foucher mon 4e vol. des Entretiens pour vous les faire tenir; je croyois y finir tout ce que j'ay a dire des peintres morts, mais j'ay trouvé que la matière estoit encore trop ample et qu'il m'en reste pour faire un 5e volume que je tacheray de donner le plustost que je pourray pour me delivrer de tout ce travail (1). Je suis bien faché que mon temps ne soit

---

fonctions de garde sous les ordres de M. Louvois père... L'abbé de Varès mourut au mois de septembre 1684. » (*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, — par LE PRINCE, — Paris, 1782.)

(1) Il est enfin temps de dire que les *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes* dédiés A MGR COLBERT (tout alors se dédiait à Colbert), furent publiés en

pas à moy pour en disposer et avoir l'honneur de vous entretenir plus souvent et plus longtemps, mais il fault que j'espere cet avantage quand vous viendrez icy et que je me contente de vous assurer que je suis plus que personne, monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur

FELIBIEN.

---

cinq parties, imprimées successivement à assez long intervalle : 1re partie, Paris, Pierre Le Petit, 1666; 2e partie, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1672; 3e partie, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1679; 4e partie, celle dont il est parlé depuis le commencement de cette correspondance, et qui est close par la vie du Poussin, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685; et enfin la 5e partie, avec le *Songe de Philomathe*, ne parut chez le même Cramoisy qu'en 1688, vingt-deux ans après la première partie.

J. P. BELLORI.

(*Corresp.* NICAISE, *t. IV, lettre* 3.)

Illmo ac R^mo Dno meo Col^mo Claudio Nicasio canonico Divionensi.

Ill^me ac R^me Dne Col^me,

Ex quo Romæ te agnovi, Nobiliss^e ac sapientiss^e vir, tam arctè suavissimis moribus tuis tuaque virtute devinctus sum, ut præsentem summoperè colerem, absentem veneratione ac desiderio prosequar. Is enim es qui, omni litterarum studio imbutus, et eruditæ Galliæ tuæ atque Italiæ meæ Academiis illustris, doctissimorum laudes et vota promereris. Ego verò, discipulus senex, plus quam Pythagorico silentio obtemperans, ter excitatus ab humanitate tua, os aperio et loquor. Cuncta primum tibi fausta feliciaque a D. O. M. precor, beneque valenti gratulor, dein gratias quam maximas ago, quod memoria teneas me, ac diligas; majora sanè debeo, sed talis mea conditio est, ut, neque sorte, neque ingenio, parem tibi referre gratiam valeam. Restat ut respondeam tibi de his rebus, quas à me requiris, et præcipuè quid moliar ego novi, et antiqui? En tibi mei veteres, et novi lusus? Ne queso ludifices me, doctiss. Nicasi.

Sub initio anni hujus prodierunt notulæ meæ

ad imagines veterum gemmarum Leonardi Augustini (1); pars est secunda, cum prima edita fuerit anno 1657, cui pariter notulæ meæ adjunctæ sunt ad cujuslibet imaginis explanationem. Nunc Pictorum, Sculptorum, nec non Architectorum recentiorum vitas à me descriptas typis imprimi facio, initium ducens à Pictorum Principe Annibale Carracio, cujus vita jam impressa est, Iconibus ad similitudinem ære incisis. Litteras plurimas Pictorum sculptorumque colligo, inter quas nonnullas Nicolai Pussini Parisiis scriptas, quas publici juris faciam, cum vitæ ipsæ, quas describo, absolutæ fuerint.

Gymnasium, quod Raphael Urbinas in Vaticani Palatii cubiculo pinxit, descripsi, cum aliis tribus imaginibus ejusdem cubiculi, nempè Sacramentum Eucaristiæ, Parnassum Montem ac Juris Prudentiam. Mens est describere imagines reliquas, ab eodem Raphaelo ad miraculum in aliis duobus proximis cubiculis expressas, simulque Constantini prælium a Julio Romano ad miraculum pariter depictum, et nonnullas alias celebres ipsius Raphaelis picturas, præcipue

(1) Les *Gemme antiche figurate* de Leonardo Agostini furent, en effet, publiées chez Agostini, la première partie en 1657, la seconde partie en 1669; une seconde édition, refondue par Bellori, parut en 1686 chez Marinelli, ornée de cinq planches, gravées par le Pietro Sante Bartoli, dont il est tant question dans cette lettre. Je ne puis me défendre de rappeler ici que Pietro Sante Bartoli se donnait pour élève de Lemaire et de Nic. Poussin, et qu'à sa mort, en 1700, il fut enterré auprès de ce dernier à San Lorenzo in Lucina. (Voir sa vie dans le livre de Pascoli : *Vite de' Pittori Perugini.*)

Amoris et Psychis nuptias in ædibus Augustini Chisii, nunc Parmensis ducis.

Nova delineatio et incisio Trajanæ columnæ ab elegantissimo Artifice Petro Sancti Bartolo jam est absoluta, pluribus mendis expurgata; datus est enim ascensus ocularis usque ad ipsius fastigium, occasione machinarum, quæ, duobus abhinc annis, Regis Christianissimi jussu Regioque sumptu, ad columnam (1) diaglyphicè efformandam gypso, elatæ sunt. Editur simul Ciaconii explicatio latina in operis calce, et ejusdem compendiosa versio Italica, sub unaquaque imagine per numeros equales distributa, cum aliquot emendationibus. Addo columnam Antoninam, quæ jam ad quinquaginta imagines incisa est ab eodem Petro Sancto, cum bello Marcomanico M. Aurelii, in qua præclarissima extant monumenta.

Petrus Andreas Bufalinus, accuratissimus Geographus, Urbem Romam, non antiquam sed recentem, dimensus est, delineavit, ære incidit cum... edificiorum,

---

(1) Germain Brice, dans sa *Description de Paris* (I. 126. Edition de 1752), en parlant de la salle des Cent Suisses, celle que nous appelons maintenant la salle des Cariatides, dit qu'on y voyait cette colonne, « non-seulement en creux comme elle avait été rapportée d'Italie, mais aussi moulée exactement en relief » et il rappelle que déjà François Ier avait fait la même dépense pour élever cette colonne à Fontainebleau, mais qu'après sa mort les moules furent négligés et servirent enfin à la construction d'une écurie, qui existait encore de son temps. Une partie des moulages de Louis XIV s'est conservée jusqu'à notre temps, et se voit aujourd'hui dans l'une des salles du palais des Beaux-Arts, où, dit-on, elle a été apportée des caves du Louvre.

Illmi d'Altoviti vel sumptu vel liberalitate. Opus penè perfectum est; sed ipsius Bufalini lentitudine adhuc desideratur. Alphonsus de Fresnoy (1) Poema de Arte Graphica, ad Horatii Poetices imitationem, Romæ cepit, dum hic in arte erudiendus moraretur; cum vero mihi conjunctissimus esset, quos quotidiè

(1) Le poëme *de Arte graphica* (l'*Art de peinture*), dédié, comme les vies des peintres de Bellori, à Jean-Baptiste Colbert, était, en effet, paru chez Nic. Langlois, en 1668, quelques mois après la mort de l'auteur, auquel il avait valu une considération démesurée, en Italie et en France, et je crois que cette considération dure encore un peu. Les cinq cent quarante-neuf vers latins de Dufresnoy ont été, depuis deux siècles, édités dans tous les pays, traduits en prose et en vers dans toutes les langues imaginables; ils ont eu l'honneur d'être annotés par Reynolds, après avoir été, dès l'édition *princeps*, mis en français et commentés par de Piles; cette traduction s'était presque faite sous la dictée de l'auteur lui-même. Pierre Mignard, le plus constant et le plus vieil ami de Dufresnoy, fit, dit-on, les frais de l'impression d'un livre, qu'il avait vu naître, vers par vers, dans l'intimité de leur jeunesse à Rome, et dont il avait été le premier juge et peut-être le premier inspirateur, avant que le poëme présenté par Dufresnoy à l'Albane, au Guerchin, au Bellori, et, dit de Piles, « à tous les habiles gens dont il pouvait tirer des lumières, » ne reçût leurs observations et leurs applaudissements. — Charles Alphonse Dufresnoy, poëte d'une imagination un peu froide et peintre de peu de pratique, mais grand admirateur et copiste du Titien, ce qui ne fut pas pour rien, j'imagine, dans la vive sympathie de de Piles, était né à Paris en 1611. Tout le monde a répété, d'après de Piles, qu'il mourut à Villiers-le-Bel en 1665. — Un document du genre de ceux que nous recherchons, a permis à Mariette de redresser, dans son *Abecedario*, l'erreur acceptée : « Charles Alfonse Du Fresnoy, garçon, âgé d'environ cinquante-six ans, est décédé le 16 janvier 1668 et a été inhumé dans la nef de l'église de Villiers-le-Bel le 17, son frère Antoine Du Fresnoy, établi dans cette paroisse, l'ayant amené de Paris chez lui, malade d'une paralysie et faible d'esprit. (*Extrait des Registres de la paroisse de Villiers-le-Bel.*) Voilà qui rectifie la date de la mort de Du Fresnoy qu'a donné M. de Piles et sur laquelle il s'est trompé, ce qui doit paraître bien singulier, lui qui avait connu si particulièrement Du Fresnoy. Voyez la première édition du poëme de Du Fresnoy; le Privilége qui s'y trouve à la fin est en son nom et est de 1667. Ce peintre n'était donc pas mort en

versus faceret, mecum conferebat. Absolvit Parisiis, et multa in eodem poemate legi venuste dicta, atque ad artis leges valde proficua. Nonnulla opera Romæ eduntur. Pars altera Nili a Suaresio translata, alteraque pars Historiarum Pachimeri cum versione P. Pusini, et Cramuelis Matesis vetus et nova, omnem Matematicam complectens : quæ jam ad tuas fortè manus pervenerunt.

Plura scriberem, sed aures tuas offendere vereor, meque digito admonet magister : hoc tantum precor a te, Humanissime Nicasi, ut amorem tuum perseveres erga me, nec minuas. Interim ego te optimè valere, ac salvum esse quam diuturnè iterum precor ; quod commune votum est D. Petri le Maire (1) vicini mei,

---

1665. Félibien s'est exprimé plus exactement, mais pas encore avec précision. Il y a une estampe de l'entrevue de saint Nil et de l'empereur Othon d'après le Dominiquin, dessinée et gravée à Venise, par *Charles du Fresne*, c'est certainement Du Fresnoy, qui n'a pas fait difficulté d'altérer ainsi son nom ; il a bien osé le traduire en latin par *Fraxinetus* sur une estampe gravée par Fr. Poilly. »

(1) Les peintres français, avec lesquels Bellori paraît avoir été le plus familièrement lié, furent Nicolas Poussin, Charles Errard et Pierre Lemaire. C'étaient ceux, comme l'on voit, qui, par leur long séjour, étaient presque devenus Romains. Pierre Lemaire, dit le *petit Lemaire*, pour le distinguer du *gros Lemaire* (Jean Lemaire, *Lemaire-Poussin*), est cité par Félibien, dans les *Noms des peintres les plus célèbres* (en 1679), immédiatement au dessus de Le Vieux de Languedoc, parmi les *peintres qui travaillent présentement à Rome* : « Il a beaucoup peint, dit-il, d'après le Poussin, » et Nagler ajoute que beaucoup de ses copies furent apportées en France. Le Poussin a joué, paraît-il, grand rôle, dans la vie de ce Pierre Lemaire, qui avait fait à Paris son apprentissage sous Vignon. En 1643 et 1644, on le trouve l'un des cinq ou six copistes français, Errard, Chaperon, Mignard, Nocret, Levieux, qui travaillaient à Rome pour Chantelou, sous la surveillance et la direc-

tuique amantissimi, qui tibi salutem plurimam dicit, teque simul veneramur. Romæ, cal. septembris 1670.

Tibi additiss[s] obsequentiss[s],

Jo. Petrus Bellorius.

Si nous connaissons en France, aujourd'hui, le nom de Jean-Pierre Bellori, né à Rome en 1615, c'est surtout pour ses deux volumes de biographies d'artistes et particulièrement pour celle de Nicolas Poussin, qui renferme sur notre illustre maître français des particularités charmantes, que Félibien, qui lui a tant emprunté, a eu tort de négliger. Bellori avait longuement connu et écouté le Poussin, et nous avons vu, par la première lettre de Félibien, qu'il avait entre les mains les *Mémoires*, c'est-à-dire les notes et papiers de toute sorte, que ce grand homme avait laissés. Nul doute pour moi que les renseignements si exacts, que donne Bellori sur la famille, les premières années du peintre normand, comme aussi son jugement plein d'estime et de respect pour Quintin Varin, il ne les eût recueillis presque mot pour mot de la bouche même de Nicolas Poussin. Nicolas Poussin, dans sa vieillesse, était un oracle à Rome. Chacun vénérait et questionnait cette vieillesse féconde; et la

---

tion de Poussin. On sait que celui-ci ne parlait point alors en trop doux termes des travaux à bon marché et des plaintes de ces pauvres diables. (Voir les lettres du 22 juin, 4 août, 25 août, 23 septembre, 11 décembre 1643, 7 janvier, 12 janvier et 25 avril 1644.) Plus tard, sans doute, il reconnut dans Pierre Lemaire de solides qualités, soit d'homme, soit d'artiste, puisqu'il l'honora de ses conseils et de son amitié. Pierre copia ses tableaux et ses dessins, et grava même à l'eau forte d'après le Poussin. Il paraît même que la confiance du Poussin n'avait pas tardé à devenir bien grande dans son goût, puisque nous avons vu qu'il lui communiquait les remarques savantes qu'il écrivait sur leur art commun : « Communicate ancora da lui al sig. Pietro Lemaire, che per lo merito della pittura, e per la lunga amistà gli era carissimo. » Son voisin Pierre Lemaire a pu, lui aussi, fournir à Bellori bien des souvenirs sur Nicolas Poussin. Quant au mérite d'artiste de Lemaire, il ne nous est plus possible, faute d'œuvres, de le juger aujourd'hui; Grignon a cependant gravé d'après lui.

lettre à Chantelou, où il lui recommande son testament, prouve avec quel plaisir et quelle vague tendresse l'auguste vieillard reportait ses derniers souvenirs vers ce qui restait de sa famille, et vers le clos normand qui avait réjoui son enfance. Bellori, de ce côté, a pour nous plus d'intérêt peut-être que Félibien ; ce qu'il dit du Poussin, il le tient tout de Nicolas lui-même ou de Dughet, tandis que Félibien (dont la biographie du Poussin est d'ailleurs le chef-d'œuvre et comme la raison d'être des *Entretiens*), n'est souvent qu'un écho. Jean-Pierre Bellori ne fut d'ailleurs historien d'art que par occasion et secondairement. Il était avant tout numismate et archéologue. Ses publications sur les antiquités de Rome en firent le précurseur de Winckelmann. La reine Christine de Suède le nomma son antiquaire et son bibliothécaire; le pape Clément X lui donna le titre d'antiquaire de la ville de Rome, *antiquario di Roma*. C'était là sa grande noblesse, qui lui assura un crédit et un éclat extraordinaires auprès de ses contemporains; elle lui valut les importunités des intarissables correspondants de ce temps, des Français surtout, très-bien venus alors en cour de Rome, et dont Bellori paraît avoir singulièrement recherché le commerce. La lettre suivante fournit sur ses œuvres les meilleurs documents, sous une forme des plus intéressantes.

(*Corresp.* NICAISE, *t. IV, lettre* XLII.)

Gli heredi del' defonto S^r^. Gio. Pietro Bellori goderebbero assai d'incontrare il genio Erudito del' Sig. Abbate Nicasio, nell' desiderio che tiene di havere l'esplicatione della Scola d'Athene, del Parnaso, é le dichiarationi delle pitture fatte da Rafaelle nell' Vaticano; delle quali cose non havendo appresso di loro ésemplare alcuno, per esser stata publicata l'Opera dopo la morte del Autore, hanno molto dolore di non

poterlo servire; insinuano però, che per esse si deve ricorrere alli favori dell' Em^mo^. S^r^. Cardl. Albano, é S^r^. Carlo Maratti, li quali, come quelli che hanno fatto la spesa della stampa, é d'ogni altro, cosi l'uno, é l'altro, con molta gentilezza donano largamente il' libro delle sopraccennate eruditioni, intitolato descrizzione delle imagini dipinte da Rafaelle d'Urbino (1), nelle cammere del Palazzo Vaticano, alle persone virtuose, che gli ne fanno instanza.

Delli Bassi rilievi antichi di Roma, corre l'istesso, perche havendoli fatti intagliare il' Rossi Stampatore alla Pace, esso conserva appresso di sé le stampe, delle quali fà ésito.

La morte del S^r^. Bellori seguì il' 19 febr^o^. 1696, di cui mentre il S^r^. Abbate Nicasio pensa di tessere l'elogio; si giudica opportuno mandar gli notato in questo il num^o^ delle opere dà esso stampate, é quali restano dà stamparsi, acciò con la cognitione intiera delle medesime egli habbia campo maggiore di celebrare la Virtù, et il merito di un' soggetto mancato al'Ornamento di Roma, et alli ottimi studii delle Lettere.

---

(1) La *Descrizione delle imagini dipinte da Raffaello d'Urbino nelle camere del Palazzo apostolico Vaticano* fut donc publiée à Rome, in-4°, nous voyons par les soins pieux de quels amis. Nous ne savons pourquoi cette première édition porte la date de 1695, l'année qui précède la mort de Bellori. Faut-il croire que l'auteur l'avait commencée, et qu'elle ne fut achevée qu'après sa mort? Nous apprenons, par l'avis des éditeurs de la 2e édition (Rome, 1751), que la première avait été imprimée à petit nombre, et que les exemplaires, un demi-siècle après, en étaient devenus fort rares.

OPERE STAMPATE (1).

		Scudi.	Bajoc.
APP.o ROSSI.	Vite di Pittori. Tom p.o	3	»»
	Vestigi di Roma anticha	5	50
	Antonino Pio, Annio Vero, é Commodo, spiegatione delle loro medaglie.		
P. Su (1).	Sepolcri della famiglia Nasonia. . . .	2	50
ROSSI.	Colonna Traiana con la spiegatione.	7	»»
	Colonna Antonina	4	»»
	Imagini de' filosofi	3	»»
	Liodoro	»	40
	Favola di Psiche Rafaelle.	3	50
APPRESSO ROSSI	*Bibia sacra di Rafaelle*.	4	»»
	Scola d'Atene.	0	30
	Disputa del' Sacramento.	0	30
	Diana Efesia.	1	50
	Scelta de medaglioni piu rari nella Bibliotecha del' Em.mo Carpegna Vic.o.		
	Bassi rilievi antichi.	5	»»
	L'Archi, di Tito, Settimio Severo, Costantino, et altri	4	»»

(1) Les chiffres de prix et les mots en caractères italiques sont d'une main autre que la lettre; ils ont sans doute été ajoutés par un marchand ou un ami intermédiaire qui, avant de faire parvenir à l'abbé Nicaise la lettre, pleine de convenance d'ailleurs et de désintéressement, aura pensé être utile à sa curiosité d'acheteur en ajoutant le prix aux livres et aux estampes mentionnés et en y intercallant la note des nouveautés d'alors. Les pièces en caractères italiques n'ont point rapport, du reste, aux œuvres de Bellori.

(2) Sans doute Pietro Santi.

OPERE CHE RESTANO DA STAMPARSI.

Dichiarationi sopra le medaglie di Enea Vico
Emendationi sopra l'Erizo
Spiegazioni della colonna Antonina
Vite de Pittori. Tom. 2°.

APP° ROSSI.	*Galeria del palazzo del Duca di Parma.*	4	50
	Camerino del med°. palazzo	1	80
	La castita di Diana dell' Albano . . .	3	»»

(*Corr.* NICAISE, *t.* IV, *lettre* 29.)

A Rome ce 28 fev^r 1686.

J'ay differé un peu longtemps, Monsieur, a repondre a votre lettre, dautant que j'attendois toujours que Mr Bellory me mit entre les mains l'explication des tableaux que vous souhaittez de luy. Mais comme il ne l'a pas encore fait, et que nous sommes sur le point de notre depart de Rome pour Florence, je n'ay pas pû differer davantage à vous remercier de l'honneur de votre souvenir. Je verray encore une fois Mr Bellory avant notre depart, et en cas qu'il ne puisse sitot vous donner satisfaction, je prieray nos Peres de l'en faire souvenir. Cependant il m'a donné pour vous sa dissertation de *Nummo Commodi*, que je vous feray tenir par voye seure. Mr Vaillant est party d'icy il y a 15 jours. Il a veu tous les cabinets de medailles

de cette ville, et Mr Bellery dit qu'il n'a rien davantage à communiquer à Mr Toinart (1), qui luy avoit déjà ecrit par le moyen de notre P. Procureur General son amy. Pour ce qui est de la Preface de Mr Du Cange sur le Zonare, nous l'avions vû avant qu'elle fut imprimée. Elle est du caractère de Mr Du Cange, honneste, scavante, et pleine d'erudition....

(Sans signature).

(*Corr.* Nicaise, *t.* IV, *lettre* 119.)

Je vous rends mille graces très humbles, Monsieur, de la faveur que vous voulez bien me promettre de me laisser admirer avant le Public la Traduction dont vous avez dessein de le régaler bien tost. Vôtre nom et celuy de Raphaël d'Urbin, dont l'auteur italien décrit les excellents tableaux, ne laissent rien attendre que du plus grand goust. Je connois les beaux Morceaux d'apres les quels vous travaillez, par les charmantes Tapisseries du Garde Meuble du Roy, et par de bonnes copies; je sçais combien vous aimez la Peinture, et à quel point vous possedez tout ce qui regarde les beaux arts, ainsi je m'attends a voir quelque chose d'exquis, et d'achevé. Après cela, Monsieur, vous jugez bien que je ne serai pas assez téme-

(1) Ou Thoynard, antiquaire, né à Orléans.

raire pour toucher à l'ouvrage d'un aussi grand Maître que vous, n'estant qu'un apprenti qui ne commence qu'à estre connu par d'assez médiocres coups d'essai; et que vos louanges trop flateuses ne me feront pas prendre le change sur le peu que je vaux....

BOSQUILLON. (vers 1699.)

Si nous insérons ici ces deux dernières lettres, c'est pour compléter, autant que possible, l'histoire des relations de l'abbé Nicaise avec Bellori et avec ses œuvres. L'abbé avait enfin réussi à se procurer un exemplaire de la *Description des peintures de Raphaël au Vatican et à la Farnesine*, que Bellori lui annonçait depuis 1660, qu'il lui promettait encore en 1686, et qu'à sa mort, en 1696, il ne lui avait pas encore donnée, et pour cause, puisque ce furent le cardinal Albani et Carle Maratte qui firent les frais de cette publication posthume. Possesseur du livre tant désiré, Nicaise le traduisit immédiatemnt et l'annonça même, voyons-nous, à ses amis. Il parlait encore, en septembre 1700, dans une lettre à M. Carrel (*Nouvelles de la république des lettres*, octobre 1703) de cet ouvrage « auquel, « dit-il, » je me suis trouvé engagé, et qui doit bientôt paraître, dédié à Monseigneur le cardinal Albani, secrétaire des brefs de Sa Sainteté. C'est une dissertation et une explication française, tirée de l'italien de M. Bellori, des deux plus beaux et plus agréables tableaux de Raphaël d'Urbin, peints au Vatican, l'*Ecole d'Athènes* et le *Parnasse*, dont j'ai rapporté de Rome deux excellentes copies. C'est une espèce d'action de grâces que je dois à ce savant antiquaire pour tous les bons offices qu'il m'a rendus à Rome, et que je reconnais en la personne de cette Eminence obligeante et généreuse, qui m'a fait part du livre de ses explications italiennes expliquées à ses frais. Vous en apprendrez le sujet dans l'ouvrage dont je vous ferai part. » Cette traduction était encore connue après sa mort, car la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon, Dijon, 1742, 2 vol. in-folio, dans l'énumération de ses ouvrages (tome II, p. 109-11) l'indique ainsi : « 13° *Tra-*

duction française de l'italien de Bellori contenant la description des tableaux du Vatican, avec un discours sur l'école d'Athènes et sur le Parnasse, deux tableaux de Raphael, MS. L'auteur voulait dédier son ouvrage au cardinal Albani, son ami ; mais ce cardinal étant depuis devenu pape sous le nom de Clément XI, la modestie de l'auteur trouva cet écrit indigne de lui être présenté. » La *Biographie universelle* a donc tort d'indiquer, sans doute par négligence, cet ouvrage au milieu de ceux qui ont été publiés. Quant à la vie de l'antiquaire dijonnais, de Claude Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, né à Dijon en 1623, mort à Villy le 20 octobre en 1701, nous renvoyons à la *Bibliothèque* déjà citée, mais surtout aux deux précieuses lettres insérées dans les *Nouvelles de la république des lettres*, mois d'octobre 1703 (2e édition, tome XXX, pag. 362-406). Le titre de la première, qui lui est véritablement commun avec la seconde, est : *Lettre de feu M. l'abbé Nicaise à M. Carrel, où, en le remerciant de ce qu'il lui vouloit dedier un livre, il fait un abrégé de sa vie par raport à ses ouvrages de littérature et à son commerce avec les savants.* Ce qu'il y dit des artistes est bien trop intéressant pour ne le point tirer de l'obscure cachette où certainement plus d'un de nos lecteurs ne l'irait point chercher : « ... Parlons maintenant des beaux arts qui règnent dans Rome, et de ceux qui en faisoient profession de mon temps, et que j'ai vu et pratiqué. Je devrois mettre d'abord à la tête, pour ce qui regarde la peinture, l'illustre et célèbre M. Poussin, si je n'avois déjà parlé de lui dans l'ouvrage qui paroîtra bientôt et que vous verrez. J'y parle aussi de l'excellent Pietro de Cortone, de M. Bellori, de Salvator Rosa, mon voisin, et du seigneur Carlo Maratti, qui l'étoit aussi. » Voici bien des raisons pour regretter le livre de l'abbé Nicaise. Mais cet ouvrage, quel est-il ? est-ce la traduction de Bellori? est-ce ce traité sur la peinture dont il parle plus haut, p. 373, quand, se moquant lui-même de la vanité de ses études, il dit : « Une médaille, une inscription, un tableau, une fable des Sirènes, un traité de musique, un autre de peinture m'occupe. » Peut-être qu'en cherchant bien dans la bibliothèque de Dijon ou dans celle de Troyes, trouverait-on trace de ce curieux manuscrit. « Je vis, au commencement que j'arrivai à Rome, »

reprend Nicaise, « le sieur Pietro Santi Bartoli, qui demeuroit pour lors *alla Salita di Sto Onofrio*, dans le temps qu'il n'avoit pas encore changé son pinceau en burin, qui lui a acquis tant de gloire. Il peignoit fort bien ; peu s'en fallut que je ne l'employasse à faire des copies de quelques tableaux de Raphaël. J'aurois beaucoup mieux fait que de m'attacher, comme je fis, au Sr. Carlo Vino, Napolitano, qui m'a entretenu fort longtemps inutilement, et qui ne m'a laissé de tout ce qu'il m'avoit promis que l'*École d'Athènes* qui, à la vérité, est un beau et grand tableau. Je vis le cavalier Bernin, avant et après son voyage de France, où il fut mandé, de la part du Roi, pour travailler au Louvre. C'étoit un beau parleur, autant qu'un grand sculpteur, et un grand architecte. Il disoit des merveilles du Roi, en toutes manières et avec raison ; il en avoit reçu de si grandes récompenses qu'il auroit été le plus ingrat de tous les hommes, s'il n'en avoit témoigné de la reconnoissance. Il disoit entr' autres choses, fort agréablement, que le Roi étoit le plus grand architecte de son royaume..... (A Gênes), je vis ces beaux palais et magnifiques qui ont donné à cette ville le nom de superbe parmi celles d'Italie, j'y vis le célèbre sculpteur M. Puget, de Marseille, qui a laissé de si belles marques de son art dans Versailles ; j'avois des recommandations à lui faire du sieur Baniere (lisez *Barriere*), son compatriote, bon graveur que j'avois vu à Rome : je trouvai à Gênes un bon vieillard fort curieux qui avoit de belles choses, tant dessins que tableaux de Raphaël, de Jules Romain, et des Caraches, dont il avoit envie de se défaire dans le dessein de se retirer à la campagne ; un voyageur comme moi n'avoit que ce qu'il faut pour fournir à son voyage, et ne pouvoit pas profiter de cet avantage ; ce bonhomme me fit part d'une grande feuille imprimée, de la définition et de la division de la peinture avec un discours à la fin fort beau, il me dit que M. de Chambrai étant à Gênes la lui demanda pour la faire imprimer en France ; je me chargeai de la lui faire tenir pour cela, dont je n'ay pourtant point eu d'occasion, elle m'est demeurée, elle avoit été faite par un habile homme qui avait établi à Gênes une académie de peinture, dont j'ay oublié le nom. Je vins, cotoyant la mer, jusques en France, et je me rendis à la fin dans notre ville de

Dijon, où je me trouve encore aujourd'hui entretenant toujours un peu mon petit commerce avec mes amis du dedans et du dehors du royaume. »

La Monnoye, son ami, qui a grossi la volumineuse correspondance de l'abbé Nicaise, d'un bon nombre de lettres, dont quelques fragments se trouvent dans les mémoires historiques de Rigoley de Juvigny, en tête de l'édition des *œuvres choisies de Bernard de la Monnoye*, 1770, 2 vol. in-4°., fit à l'auteur de l'élégante inscription tumulaire du Poussin, la plus doucement maligne des épitaphes. Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire les derniers vers de cette pièce plaisante. T. I, p. 246 :

L'habile et fidèle Ecrivain
N'avait pas la goutte à la main.
C'était le Facteur du Parnasse.
Or gît-il; et cette disgrace
Fait perdre aux Huets, aux Noris,
Aux Toinards, Cupers et Lebnis,
A Basnage, le Journaliste,
A Bayle, le vocabuliste,
Aux Commentateurs Grævius,
Kuhnius, Perizonius,
Mainte curieuse riposte:
Mais nul n'y perd tant que la poste.

Et combien de noms La Monnoye n'aurait-il pas pu ajouter à cette liste, outre ceux de Bossuet et de Rancé ! La Monnoye fait cependant allusion à ce dernier dans une énumération qui précède :

Fallait-il.....
D'Arnauld mort avertir la Trape.

Nous avons dit que les cinq énormes volumes de la correspondance de l'abbé Nicaise, l'un des plus précieux recueils d'autographes du dix-septième siècle, que possède notre Bibliothèque Nationale, y portent, dans le *Supplément français*, le n° 1958. Nous ignorons comment cette belle collection est passée de la bibliothèque de Dijon dans celle de Paris; mais la *Biographie Universelle* annonçait en 1822 qu'il s'y trouvait deux lettres du Poussin. En 1843, M. Raoul-Rochette a publié celle qu'il y découvrit, à la suite de son *Discours sur Nicolas Poussin*, Didot, in-8° de 34 p., avec un *fac simile* lithographié. Pour nous, nous n'avons pas été assez heureux pour y rencontrer l'une plus que l'autre.

MICHEL LASNE.

Ç'est à la bonne grâce de mon docte ami M. Trebutien, conservateur adjoint de la bibliothèque de Caen, que je dois la communication de l'intéressant document, que je publie sur Michel Lasne. Ce document était tout à fait digne de servir de fonds à une étude étendue sur l'habile et fécond artiste Caennais, et j'ai grand'peur que ce ne fût là ce que M. Trebutien attendait de moi. La matière était belle, en effet; car Michel Lasne fut de ce groupe de dessinateurs graveurs, Claude Mellan, François Chauveau, Abraham Bosse, Grégoire Huret, Lepautre, etc., qui firent autant d'honneur à la France, par l'abondance de leurs compositions et la science de leurs œuvres, que les plus fameux peintres de leur temps. Pour élever à Michel Lasne le monument qui lui fût convenable, il faudrait compléter, jusqu'à la grosseur d'un volume, le commencement de catalogue manuscrit, que nous a laissé Mariette. D'ailleurs ce catalogue se trouvera mieux fait, à coup sûr, que je n'eusse su le faire, même avec du loisir, dans le *Manuel de l'Amateur d'estampes* de notre ami Ch. Le Blanc. Mais ces belles lettres inédites, que nous donne M. Trebutien, et qui vont ajouter quelques traits nouveaux aux renseignements bien succincts, que nous avons sur Michel Lasne, hâtons-nous de les faire entrer dans le domaine public de l'histoire des arts, ne servissent-elles qu'à montrer comment se faisait une biographie, il y a un siècle et demi, et avec quelle étrange légèreté travaillait un érudit aussi renommé que Daniel Huet, l'évêque d'Avranches. C'est à Huet, en effet, dans ses *Origines de la ville de Caen*, que l'on devait la plus longue notice sur Michel Lasne, son compatriote. Nous donnons aujourd'hui les matériaux de cette notice, et ces matériaux forment l'histoire la plus curieuse de la notice elle-même. On y verra combien Huet a malheureusement affaibli les traits les plus caractéristiques fournis par l'ami de Lasne, tels que celui d'*homme de régal*, et en a omis d'autres précieux, tels que celui de sa col-

lection de beaux tableaux. Nous croyons donc devoir donner ici la notice de Huet; le lecteur la comparera, ligne à ligne, avec les lettres du P. Martin et de M. de la Brethonnière qui viendront à sa suite :

« Le célèbre Michel l'Asne était fils d'un orfèvre de Caen, et né dans la paroisse de Saint-Pierre. Ayant pris à Caen les premières instructions en l'art de graver en tailles douces, il s'y perfectionna à Paris, et y acquit beaucoup de réputation. On dit qu'il fut le premier inventeur de la méthode de graver sans hacheures, et que ce fut de luy que l'apprit Mellan, de qui on a vu tant de beaux ouvrages de cette sorte. Son habileté luy merita un logement dans les galleries du Louvre, où, à l'occasion du voisinage, il lia une etroite amitié avec le fameux Varin, graveur comme luy, mais dans un autre genre. La reine Anne d'Autriche faisait cas de luy, et pour marque de son estime, elle luy donna une chaine d'or, où pendoit une médaille qui portoit sa figure. L'Asne touché de cette faveur se mit aussitôt cette chaine au cou, et la porta toute sa vie. Il n'eut qu'un fils de son mariage avec Madelaine de Martigny, native de Caen comme luy; et il la perdit à l'age de vingt ans. (Voir notre note, p. 47.) Il aimoit la bonne chere, et donnoit plus à son plaisir qu'à l'augmentation de son bien; ses héritiers profitèrent peu de sa succession. Il mourut à Paris vers l'an 1670, et fut enterré à Saint Germain l'Auxerrois. » (*Origines de la ville de Caen*, 2e édit. Rouen, Maurry, 1706. — Chap. XXIV, p. 374-75.)

Donnons maintenant les pièces inédites, telles que nous les tenons de M. Trebutien, qui les a puisées dans les lettres du P. Martin à Huet, possédées par la bibliothèque de Caen; nous avons eu le bonheur de pouvoir compléter ce petit dialogue entre les deux savants normands, par quelques phrases extraites des lettres de Huet au P. Martin, possédées par la Bibliothèque Nationale de Paris.

Le P. Martin, à qui Huet avait communiqué le manuscrit des *Origines*, lui écrivait le 23 février 1699 :

« Je commence, Monseigneur, par remarquer qu'on pourroit justement ajouter à nos Illustres ceux qui suivent ..... Michel Lane, ce graveur celebre qui a gravé les plus considerables de son temps, dont Mr. de Marole (1) parle dans son livre d'Estampes, et où il decrit son œuvre. »

Huet lui répond :

« A Paris, le 26 fevr. 1699.

... J'avois marqué Michel l'Asne dans mon cahier, mais je ne scay de luy que le nom et la profession. Si vous m'en apprenez quelque autre chose, vous me fairez plaisir, mais ajoutez toujours les dattes... »

---

(1) Voici, en effet, ce que M. de Marolles, abbé de Villeloin, dans son *Catalogue de livres d'estampes et de figures en taille douce avec un dénombrement des pièces qui y sont contenues, fait à Paris en l'année* 1666 (Paris, Fr. Léonard, 1666), dit de cet habile homme, p. 76 :

« Michel L'Asne, graveur du Roy, de la ville de Caën en Normandie, a fait une œuvre considerable en taille douce, dont force pieces qu'il a gravées sont de son invention, mais il en a fait aussi beaucoup après des originaux d'autres Peintres excellents, tels que Paul Veronese, Ch. Le Brun, P.-Paul Rubens, Josepin, Annibal Carrache, Jean Benedette Genovese, Simon Vouet, Raphaël, François Chauveau, Vincent Plassard, Daniel du Moustier, Salomon de Brosse architecte qui a basty Luxembourg, Ph. Champagne, Jacques Gaffarel, Jean Leblond, Henry de Bruch abbé, Beaugin, Ferdinand, Alexandre Francine Florentin, Nocret, Pelerin, Abraham Diepembeck, Lucianus Borz, Ant. Vandick, Laurent de la Hire, Claude Vignon, Aubin Voüet, l'Hespagnolet, il Cavalier Oratio di Ferari Genovese, Abraham Bosse, Saint-Igny, François Franck. En tout 610 pièces. » Au tome troisième de ses *Mémoires*, Marolles cite encore, entre les personnages de son temps « qui lui ont donné de leurs livres ou qui l'ont honoré extraordinairement de leur civilité, — Michel Lasne qui gravoit si proprement, comme il etoit de mes amis. » Et, enfin, il ne l'oublie pas dans les méchants quatrains de sa *Description de Paris*, au chapitre des *peintres, sculpteurs et ingénieurs logez dans les galeries du Louvre.*

Le 27 mars il revient à la charge :

« ... Je voudrois savoir les particularitez de la vie de Michel l'Asne, graveur, le lieu et le tems de sa naissance et de sa mort. J'avois deja leu toutes ces remarques dans les Recherches de Mr. Petite ; tout cela vient d'une mesme source, savoir de Mr. l'Abbé de Villeloin, auteur frivole... (1) »

Enfin le P. Martin, auquel est due, en bonne conscience, la moitié de l'honneur des *Origines*, riposte triomphalement à Huet :

« A Caen, 3 avril 1699.

« ... Je n'ay jamais consulté l'abbé de Vileloin sur aucune chose, encore moins sur ce qui peut concerner notre ville. Seulement ay-je appris de lui, que M. Lasne etoit de Caen, et c'est dans son catalogue d'estampes. J'ay vu Mr. de la Bretonnière qui m'a fait esperer que dans une lettre qu'il me doit donner, il marquera ce qu'il sait de ce fameux graveur du Roy chez qui il a demeuré à Paris plus d'un an. Il m'a dit par avance qu'il etoit né dans la paroisse de St. Pierre, qu'il avoit plus de 80 ans quand il est mort, qu'il est mort à Paris, et a été inhumé dans la paroisse de St. Germain l'Ausserois. Il m'a dit aussi que le Roy Louis XIII avoit beaucoup d'estime pour lui, que

(1) Ce dernier mot n'atteint pas l'abbé de Marolles, l'illustre amateur d'estampes, dont Louis XIV paya 26,000 livres, en 1667, l'immense et inestimable collection ; mais ce me semble un trait de rancune contre le méchant et trop fécond traducteur de toute cette belle latinité, dont le docte prélat avait été toute sa vie un si élégant idolâtre.

la Reine son Epouse l'avoit gratifié d'une chaine d'or et d'une médaille d'or. Son portrait est chez ce Monsieur tres ressemblant ; il tient dans sa main un tableau de la nativité de N. S. avec la représentation d'un beuf et point d'un âne, parcequ'il est l'âne (1) lui-même. Il se nomme en latin Asinius.

La lettre du P. Martin est suivie de bien près par celle-ci :

Avril 1699.

Monseigneur,

Le Reverend pere Martin religieux de S^t. François, m'aiant aduerti que dans les Recherches que

---

(1) Ce nom a naturellement prêté à toutes sortes de jeux de mots des contemporains de Michel Lasne ; celui de Sandrart, allemand latinisant, ne saurait être des plus légers : « Ab Asino quidem nomen habuit ; in peritia tamen Chalcographiæ eruditissimi potius quam rudis appellatione dignus fuit. Cum Liber illius Diagraphicus vera esse queat Tyronum norma, et ille potius maneat asinus, qui hoc asino edoctus, nihil tamen discit... »

Le P. de Saint-Romual (*Trésor chronologique et historique*) donne à sa plaisanterie la forme poétique : « ..... Le portrait de sa jeune et belle Majesté qu'avoit gravé l'Asne, cet artiste graveur, dont le sieur de Scudery prit sujet de faire ces vers (ils sont dans son livre de poésies portant pour tiltre *Le Cabinet de Monsieur de Scudery*) :

Si le destin le seconde
Il fera quelque jour, par mille et mille exploits
Du plus beau Prince du Monde
Le plus grand de tous les Roys.

Un autre en pouvoit prendre aussi occasion de luy adresser ceux-cy :

Aymable Prince, on trouve estrange
Qu'un Asne ait conduit le burin
Qui vous a portrait sur l'airain,
Car c'estoit l'ouvrage d'un Ange. »

vous prenés la peine de faire des antiquités et choses remarquables de nre ville de Caen, le Sr Michel Lasne graveur avoit l'honneur destre emploié en uos memoires, et meritoit de trouuer sa place dans uos recherches, Et que comme je pouvois auoir q^lq congnoissance particuliere de son merite, je ferois chose qui seroit agreable a uostre Grandeur, si je uous en informois, c'est monseig^r ce qui me fait prendre la liberté de uous escrire celle cy pour uous dire que ce Sr Lasne estoit originaire de Caen fils d'un orfebure (1)

---

(1) Huet dit, d'après je ne sais quels renseignements, « qu'ayant pris à Caen les premières instructions en l'art de graver en tailles douces, il s'y perfectionna à Paris, et y acquit beaucoup de réputation. » Savoir de qui Michel Lasne apprit son art, est une question éternellement indécise. Mariette, dans son exemplaire annoté de l'*Abedecedario pittorico* d'Orlandi, après avoir renvoyé à Florent Lecômte, dit : « Je trouve » (sans doute dans la correspondance possédée par lui de François Langlois, dit Ciartres) « que Michel Lasne étoit à Anvers en 1617 et 1620, et qu'il étoit de retour en France en 1621. Sa manière de graver, sèche et quarrée, me feroit croire qu'il a pu être disciple de Théodore Galle et encore plustost de Pierre de Jode le Vieux qui non seulement gravoit, mais tenoit boutique d'estampes et faisoit graver pour son compte de jeunes artistes. » — « Michel Lasne, » dit à son tour F.-E. Joubert, (*Manuel de l'amateur d estampes*), « semble avoir pris pour modèles Villamene et Bloëmaert. Il est un des premiers artistes français qui se sont distingués par ce qu'on appelle un beau burin. Il était assez bon dessinateur, coupait le cuivre avec facilité, mais avec un peu de sécheresse. » Sans rechercher inutilement si c'est en étudiant la manière de Pierre de Jode ou celle de Villamène, que Michel Lasne a perfectionné son burin, nous croirons, quant à nous, que c'est dans l'atelier de son père, orfèvre caennais, que cet habile graveur et dessinateur a appris le fonds de son art. La gravure est née dans les ateliers d'orfévrerie ; durant tout le seizième siècle, elles n'ont presque jamais été séparées, et il suffit de citer le nom de Marin Étienne, l'horloger graveur, dont nous avons un portrait de Segrais, pour rappeler que, spécialement dans la ville de Caen, l'art de la gravure n'avait point, même à la fin du dix-septième siècle, déserté l'atelier de l'artisan.

Dans l'œuvre de Michel Lasne, recueilli au cabinet d'estampes

de la mesme ville, alla demeurer à Paris, y espouza Mag^lne de Martigny niepce d'un curé de Plumetot pres Caen, allerent depuis à Bruxelles et enfin pour son merite eut son logement sous les galleries du Louvre (1) a Paris. Il estoit voisin et bon amy du Sr Varin maistre de la monnoye du Louvre, lun et lautre ont excellé dans lart de graueur le 1er pour les tailles-douces, et l'autre pour les coins pour les medailles et la monnoye. Ce Sr Lasne fut fort consideré et puis dire aimé de Louis 13, du Cardinal de Richelieu et enfin dAnne dAutriche mere du Roy presentement regnant laquelle luy donna vne medaille dor pendue dune chaine dor quil porta jusques a la fin de ses jours pour temoigner de la bonne volonté de S. M. Il mourut enfin en 1670 ou 1671 (2), et fut inhumé

---

de la bibliothèque nationale, tome Ier, p. 40, se trouve une petite pièce, représentant saint Joseph, à mi-corps, tenant de la main gauche un lys et de la droite son marteau. Le dessin, comme l'accoutrement, en est gothique et roide. La tête, inclinée vers la gauche, est coiffée d'un bonnet à larges bords. Dans la bande ovale, qui encadre cette figure du saint Joseph, se lit : SALVE PATRIARCHARUM DECUS ET ECCLESIÆ SANCTÆ DEI ŒCONOMUS, QUI PANEM VITÆ ET FRUMENTUM ELECTORUM CONSERVASTI. Toute la pièce est d'un goût et comme d'un art antérieurs au dix-septième siècle. Elle est signée : *Jo. Lasne, sculp. excudit.* Serait-ce une estampe de son père, que Michel aurait donnée à l'abbé de Villeloin, son ami, par qui cette œuvre a été formée ? Le faire en est assez d'un orfèvre de province ; si elle est du fils, elle est de sa toute première manière. Hauteur : 0,180 millimètres ; largeur, 0,135 millimètres. L'épreuve a été rognée dans ses deux sens.

(1) Mariette dit que son logement des galeries du Louvre, Lasne le dut à la reine-mère (Anne d'Autriche), et qu'il était dans cet appartement, quand il mourut en 1667.

(2) Les dates de naissance et de mort de Michel Lasne sont fort controversées. M. de la Brethonnière, rappelant ses souvenirs de

à St germain lauxerrois sa paroisse. Je scay ces particularités parceque iai demeuré ches luy a paris enuiron un an. Il estoit homme de regal (1) ce qui lempescha de faire une fortune considerable.

Jay son portraict admirablement bien fait, et qui merite destre veu par les personnes qui se congnoissent en peinture. Il auoit un cabinet rempli de tres beaux tableaux, et estoit de son uiuant uisité des per-

---

plus de trente ans, le dit mort vers 1670, âgé de plus de quatre-vingt ans, c'est-à-dire né avant 1590. Florent Lecomte, qu'ont suivi Mariette, Piganiol, l'auteur de l'*Éloge des Normands*, (Paris, 1748), Joubert et à peu près tous les biographes, dit qu'il naquit à Caen en 1595 et mourut à Paris en 1667, c'est-à-dire âgé de soixante-douze ans. Michel Lasne ne fut pas de l'Académie royale, les registres de cette académie nous auraient authentifié cette date. Cependant nous aimons mieux croire Florent Lecomte que M. de la Brethonnière, qui avoue lui-même, quelques lignes après, « à cause de son peu de commerce avec la famille de Lasne depuis son décès, son incertitude sur le jour de sa mort. » Florent Lecomte, vivant à Paris, où était mort Lasne, et connaissant peut-être le graveur qui avait hérité au Louvre de son logement, a eu plus de chances d'informations meilleures.

(1) C'est ici le lieu de citer le charmant paragraphe de Florent Lecomte sur Michel Lasne. Il a été copié dans ses principaux traits par Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*.

« Michel Lasne étoit de Caen; son mérite lui procura d'être l'un des graveurs du Roy : il a fait beaucoup de pièces de son génie, au burin, et quelques autres d'après Raphaël, Paul Veronese, Josepin, Rubens, Annibal Carrache, Vouet, Lebrun et autres; l'on voit de lui plusieurs suites de Romans, grand nombre de portraits, et grands sujets de Théses. Il avoit un merveilleux talent pour exprimer les passions, et faisoit fort vite ce qu'il faisoit; mais il falloit pour cela qu'il fût entre deux vins; c'est dans cet élement où il trouvoit la source d'une heureuse fécondité qui luy ouvroit la voye à plusieurs desseins où il réüssissoit; il aimoit la douce vie et faisoit son capital de la joye : les grandes débauches qu'il fut obligé de soutenir avec des personnes du premier ordre avancerent beaucoup ses années, et il fut regretté des honnêtes gens, car il étoit lui même fort honnête homme, quoyque fort peu accommodé; il mourut en 1667, âgé de 72 ans. »

sommes curieuses de la 1re quantité. Depuis son deceds jay eu peu de commerce auec sa posterité ce qui me met dans lincertitude du jour de sa mort. Il auoit un fils tres beau garçon (1) qui mourut a laage de 20 ans. Je suis obligé Monseigr a la memoire de cet ami qui me pourra remettre en la vostre, vous supliant de croire que ie suis veritablement

Monseigneur

votre tres humble et
tres obeiss^t. seruiteur

DE LA BRETHONNIERE.

Pour que rien ne manque à l'histoire de la notice de Huet sur Michel Lasne, donnons ces deux derniers extraits que me fournissent les lettres de Huet au P. Martin. L'article sur le graveur caennais ne s'était point trouvé imprimé dans la première édition des *Origines de la ville de Caen*. Voici comment Huet explique cette regrettable omission :

« A Aunay, 16 aoust 1703. — ... Mr de la Bretonniere a raison de s'estonner que je n'aye rien dit de Michel l'Asne. Je me suis estonné comme luy que

---

(1) Michel Lasne était lui-même renommé pour sa bonne mine ; Vigneul de Marville nous le témoigne par cette jolie phrase : « Nous avons eu en France trois graveurs habiles, tous trois fort beaux hommes et très-bien faits, Lasne, Chauveau et Nanteuil. » Il ne faut sans doute attribuer qu'à une faute d'impression (la distraction serait trop impardonnable) le quiproquo de Huet sur la femme et le fils de Lasne. Il ne *la* perdit point, il *le* perdit à l'âge de vingt ans.

l'article qui concernoit ce graveur, que j'avois composé sur les memoires de Mr de la Bretonnière ait esté obmis par le Libraire ; cet article avoit esté ajouté à ma copie et placé dans un endroit, où il ne fut pas apperceu par le compositeur, et je ne m'en apperceus qu'après que l'edition fut publique. Si l'on en fait une seconde, la faute sera réparée... »

Elle le fut, comme on l'a vu, dans l'édition de 1706.

« A Paris, 7 décembre 1703. — ... Vous avez raison de dire que vous aviez veu l'éloge du Pere Catillon, dans ma copie des Origines de Caen ; celuy de Michel l'Asne graveur y estoit aussi ; mais c'est une chose pitoyable que la manière dont cet ouvrage a esté dechiré et cicatrisé par les Imprimeurs... »

BERTHOLET FLEMAEL.

LETTRE DE J. G. FLEMALLE, PRÊTRE DE LIÉGE, NEVEU DE BERTOLET FLEMALLE, PEINTRE ET ARCHITECTE, NÉ A LIÉGE EN 1614, MORT EN 1675, DANS LA MÊME VILLE.

Monsieur,

Jai apris de Mr Parens votre heureuse arivëe, et etablissement. notre surnom cest escrit autrefois Flemal et comme nous avons veu le nom du vilage d'ou nous procedons depuis plus de 6 cents ans escrit Flemalle nous nous sommé signé de meme. Je dis donc Flemalle. Mr Streel imprimeur a tenvoié à Paris passé six à 7 ans les noms et agé de morte de feu mon pere Guillaume Flemalle et de mon oncle Henry Flemalle et de mon oncle Bertolet Flemalle pour etre escrit dans les hommes illustres en arte que Sa Mayesté a teu dans son regne. mon pere peignoit sur verre auprès du cardinale Mazarin. il y a encor de ces ouvrages dans Paris. Henry après avoir travaillé à Paris at fait à Liege quantité d'ouvrages pour la Reyne et pour le Roy. Ceux de Bertolet sont encor aux yeux de Paris et de l'Europe, cest tout ce que je peu vous en dire en abrégé. Si vous voulez bien supporter mon avertissement et conseille je vous prierai de vous appliquer à la vertus sobrieté et perfection autant que de vous meme vous en avez acquis dans Liege. Je prierai Dieu quil vous rende un jour à mes

yeux un modelle telle que le souhaite du fond de son ame

le plus humble et obéisant de vos amis et serviteurs

J. G. FLEMALLE pretre indigne.

Liege le 26 d'octobre 1711.

Dans la même chemise que cette lettre autographe du neveu de Bertholet Flemalle, se trouve un dessin à la sanguine, dessin fini de graveur : c'est le portrait de Bertholet figuré dans un ovale, avec la palette et les attributs esquissés très-légèrement; au bas de ce dessin se lisent, de deux mains différentes, quelques lignes que voici, et qui me feraient penser que la lettre du neveu de Bertholet pourrait bien avoir été adressée au graveur son compatriote, qui, peut-être, était allé porter sa planche à Paris pour se faire agréer, sur sa présentation, membre de l'Académie royale, comme son modèle :

« Bertolet Flemael Peintre Liégeois dessiné et ensuite gravé en taille douce par Jean Duvivier graveur en médaille en 1711. — la planche a été perdue. Bertholet Flemal a été reçu et fait professeur de l'Académie Royale de Paris en 1670 et est mort chanoine à Liege. Il a peint aux Thuilleries et le plafond de l'église des Carmes. »

La troisième pièce de la chemise est une épreuve de la gravure de Jean Duvivier. Sur la console de pierre, sur laquelle posent le portrait ovale et les accessoires, palettes, pinceaux, équerre, compas, on lit : *Bertholet Flemalle — peintre Liegeois, reçu professeur de l'Académie Royal de Paris, en* 1670. — *Peint par Berth. Flemalle, — gravé par Jean du Vivier à Liege*, 1711. — *Épreuve unique*. (Elle ne l'est pas; nous en connaissons une autre au cabinet des estampes). J'ai idée que cette épreuve, le dessin du graveur et l'autographe doivent être venus au Louvre, où ils se trouvent maintenant, avec les planches gravées de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture et gravure qui composent notre chalcographie.

CHARLES LEBRUN.

Les quelques pièces, que nous publions sur Lebrun, nous offriraient aisément prétexte à écrire dans nos notes sa biographie complète, puisqu'elles touchent ou font allusion à presque toutes les grandes phases de sa vie et mettent en jeu sa science, son caractère et son talent. Les faveurs et l'estime, dont le chancelier Séguier combla ses œuvres de jeunesse, le plus lointain souvenir de sa présentation à ce grand personnage, ses études d'après les antiquités romaines, ses appels de protection pour l'Académie royale de peinture, dont lui-même, à son retour de Rome, avait été l'organisateur, enfin l'extraordinaire honneur que lui conféra l'Académie de St-Luc, sont l'occasion et le sujet des lettres, que la bibliothèque nationale nous a fournies. Qu'y fallait-il ajouter que la confiance sans bornes de Colbert et de Louis XIV, pour raconter la vie magnifique du premier peintre du grand roi, de l'homme qui gouverna tous les arts de son pays, la peinture, la sculpture, l'architecture, les tapisseries, la gravure, l'orfévrerie, que sais-je encore, et qui les gouverna avec un éclat, une abondance, une variété, un enthousiasme, un absolutisme, un crédit à l'étranger, un train de grand seigneur, qu'à peine égalèrent Rubens en Flandre et Raphaël sous Léon X. Nous n'avons garde d'entrer dans cette histoire. Plus les artistes, sur lesquels nous serons assez heureux pour fournir un document inédit, seront illustres, plus nous serons sobres d'annotations et d'éclaircissements, que le lecteur trouvera dans tous leurs biographes. Sur Lebrun, n'y a-t-il pas, entre mille autres, la belle notice de Desportes, le grand peintre d'animaux, dans le recueil publié par Lepicié, au nom de l'Académie royale, des *Vies des premiers peintres du roi.* (*Paris*, 1752. 2 vol. in-12.)

(*Bibl. Nat.* Fonds séguier. — *n°* 709, *tome XVI*, *p.* 1re).

A Monseigneur, Monseigneur le chancelier.

Monseigneur,

J'ay receu l'argeant qu'il a pleu à Vostre grandeur de m'envoier et en mesme temps ay apris de mon pere les Ordres qu'elle desire que je tienne, a savoir que je demeure encore icy deux années, ce sera avec joye que j'acompliré ses Volontez, puis que je n'ay autre desseing que de luy obeir. Mon pere m'a escrit aussy que vous désiriez que je fisse des Tableaux pour vostre gallerie, c'est là, Monseigneur, me combler de trop de graces de daigner mettre mes ouvrages au rang de celles des plus habilles gens et de qui je ne mériteré jamais la comparaison, mais puisqu'il plaist ainsy à vostre grandeur j'employeré tous mes eforts à me surpasser moymesme pour essaier à luy donner quelque petite satisfaction ou au moings luy tesmoingner l'envie que j'en ay.

Monseigneur, je suplie a present vostre grandeur de me permetre que je luy fasse une très humble requeste, qui est qu'après avoir fait la grâce à Monsieur de Beauvallon de luy acorder la charge d'avocat au conseil de laquelle il a jouy quelque temps, ce qu'il ne peut a present continuer ny exercer sans vostre permission, qu'il plaise à vostre grandeur de luy conceder la grace de pouvoir jouir de la d. charge sa vie du-

rant sans financer, atandu qu'il nen a pas le moyen.

Vostre grandeur me pardonnnera s'il luy plaist la hardiesse que je prends envers elle, considerant que c'est pour une personne qui est comme la cause et le premier motif des graces que je reçois de vous puisque ce fut le d. sieur de Beauvallon qui me fit cet honneur de me presenter à Vostre grandeur. C'est par cette raison que j'ay osé prendre la liberté de l'importuner, et par icelle mesme que j'espère qu'elle me pardonera, supliant encore une fois Vostre grandeur de luy faire cette faveur, ainsy toute nostre famille sera obligée d'ogmenter les prieres qu'elle fait tous les jours à Dieu pour la conservation de vostre santé, et Moy particulierent qui suis de Vostre grandeur, Monseigneur,

le plus humble et le plus obligé sujet et serviteur,

LE BRUN.

De Rome ce 17e doctob. 1644.

LETTRE DE M. LE BRUN A M. PICAUT DU 3e JUILLET 1666.

(FONDS SÉGUIER, *n°* 709, *tome* XLI, *p.* 32.)

A Monsieur—Monsieur Picaut—chez Monseigneur le Chancelier — en court,

Je ne scay, Monsieur, si vous aurez receu un billet que je vous ay escrit pour vous prier de vouloir presenter à Monseigneur le Chancelier les deux lettres

qu'il m'avoit promis de seller, l'une est une naturalité et l'autre un privilege. J'avois mis ces deux lettres avec le billet que je vous envoye ; je ne scay si vous aurez reçeu l'un et l'autre. Je vous prie de me le vouloir mender au plus tost, parceque j'en suis fort en peine. Je vous baise tres humblement les mains et suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE BRUN.

A Paris ce 3me juillet.

M. Hauréau, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, a bien voulu nous indiquer et nous communiquer lui-même le précieux recueil de dessins, dont nous publions la dédicace. L'exquise complaisance, avec laquelle il nous a obligé dans nos recherches, nous a été d'autant plus sensible, que nous n'y avions aucun titre. Nous avons hâte de l'en remercier.

A — Monseigneur — le — Chancellier —

Monseigneur,

Je passerois dans vostre Esprit pour temeraire, si je pretendois vous faire un present des desseins que vostre liberalité m'a permis de rassembler des plus beaux ouvrages des Sculpteurs Anciens, puisque ce n'est qu'une restitution de ce qui est à Vous et une revolution de ce qui doit retourner à son principe. Si mon travail vous satisfaict, Monseigneur, il vous doit

estre d'autant plus agreable que vous le regarderez comme le fruict d'une plante que vous avez eu la bonté de cultiver, et les deffauts que vous y remarquerez me seront pardonnables ayans esté commis dans une saison que vous aviez destinée pour mes estudes. Ceux qui ne considerent que la grace des contours, la justesse des proportions et les autres parties du dessein, y rencontreront possible de quoy se contenter, mais vous, Monseigneur, qui passez plus avant, que la connoissance parfaicte que vous avez de tous les misteres, des Ceremonies, des Divinitez, et en general de toutes les representations des Anciens, descouvrirez dans cet ouvrage plusieurs particularitez, qui jusques a ce jour ont esté inconnües aux plus sçavants. J'ay tousjours eu, Monseigneur, une inclination tres forte a rechercher ces belles curiositez, et un de mes principaux soings a esté d'assembler dans un volume racourcy toutes ces marques des grandeurs de l'Ancienne Rome, affin que vous pussiez avec facilité les prendre pour vostre divertissement, lorsque vous donnez quelque moment de relâche aux plus importantes affaires de ce Royaume; et me suis souvent estonné des vaines perquisitions que plusieurs curieux ont faictes de la majesté de celle qui fut autresfois la premiere ville du monde, parmy les pierres et soubz des ruines, dans les quelles ilz ont creu qu'elle estoit ensevelie, comme si elle consistoit en bastimens que la necessité d'y loger une multitude de peuple, et le

nombre infini des esclaves qui y estoient emploiez ont eslevez à une grandeur prodigieuse. N'est-il pas bien plus a propos d'admirer sa magnificence dans ces magistrats qui paroissent autant de Roys aux yeux des Ambassadeurs des princes estrangers, et dans la quantité des pièces rares dont l'Asie et une partie de l'Europe ont embelli cette superbe mere des maistres de l'univers? Il n'est pas difficile à des personnes commodes d'entasser plusieurs monceaux de pierres les unes sur les autres pour bastir des edifices somptueux ; mais il faut avoir une puissance bien absolue pour depouiller des villes si fameuses de leurs plus riches ornemens, et obliger les excellents hommes de ce temps là de ne rien produire qui ne fust dedié à la gloire de Rome; aussi voyons nous la plus part de ses superbes Amphiteatres et des autres monuments, renversez ou abandonnez à l'injure des saisons, mais ces reliques precieuses dont j'ay faict un recueil sont en si grande veneration qu'elles sont enchassées dans les lieux plus apparens des places publiques ou dans les principaux pallais de l'Italie. Si l'art avait peu leur donner le mouvement comme l'Esprit et les belles expressions, elles tiendroient compagnie à tant de rares manuscripts qui viennent enrichir vostre bibliotecque, afin de rendre hommage avec eux à celuy qui comble de bienfaicts les beaux Esprits de nostre Siècle, et vous tesmoigneroient, Monseigneur, la part qu'elles prennent aux graces que vous avez departies

à ceux de l'Academie Royalle dont vous estes le Protecteur, puisque c'est par un Ministère que ces grands hommes dont elle est composée doivent arriver au souverain degré de perfection que l'estude de noz reliefs ne leur a peu faire entierement acquerir; mais le poids et la solidité de leur matiere les arreste dans une prison honorable, et tout ce qu'elles peuvent faire est de se presenter a vous dans ce petit volume, ou jay encor laissé place pour celles qui n'ont pas encore esté découvertes ; j'ay souvent eu la pensée de remplir le vuide qui le faict juger deffectueux, des tesmoignages de ma reconnoissance, mais n'ayant peu trouver de paroles assez expressives, je laisse faire cet office à noz Antiques, dont le silence aura plus d'eloquence que tous les remercimens que je vous pourrois faire de voz liberalitez. Il suffit, Monseigneur, que vous ne doutez pas de mon ressentiment, et qu'ayant l'honneur d'estre une de voz creatures, vous souffrirez aussi que j'aye celuy de me qualifier avec toute sorte de respect et de soubzmission,

Monseigneur,

vostre tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur

LE BRUN.

Le volume petit in-folio, relié en maroquin brun, aux armes de Séguier, et dont l'*épistre* ci-dessus est la dédicace, et tout le texte

à la fois, est intitulé par Le Brun lui-même : *Livre d'Anticques tirées d'après celles qui sont à Rome.* Sur la feuille qui précède la dédicace sont dessinées les armoiries du chancelier Seguier. Le recueil lui-même se compose de 65 feuilles, sur lesquelles sont copiées les figures antiques suivantes, dans l'appellation desquelles nous observons avec soin les titres et l'orthographe de Le Brun : *OEsculape.* — *Jupiter.* — Un autre *Jupiter* assis.— *Captif.* — Autre *Captif.* — Pendant du *Captif* précédent. — *Berger.* — *Autre Berger.* — *Bachante.* - *Fille de Niobé.* — Autre *Fille de Niobé.* — Troisième *Fille de Niobé.* — *Reyne d'Egipte.* — *Sibile.* — Autre *Sibile.* — Troisième *Sibile.* — *Faustine.* — *Agripine.* — *Reyne d'Egipte.* — *Agripine.* — *Flore.* — *Ceres.* — Autre *Ceres.* — Troisième *Ceres.* — *Ceres cherchant sa fille.* — *Vestale.* — *Minerve.* — *Sibile.* — *Bachante.* — Autre *Bachante.* — Troisième *Bachante.* — *Muse.* — *Nereide.*— *Ceres.*— Autre *Ceres.* — Ici commence le *Livre de la Milice des Anciens Romains :*—*Bataille de Constantin.*—*Triomphe de Constantin.* — *Casque des Antiens Romains.* — *Labarifert portenseigne du Labarum cornette de LEmpereur.* — *Draconarii portenseigne du Dragon.* — *Archer avantcoureur.* — *Imaginifert portenseigne de l'Image du Prince.* — *Signifert portenseigne.* — *Aquilifert portenseigne de l'Aigle.* — Vient enfin le *Livre de la Religion des Anciens Romains :* —*Prestresse Egiptienne.*—*Sacrificateur Egiptien.*—Seconde *Prestresse Egiptienne.* — *Egiptien-Prestre portant le feu sacré.* — *Sacrifice de Marcorel.* — *Victimaires.* — *Figure des Maillets desquelz frappoient la victime les Anciens Romains* et *Figure de l'Autel.* — *Autel des Parfums* et *Chandellier des Anciens Romains.* — *L'aspergille des Anciens Romains* et *Façon du Benestier antique.* — *Escu de forme ovale* et *Petit coffre ou tenoient leur encens.*—*Cage Pullaire, Baston augural des Anciens Romains* et *Sympulle.* — *Coignée Pontificale accompagnée du cousteau, Cousteau du quel estoit demembrée la victime* et *Cousteaux que les Victimaires portoient.* — *Peau de la victime* et *Olle Vase ou faisoient cuire leur chair.* — *Chapeau de Flamine* et *Figure du Disque des Anciens Romains.*— *Figure de la médaille d'argent de M. Lepidus.* — *Urne* et *Tombeau des Anciens Romains.*

Tous ces dessins, de même que les armoiries dédicatoires dont nous venons de parler, sont exécutés uniformément, à la plume,

lavés à l'encre, et quelquefois au bistre, et soutenus dans les ombres par des hachures de plume très-soignées, qui rappellent, dans quelques figures, la manière de Séb. Leclerc. Ils ont de hauteur moyenne 0,195 millimètres, de largeur, 0,125 millimètres. Certaines figures de femmes sont d'une grande finesse de dessin, particulièrement la Cérès (f°. 34), la Vestale (26), la Cérès (24), la Faustine (17), la Sybile (14), le Sacrifice de Marc-Aurèle (53), et les formes en sont beaucoup plus serrées qu'elles ne furent plus tard. Ce recueil, tout beau et tout curieux qu'il soit, n'a point la supériorité et la force d'interprétation du recueil d'antiquités dessinées par Errard et Poussin que possède la bibliothèque de l'Institut. Lebrun y est déjà tout entier, facile dessinateur et correct, sans grande délicatesse. Quoiqu'il assure que tous ces dessins sont du temps, où il étudiait à Rome, comme pensionnaire de Seguier, qui l'avait recommandé au Poussin (nous avons au Louvre de bien intéressantes études, que Lebrun dessinait alors aux trois crayons, d'après les Jeux d'Amours du tableau de *Mars et Vénus* du Poussin), je ne les accepterais pas parfaitement sur sa parole, comme étant du même temps et de la même suite; ce qui m'aiderait à le prouver, c'est que quelques-unes des figures, et non des plus laides, sont découpées et collées avec soin sur leur feuillet, et l'on entrevoit déjà dans une ou deux, non plus la sculpture antique dans son contact immédiat, mais celle de Girardon et de Regnaudin. Il n'est pas inutile de remarquer que dans la lettre dédicace à Séguier, il est question de sa dignité de protecteur de l'Académie royale ; or, le chancelier n'exerça le protectorat de l'Académie que depuis la mort de Mazarin jusqu'à la sienne, c'est-à-dire depuis 1661 jusqu'à 1672, une quinzaine d'années après le retour de Lebrun d'Italie. Dieu nous garde de nier d'ailleurs les solides études, que Lebrun fit à Rome des costumes et des coutumes antiques, d'après les monuments sculptés ; il en saisit même mieux l'intérêt historique que la beauté idéale. Ces études, dont il fit le reste de sa vie si bel usage, lui valurent le juste renom du plus savant peintre de son temps. En lisant ces quelques lignes, que nous transcrivons, on penserait que Desportes a voulu faire allusion au recueil que nous avons décrit : « Lebrun s'appliqua à dessiner les statues et les bas-reliefs

antiques ; il s'attacha de plus, et par l'avis du Poussin, à bien observer, dans tous les monuments de l'antiquité, les différents usages et les habillements des anciens, leurs exercices de paix et de guerre, leurs spectacles, leurs combats, leurs triomphes, sans oublier leurs édifices et les règles de leur architecture. Enfin, il étudiait d'après le Poussin lui-même, et il fit des morceaux, qui dans une exposition publique, furent attribués à ce fameux peintre. Il en envoya aussi plusieurs au chancelier pour lui montrer en même temps et sa reconnaissance et l'usage qu'il faisait de ses bienfaits. — Il quitta Rome en 1646. » Si nous avons transcrit ces deux dernières phrases, c'est qu'elles nous ont paru être la meilleure annotation à la première lettre de Lebrun, celle de 1644.

(*Correspondance* BOUILLAUD — *vol* 32.)

Il n'y a rien de la main de Lebrun dans les cinq pièces suivantes ; ce sont des copies de lettres fameuses, à lui adressées, avec la traduction qui fut faite de ces lettres et de la réponse de Lebrun.

All'Illmo sig^{r} e mio Pad^{ne} Rever^{mo} Il sig^{r} Carlo le Brun.

Illmo sig^{r} e Pad^{ne} Rever^{mo}

Le virtuose prerogative di V. S. Illma che volano da per tutto con meravigliosi applausi, han dato giusto motivo a questa nostra Academia del Disegnio, nella congregatione havutasi il di 15. del corrente, di dichiarar la con acclamatione universale Academico di merito. E se bene la medema a ricevuto gran lode nel pensiero, e molto più nel esequirlo, ad ogni modo sà non doverle si altro che la sola cooperatione all'Intimatione del congresso. Mentre il gran merito di V. S. Illma poteva, come a saputo, superare ogni diffi-

coltà. Si compiacia dunque di gradirne questo riverente avviso, Mentre io che ne v'appresento il capo, mi glorio d'essere il primo a riconoscerla, non solo per Academico, titulo che punto non altera la sua riguardevole conditione, mà per Padrone specialissimo, che fà per sempre sottoscrivermi

di V. S. Illma Devotissimo serv^re^

DOMENICO GUIDI Principe (1).

Roma 1675.
16 decembre

Altra lettera del medesimo al med^mo^

Illmo sig^r^ e Pa^ne^ Rever^mo^

Vive in si alto grado di stima V. S. Illma nel con-

---

(1) Domenico Guidi, prince, en 1670 et en 1675, de l'Académie de St-Luc, était un sculpteur très-renommé et très-employé à Rome. Il était né en 1628, à Massa di Carrara, et il avait eu pour maître Alexandre Algarde, dont il continua la manière. Nagler dit qu'il fut appelé en France pour travailler à la décoration des jardins royaux; rien de moins prouvé. On plaça à Versailles, au delà du bassin de Neptune, sa statue de la Renommée écrivant l histoire de Louis XIV, qu'il avait exécutée à Rome, d'après le dessin de Lebrun, et Thomassin l'a gravée. Une remarque, au moins curieuse, a faire ici, c'est que, quelques mois après avoir transféré à Lebrun son titre de Prince de l'Académie de St-Luc, Domenico Guidi fut, comme en échange de civilités gracieuses, nommé membre de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris, le 24 juillet 1676. Il mourut, selon l'*Abecedario pittorico*, en 1700, l'*anno santo* (l'année du jubilé); selon D'Argenville le fils, qui cite Pascoli, et selon Nagler (*Dictionnaire des artistes*), Guidi mourut à Rome en 1701, à l'âge de 73 ans. L'un de ses amis les plus intimes était ce Pietro Sante Bartoli, de Perouse, peintre et surtout graveur renommé, dont Bellori parle dans la lettre que nous publions plus haut.

cetto del mondo tutto, che non contenta la nostra Academia d'haver la annoverata fra suoi, hà voluto con più saggia risolutione acclamarla suo Direttore e Pupe. E se bene V. S Illma prima d'esserne dichiarato, potea come ricco di glorie prevenire intieramente tutti gli honori, nulla dimeno han tutti creduto d'accompagnare il suo merito, quando non sia riuscito a bastanza il premiarlo. Non potea la nostra Academia sotto piu nobil giogo humiliare la propria grandezza, Mentre compartendo a V. S. Illma gli honori, a saputo moltiplicarli a se stessa. E perchè la sua assenza non può farne godere la pieneza del giubilo, ha la medesima Academia con non minor lode eletto il sig^{r} Carlo Erard a sostener la sua vece. Dalla di cui presenza e sommo valore tutti noi, come in tersissimo specchio rimiraremo l'immenso fascio delle virtù di V. S. Illma. Io poi che col primo voto e con la voce hò distinta trà le piu interessati la mia devotione, ne porto a V. S. Illma con l'avviso anche la dovuta allegrezza, con la quale deponendo nelle sue mani il mio prescritto Dominio farò provare a questa Academia, che V. S. Illma sapra cosi accrescergli le glorie, come a stesso a fatto nascer gli allori. e qui di novo mi sottoscrivo

di V. S. Illma

aff^{mo} e devot^{mo} servitore

DOMENICO GUIDI.

Roma 1675 (1). 22 decembre.

(1) Desportes s'est donc trompé de presque deux années quand

TRADUCTION.

Très illustre seig^r et très honoré Patron,

Les Prerogatives des vertus de V. S. Ill^me dont la reputation s'estend par tout le monde avec des applaudissements merveilleux, ont avec justice porté nostre Académie du Dessein de la peinture, dans l'assemblée tenue le 15e du courant, à la declarer l'un de ses Academiciens de merite et de valeur, avec acclamation universelle. Et bien que la pensée qu'elle en a conçeue luy ayt attiré une grande louange, et que l'execution l'ayt encores augmentée, elle scait neantmoins que pour cette action il ne lui est deu autre chose, sinon que vous cooperiez à la declaration qu'elle a faicte dans son Assemblee; d'autant que le grand merite de V. S. Ill^me pouvoit, comme elle a sceu, surmonter tous obstacles et toutes difficultez. Qu'il luy plaise donc d'avoir agreable l'advis que je luy en donne avec respect. Moy cependant qui en représente le chef, je me glorifie d'être le premier qui le recognois non seulement pour Academicien, titre qui ne diminue et n'altere

---

il a dit que « ce fut en 1677 que l'Académie Romaine de peinture, fondée par le pape Grégoire XIII, rendit un hommage éclatant à la peinture française en la personne du premier peintre, qu'elle élut pour son Prince, c'est-à-dire Directeur. Pour lui marquer davantage son estime, elle l'élut, quoique absent, et contre ses règles, *lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'éloges, assaisonnés de toutes les fleurs de l'éloquence italienne*, et lui continua l'année suivante le même honneur. »

point sa condition tant considerable et si relevée, mais aussi pour mon particulier patron, ce qui faict que je me souscriray toujours

di V. S. Ill^{me}

très devot servit^{r}

DOMENICO GUIDI Principe.

De Rome 16 Décembre 1675.

Autre lettre du mesme au mesme.

Tres-Illustre seign^{r} et tres honoré Patron

Tout le monde a conceu une si grande estime de V. S. Ill^{me} qu'elle s'est acquise à un tel degré d'elevation, que nostre Academie non contente de l'avoir associée à ceux qui la composent, apres une plus prudente deliberation elle a voulu la declarer son Chef et Directeur. Et bien que V. S. Ill^{me} desja comblée de gloire avant cette declaration, eust peu entierement surpasser, et s'elever au dessus de toutes les marques d'honneur, tous ont neantmoins estimé qu'il estoit à propos de les donner à son merite, veu qu'ils n'auroient pû dignement le recognoistre et luy donner un prix suffizant. N^{re} Academie ne pouvoit sousmettre sa propre grandeur à un plus noble commandement, puisqu'en distribuant les honneurs à V. S. Ill^{me} elle a cognu qu'elle s'en acqueroit de nouveaux. Et dautant que v^{re} absence empesche n^{re} mesme Academie

de s'en resjouir pleinement, et avec entiere satisfaction, Elle a esleu avec applaudissement accompagné d'egale louange le Seig^r Charles Erard pour tenir sa place. Dans la presence et grand merite duquel, comme dans un miroir très-poli, nous contemplerons et regarderons les vertus qui se trouvent réunies en V. S. Ill^me. Et d'autant que j'ay donné le premier mon suffrage, et qu'entre ceux qui ont pris le plus d'interest en cette affaire, j'ay faict paroistre par mes paroles une affection toute particulière, en donnant à V. S. Ill^me l'advis de ce qui a esté faict, je luy tesmoigne la joye que j'en doibs ressentir, avec laquelle luy remettant entre les mains la Principauté que j'ay eue, je feray en sorte que N^re Académie cognoistra par experience que V. S. Ill^me scait les moyens d'en accroistre la gloire, par lesquels elle a fait naistre les lauriers qui accompagnent et embellissent la sienne. Et icy je me souscris de nouveau

de V. S. Ill^me.

tres affectionné et tres devot serviteur

DOMENICO GUIDI.

De Rome le 22 décembre 1675.

Les *Memorie per servire alla storia della Romana Accademia di S. Luca fino alla morte di Antonio Canova compilate da Melchior Missirini* (*Roma*, 1823), après avoir cité quelques extraits des deux lettres précédentes de l'Académie de St-Luc, donnent le texte italien de la réponse si italienne de Lebrun, dont nous avons trouvé ici la traduction suivante :

Je reçeus avec un tres grand contentement l'agreable advis que j'avois esté associé à vostre excellente et renommée Academie, et je creus estre obligé à vous en faire les remerciemens que je devois pour une grace si singuliere. Mais dans le temps que je pensois à les faire, je me trouve surpris par l'accroissement d'un autre honneur, qui est celluy que vous m'avez faict, me déclarant prince et chef de cette mesme Academie, qui est si excessif qu'il m'a estonné, considerant que de l'estat d'apprentif et novice je suis monté si viste à celluy de superieur, et de peu de merite à la grandeur de cette dignité. Ce qui est cause que je ne peux recognoistre en cette action, sinon que le principal fondement que vous avez eu pour faire cette election est la volonté que vous avez eue de me faire cet honneur, afin que tout le merite consiste dans la civilité et la faveur de ceux qui l'ont faicte, et non pas dans les qualitez de celluy qui a esté eleu; ce qui me faict d'autant plus priser et estimer l'honneur que j'en reçois, et me donne ensuitte de vifs ressentimens des obligations infinies que je vous en ay, dont je ne croy pas que je puisse jamais m'acquitter, si ce n'est qu'il vous plaise accepter les offres que je vous fais de mon affection et de la volonté que j'ay d'employer entièrement avec toute la chaleur et promptitude possible, ma personne et ma propre vie pour le service et l'utilité de vostre illustre Academie. Mais bien que l'éloignement des lieux m'empesche de pouvoir y satisfaire

entierement, selon mon desir, je me trouve néantmoins appuyé sur la valeur et le grand mérite du seig^r Charles Errard, que V^s S^ries ont choisi avec une prudence extraordinaire pour en mon lieu en faire les fonctions; sur lequel fondement je me trouve asseuré de ne point tomber du degré d'élevation où je suis, et que sa très claire experience et science peut m'acquerir une gloire qui sera accompagnée de louanges qui dureront à jamais. Je m'arresteray icy pour finir la presente, avec la seule mais sincere protestation que je fais des infinies obligations que je vous ay, rendant aussi des grâces infinies et avec autant d'humilité à V. S. pour les extraordinaires faveurs que j'en ay receues, qui avec les grands ressentimens que j'en confesse, font que je me diray tous jours

de V. Ill. S^ries

très humble et très obligé serviteur

CHARLES LE BRUN.

Paris, 31 janvier 1676.

Al Illma et excell^ma Academia del Dissegno sotto l'invocatione di san Marco (lisez *di san Luca*).

Voici le texte italien tel que le fournit Missirini; il n'y manque que les deux dernières phrases :

« Signori, ho ricevuto con summo giubilo l'obbligante avviso della mia aggregazione alla vostra eccellente ed illustre Accademia e sono tenuto farvene que' vivi ringraziamenti, che si addicono ad una grazia così singolare. Ma nel tempo stesso che a ciò volgevo il pensiero mi sono ritrovato sorpreso per l'accrescimento di un altro onore, quello cioè di avermi dichiarato Principe, e Capo della

vostra Accademia. Una tale elezione mi ha trasportato fuori di me, considerando, che dallo stato di Novizio in cui ero, avete voluto improvisamente farmi salire a quello di Superiore. E poichè con sì poco merito sono stato inalzato alla grandezza di questa dignità, penso, che il principal fondamento di questa elezione sia derivato dalla sola vostra volontà di onorarmi : onde tutto il merito della grazia, non nelle qualità dell'Eletto, ma unicamente nel favore degli Elettori è riposto. La qual cosa fa, che io apprezzi di più l'onore ricevuto, e che io senta piu vivamente le infinite mie obbligazioni, delle quali non saro mai per rendermene scarco, se la benignità vostra non si degna accogliere le mie offerte, il mio zelo, e la mia salda volontà d'impiegarmi colla possibile prontezza, e sollecitudine in tutto ciò, che da me dipende a servigio, ed utilità dell'illustre Accademia. Che se la lontananza de'luoghi si oppone, perchè io non possa, come pur vorrei, mandare ad effetto interamente questo mio buon volere, mi veggio nonostante appogiato sul gran merito, e sapere del Sig. Errard, che Voi Signori, coll'estrema vostra prudenza avete eletto a far le mie veci. Sul qual fondamento mi trovo assicurato di non cadere dall'eccelso loco, ove vi è piaciuto collocarmi. Parigi 10 febbraro 1681 (*cette date est fausse, chacun le voit; celle de notre traduction est tout-à-fait probable*). LE BRUN. »

A cette gracieuse lettre, ajoute Missirini, l'illustre artiste joignit le don de soixante pistoles d'or, et des estampes gravées d'après ses batailles et ses compositions d'Alexandre. L'Académie lui ayant fait l'honneur de le maintenir dans sa charge de prince, pour l'année suivante, Le Brun lui adressa cette nouvelle réponse, de Paris le 22 décembre 1676 :

« Mi trovava così elevato per l'onore da voi fattomi, ch'io non pensava, che la gloria ricevuta fosse capace di alcun augmento. Intanto io vedo, che li vostri favori hanno più di una sorte di grandezza, e che il loro pregio consiste egualmente nell'ampiezza, e nel numero. Io dirò anche, miei signori, che come gli ultimi beneficj sono per l'ordinario la corona di quelli, che sono preceduti, io devo sentirmi altretanto piu debitore alli vostri, poichè quantunque sia

grande la prima grazia, ella sembra al presente non essere stato altro, che il grado, e la preparazione alla seconda. Non tocco gli elogi, de quali le vostre lettere sono piene : So, che la gentilezza ve gli ha dettati, e che sono piuttosto una lezione di quello, ch'io mi devo sforzare di essere, che un testimonio di quello ch'io sia. Questo è il principal uso, che io voglio farne, lontano dal prenderne alcuna presunzione : cioè a dire, che io conserverò memoria eterna della vostra bontà, ed avro particolar cura di adempire il mio debito; e di corrispondere con zelo al posto, ove mi avete collocato. LE BRUN. »

Dans la péroraison de son discours sur les honneurs de la peinture et de la sculpture, prononcé à l'Académie romaine de St-Luc, le second dimanche de novembre 1677, à l'occasion du concours pour les prix des jeunes peintres, sculpteurs et architectes, *essendo principe dell'Accademia il signor Carlo Bruno*, J. P. Bellori disait : « Questa sia immortal lode del nostro Principe il signor Carlo Bruno, che co i lumi del suo pennello arrestar può lo sguardo del suo Alessandro; ed intanto ch'egli colora, e finge la fuga di Dario, ed i Macedonici trionfi, vieppiù chiare memorie del Gallico Alessandro esprime, ed adombra. Ma qui pur tra noi ravviso il Regio onor, de' Romani pennelli, e scalpelli industri; eletti a celebrare i pregj del Gran Luigi, mentre la nostra Accademia ancora fatta consorte delli Reali auspicj, riposa all'ombra de' bei Gigli d'oro, nella protezione dell'Eminentissimo Principe il Signor Cardinale Francesco Barberini, e dell'Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor Marchese Gio. Battista Colbert, sotto il cui auspicatissimo patrocinio ben si possono chiamar felice le nostre arti, e gli studj della gioventù... » Ces derniers compliments à Louis XIV et à Colbert font allusion à la jonction des deux Académies, de St-Luc et de France, opérée sous le principat de Lebrun, par l'entremise d'Errard, à la fin de 1676. Missirini cite toutes les pièces de cette grande affaire : la procuration donnée à Errard par l'Académie royale de Paris, la lettre de Testelin, secrétaire de l'Académie de Paris, à l'Académie de St-Luc, les lettres patentes de Louis XIV, contresignées de Colbert, etc., etc.

ROBERT TOURNIÈRES.

(*Extrait des registres de la paroisse de St-Pierre de Caen.*)

Aujourd'hui Vendredi dix-neuvième jour de mai mil sept cent cinquante deux, le corps du Sieur Robert Le Vrac Tourniere, peintre ordinaire du Roi, ancien Professeur de l'académie de Peinture et Sculpture, âgé d'environ quatre vingt quatre ans, décédé d'hier sur cette paroisse, muni des sacrements de pénitence et d'Extrême onction, a été inhumé dans le Cimetière proche cette Eglise, par moi vicaire soussigné, en présence de Louis Le Vrac Tournière, neveu dudit, et de Me Pierre Charles Brunie, Ptre chapelain de cette paroisse, qui ont signés, approuvé Louis, en interligne et une rature nulle et Le Vrac, en interligne bon, signé, Louis le Vrac Tournière, Brunier, F Le Tellier, vic. de St-Pierre.

Cette pièce, que nous devons encore à l'amitié de M. Trebutien, outre qu'elle nous donne un nom nouveau et inconnu de Robert Tournière, constate irrévocablement la date de sa mort que d'Argenville nous avait d'ailleurs indiquée assez exactement, à un jour près. D'Argenville le disait âgé à sa mort d'environ 77 ans; son neveu, mieux informé, pouvons-nous croire, lui en donne environ 84 : cela change de 7 ans la date de naissance, et la recule jusqu'à l'année 1668.

THÉODORE GÉRICAULT.

LETTRES DU Cte DE FORBIN RELATIVES A L'ACQUISITION DU NAUFRAGE DE LA MÉDUSE DE GÉRICAULT.

L'administration des musées, alors que sous les trois derniers règnes elle relevait immédiatement des ministres ou intendants de la maison du roi, a été souvent, et avec passion, accusée de favoritisme et d'indifférence pour les chefs-d'œuvre et les artistes qui faisaient la gloire de la France. Il a couru, notamment à propos du *Naufrage de la Méduse* de Géricault, des fables malveillantes, qui ont encore quelque crédit (Voir la *Revue des arts* de M. T. Thoré dans le *Constitutionnel* du 21 juillet 1847). Nous avions depuis longtemps à cœur de mettre à néant ces contes d'atelier, qui tendent toujours à représenter l'autorité monarchique, comme fatalement inintelligente des beautés et des besoins de l'art. Il nous est permis de le faire aujourd'hui, en publiant des lettres, qui feront un éternel honneur au noble cœur, à la généreuse initiative, à l'infatigable persistance de M. le comte de Forbin. Qu'on se rappelle, pour entière justice, les violentes critiques, dont toute l'école de David et le public bourgeois, MM. Kératry et Landon en tête, assaillirent, au salon de 1819, la grande œuvre de Géricault, et qu'on n'oublie pas que Géricault était de ceux, qu'on appelait alors les *libéraux*, et que ses amis répétaient partout que son magnifique et terrible *naufrage* était, avant toute valeur d'art, un acte d'opposition aux Bourbons régnants. Voici donc les lettres, que, sous différentes dates, M. de Forbin, directeur des musées royaux, écrivit, d'abord à Géricault lui-même, puis à M. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi, puis enfin à M. le vicomte de La Rochefoucault, chargé du département des beaux-arts. Par la mort déjà éloignée des deux grands artistes qu'elles intéressent, le comte Aug. de Forbin et Théodore Géricault, ces lettres n'ap-

partiennent plus seulement à l'administration, elles appartiennent à l'histoire.

Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de Forbin, né au château de la Roque d'Antheron en Provence, le 19 août 1777, est mort à Paris, rue Taitbout, n° 5, le 23 février 1841 ; la *France littéraire* publia alors quelques nobles pages de M. de Marcellus, dans lesquelles sont encadrées des notes de M. de Forbin lui-même sur sa propre vie. Quant à Jean-Louis-André-Théodore Géricault, la commission, chargée par l'Académie de Rouen de rechercher dans quelle maison il était né, après avoir trouvé dans le *Registre de la paroisse de St-Romain*, pour 1791, l'extrait de baptême qui constatait sa naissance à Rouen, le lundi 26 septembre 1791, « du légitime mariage de Georges Nicolas Géricault, homme de loy, et de Louise Jeanne Marie Caruel de cette paroisse, » est arrivée à constater que notre grand peintre était venu au monde dans la vieille maison de Rouen, portant alors le n° 7 de la rue de l'Avalasse ; cette habitation de sa grand-mère maternelle, démolie en 1822, occupait l'espace couvert aujourd'hui par les bâtisses portant les n°s 13, 13 bis et 13 A. Voir le *Rapport de la commission* dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Rouen, pendant l'année* 1842 (*Rouen, Periaux*, 1843). Le second et dernier biographe qui ait jusqu'à ce jour, à notre grande honte, recueilli sur cet illustre initiateur de notre jeune école, qui devrait avoir vingt historiens, les souvenirs encore palpitants de ses amis, M. Charles Blanc, dans ses *Peintres français au XIXe siècle*, a noté pieusement la maison de Paris, rue des Martyrs, n° 21, où Théodore Géricault mourut au bout de sa longue maladie, le 18 janvier 1824.

Le comte de Forbin à M. Géricault.

31 décembre 1819.

Je m'empresse de vous prévenir, Monsieur, que M^{r} le directeur général du ministère de la maison du Roi a bien voulu, sur ma proposition, vous confier

l'exécution d'un tableau (1) du prix de six mille francs, payable moitié sur l'année 1820, moitié sur l'année 1821. Je me félicite d'avoir pu contribuer à vous faire accorder une distinction aussi flatteuse, et je ne doute pas que vous ne vous attachiez à la mériter par de nouveaux efforts, dont je trouve la garantie dans les preuves de talent que vous avez données à l'exposition de cette année. Le succès qui vous attend me fournira, je l'espère, l'occasion de vous signaler encore à la bienveillance du roi, et de vous faire obtenir de nouvelles marques de sa munificence.

A S. E. le M^tre de la M^on du roi.

2 février 1822.

Monseigneur, je crois devoir proposer à V. E. d'acquérir le tableau de M. Géricault, représentant le *Naufrage de la Méduse*. Cet ouvrage, plein de verve et d'énergie, annonce le talent le plus distingué et que l'on ne saurait trop encourager. La manière de M. Géricault a de la grandeur, de l'originalité, et son ou-

---

(1) M. Louis Batissier nous apprend dans la vivante et émouvante biographie de Géricault, insérée par lui dans la *Revue du dix-neuvième siècle* (24 pages in-8°), que le tableau commandé par le roi, à Géricault, à la suite de l'exposition de 1819, était un *Sacré-Cœur de Jésus*, et que celui-ci, peu satisfait de ce sujet, en confia l'exécution à Eugène Delacroix. Le tableau fut, en effet, peint par Delacroix, signé par Géricault, qui en remit naturellement le prix à son jeune ami. Ce ne fut point un *Sacré-Cœur de Jésus* qui fut représenté, mais une *Notre-Dame des Douleurs* qui fut envoyée aux Dames du *Sacré-Cœur* de Nantes.

vrage a obtenu beaucoup de succès chez les artistes en France et aux yeux de tout le public en Angleterre. Ce tableau est revenu à Paris, parce que son auteur désire qu'il reste en France, et, pour faciliter l'exécution de ce vœu, il propose de le céder au gouvernement pour le prix de 6,000 fr. et consentirait même à être payé moitié sur l'exercice 1822, et le reste sur celui de l'année 1823. Cet ouvrage est de la plus grande dimension; il a coûté beaucoup de temps, d'étude et d'argent à M. Géricault, et ce serait peut-être dégoûter un homme appelé à faire le plus grand honneur à l'école française, que de repousser une demande aussi juste et aussi modeste. Le *Naufrage de la Méduse* pourrait être placé dans une des grandes salles de Versailles, et je suis certain que le temps consolidera la réputation de cette production énergique et puissante.

A S. E. le M^tre de la M^on du roi (Mis de Lauriston).

17 mai 1822.

Je prends la liberté de rappeler à V. E. la proposition que j'eus l'honneur de lui faire le 2 février dernier d'acquérir pour la collection du Roi et moyennant la somme de 6,000 fr. payables sur deux exercices, le tableau de M. Géricault représentant le *Naufrage de la Méduse*, qui a recueilli des suffrages si unanimes au salon de 1819 et obtenu ensuite tant de succès en Angleterre.

A S. E. le Mtre de la maison du roi.

27 mai 1823.

Monseigneur, on a souvent adressé à l'administration des arts le reproche de ne pas encourager exclusivement le genre historique qui ne peut trouver de protection que chez le gouvernement. J'ai souvent entendu citer à l'appui de cette critique peu fondée l'exemple de l'oubli dans lequel on laissait un ouvrage important, composition hardie, d'une exécution large, vigoureuse, et qui promet à la France un habile artiste de plus. Le *Naufrage de la Méduse*, tableau de près de 20 pieds, prouve que son auteur M. Géricault a puisé dans les ouvrages de Michel-Ange le grandiose qui ne plaît pas à la multitude, mais qui constitue le véritable peintre d'histoire. On ne put pas acheter ce tableau en 1819, époque de son exposition et de son succès, surtout chez les artistes. M. Géricault montra cet ouvrage à Londres, et son désir le plus vif était qu'il fût à son retour acquis pour la collection de S. M. où cette production tiendrait une place fort distinguée. Ce sujet qui représente un grand désastre et qui montre l'homme luttant contre une mort cruelle, est plutôt un hommage à la Providence qui secourait ces infortunés qu'une critique de l'ineptie qui se livrait à ce danger. M. Géricault est tout-à-fait découragé par l'espèce d'abandon dans lequel on laisse son tableau, qu'il offre depuis deux ans

de céder pour 5 ou 6 mille francs; c'est ce qu'on paye aujourd'hui un petit tableau de genre. J'ai été trop frappé de ce contraste, pour ne pas me croire obligé de le signaler à V. E. J'ose donc lui écrire aujourd'hui ce que j'eus l'honneur de lui dire avant-hier à ce sujet et qu'elle semble accueillir avec l'esprit de justice qui la distingue. On pourrait prendre cette somme sur la caisse du Musée qui rentrerait dans cette avance sur les exercices de 1824 et 1825. L'ouvrage de M. Géricault serait placé à Versailles, et tous les artistes applaudiraient à cette acquisition.

A Mr le Vte de la Rochefoucauld, chargé du dépt des beaux-arts.

30 octobre 1824.

Monsieur le vicomte, vous pouvez vous rappeler un tableau de feu Géricault qui produisit une vive sensation au salon de 1819; cet ouvrage d'une grande dimension representant le naufrage de la Fregate la *Méduse* est surtout remarquable par la hauteur, la gravité de l'ordonnance, et par l'extrême énergie de l'execution. Aucun peintre sans exception, depuis Michel Ange, n'avait été appelé à sentir et à rendre le genre terrible d'une manière plus puissante que feu Géricault.

J'offris en 1819 à cet artiste, mort il y a peu de

mois, d'acquerir son tableau pour le prix de 10,000 fr. Animé par un succès éclatant, ce jeune peintre refusa cette offre et porta son ouvrage en Angleterre, où le produit d'une exposition publique lui rapporta une somme assez importante. On doit dire à l'éloge de M. Géricault qu'il ne voulut pas vendre son tableau aux Anglais et qu'il me fit la proposition à son retour de le ceder au gouvernement Français pour la moitié de la valeur qui lui en avait été offerte en 1819. La longue maladie de M. Gericault et sa mort nous firent perdre de vue cette affaire. La succession de cet artiste fait vendre ce tableau aux criées publiques à l'hôtel de Bullion.

L'importance de cet ouvrage le place hors de la portée des amateurs ; on s'arrache à des prix très élevés les moindres esquisses de ce peintre; mais l'enthousiasme des admirateurs s'arrête devant le *Naufrage de la Méduse* qui a 22 pieds de longueur sur 18 de hauteur environ ; la concurrence ne s'établira donc pas, à moins que ce ne soit avec quelque galerie étrangère. Dans tous les cas ce tableau ne devant pas être vendu plus de 4 à 5,000 fr., vous serez sans doute d'avis, M^r le Vte, que je fasse faire une offre par une personne inconnue aux vendeurs et bien au fait de ce genre d'affaires en lui donnant des instructions précises qui ne lui permettraient pas de dépasser la somme de 4 à 5,000 francs.

Ce grand et bel ouvrage demeure, malgré quelques

incorrections, une des productions les plus fortes et les plus originales de notre Ecole, et décorerait très avantageusement le chateau de Versailles. Veuillez bien me faire connaitre vos intentions dans les vingt quatre heures, la vente etant irrévocablement fixée à l'un des premiers jours de la semaine.

Le vicomte de la Rochefoucauld à M. le comte de Forbin.

1er novembre 1824.

Votre idée, Monsieur le comte, me semble très heureuse. Il convient que le Musée possède la production la plus importante d'un peintre qui, quoique mort bien jeune, avait déjà fait preuve de tant de talent. Puisque vous croyez que le prix du tableau du *Naufrage de la Méduse* ne dépassera pas 4 à 5,000 fr., je vous autorise à l'acheter, m'en rapportant entièrement à votre expérience et à vos lumières sur le choix des moyens à employer pour faire cette acquisition.

A M. le Vte de la Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts, etc.

8 novembre 1824.

Mr le Vte, vous m'avez autorisé verbalement à offrir à Mr Bonnefond, peintre de Lyon, la somme de

6,000 fr. pour prix de son tableau représentant la *Chambre à louer*. Cet artiste me fait savoir qu'il vient de vendre cet ouvrage à la ville de Lyon moyennant la somme de 8,000 fr.

Quant à l'affaire du tableau de M. Géricault représentant le *Naufrage de la Méduse*, ce tableau a été mis aux enchères au prix de 6,000 fr. Il ne fut ajouté que cinq francs à ce prix par M. Dreux D'Orcy, ami de M. Géricault. J'ai cru d'après le sens de votre lettre devoir prendre le marché de ce dernier ce qui porterait le prix de cette acquisition à 1,005 fr. de plus que vous m'avez autorisé de le faire ; mais il m'a paru indispensable de saisir cette occasion et de mettre à profit la bonne action et la bonne volonté de M. Dreux Dorcy, qui ne s'est mis en avant que dans l'esperance que le tableau de son ami appartiendrait au gouvernement, et serait convenablement placé dans l'un des Musées royaux. J'espère avoir bien interprété vos intentions, et vous prie de régulariser cette opération qui administrativement et consciencieusement me parait juste et excellente. La dimension seule de ce tableau a pu s'opposer à ce qu'il fût porté à un prix aussi élevé que les moindres études de feu Géricault, et déjà les amateurs demandaient que le *Naufrage de la Méduse* fût coupé en quatre parties, et la somme de 20,000 fr. eût été le résultat de cet acte barbare; la conduite du commissaire expert et celle de M. Dreux Dorcy ont été à cet égard dignes de tous éloges.

J'ai fait l'avance des 6,005 francs sans le payement des quels le tableau ne pouvait pas sortir de l'hotel de Bullion. Le prix de ce tableau serait imputé sur l'exercice 1825 et d'ici là vous pourriez autoriser la Caisse du Musée à me rembourser cette avance.

Mr Géricault a laissé de nombreux amis ; l'annonce de cette acquisition dans les journaux serait du meilleur effet.

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

A M. le comte de Forbin.

Paris, le 12 novembre 1824.

Monsieur le comte, par décision du 10 de ce mois, j'ai approuvé les dispositions que vous avez cru devoir prendre pour vous rendre maitre, au nom de la Couronne, du tableau de Géricault représentant le *Naufrage de la Méduse*. La somme de six mille cinq francs que vous avez été obligé d'y mettre sera imputable sur l'exercice 1825; et je vous autorise à vous rembourser sur la caisse du Musée de pareille somme que vous avez avancée pour cette acquisition.

Recevez, monsieur le comte, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Vte DE LA ROCHEFOUCAULD,
Chargé du département des beaux-arts.

Les nécessités d'impression de notre recueil ne m'ont pas permis de publier, dans ma première livraison, la lettre par laquelle le directeur général des musées, M. le comte de Nieuwerkerke, m'autorisait à publier la correspondance de M. le comte de Forbin, relative à l'acquisition du Naufrage de la Méduse. Cette lettre, qui honore autant celui qui l'a écrite que celui dont elle fait si noblement l'éloge, doit trouver place ici tout d'abord ; elle y suivra, sans interruption pour nos lecteurs, les généreux rapports de M. de Forbin.

Paris, le 1er janvier 1851.

Mon cher Chennevières,

Je n'hésite pas à autoriser la publication des lettres de monsieur le comte de Forbin. Elles prouvent qu'il avait compris Géricault et deviné que ce nom devait illustrer l'art français. Les sentiments qu'il exprime sont nobles et patriotiques, et je saisis avec empressement cette occasion de mettre le public à même d'apprécier, une fois de plus, les qualités éminentes de mon honorable prédécesseur et d'ajouter un fleuron à la couronne immortelle du grand peintre du Naufrage de la Méduse.

Agréez l'assurance de mes sentiments affectueux et distingués.

Le directeur général des musées nationaux,

NIEUKERKE.

DEUX LETTRES INÉDITES DE RUBENS

COMMUNIQUÉES ET ANNOTÉES

PAR M. LUDOVIC LALANNE (1).

En 1840, M. Émile Gachet, attaché à la commission royale d'Histoire de Belgique, publia en un volume in-8° un *Recueil de lettres inédites de Rubens* (2). Cette publication offrait d'autant plus d'intérêt que jusqu'alors on n'avait imprimé que bien peu de lettres de ce grand peintre. Ainsi, on en trouve une, moitié en latin, moitié en flamand, et du mois d'août 1637, en tête du Traité *de pictura veterum*, de François Junius, 1694, in-folio; une seconde, dans le tome II des *Mélanges* de Chardon de la Rochette (3). Le fac-simile d'une autre a été donné dans l'*Isographie* (4). Le recueil de M. Gachet renferme 85 lettres dont 13 seulement ne sont point de Rubens (5). Les autres sont toutes écrites par lui à divers personnages : à Peiresc (11 lettres), à Valavès, beau-frère de Peiresc (10 lettres), etc., et enfin à Pierre et à Jacques Dupuy, gardes de la Bibliothèque du roi. — Ces dernières sont au nombre de 45.

Les lettres de Rubens à Peiresc et à Valavès ont été publiées d'a-

---

(1) Notre ami, M. Ludovic Lalanne a bien voulu enrichir notre publication de deux lettres inédites de Rubens et de l'intéressant travail bibliographique qui leur sert d'introduction. Quoique la France n'ait le droit de réclamer Rubens que par son admirable galerie de Médicis, nous avouons que les deux lettres du grand maître flamand nous ont paru être, pour nos lecteurs, un bien aussi légitime que si elles avaient été écrites par Le Sueur, ou par Puget. PH. DE CH.

(2) *Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens*, publiées d'après ses autographes, Bruxelles, 1840, in-8°—Les lettres en italien ou en flamand sont accompagnées d'une traduction française.

(3) L'original se trouve au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

(4) L'original fait partie du tome 714 de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale; cette lettre est en français.

(5) Les autres sont des lettres adressées à Gevaert par Peiresc, J. Dupuy, Boutart, Alexandre, H. Brandt.

près la copie de la correspondance de Peiresc conservée à la bibliothèque d'Aix (1). Les originaux (ce que M. Gachet paraît avoir ignoré) existaient encore, il y a une quinzaine d'années, à la bibliothèque de Carpentras où se trouve la plus grande partie des manuscrits de Peiresc (2); malheureusement, ainsi que j'ai pu le constater moi-même, ils ont disparu de cet établissement, et, depuis cette époque, quelques-uns d'entre eux ont passé dans des ventes d'autographes faites à Paris (3).

Les lettres adressées à Dupuy ont été copiées en 1838 à la Bibliothèque nationale, par M. Gachard, archiviste général de Belgique (4), sur les autographes renfermés dans le tome 714 de la collection Dupuy (5).

Mais avant la transcription faite par M. Gachard, de déplorables soustractions avaient déjà été commises dans ce Recueil. Le nombre des lettres de Rubens à Dupuy qui, depuis 1837, ont tout à coup apparu dans les ventes, où jusqu'alors on n'en avait vu figurer aucune, les traces évidentes de mutilation et d'arrachement, que l'on aperçoit dans le volume, dont la reliure actuelle remonte seulement à 1830, ne permettent pas le moindre doute sur la réalité, ni sur l'époque de ces premières soustractions. — Elles n'ont pas été les seules, car dix-huit des lettres copiées en 1838 par M. Gachard, et publiées en 1840 par M. Gachet, ont disparu avant 1848, époque où j'eus l'occasion de faire l'inventaire des pièces qui avaient échappé à ces mutilations.

De l'examen du recueil de Peiresc et de la collection Dupuy, il

---

(1) Cette copie, que le président Mazaugues avait fait faire dans l'intention de la publier, se compose de 14 volumes in-f°.

(2) Ces manuscrits, en partie autographes, forment environ 115 volumes in-f°.

(3) C'est par erreur que M. Gachet donne, comme étant autographe, la lettre de Peiresc à Rubens, en date du 9 août 1629, conservée au tome 714 de Dupuy. — Ce n'est qu'une copie, ainsi qu'il est facile de le reconnaître à la première vue.

(4) Voy. l'avertissement du livre de M. Gachet.

(5) Ce volume porte le titre suivant écrit de la main de Dupuy : *Lettres du sieur Pierre Paul Rubens, des années* 1626, 1627, 1628. Ce titre est inexact, car le volume renferme encore des lettres datées de 1629 et de 1630.

est résulté pour moi la conviction que *tous les autographes* de Rubens, mis en vente à Paris depuis 1837, ont été enlevés à des dépôts publics. — Les lettres adressées à Peiresc proviennent, soit de la bibliothèque de Carpentras, soit du tome 688 de la collection Dupuy (1). Celles qui sont adressées aux Dupuy proviennent du tome 714 de cette même collection. Comme à l'exception de trois (2), elles sont restées inédites, je crois nécessaire, avant de parler de celles qui font le sujet de cet article, d'en donner ici une liste aussi exacte que possible. Elle pourra être fort utile aux biographes futurs de Rubens et aux bibliothécaires, qu'elle mettra à même de revendiquer tôt ou tard les pièces précieuses si audacieusement enlevées aux établissements confiés à leurs soins.

Nous indiquons, pour chaque pièce, la vente ou les ventes auxquelles elle a figuré.

LETTRES A PEIRESC.

1. 1617. (Vente d'un officier général étranger, 24 janvier 1838, n° 96.)
2. 23 avril 1624. (Vente G***, février 1846, n° 289.)
3. 2 décembre 1628. (Vente du 16 avril 1846, n° 409.)
4. 10 août 1630. (Vente du 8 avril 1844, n° 494.) — Cette lettre a été publiée par M. Gachet, p. 251, d'après une copie de la bibliothèque d'Aix.

Les deux lettres suivantes sont aussi, à ce que je crois, adressées à Peiresc :

5. 27 mars 1631. (Vente J. G. 1846, supplément, n° 71.)
6. 18 décembre 1634. (Vente du 8 décembre 1845, n° 365.)
7. Il existait encore, d'après les catalogues, dans le volume 688 de la collection Dupuy, des lettres de Rubens à Peiresc; ces lettres ont disparu. L'une d'elles, portant la date du 18 décembre 1635, est actuellement en un lieu sûr, d'où elle ne sortira, je l'espère, que pour être rendue à la Bibliothèque nationale.

---

(1) Voy. plus loin, p. n° 7.

(2) Savoir : Lettres à Peiresc, 10 août 1630. — (Gachet, p. 251). Lettres à P. Dupuy, 19 novembre 1626. — 25 juin 1627. (Gachet, p. 83, p. 120.)

LETTRES A P. OU A J. DUPUY.

1. 8 octobre 1626. (*Bulletin du Bibliophile*, année 1839, n° 1954. — Vente W. et AA, 1841, n° 97.)
2. 19 novembre 1626. (Vente du 10 mars 1847, n° 423. — *Bulletin Charavay*, année 1847, n° 879.) — Cette lettre a été soustraite postérieurement à 1838, car elle a été publiée par M. Gachet, p. 83. (*Voy.* plus loin, p. 87, n° 7.)
3. 13 mai 1627. (Vente G***, 2 février 1846, n° 290.)
4. 28 juin 1627. (Vente du baron de L. L., 1847, n° 584.) — Il y a erreur dans la date du 28 juin. Cette lettre a été publiée par M. Gachet (p. 120), avec la date du 25 juin. (*Voy.* plus loin, p. 87, n° 11.)
5. 19 juillet 1627. (Vente de novembre 1848, n° 575.) — C'est la seconde des lettres que nous publions plus loin.
6. 21 octobre 1627. (Vente Saint-Julien, 1838, n° 295. — Vente du 3 février 1845, n° 421.)
7. 19 novembre 1627. (Vente du 15 mai 1843 (1), n° 458.)
8. 1627. (Vente Riffet, 1837, n° 409 *bis*.) — C'est peut-être l'une des quatre lettres précédentes.
9. 27 janvier 1628. (Vente du 23 novembre 1848, n° 575.)
10. 4 mars 1628. (Vente A. Martin, 1842, n° 258.)
11. 23 mars 1628. (Vente Gottlieb W., 1839 (2), n° 273.)
12. 4 mai 1628. (Vente du 6 juin 1849, n° 1003.)
13. 11 mai 1628. (Vente 5 février 1844, n° 413.)
14. 30 mai 1625, lisez 1628. (Vente du 8 décembre 1845, n° 366.) — La date de 1625, indiquée sur le catalogue, est fausse. En effet, d'après l'analyse qu'il en donne, on voit qu'il est question dans cette pièce du siége de La Rochelle, au secours de laquelle Buckingham doit amener, dit Rubens, une flotte de cinquante vaisseaux. Ces faits ne peuvent se rapporter qu'à l'année 1628.

---

(1) Une autre lettre non cataloguée, et dont nous ignorons la date, a figuré à la même vente. (*Voy.* la table de l'*Isographie*, article *Rubens*.)

(2) J'ai eu entre les mains une épreuve du catalogue de cette vente. On y lisait : *Rubens à Dupuy*. Le vendeur a eu la prudence de faire disparaître les mots : *à Dupuy*, sur le catalogue tel qu'il a été publié.

15. 6 juillet 1628. (*Bulletin du Bibliophile*, année 1841, n° 1324.)
16. 26 août 1629. (Vente du 14 mai 1845, n° 315.)
17. 25 février 1629. (Vente du bibliophile Jacob, 1840, art. RUBENS.)
18. 29 juin 1640. (Vente feu M. S***, n° 161.) — La date du 29 juin 1640 est fausse, car Rubens était mort le 29 mars de la même année.
19, 20, 21. Il y a encore des lettres de Rubens, mais annoncées sans date, dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1842, n° 712; dans le catalogue de la vente Clicquot (1843), n° 670; dans le catalogue de la vente AA (1839), n° 813.

En outre, j'ai pu recueillir dans quelques catalogues anglais les indications suivantes sur des lettres de Rubens, mises en vente à Londres, et qui proviennent de la même source.

22. 4 mars 1627. (Vente Richard Burton, 21 juin 1850, n° 207.)
23. 25 mars 1627. (Thorpe, Catalogue of autograph letters for 1839, n° 1374.)
24. 7 juillet 1627. (Catalogue of.... autograph letters from the collection of Monsr Donnadieu, juin 1847, n° 236.)
25. 19 juillet 1627. (Catalogue of.... M. Hodge, 18 décembre 1848, n° 681).— C'est la première des deux lettres que nous publions plus loin.
26. 16 décembre 1627. (Catalogue of the collection of the late J. George Christison, 19 décembre 1850, n° 562.)
27. 22 avril 1629. (Catalogue of books, manuscr. and autograph letters on sale by T. Rodd, p. 19.) — Ce catalogue est joint à la livraison de juillet 1838 du *Gentleman's Magazine*.
28, 29. Enfin, deux lettres adressées à Dupuy et qui n'ont figuré, à notre connaissance, sur aucun catalogue de vente, ont été acquises par un amateur allemand, M. Joh. Jac. Merlo, et celui-ci, contrairement à l'habitude des collecteurs d'autographes, s'est empressé de les publier dans un ouvrage intitulé : *Nachricten von dem Leben und den Werken Kolnischer Künstler* von Joh. Jac. Merlo, Koln, 1850, in-8° (p. 390-391). La première, datée du 21 octobre 1627, commence ainsi : *Le cose di Fiandra sóno minute*. La deuxième (1), datée du 28 octobre de la même année,

(1) A ces renseignements sur les lettres adressées aux Dupuy,

commence en ces termes : *Il signor marchese Spinola insieme col signr Don Diego.*

Pour compléter ces renseignements bibliographiques, nous allons donner la date et la première ligne des lettres originales qui, copiées par M. Gachard, en 1838, ont, depuis cette époque, été enlevées au même volume 714. Elles sont toutes adressées à P. Dupuy.

1. 1626, 15 juillet. V. S. fa bene di rimettermi.....
2. — 17 septembre. Mi pare che finalmente devo credere....
3. — 31 (*sic*) septembre. Mi dispiace di non aver soggietto.....
4. — 29 octobre. Ho letto con più attentione quel poema.....
5. — 5 novembre. V. S. mi ha obligato grandemente....
6. — 12 — La mi obbliga troppo col scrivermi....
7. — 19 — Io mi trovo in perplessità di respondere.... (Vendue sous le nº 423 à la vente du 10 mars 1847.)
8. 1627, 28 janvier. Diedi a V. S. parte col ordinario passato.....
9. — 18 février. Non potetti scrivere a V. S. la settimana passata....
10. — 22 avril. Io sono debitore di riposta....
11. — 25 juin. Ho ricevuto due lettere di V. S.... — (Vendue sous le nº 584, à la vente du baron de L. L. *Voy.* plus haut, p. 85, nº 4.)
12. — 1er juillet. Certo che il re ha monstrato d'esser justiciero....
13. — 23 septembre. Non potetti scrivere a V. S. par causa della mia absenza....
14. — 14 octobre. Sono duoi ordinari ch'io non ho avuto....
15. 1628, 9 mars. Il secretario di M. Le Clerq mi scrive....

---

nous ajouterons que dans une publication de M. William Hookam Carpenter, intitulée : *Pictorial notices consisting of a memoir of sir Antony Van Dyck and a variety of interesting particulars relating to other artists patronized by Charles I*, London, 1844, in-4°, on trouve p. 136-67, toute une correspondance tirée du *State Paper office*, et échangée en 1618 entre Rubens et sir Dudley Carleton, relativement à des achats de tableaux de Rubens. Les pages 168-76, offrent encore des documents sur les travaux du grand peintre pour l'Angleterre.

16. 1628, 13 avril. Spero che V. S. avera ricevuto col ordinario....
17. — 27 — V. S. mi favorisce sempre con avisi....
18. — 1er juin. Il successo del soccorso degli Inglesi....

Ainsi en résumé, sans même parler des lettres adressées à Peiresc, 45 lettres environ de Rubens ont été enlevées du volume 714 de la collection Dupuy. En les évaluant à 70 francs, prix moyen des ventes, c'est une perte matérielle de plus de *trois mille francs* que la Bibliothèque nationale a subie pour un seul volume qui ne devait pas contenir plus de 75 à 80 pièces. Sauf quatre que nous avons signalées plus haut (voyez p. 86, nos 28 et 29, et p. 87, nos 7 et 11), toutes ces lettres sont inédites. Les collecteurs d'autographes ayant l'habitude, pour ne pas en diminuer la valeur vénale, de ne point publier les documents précieux qu'ils ont entre les mains, il est probable qu'elles ne seront pas imprimées de sitôt. C'est ce qui m'engage à donner ici le texte de deux lettres de Rubens à P. Dupuy, lettres en possession desquelles la Bibliothèque nationale a pu rentrer, grâce aux renseignements qui lui ont été fournis par deux de mes amis (1) et moi. La première de ces lettres a été rachetée à Londres à une vente qui s'est faite au mois de décembre 1848 (2). L'autre qui, quelques semaines auparavant, avait passé dans une vente à Paris (3), fut restituée à M. Naudet, administrateur général de la Bibliothèque.

Comme la plupart des lettres adressées à Dupuy, la première ne renferme guère que des nouvelles politiques. Il y est, entre autres, question de l'expédition que les Anglais préparaient contre la France pour venir au secours de La Rochelle, menacée par Richelieu, expédition qui, le lendemain même du jour où écrivait Rubens, apparut devant l'île de Ré, dont elle s'empara. La seconde lettre est plus intéressante. Rubens y porte un jugement assez piquant sur le célèbre marquis Spinola. Il y donne aussi quelques détails sur la galerie du Luxembourg.

---

(1) MM. Bordier et Bourquelot.
(2) Vente de la collection de M. Hodge, n° 618. Voy. p. 86, n° 25.
(3) Vente Laverdet, du 23 novembre 1848, n° 575. Voy. p. 85, n° 9.

Molto Illustrissimo signor mio osservatissimo,

V. S. mi tiendra (*sic*) per negligente non havendo ricevuto delle mie nove la settimana passata. La prego pero sia servita di scusarmi perche mi trovai in viaggio fuori d'ogni camino d'alcuna corrispondensa colla Francia, o altre paesi pratticali da corriere ordinarii. E quello che peggio mi dubito che la settimana prossima, io possia esser incommodato d'un simil incidente, et percio scrivo questa anticipatamente con gran fretta, dovendo andare fuori di novo per qualche giorni quanto prima. Lascio però ordine a casa pur il fagotto tante volte promesso a V. S., che sarà consegnato al istesso Anthoine Luriz, che non penso vorra intoppar due volte nel medesimo scoglio. — Io fui sforzato di partire tanto al improviso che non fu possibile di far questa poca facenda prima chio men'andassi; la supplico sia servita d'usare della solita sua discretione ad interpretar bene questa si longa dilacione di servirla che non conveniva al obligo mio. Qui nulla abbiamo di novo; il principe d'Orange, si trattiene tutta via a Arnem et i luochi circonvicini, come Nimmeghen, Schenckeschans (?), et alcuni dicono che tira verso Grol; ma perche la maggior parte delle sue militie non e sbarcata ancora, si credi possa havere intentione di voltar subito le vele al improviso, et attacar qualche piazza che manco. Si pensa percio il nostro signor marchese (Spinola) non si move del centro e provede da per tutto et ha messo un ponte de navi sopra il fiume di questa

citta per che le militie di Fiandra e Brabante possuno andar e venere ad assistere l'una l'altra al bisogno con grand^ma facilita. Et il conte Henrico de Berghes se oppone da quella banda che marchia il nemico, il qual e forte havendo assoldati otto mille mercenarii, che chiamano Noupsckyters (?), per la guardia delle citta, volendosi servire de gli presidiarii veterani in questa espeditione. Qui non abbiamo ancora nova certa della uscita della armata inglese, non potendo imaginarsi alcuno dove vada a scarigarsi questa borasca. Vediamo pero che la Francia en (*sic*) ha maggior appresione che noi altri; pare che vada *per vices*, et al mio parer, si poteria resolvere in fumo, come la passata. Ne havendo altro, faro fine con baciar a V. S. et al S^r suo fratello di verissimo cuore le mani, et humilimente mi racommando nella lor buona gracia.

Di V. S., molto illus.

Servitore aff^o

Di Anversa agli 19 di Giulio 1627.

Pietro Pauolo Rubens.

Molto Illustrissimo signor mio osservatissimo,

Ho ricevuto la vostra gratissima del 20 di questo mese, insieme con una del nostro sig. ambasciatore da mi inaspettata, perch'io credeva gia sa sign^a ill^ma fosse partita da Pariggi, secondo che mi haveva avisato qualche giorni prima. Ho caro, che il signor marchese (Spinola) se ne vada sodisfatto della vostra corte,

che veramente merita d'esser trattato da per tutto da galanthuomo, come io posso far fede che l'ho pratticato famicliarmente. Egli e prudente et accorto più d'huomo ch'io habbia giamai cogniosciuto, molto coperto in tutti gli suoi concetti, et poco eloquente più tosto per timore di dir troppo, che per mancamento di facundia o d'ingegno. Del valore non dico altro, per esser noto a tutto il mondo, et io, contra la mia prima openione, havendolo sospetto per esser italiano e genovese, l'ho trovato sempre huomo fermo e sodo et di buonissima fede. Ma per conto della mia Galeria non occoreva che S. Exc^a si pigliasse l'incommodo d'andar a vederla, per che non si diletta ne s'intende più di pittura che un facchino; per questo va a conto della Regina madre. Il marchese de Leganes, suo genero, si pò annoverare tra gli maggiori ammiratori di quest' arte che siano al mondo. Io ho cominciato hormai gli dissegni del altra galeria (1) che al mio giudicio secondo

(1) Cette *autre galerie* dans laquelle, suivant les ordres et les données précises de la reine-mère, Rubens devait représenter l'histoire allégorique de Henri IV, en pendant à celle de Marie de Médicis, qu'il venait d'achever pour le palais du Luxembourg, ne reçut qu'un commencement d'exécution, bien qu'elle ait longuement préoccupé Rubens. Des intrigues de cour traversèrent et finirent par rompre cette grande pensée qui eût donné à la France une nouvelle suite d'œuvres admirables. Dans les lettres que ce grand peintre écrit en France, de 1625 à 1630, à Valavès et à P. Dupuy, il fait de continuelles allusions à ce second travail, et à la bonne ou mauvaise volonté que lui témoignent, à ce sujet, le cardinal de Richelieu et l'abbé de St-Ambroise, intendant de la reine-mère. (Voir notamment les lettres à M. de Valavès, du 26 décembre 1625, du 12, du 20 et du 26 février 1626, et celle à P. Dupuy, datée d'Anvers en 1630.—*Lettres inéd.* de P. P. Rubens, publiées par Em. Gachet.) Celle du 12 février 1626 est particulièrement re-

la qualita del soggietto riuscira più superba che la prima, de maniera che spero ch'andaremo più tosto crescendo che calando. Resta solo che il signor Idio mi dia vita et salute per poterla ridurre a buon fine, et a la Reyna madre tempo di goder questo suo Palazzo d'oro longamente. Qui nulla abbiamo di novo ne in materia di pace o guerra, ne alcun altro negocio di rilievo. E venuto in questa citta il Residente di Denimarcka appresso gli stati delle Provincie Unite et

---

marquable : Rubens, averti par l'ambassadeur de Flandre, que l'on songe à « commander les peintures de la seconde galerie de la reine à un peintre italien, nonobstant les engagements pris avec lui », se refuse à croire à cette étrange duplicité du cardinal qui, à ce moment même « voulait avoir deux tableaux de sa main. » M. l'ambassadeur n'était pourtant pas si mal informé, lisez plutôt la curieuse lettre de Richelieu à la reine-mère, qui avait été indiquée à Mariette, et que M. De Laborde (*Renaissance des arts à la cour de France*, p. 332) vient de retrouver dans les manuscrits de Bethune (vol. 9, 322) : « Madame, j'ay creu que vostre majesté n'auroit pas desagréable que je luy dise que j'estime qu'il seroit à propos qu'elle fit peindre la galerie de son palais par Josepin, qui ne désire que d'avoir l'honneur de la servir et entreprendre et parachever cet ouvrage pour le prix que Rebens (*sic*) a eu de l'autre galerie qu'il a peinte... Suze, le 22 avril 1629 ». La reine-mère ne consentit point à faire cet affront au glorieux peintre qui avait immortalisé son histoire. Mais, pour quelque cause que ce soit, la *Galerie de Henry-le-Grand* ne fut point terminée. Au n° 316 du catalogue de la vente après décès de Rubens, se trouvent indiquées « six grandes pièces imparfaites, les sièges des villes, batailles et triomphes d'Henri IV, roi de France, destinées pour la seconde galerie de la reine-mère, à Paris ». La galerie des offices de Florence possède la grande ébauche de la Bataille d'Ivry et celle du Triomphe de Henri IV après cette bataille, toile qui devait occuper le fond de la galerie projetée. Deux esquisses de ce Triomphe se trouvent dans des collections anglaises. Voir les n°s 611 à 614 du catalogue des œuvres de P. P. Rubens, dans l'histoire qu'a écrite de ce peintre M. André Van Hasselt, Bruxelles, 1840. Les n°s 849 et 850 indiquent encore deux autres esquisses qui ont pu appartenir à cette série. Nous y joindrons la belle figure de la France assise, sous les traits de Marie de Médicis, que possède, à Paris, M. Lacaze.

PH. DE CH.

se ne passa col nostro passaporto in Ingliterra.—Ringracio V. S. per quella Inscrittion Triumphale, ma gli nostri Grammatici si dubitanno che la prima *In fugatis* sia breve. A mi pare assai magnifica e bella. V. S. ricevera per un mercante della fiera di S. Germano che si chiama Jan van Michelen (costui e tenuto per agente di gli Padri Gesuiti) il libro del Byæo (Jacques Bye?) e mandarò similmente colla prima opportunita *Stemmata Principis* Miraei. Et non avendo altro, bacio a V.S. et al suo fratello, con tutto il cuore, le mani.

Di Anversa il 27 di Gennaro 1628.

Di V. S. molto Illus.
servitor affet.
Pietro Pauolo Rubens.

Mi e sommamente caro che il signor Peiresio, si porti bene, ho gia consignato la sua scatola con gli impronti a quel amico che gli la consignara in persona.

Mi perdoni della trascurataggine perchio pensava questo foglio di carta esser intiero, et havendolo depoi tagliato non mi resta tempo per ricopiar la carta.

Il signor Ambasciator non mi ha avisato come io debba governarmi nel ricapito reciproco delle nostre lettere, pur io mando questa d'instinto proprio al signor secretario le Clerck con speranza ch'ella pervenera alle mani di V. S.

Il freddo e cosi eccessivo che l'inciostro s'agaccia nella penna.

ÉTAT DES GAGES

DES OUVRIERS ITALIENS EMPLOYÉS PAR CHARLES VIII

Publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

COMMUNIQUÉ ET ANNOTÉ

PAR M. ANATOLE DE MONTAIGLON.

Ce n'est pas l'école de Fontainebleau, qui a commencé l'influence de l'art italien sur le nôtre. Le mouvement n'a pas été donné, mais continué par François Ier; il avait été commencé bien avant lui, même en mettant de côté le midi de la France, que le séjour des papes à Avignon, — cette ville, où Giotto travailla dix ans, où mourut Simone di Martino, — a rendu un moment presque italien. Je parle de la France française, de celle du nord. Dans les miniatures du *Joseph* de Jean Fouquet, le bon peintre et enlumineur de Louis XI (*a*), dans les statues allégoriques, mises en 1507 au tombeau du duc François II par Michel Columb, alors très-vieux, on ne peut méconnaître l'influence italienne. Je ne veux pas dire cependant qu'ils aient été en Italie; comme plus tard, pour Jean Goujon et Germain Pilon, je croirais plutôt le contraire. L'influence n'est pas entière et comme absorbante; ils se complètent par elle, ils ajoutent à leur valeur; mais celle-ci leur reste avec ses qualités natives. En général, il est, à cette époque, plus probable de croire à des leçons, plutôt encore à des exemples d'Italiens venus en France et restés quelque temps près d'eux, ou à des œuvres apportées d'au-delà des monts, qu'à un séjour réel de nos artistes en Italie; ils en fussent revenus bien autrement changés, et, au lieu d'être des maîtres, ils eussent pu n'être que des élèves.

En parlant de Fouquet et de Columb, j'ai dit que cette influence

était antérieure à nos guerres d'Italie. Avec elles, elle devient bien plus grande. Notre Jean Perréal et bien d'autres, sans doute, y suivront l'armée (*b*), et nos rois, nos grands seigneurs, ramènent avec eux plus d'artistes italiens qu'on ne le sait encore (*c*).

Dans les comptes du château de Gaillon, M. Deville, qui va bientôt les publier dans la collection des *Documents inédits*, a trouvé l'importante mention de travaux de peinture faits tout au commencement du 16e siècle pour la maison d'Amboise, par Andrea Solario, qui apportait ainsi en France la manière du Léonard avant que le maître n'y vînt lui-même (*d*). Nous sommes encore bien avant le Rosso et le Primatice.

En attendant que la publication de M. Deville donne le renseignement dans toute son exactitude, je vais lui ajouter par avance un renseignement analogue et d'une importance à peu près égale, une pièce un peu antérieure—elle est datée de 1497,—et offrant l'état des gages des ouvriers italiens établis et employés en France par Charles VIII, état qui en suppose de précédents (*e*). C'est un petit in-folio, sur parchemin, conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (*Supplément français*, n° 178[a4]), et la copie même de la Chambre des Comptes, dont elle porte toutes les mentions habituelles.

Cet état ne comprend pas seulement des artistes; à côté des architectes et des peintres, on trouve des charpentiers, un jardinier, des tailleurs, des brodeurs, des parfumeurs, un nègre pour garder les perroquets du roi, et Lascaris pour finir. Tout ce qui venait d'Italie s'y trouve ensemble, et nous n'en avons rien retranché. Il est curieux de voir des tailleurs payés 240 l., tandis que Lascaris n'est payé que 400 l., et Joconde que 500 l. Le plus payé est cependant un peintre, Guido Paganino, dont les gages sont de 900 l.

M. Raimond Thomassy a déjà connu cette pièce; au moins, nous pensons que les lettres-patentes de Charles VIII, en faveur de ses ouvriers italiens, dont le Comité des arts et monuments a dit dans son *Bulletin*, mais sans ajouter ni analyse, ni provenance, qu'une copie lui était envoyée par lui, doivent être la pièce que nous publions.

(*a*) Nous trouvons dans le Vasari un curieux passage, qui nous montre Louis XI préoccupé de l'art italien et en faisant venir des morceaux, tout comme Louis XII ou François Ier. C'est dans l'énumération des ouvrages de Gentile Bellini : « A saint François della Vigna, où sont les Frères du Sabot (del Zoccolo), il y avait, dans l'église vieille, un tableau de Christ mort, si beau, que ces religieux, comme il avait été très-vanté à Louis XI, roi de France, furent, bien que contre leur gré et parce qu'il le leur demandait avec instance, forcés de lui complaire en cela. On mit à sa place, etc. » Un pointilleux pourrait nier l'importance de cette demande en me renvoyant à Comines (livre VI, chap. VII) : « Il faisoit plus parler de luy que ne fit jamais Roy, et le faisoit de peur qu'on ne le tint pour mort; mais quand on oyoit parler des œuvres qu'il faisoit, et ne pouvoit l'on croire qu'il fut malade. Hors le royaume avoit gens de tous costez. » Et après avoir énuméré toutes les bêtes, qu'il faisait venir jusques de Suède et de Barbarie, Comines ajoute : « Quand toutes ces choses lui étoient amenées, il n'en tenoit conte, et, la pluspart des fois, ne parloit point à ceux qui les amenoient; et en effet il faisoit tant de choses semblables, qu'il estoit plus craint, tant de ses voisins que de ses subjets, qu'il n'avoit jamais esté : car aussi c'estoit sa fin, et le faisoit pour cette cause. » Qui sait, en effet, si ce n'est point alors que Louis XI demanda avec tant d'instances ce tableau du Bellini, et si Venise n'était pas un de ces pays, où *il vouloit qu'on le cuidast sain*, comme le dit énergiquement l'historien; mais aussi, qui sait si ce n'est point avant. D'ailleurs, Louis XI s'est plus occupé d'art qu'on ne le croirait d'abord. On sait ses instructions pour son tombeau, publiées, d'après le ms. du fonds Gaignières, dans le troisième volume du Comines de Mlle Dupont (pag. 339-344) et déjà connues par l'article du *Magasin pittoresque* (année 1845, pag. 363-4); il se peut aussi qu'il ait commandé lui-même pour la grand'salle du Parlement le grand tableau, maintenant à la Cour de cassation, où il est représenté avec le costume de saint Louis. La vue du Louvre, du côté de la rivière, qui se trouve dans le fonds, a certainement été prise d'après nature; mais on ignorera peut-être toujours le Flamand, venu à Paris, qui nous a laissé cette œuvre importante. Ce tableau a été récemment gravé.

(*b*) Quelques-uns s'y fixent même. Dans une pièce fort curieuse de la communauté des peintres de Rome, datée du 2 mars 1535 (c'est-à-dire 1536, Pâques ne tombait que le 28 mars), je trouve tous ces noms français : « Antonio da Avignone pittore, Pietro Franzese da Lione pittore, Luigi Franzese miniatore, Pietro Franzese pittore al canto di Parione, Jacopo Chauvell (*sic*) Francese, Poncio Francese pittore, Adamo Francese pittore, Andrea Melini Francese pittore. » Quelques-uns étaient peut-être revenus dans leur pays, car le rédacteur de la pièce, consul en charge, prévient qu'il a mis dans cette liste « quelli che al presente vivono, o che non vi e certezza della morte. » Il est regrettable que Missirini, qui nous a donné cette curieuse pièce (p.3-6 des Memorie per servire alla storia

della Romana academia di San Luca fino alla morte di Antonio Canova, Roma, 1822, in-4° de 8 et 484 pag.), n'indique pas ce que devait chacun d'eux; nous saurions par la lesquels ont été reçus avant 1527, lesquels après, les premiers devant payer un écu et les autres deux.

(*c*) Quand ils ne ramènent pas des artistes, ils rapportent au moins des ouvrages. J'en citerai un, parce qu'il date de 1496, l'année de notre pièce, et aussi parce que le livret du musée Cluny, où ce morceau précieux est conservé, en signalant sa provenance italienne, établie par l'inscription qu'il porte, ne dit ni le nom de son auteur, ni le lieu où il se trouvait autrefois. Je veux parler de la mosaïque, placée d'abord dans la salle basse de la chapelle et représentant, sur fonds d'or, la Vierge assise sur un siège élégant entre deux anges adorateurs, d'un charmant goût de dessin et d'ajustement. Le livret (n° 1795) la désigne sous le nom de mosaïque de sainte Geneviève, ce qui est faux. Elle a été au musée des Petits-Augustins, et M. Lenoir en a parlé d'une façon vraiment singulière (IV, 168): « Ce tableau, exécuté à Florence, en 1560, »—ceci n'est qu'une faute d'impression; il ne dit que 1500 dans son livret (n° 156, édition de 1810), — « a été apporté en France par un nommé David, président au parlement de Paris, ainsi que l'annonce l'inscription dont il est chargé, qui a été fabriquée avec le tableau lui-même. » Le mosaïste serait fort étonné s'il se voyait ainsi devenir Français et président de par M. Lenoir, et Blanchard, l'auteur de l'*Histoire des premiers présidents*, se serait donné au diable pour retrouver celui-là dans les registres.

Depuis le seizième siècle, cette mosaïque a été à Saint-Merry, où Sauval l'indique (I, 438), avec sa bonhomie ordinaire : « Mosaïque d'un chancelier, toute de pièces de rapport et de différentes couleurs. » Elle y est restée jusqu'à la révolution; car la dernière description de Paris, celle de M. Thierry (*Guide des amateurs et des étrangers*, 2 vol. in-12, 1787), que nous indiquons d'autant plus qu'elle est très-détaillée sous le rapport artistique, et de beaucoup supérieure, bien que moins connue, au *Voyage pittoresque*, de d'Argenville, signale encore (I, 548) notre mosaïque à Saint-Merry, comme étant « dans la seconde chapelle, à gauche, près le chœur. » Brice (éd. de 1752, II, 21-2) l'indiquait « dans une chapelle, à droite, en entrant, assez proche de la porte. » Elle avait été donnée à cette église par Jean de Ganay, président au parlement de Paris depuis le 27 juin 1490, chancelier de France en 1507, mort à Blois en 1512, et inhumé le 4 juin de la même année dans cette chapelle de Saint-Merry. Le recueil ms. des épitaphes de Paris, celui de l'ancien fonds (II, 932-3) donne son épitaphe en vers français, deux autres en vers latins, et, avant la première, cette indication : « Epitaphe écrit en un petit tableau de bois attaché proche la cha- « pelle de Saint-Martin dans la paroisse » Une inscription en deux lignes, qui existe encore au bas de la mosaïque, conservait le souvenir que Jean de Ganay l'avait rapportée d'Italie. La voici, en ne

tenant pas compte de l'entrelacement des lettres ni des abréviations; quelques mots manquent à droite, nous les remplaçons d'après le texte de Brice et celui de Piganiol (éd. de 1765, III, 449): « Dominus Joannes de Gannai presidens Parisiensis p(rimus ad« duxit) — de Italiâ Parisium hoc opus mu(saicum). » Piganiol donne *musaiacum*, qui doit être plus exact. Si Brice et Piganiol ne donnaient tous deux *primus adduxit*, on restituerait plutôt *portavit;* car il n'y aurait pas grand sens à dire : *Il apporta le premier cette mosaïque*, et en même temps, il n'a été premier président qu'en 1505. La mosaïque est antérieure de plusieurs années, ainsi que l'attestait cette seconde inscription, malheureusement perdue, et placée de même au bas : « Opus Magistri Davidis Florentini. « M.CCCCLXXXXVI. » Nos lecteurs ont reconnu ce maître David, Florentin; c'est Davide Ghirlandajo, l'un des frères de Domenico. Après avoir parlé de celui-ci dans sa seconde partie, Vasari a parlé en particulier de Davide et de Benedetto dans sa troisième, et même il indique notre mosaïque, en la croyant faite pour le roi : « Sur une épaisse table de noyer, Davide, pour l'envoyer au roi de France, fit une Vierge de mosaïque avec quelques anges, qui fut très-goûtée. » C'est bien évidemment de la même qu'il est question, et elle est encore fixée sur une table de bois. Davide ne vint pas en France, mais Benedetto y vint, ainsi que nous l'atteste cet autre passage du Vasari : « Benedetto étant ensuite resté plusieurs années en « France, où il travailla et gagna pas mal, s'en revint à Florence « avec beaucoup de priviléges et de présents, qu'il avait eus de ce « roi en témoignage de ses talents. Enfin, et ne s'étant pas seule« ment appliqué à la peinture, mais encore à la guerre, il mourut « âgé de 50 ans. » Ce voyage en France est postérieur à 1498, date de la mort de Domenico; car, un peu avant, Vasari vient de dire : « Davide et Benedetto ne suivirent pas dans les choses de « l'art Domenico leur frère, parce qu'après la mort de leur dit « frère, ils cessèrent de bien travailler, l'un, c'est-à-dire Bene« detto, parce qu'il perdit un long temps en voyage; l'autre, parce « qu'il tourna follement son cerveau à la mosaïque. » Dans l'arbre généalogique, que les savants et soigneux éditeurs du Vasari de Florence ont mis à la fin de la vie de Domenico, ils font mourir Benedetto vers 1499. Ces deux passages de Vasari sont contraires à cette opinion, puisque, parlant de lui, après la mort de son frère, il dit, une fois, « qu'il passa un long temps à voyager, » et l'autre, « qu'il resta plusieurs années en France. » Ils reviendront sur ce point, quand ils en seront à cette vie de Benedetto. — Dans une note de la traduction française du Vasari (VIII, 1842, p. 359), on a donné à tort à cette mosaïque la date de 1485, époque à laquelle Jean de Ganaï n'était pas encore premier président. On dit aussi que l'inscription *se lit* — sans qu'on indique l'ancien emplacement de la mosaïque ni où elle existait encore, le musée Cluny n'était pas encore ouvert — *au dessus* du tableau, *sur une plaque de marbre noir*. S'il n'y avait que cette différence de *au dessus* pour *au dessous*, ce pourrait n'être qu'une faute d'impression; mais il est regrettable

qu'on n'ait pas cité à quelle autorité l'on prenait ce détail, qui, sans elle, n'a pas de valeur et que nous avons en vain cherché dans bien des livres sur Paris. Ce détail serait d'autant plus important, qu'il en faudrait conclure que Davide Ghirlandajo n'avait pas signé sa mosaïque et que le nom avait été ajouté par le président de Ganay, qui en aurait voulu garder la mémoire. — Pour avoir revu la mosaïque, j'ajouterai que Brice et Piganiol n'ont jamais eu à lire *primus* en entier; il n'y avait de leur temps, comme maintenant, qu'un *p* avec un trait d'abréviation dans sa panse; on pourrait peut-être mieux faire de substituer *parliamenti*, qui ne soulèverait aucune objection de dates, comme *primus* le faisait. Depuis peu de temps cette mosaïque a été fixée sur pierre, et on l'a mise dans la salle d'entrée.

(*d*) Le portrait du maréchal d'Amboise, trop longtemps appelé Charles VIII, peut ainsi être du Solario, bien plus que du Léonard, de la main duquel il est évident qu'il ne sort pas, et c'est une attribution, dont peu de gens contesteront la probabilité, en la voyant dans la prochaine édition du livret de M. Villot. Cette vierge au coussin vert, datée de 1503, et prise un siècle après par Marie de Médicis sur le maître-autel des Cordeliers de Blois, — (en 1682, Bernier, dans son *Histoire de Blois*, nous apprend qu'elle était chez le duc de Mazarin; quelques lignes écrites derrière le tableau, et dans un français plus que singulier, par le prince de Carignan, montrent qu'elle passa ensuite dans sa collection) — peut ainsi avoir été faite sur les lieux mêmes, à la suite de la cour, et n'avoir jamais été à une autre place. — Sur le changement de nom du personnage du portrait, je renvoie à la lettre de M. Charles Le Blanc, publiée dans le numéro de l'*Iconographe* du 15 décembre 1847, p. 213-5, in-8°.

(*e*) Comme il est dit que le roi a fait venir des ouvriers *de son royaume de Sicile*, et que l'expédition de Naples est de 1495, on ne peut faire remonter plus haut l'époque à laquelle Charles VIII les a dû prendre à son service. — Dans des inventaires, publiés par M. Leroux de Lincy à la suite du tirage à part d'un article de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, intitulé : *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne*, 1850, in-8° de 60 pages, on trouve, pages 52-3, de curieuses mentions de tableaux et de portraits de toutes sortes, avec l'indication qu'ils sont apportés de Naples, qu'ils sont à la mode, à la forme italienne, ou qu'ils représentent des personnages italiens. Bien qu'ils se trouvent dans des inventaires postérieurs, surtout l'un, à la mort de Charles VIII, puisque le premier est du 18 septembre 1498, et le second du 25 juillet 1499, il est certain que, dans le nombre, quelques-uns, surtout ceux apportés de Naples, viennent de Charles VIII.

Coppie des lectres pactentes du Roy nostre sire, données à amboyse, le xxixe jour de Januier, L'an mil cccc iiii ^xx dix sept, Expédiées par messeigneurs les généraulx des finances Le viiie jour de feurier oudict an, Par lequelles, et pour les causes en icelles contenues, Ledict seigneur a commis, ordonné et depputé Jaques Taillandier, nomme esdictes lectres a tenir le compte et faire le payement des gaiges et entretenement de certains ouuriers, gens de mestier et autres personnaiges, que Ledict seigneur a fait venir de son Royaume de sicille, pour ouurer de leur mestier, à lusaige et mode d'ytallie. Laquelle commission souloit tenir et excercer maistre Jehan du boys, contrerolleur general, secretaire des finances d'icelluy seigneur, Lequel, de son bon gré et consentement, sen est desmis et desiste, pour et au prouffit dudict Jaques taillandier. Les gaiges desquelz ouuriers il sera tenu payer chacun an, selon l'estat et ordonnance qui lui en sera faicte, aux gaiges et tauxacions, qui luy en seront pource tauxez et ordonnez, a commencer du premier de Januier mil cccc iiii ^xx dix sept, comme plus à plain le contiennent lesdictes lectres desquelles la teneur ensuyt :

Charles, par la grace de dieu Roy de France A nos amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouuernement de toutes nos finances salut et dillection. Sauoir vous faisons que pour la bonne et entiere confience Que nous auons de

la personne de nostre cher et bien amé Jaques taillandier et de ses sens, experience, loyaulté, preudommye et bonne dilligence, Icelluy, pour ses causes et autres à ce nous mouuans, auons commis, ordonné et depputé, Commectons, ordonnons et depputons par ces présentes a tenir le compte et faire le payement des gaiges et entretenemens de certains ouuriers gens de mestier et autres personnaiges qu'auons fait uenir de nostre Royaume de cicille pour ouurer de leur mestier a lusaige et mode d'itallye, que souloit tenir et exercer nostre amé et féal conseiller Maistre Jehan du boys contrerolleur general et secretaire de nos finances lequel de son bon gre et consentement sen est desmis et desisté pour et au prouffit dudict Jaques taillandier. Les gaiges desquelz ouuriers icelluy Jaques taillandier sera tenu payer selon l'estat et ordonnance qui luy en sera par nous fait chacun an à telz gaiges ou tauxacions que par nous en bons luy seront pour ce tauxez et ordonnez. A commencer du premier jour de januier dernier passé. Si vous mandons et enjoignons par ces présentes que, prins et receu dudict Jaques taillandier Les serement et caucion en tel cas acoustumez, vous luy laissez et souffrez exercer le fait de ceste presente charge et commission et luy tauxez et ordonnez sesdits gaiges ou tauxacions, touteffoys que requis en serez. Et auecques ce souffrez, permectez et consentez que tous et chacuns les payemens, qu'il fera ausdits ouuriers, gens de mestier et personnaiges

dessus dicts selon nostre dit estat et ordonnance, ensemble ce qu'il retiendra par ses mains pour sesdits gaiges ou tauxacions, soient allouez ès comptes et rabatuz de sa recepte et commission par nos amez et feaulx gens de nos comptes, Ausquelz nous mandons ainsy le faire sans difficulté, En rapportant, quant aux payements qu'il fera aux dessus dits, nostre dit estat et ordonnance et leurs quictances, Et, quant à ce qu'il retiendra par ses mains pour sesdits gaiges ou tauxacions, les lectres, qui pour ce luy en seront expédiées avec cesdites presentes ou vidimus dicelles. fait soubz scel royal tant seulement, car tel est nostre plaisir non obstant quelzconcques ordonnances restrinctions mandemens ou défenses à ce contraires.

Donné A amboyse, le XXIX iour de Januier, lan de grace mil CCCC quatre vings et dix sept, et de nostre regne le quinziesme. Ainsi signé : par le Roy, maistre pierre parent, tresorier de france, et autres présens. Pegtineau.

Item s'ensuyt la teneur de l'atache de messeigneurs les generaulx des finances.

Les generaulx conseillers du Roy nostre sire sur le fait et gouuernement de ses finances Veues par nous les lectres pactentes dudict seigneur, ausquelles ces presentes sont atachées soubz lun de noz signetz, par lesquelles, et pour les causes en icelles contenues, Ledict seigneur a commis, ordonné et depputé Jaques

taillandier nommé esdictes lectres a tenir le compte et faire le payement des gaiges et entretenemens de certains ouuriers, gens de mestier et autres personnaiges, que ledict seigneur a fait venir de son Royaume de Secille, pour ouurer de leur mestier a l'usaige et mode d'ytalie, laquelle commission souloit tenir et excercer maistre Jehan du boys, contrerolleur general secrétaire des finances dicelluy seigneur, lequel de son bon gré et consentement s'en est desmis et desisté pour et au prouffit dudit Jaques taillandier; Les gaiges desquelz ouuriers il sera tenu payer, selon lestat et ordonnance qui lui en sera faicte chacun an, aux gaiges ou tauxacions qui lui en seront pour ce tauxez et ordonnez, a commencer du premier jour de januier dernier passé. Nous, après ce que dudict Jaques taillandier avons prins et receu le serement en tel cas acoustumé, Consentons, en tant que à nous est, lenterinement et accomplissement desdictes lectres, tout ainsi et par la forme et manière que ledict seigneur le veult et mande par icelles. Donné soubz l'un de nosdicts signetz, le VIIIe jour de feuurier, l'an mil CCCC IIII^XX et dix sept. Ainsi signé P. Briconnet.

AUTRE COPPIE D'AUTRES lectres pactentes du Roy nostre seigneur, qui à présent est, données à paris le XXVIIe jour d'aoust Lan mil CCCC IIII^XX dix huit, signées de sa main et de maistre florimont Robertet secrétaire de ses finances, expédiées par messeigneurs les

generaulx desdictes finances le XXVIIIe jour dudit moys audict an, Par lesquelles, et pour les causes en icelles contenues, ledict seigneur a voulu et ordonné tous les payements, faiz par ledict taillandier ausdicts ouuriers durant ladicte année, estre allouez es comptes et rabattuz de la recepte d'icelluy taillandier, sans que icelluy taillandier soit tenu rapporter sur ses comptes autre acquit, ordonnance ou commission fors lesdictes lectres et lestat fait audict taillandier par le feu Roy charles, dernier décedé, que dieu absoille, Et lequel estat ledict seigneur a pour ce auctorisé, et les quictances sur ce souffisans seullement, ainsi que plus a plain le contiennent lesdictes lectres desquelles la teneur ensuyt :

LOYS, PAR LA GRACE DE DIEU roy de france, A nos amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouuernement de toutes nos finances, salut et dillection. Receu auons humble supplication de nostre cher et bien amé Jaques taillandier, contenant que, ou uiuant de feu nostre très cher seigneur et frere le Roy charles, que dieu absoille, il fut par luy commis à tenir le compte et faire le payement de certain nombre douuriers, deuiseurs et gens de mestier, uenus du Royaume de secille, et dont a esté fait estat, signé de sa main, pour ceste presente année, depuis lequel estat fait, ledict Jacques taillandier, pour subuenir aux affaires desdicts ouuriers, lesquelz sont estranges et indigens et n'ont aucune

congnoissance en nostre royaume, dont ilz puissent auoir secours ny ayde a leurs affaires, icelluy Jaques taillandier, considérant leurs nécessitéz, leur a fait aucuns payemens sur leurs dicts gaiges, et mesmement depuis le trespas de nostre dict seigneur et frere, en ensuyuant le contenu d'icelluy estat, sans auoir de nous aucune nouuelle ordonnance ne commission. A ceste cause ledict taillandier doubte que, à la reddicion de ses comptes du fait d'icelle commission, on face difficulté luy allouer et passer les payemens quil leur a faiz depuis ledict trespas et quil fera ou pourra faire durant ceste presente année par uertu d'icelluy estat, sil n'auoit de nous sur ce nostre declaration, et prouision conuenable humblement requerant, POURQUOY nous, considéré ce que dit est, uoulans lesdits ouuriers et gens de mestier estre payez entierement de leursdicts gaiges selon le contenu et en ensuyuant l'ordonnance d'icelluy estat, Et ledict tallandier releuer de toutes pertes et dommaiges, uoulons et vous mandons que tous les payemens, qui par ledict Jaques taillandier ont esté ou seront faiz durant ceste dicte presente année a iceulx ouuriers et gens de mestier pour leursdicts gaiges, vous permectez, souffrez et consentez estre allouez en ses comptes et rabatuz de sa recepte pas nos amez et feaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, pour laquelle chose ne voulons icelluy taillandier estre tenu rapporter sur sesdicts comptes autre

ordonnance, acquit ne commission, fors ces présentes signées de nostre main auecques lediet estat, lequel pour ce auons autorizé et autorizons et les quictances sur ce souffisans seullement, car tel est nostre nouloir et plaisir, non obstant que lediet taillandier n'ait eu de nous aucune nouuelle ordonnance ni commission, comme diet est, us, stille et rigueur de comptes et quelzconcques ordonnances, restrinctions, mandemens ou defenses à ce contraire. Donné à paris le XXVIIe jour d'aoust, L'an de grace mil CCCC IIII ^xx dix huit et de nostre regne le premier. Ainsi signé Loys. Par le Roy en son conseil ou quel les generaulx des finances estoient. Robertet.

ITEM ensuyt la teneur de latache de messeigneurs les generaulx des finances.

LES GENERAULX conseillers du Roy nostre seigneur sur le fait et gouuernement de ses finances, Veues par nous les lectres pactentes dudict seigneur ausquelles ces presentes sont atachées soubz l'un de noz signetz, Promectons et consentons que tous les payemens, qui par Jaques taillandier, ou uiuant du feu Roy charles, que dieu absoille, commis à tenir le compte des gaiges de certain nombre douuriers et gens de mestiers uenuz du Royaume de Secille, ont esté ou seront faiz ceste présente année a iceulx ouuriers et gens de mestier pour leurs dicts gaiges, soient alouez es comptes et rabatuz de la recepte dudict taillandier, selon et en ensuyuant lestat qui pour ce luy en a esté fait, si-

gné de la main dudict feu seigneur, sans qu'il soit pour ce tenu rapporter sur sesdicts comptes autre ordonnance, acquict ne commission, fors seullement lesdictes lectres cy atachées auecques ledict estat et les quictances sur ce souffisans, comme plus à plain est contenu esdictes lectres, Et que le Roy nostre dict seigneur Le ueult et mande par icelles; donné soubz l'un de nosdicts signetz Le XXVIIIe jour de aoust lan mil CCCC IIII ^xx dix huit. Ainsi signé P. Briconnet.

COPPIE DE L'ESTAT, FAIT par le Roy nostre seigneurs audict Jaques taillandier pour le fait des gaiges et entretenement des ouuriers et gens de mestier qu'il a fait de son Royaume de Secille uenir pour édiffier et faire ouuraiges à son deuis et plaisir à la mode dytallie pour une année entiere finye le dernier jour de decembre mil CCCC IIII ^xx dix huit, signé de sa main, donné à Molins le XXVIe jour de fevrier l'an mil CCCC IIII ^xx dix sept; duquel estat la teneur ensuyt :

ESTAT DES GAIGES, QUE le roy nostre Seigneur a ordonnez aux ouuriers et gens de mestier, quil a fait uenir de son royaume de secille, pour édiffier et faire ouuraiges a son deuis et plaisir, à la mode dytallie, et ce, pour ung an entier, commencant le premier jour de janvier mil CCCC IIII ^xx dix sept, et finissant le dernier jour de Decembre mil CCCC IIII ^xx et dix huit. Lesquels ledict seigneur veult et entend estre payez par Jaques taillandier, à ce commis, en la manière que s'ensuyt :

Et premierement

A frère Jehan Jocundus, deuiseur de bastimens (1) pour ses gaiges et entretenement ou service dudict seigneur durant ladicte année commencant et finissant comme dessus, a trente ducatz de carlins par moys, à la raison de dix carlins pour ducat, uallent XLVI L. XVII s. VI d. t., qui sont par an. . . . . V^c LXII L. X s. t.

A Dom passollo Jardinier, pour semblable cause et au feur de XX ducatz de carlins par moys, a ladicte raison, uallent par an. . . . . III^c LXXV L. t.

A guido paganino (2), paintre et enlumineur, pour semblable cause a ladicte raison de L ducatz par moys, de carlins uallent. . . . . IX^c XXXVII L. X s. t.

A Charles faulcon, orfeure, chargé de femme et de deux petits enfants, nouuellement crestiennez, à la raison de L. L. t. par moys, uallent par an. VI^c L. t.

A dominico de cappo, faiseur de hardes, à la raison de XX L. t. par moys, uallent par an. . . II^c XL L. t.

---

(1) Sur les travaux faits par Joconde en France, voyez dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, deuxième série, t. II, p. 38 et suivantes, un article de M. Leroux de Lincy, sur la construction du pont Notre-Dame à Paris. Une phrase de Joseph Scaliger nous apprend que Joconde a été le précepteur de son père, Jules César Scaliger; c'est dans sa première épître, où, avant de parler de lui-même, il parle de son père, né en 1484 : « Puer in agris avi« tis eductus, una cum Tito fratre, prima litterarum et gramma« ticæ elementa didicit, preceptore Johanne Jocundo Veronensi, « clienti familiæ nostræ, domini doctissimo et probissimo, qui « postea ad monachos Franciscanos transiit. » Dans le recueil de ses lettres : (Elzevir 1627, in-8°, p. 28.)

(2) Voir sur cet artiste, pag. 125, à la fin du document.

A Jaques de Dyanno, faiseur de journades, pour son entretenement, à la raison de xx L. t. par moys, uallent par an. . . . . II^c XL L. t.

A henard de saint seurin, son compaignon, aussi faiseur de journades, à ladicte raison de xx L. t. par moys, uallent. . . . . II^c XL L. t.

A maistre bernardin de brissac (1), ouurier de planchers et menuisier de toutes couleurs (2), à la raison de xx L. t. par moys, uallent par an II^c XL L. t.

A Jerosme passerot (3), ouurier de maçonnerie, a ladite raison de xx L. t. par moys vallent par an. . . . . II^c XL L. t.

A Paulus de oliveris, faiseur de santeurs, a la raison

---

(1) C'est évidemment une erreur de copiste pour *Brissia*, qu'on lit plus loin (p. 119) dans le compte particulier; c'était un homme de Brescia.

(2) Nous devons entendre par là qu'il faisait des marqueteries avec des bois de couleurs différentes.

(3) Cette mention est précieuse en ce qu'elle nous explique peut-être une confusion commise jusqu'à ces derniers temps. Felibien, et tout le monde après lui, avait dit que le Passerotti, sauvé de la corde par les Pères de l'Observance de Sienne, où il avait été le chef de la révolte de 1535, était venu en France et avait travaillé avec le Rosso. Une monographie spéciale, et fort bien renseignée, de Giacomo Pacchiarotti, lue par l'abbé Luigi de Angelis à la distribution des prix de l'Académie des beaux-arts de Sienne, le 11 septembre 1820, et publiée l'année suivante dans la même ville (in-8° de 68 pages), avec toutes les notes possibles, prouve, sans réplique, que le Pacchiarotti n'est jamais venu en France et que nos historiens se sont absolument trompés. Ne serait-il pas possible que Félibien, chargé par Colbert, ainsi que nous l'apprend Mariette, d'écrire l'histoire des châteaux royaux, ayant trouvé, sans prénom peut-être et sans autre désignation, le nom de Pacchiarotti, dans des comptes, l'ait appliqué à celui qu'il connaissait et en ait conclu à sa venue en France.

de xxx L. t. par moys vall. par an. . . . III XL L. t.

A Domenico de courtonne, faiseur de chasteaulx, et menuisier de tous ouvrages de menuiserie (1), à la raison de xx L. t. par moys vallent par an II^c XL L. t.

A jeronime nigre, qui garde les papegaulx, à la raison de dix livres tournois par moys, vallent VI^xx L. t.

A Maistre siluestre abbast, faiseur d'abillemens de dames à lytallienne de toutes sortes, a ladicte raison de xx L. t. par moys vallent. . . . . II^c XL L. t.

A jehan armenaris, decouppeur de velloux à lytalienne, seruant aux habillemens des dames à la dicte raison de xx L. t. par mois vallent. . . . II^c XL L. t.

---

(1) Il ne faut pas croire que ces expressions n'indiquent qu'un charpentier. *Chasteaulx*, comme l'a noté Roquefort dans son *Glossaire*, signifie des tours de bois employées dans les attaques; ce Dominique de Cortonne serait donc au moins un ingénieur. Quant à ce mot de *menuisier* il est, encore plus ici qu'ailleurs, synonyme de ces désignations de *lignaiuolo* et de *lignatore*, que nous trouvons dans les documents italiens appliqués à certains architectes. On peut voir cette appellation donnée au Cecca dans les documents cités par les derniers éditeurs du *Vasari* au bas de la vie du Cecca. (V. 1849, p. 36.) — A nos yeux il n'est pas douteux que ce Dominique de Cortonne ne soit le même que l'artiste qui donna les dessins de notre Hôtel-de-Ville de Paris et fut chargé de son exécution; on a nommé Dominique Bocadoro de Cortonne, ou dit Cortonne, comme on l'appelle quelquefois. Les Italiens suppriment si souvent le nom propre qu'on ne peut arguer de son absence contre l'identité; de plus, la première pierre de l'Hôtel-de-Ville ayant été posée trente-cinq ans après, le 23 juillet 1533, cet espace de temps n'est pas assez long pour que le Dominique Cortonne de notre pièce ne vécût encore; enfin, nous savons qu'à partir du premier étage son dessin ne fut pas complétement suivi, probablement parce qu'il était mort, ce qui cadrerait très bien avec l'âge déjà avancé qu'il devait avoir en 1533. Si c'est le même, ses gages n'avaient guère augmenté, car nous savons que l'architecte de l'Hôtel-de-Ville n'avait que 250 l. de gages. (Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel-de-Ville*, in-f°, p. 5.)

A Alphonse damasse, tourneur darbalestre (1), lequel est seruiteur du maistre tourneur, qui est allé à napples querir sa femme, à la raison de XLL. t. par moys vallent . . . . . VI^xx L. t.

A Domino Johanne degranna, prebetre, faiseur d'orgues, a la raison de XXL. t. par moys, vallent. II^c XL L. t.

A Mess^e Luc becjeame, jollier et inuenteur subtil a faire couuer et naistre poulletz, a XX ducatz de carlins par moys, vallent. . . . . III^c LXXV L. t.

A Pierre faucon (2) et Helene sa femme, à la raison de XXL. t. par moys vallent . . . . II^c XL L. t.

A Panthaleon conte, ouurier de broderie et a sa femme, ouuriere de chemises a la façon de cathelongne, audict pris de XX L. t. par moys. . . . . II^c XL L. t.

à Johannes Lescaris, docteur des pays de grece, a la raison de XXXIII L. VI s. VIII d. t. par moys, qui font IIII^c L. t. par an. Pour cecy. . . . . .

pour ses gaiges de deux années, finissans le dernier jour de décembre mil CCCC IIII^xx dix huit, la somme de . . . . . VIII^c L. t.

à Jaques taillandier, commis dessusdict, la somme de troys cens liures tournois, pour ses peines et vaccacions de faire le payement des dessusdicts ouuriers et

---

(1) Le compte particulier nous donne encore ici une meilleure leçon; on y lit en effet *tourneur d'albastre*, ce qui est plus compréhensible et en ferait un sculpteur.

(2) L'état particulier nous apprend qu'il était orfèvre; il se pourrait bien qu'il fût parent du Charles Faucon cité plus haut.

gens de mestier, et aussi pour le recouurement de lassignacion à luy pour ce baillée, durant ceste dicte présente année commencant et finissant comme dessus. Pour cecy . . . . . III^c L. t.

Somme toute de ce présent estat VII^m et quatre vings dix liures tournois.

De par le Roy

Jaques taillandier, par nous commis à tenir le compte des gaiges et payemens dessusdicts, nous voulons et vous mandons que des deniers, qui vous ont esté ou seront ordonnez et appoinctez pour conuertir et employer ou faict de vostre dicte commission durant l'année commençant le premier jour de ce present moys de Janvier et finissant le dernier jour de décembre ensuyuant mil CCCC IIII^XX dix huit, vous payez, baillez et delivrez aux ouuriers et gens de mestier cy dessus nommez, lesquelz nous auons faict uenir de nostre Royaume de Secille, les sommes de deniers en chacun article cy devant declairees ausdicts ouuriers et gens de mestier ausquelz nous les auons ordonnées et ordonnons par ce présent estat pour leurs gaiges et entretenement en nostre france durant la dicte année. Et aussy retenez par voz mains la somme de troys cens Livres tournoys que vous auons ordonnee et ordonnons par ces mêmes présentes pour voz peines sallaires et vaccacions de faire ledict payement et recouurer les assignacions qui vous ont esté ordonnées pour

ceste cause et par rapportant cedit présent estat signé de nostre main auec quictance diceulx ouuriers et gens de mestier seullement. Nous voulons toutes lesdictes parties et sommes de deniers, montans ensemble à ladicte somme de Sept mil cent quatre vings dix liures tournoys, estre allouee en vos comptes et rabatue de vostre recepte par nos amez et feaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsy le faire sans difficulté. Donné A molins le XXVIe jour de féurier lan mil CCCC IIII ^xx dix sept. Ainsi signé : Charles. Robertet.

Compte particullier de Jaques taillandier, commis par le Roy nostre seigneur et par ses lectres pactentes, données à amboyse le XXIXe jour de janvier mil CCCC IIII ^xx et dix sept, expédiées par messeigneurs les generaulx des finances le VIIIe jour de fevrier oudit an, à tenir le compte, et faire le payement des gaiges et entretenemens de certains ouuriers, gens de mestier et autres personnaiges, que icelluy auoit fait venir de son Royaume de Secille pour ouurer de leur mestier a lusaige et mode d'ytalie, que souloit tenir et excercer maistre Jehan du boys, conseiller du roy, contrerolleur general et secrétaire de ses finances, lequel de son bon gre et consentement sen est desmis et desisté pour et au prouffit dudit Jaques taillandier, comme par lesdictes lectres coppiées, transcriptes et

rendues au commencement de cedict present compte, peut apparoir, des receptes et despenses par luy faictes pour le payement desdicts gaiges et entretenemens que ledict feu roy charles, que dieu absoille, a ordonnez auxdicts ouuriers et gens de mestier, et ce pour ung an entier commencant le premier jour de Janvier mil cccc IIII ^xx^ dix sept et finissant le dernier jour de décembre mil cccc IIII ^xx^ dix huit, cedict present compte rendu à court par ledict commis en personne.

RECEPTE

Et premierement

De maistre francoys briconnet, conseiller du roy nostre seigneur et receveur general de ses finances, par cédulle dudict Jaques taillandier, escripte soubz son seing manuel le XVIe jour de feurier mil cccc IIII ^xx^ dix sept, la somme de sept mil quatre cens liures tournoys en deux descharges, leuées l'une sur le receueur des tailles ou pays de touraine montant VI ^m^ L. t. et l'autre sur le receveur des tailles en anjou montant XIIII ^c^ L. t., lesdictes deux descharges montant ladicte somme de VII ^m^ IIII ^c^ L. t. à luy ordonnée par ledict seigneur pour conuertir et employer ou fait de sa dicte commission durant ceste presente année. Pour ce cy Ladicte somme de. . . . . VII ^m^ IIII ^c^ L. t.

DESPENSE DE CE PRESENT

compte.

Et est assauoir que tous les payemens faiz par ledict taillandier ausdicts ouuriers et gens de mestier dudict pays d'ytalie sont prins et couchez en la despense de ce present compte, tant par vertu de l'estat fait par le feu roy charles, que dieu absoille, audict Jaques taillandier, cy dessus incorporé, que aussi par vertu des lectres pactentes du roy nostre seigneur qui à présent est, signées de sa main et de maistre florimont Robertet secretaire de ses finances, expediées par messeigneurs les generaulx desdictes finances, aussi cy dessus incorporées et rendues au commencement de cedict present compte, par lesquelles ledict seigneur, au moyen de ce que ledict taillandier n'auoit de luy ordonnance, icelluy seigneur, qui a present est, il auctorize iceulx payemens ainsi par luy faiz depuis le trespas d'icelluy feu Roy durant ladicte année et veult quilz luy soient allouez a la reddicion de sesdicts comptes en rapportant icelles lectres avecques ledict estat et les quictances diceulx ouuriers et gens de mestier sur ce souffisans et ce pour la presente demye annee et le dernier quartier dicelle qui sont trois quartiers seullement, par ce que descharge a esté depuis leuee par ledict maistre francoys briconnet, receueur general, de la somme de xvii L. t. à prendre sur la descharge leuée par le receueur des tailles ou pays de

touraine montant la somme de vi ^{m} L. t. ainsi quil sera declairé cy après ou chappitre de deniers renduz et non leués, au moyen et par vertu desquelles et dudict estat leur ont esté faiz les payemens pour leurs dicts gaiges ainsi et en la manière que cy après sensuyt.

Et premierement

A frere Jehan Jocundus, religieux de lordre saint francoys (1), deuiseur de bastimens, la somme de quatre cens vingt et une liure dix sept solz six deniers tournoys, à luy ordonnée par le feu roy charles, dernier décédé, que dieu absoille, pour ses gaiges et entretenement desdicts troys quarts, cest assauoir janvier, feurier et mars mil cccc iiii ^{xx} dix sept, auril, may et juing mil cccc iiii ^{xx} dix huict, qui est au feur de xxx ducatz de carlins par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy dessus incorporé et rendu, comme dit est, et de la quictance dudict frere Jehan Jocundus aussi cy rendue, appert pour cecy iiii ^{c} xxi L. xvii ^{s} vi ^{d} ^{t}.

A Domp passello, jardinier, du nombre desdicts ouuriers, la somme de deux cens quatre vings une liure cincq solz tournoys, à luy ordonnée par ledict

(1) Pour toutes les discussions qui se sont élevées sur la question de savoir à quel ordre religieux il appartenait, nous renvoyons à l'excellent article que le Père Vincenzo Marchese a écrit dans ses *Vite dei più insigni pittori, scultori e architetti Domenicani*, Firenze, in-8°, tome II, 1845, pages 166-98.

seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de xx ducaz de carlins. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dict est, et de troys quictances dudict domp passello, montant a ladicte somme, aussi cy rendues, appert pour cecy. . . . . II^c IIII^xx I L. V^s t.

A messire guydo paganino, cheualier, painctre et enlumineur, aussi du nombre desdicts ouuriers, la somme de sept cens troys liures deux solz tournoys, à luy aussi ordonnée pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys commencans et finissans comme dessus, qui est à la raison de L ducatz par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et de la quictance dudict paganino cy rendue appert pour cecy. . . . . V^c III L. II^s VI^d t.

A charles faulcon, orfeure, du nombre desdicts ouuriers, la somme de quatre cens cincquante liures tournoys a luy ordonnées par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de L L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, Ensemble de troys quictances dudict charles faulcon, montant à ladicte somme, aussi cy rendues, appert pour cecy. . . . . IIII^c L L. t.

A dominico de capo, ouurier et faiseur de hardes, du nombre desdicts ouuriers la somme de neuf vings liures tournoys à luy ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement diceulx IX moys, qui

est au feur de xx L. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et de troys quictances dudict dominico de capo, montans ensemble à ladicte somme, aussi cy rendues, appert pour cecy. . . . . IX xx L. t.

A Jaques de dyano, ouurier et faiseur de journades (1), du nombre desdicts ouuriers, la somme de neuf vings liures tournoys a luy ordonnee par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts IX moys, qui est audict feur de xx L. t. par moys; pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et de troys quictances dudict jaques de dyano, montans ensemble a ladicte somme de IX xx L. t., aussi cy rendues appert Pource cy. . . IX xx L. t.

---

(1) Les journades étaient un habillement de dessus, une sorte de cotte. Nous donnons quelques-uns des exemples réunis dans le Glossaire manuscrit de Sainte-Palaye :

« Le roy de Sicile avoit vêtu une journade de drap d'or bien riche, sur son harnois, avec la croix blanche par dessus. » (Mathieu de Coucy, *Histoire de Charles VII*, p. 594. Il parle de son entrée à Rouen en 1449.)

« ....Trompettes, tournez doz contre doz et sans selle, vestus de journades de soye grise et noire, ayant des chapeaux en leurs testes et portant faux visaiges, et les mena et ramena ledit cheval, allant tous jours à reculons. » (*Ibid.*, p. 666.)

Dans Olivier de la Marche (livre II, p. 558-9), il est souvent question de journades dans la description du pas d'armes de l'arbre d'or.

« Devant luy venoient cinq nobles hommes vêtus de journades de damas violet. »

« Il avoit devant luy quatre nobles hommes vestus de velours bleu en journades. Lesdictes journades estoyent brodées par devant de houppes à façon de plumets, qui estoyt la devise dudit Messire Baudoin, et par derriere de deux W couplés ensemble, tenant à un bâton dessus et un autre dessous, l'un des bâtons d'or et l'autre d'argent. »

A henard de saint seuerin, aussi ouurier de faire journades, la somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de xx L. t. par moy. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, ensemble de troys quictances dudict henard de saint seuerin aussi cy rendues appert pour ce cy. . . . . IX ^xx^ L. t.

A maistre bernardin de brissia, ouurier de planchers et menuisier de toute sortes et couleurs, pareille somme de neuf vings liures tournoys à luy ordonnées pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, audict feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et de troys quictances dudict bernardin de brissia, aussi cy rendues, appert pour ce cy. . . IX ^xx^ L. t.

A Jerosme passerot, maistre ouurier de maconnerie, pareille somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnee par ledict roy nostre dict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, audict feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dict est, ensemble de troys quictances dudict passerot, montant à la dicte somme, aussi cy rendues appert pour ce cy. IX ^xx^ L. t.

A Paoul de oliveris, ouurier et faiseur de santeurs et caues musquées, la somme de deux cens soixante dix liures tournoys a luy ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys

commencans et finissans comme dessus, qui est au feur de xxx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, ensemble de la quictance dudict Paoul de oliveris aussi cy rendue appert pour cecy. . . . . II^c LXX L. t.

A dominico de cortonne, menuisier de tous ouuraiges et faiseur de chasteaulx, la somme de neuf vings liures tournoys à luy ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, ensemble de deux quictances dudict de cortonne, montant ensemble à la dicte somme, aussi cy rendues appert pour cecy. . . . . IX^xx L. t.

A Jeronimo nigro, more, qui garde les papegaulx, la somme de quatre vings dix liures tournoys à luy ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys entiers, qui est au feur de dix liures tournoys par moys. Pour ce cy, par vertu de l'estat cy deuant rendu, comme dit est, et de troys quictances dudict Jeronimo nigro aussi cy rendues appert pour cecy. . . . . IIII^xx X L. t.

A maistre silvestre abbast, ouurier et faiseur dabillemens de dames à l'ytallienne, la somme de neuf vings liures tournoys a luy ordonnee par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement desdicts IX moys entiers, audict feur de xx L. t. par moys. Pour cecy, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme

dict est, et de troys quictances dudict maistre silvestre abbast aussi cy rendues appert pour ce cy. IX ^xx^ L. t.

A Jehan armenaris, decouppeur de veloux a lytalienne seruant aux habillemens des dames, pareille somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnée pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys entiers, qui est audict feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et quictance dudict Jehan armenaris aussi cy rendue appert Pour ce cy. . . . IX ^xx^ L. t.

A alphonce damasso tourneur dalbastre, du nombre desdicts ouuriers, la somme de quatre vings liures tournoys à luy aussi ordonnee pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est à la raison de x L. t. par moys; pour ce, par vertu dudict estat cy dessus rendu, comme dit est, et de deux quittances dudict damasso aussi cy rendue appel Pour ce cy . . . . . IIII ^xx^ X L. t.

A dominico johanne de granna, prebstre, faiseur d'orgues la somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnée pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de xx L. t. par moys; Pour ce, par vertu dudict estat cy devant rendu comme il est, et de deux quictances aussi cy rendues appert pour ce cy . . . . . IX ^xx^ L. t.

A messire luc becjeame, chevalier, deviseur de bastimens et inuenteur à faire couuer et naistre pouletz, du nombre des susdicts ouuriers, la somme de deux

cens quatre vings une liure cinq solz tournoys à luy aussi ordonnée pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, qui est au feur de xx ducatz de carlins par moys; Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dict est, et de troys quictances dudict becjeame aussi cy rendues appert pour ce cy . . . . . II^c III^xx I L. V^s t.

A pierre fauloon, orfeure, du nombre desdicts ouuriers et gens de mestier, la somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnée pour ses gaiges et entretenemens desdicts neuf moys entiers, tant pour luy que pour helene sa femme, qui est au feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dict est, et de troys quictances dudict pierre fauloon aussi cy rendues appert pour ce cy. . . . . IX^xx L. t.

A panthaleon conte, ouurier de brodeures, la somme de neuf vings liures tournoys à luy aussi ordonnée par ledict seigneur pour ses gaiges et entretenement des dicts neuf moys, tant de luy que de sa femme, qui est audict feur de xx L. t. par moys. Pour ce, par vertu dudict estat cy deuant rendu, comme dit est, et de trois quictances dudict panthaleon aussi cy rendues appert pour ce cy . . . . . IX^xx L. t.

A maistre Jehan lascaris, docteur en plusieurs sciences, natif du pays de grece, la somme de six cens liures tournoys sur la somme de VIII^c L. t. à luy aussi ordonnée par le dict feu seigneur pour ses gaiges et

entretenement de deux années finissans au dernier jour de decembre mil cccc IIII ^xx^ dix huit. Pour ce, par vertu dudict estat cy devant prendre, comme dit est, et de la quictance dudict lascaris aussi cy rendue appert pour ce cy. . . . . VI ^c^ L. t.

GAIGES ET TAUXACIONS.

Audict Jaques taillandier, present commis, la somme de troys cens liures tournoys à luy ordonnée par ledict seigneur pour ses peines, sallaires et vaccacions de faire le payement des gaiges des dessus dicts ouuriers et gens de mestier, et aussi pour le recouurement de lassignacion à luy pour ce baillee durant ceste dicte présente année commencant ledict premier jour de januier mil cccc IIII ^xx^ dix sept et finissant le dernier jour de décembre mil cccc IIII ^xx^ dix huit, pour ce, par vertu dudict estat cy devant rendu, comme dit est, ensemble des lectres de commission dudict taillandier cy dessus transcriptes et rendues au commencement de ce present compte, ledict Jaques taillandier a prins et retenu par ses mains ladicte somme de . III ^c^ L. t.

DENIERS RENDUZ ET

non receuz.

Pour la somme de dix sept cens cincquante liures tournois, dont ledict Taillandier commis dessus dict se charge et faict recepte cy deuant de maistre fran-

coys briconnet conseiller du Roy et receueur général de ses finances en une descharge par luy leuée, le xie jour de feurier iiii ^xx dix sept, de la somme de vi ^m L. t. sur le receueur des tailles ou pays de touraine, ledict commis nen a receu sur icelle que la somme de iiii ^m cc l L. t. et ce reste, qui est ladicte somme de xvii ^c l L. t., ledict commis n'en a aucune chose receu, parce que autre descharge a esté leuée par ledict receueur general de ladicte somme de xvii ^c l L. t. à prendre sur icelle descharge et somme de vi ^m L. t., ainsi que par la lectre de rené cymier commis a la recepte des tailles du pays de touraine cy rendue pourra plus a plain apparoir. Pour ce cy. . . . . xvii ^c l. L. t.

DESPENSE COMMUNE.

Pour parchemin facon et escripture de ce présent compte, contenant, y comprins le double dicelluy, la quantité de xl fueilletz de parchemin, qui, au feur au ii s. t. chacun fueillet, uallent la somme de iiii L. t.

Audict Jaques taillandier, commis dessus dict pour son voyaige destre uenu de la ville de Tours (1) en ceste

(1) Ce détail est très important à relever. Si Jacques Taillandier vient faire régler son compte de Tours à Paris, c'est donc qu'il demeurait à Tours. S'il demeurait à Tours, ceux qu'il était chargé de payer y demeuraient également. Ainsi se trouvaient-ils près du roi qui les avait fait venir, près de la cour, près de tout ce qui était alors le centre. N'est-ce pas à Tours que nous trouvons établi Michel Columb, Jean de Chartres, son élève pendant vingt ans, et

ville de Paris, pour faire dresser, clorre et affiner cedict présent compte. En quoy faisant, il a uacqué, tant a y uenir, séiourner, que pour son retour, l'espace de vings iours entiers, qui, au feur de xx s. t. par iour, uallent la somme de. . . . . xx L. t.

A mac cename, huissier de la chambre des comptes et commis au payement des menues necessitez de ladicte chambre, la somme de neuf vings deux livres dix solz tournoys à luy ordonnee par nos dicts seigneurs des comptes à la closture de cedict present compte, pour icelle somme conuertir et employer ou fait de sa dicte commission; pour ce, par lectre de recongnoissance dudict cename fete et escripte soubz son seing manuel le troisième jour de Juillet lan mil cccc iiii xx dix neuf, cy rendue, appert pour ce cy. . . . . ix xx ii L. x s. t.

DU SÉJOUR DE GUIDO PAGANINO EN FRANCE.

Bien que dans ce compte, Guido Paganino soit qualifié peintre et enlumineur, sans y être, en même temps, indiqué comme

---

ses neveux, Guillaume Regnault, sculpteur comme lui, et François Columb le peintre? N'est-ce pas sur la Loire que nous trouvons encore, en fait de sculpteurs, Martin Cloistre de Blois, François Marchand et Benoît Bonberault, d'Orléans, les frères Juste et Pierre Bontemps, de Tours? Pour parler des peintres, Jean Perréal, Jean Barthélemy Gnéty et Pierre Pilaty, ces derniers peut-être Italiens, sont venus à Tours d'ailleurs; mais c'est de Tours même que sont Robert Pinaigrier le vieux, Jean Fouquet et ses deux fils, Louis et François, Jean Poyet, l'auteur des heures d'Anne de Bretagne, Jean Bourdichon et enfin Janet. Les bords de la Loire, Paris et Lyon, étaient alors les trois grands centres artistiques de la France. La Bourgogne est comme en dehors; c'est un rayonnement des Flandres.

sculpteur, il n'est pas douteux que ce ne soit *Guido Mazzoni detto Paganino* et aussi *Modanino*, parce qu'il était de Modène. La France, ingrate et oublieuse, n'a pas conservé de souvenir d'un homme, qui y a trop longtemps demeuré, et trop près de ses rois, pour ne pas y avoir laissé beaucoup d'ouvrages de sa main, beaucoup d'exemples, beaucoup d'élèves aussi, et qui, de toutes manières, n'a pu manquer d'y avoir une véritable influence. Ce sont des auteurs italiens qui ont conservé le souvenir de sa venue et de son séjour dans notre pays. Tout ce que nous en allons dire vient, en effet, de l'ouvrage assez rare du Vedriani (Raccolta de' pittori, scultori, et architetti modonesi piu celebri ..... per Don Lodovico Vedriani da Modena. Modena, 1662, in 4° de 152 pages — p. 26-33) et de celui du savant abbé Tiraboschi : Notizie de' pittori, scultori, incisori, e architetti natii degli stati del serenissimo signor Duca di Modena. Modena, 1786, in 4° de 399 pages — p. 255-61. Nous y renvoyons, pour tout ce qui regarde ses travaux en Italie, à Modène, à Ferrare, à Venise et à Naples. C'est seulement de ses travaux à Naples que s'occupe le Vasari, dans la vie du sculpteur Giuliano da Maiano, où il parle de lui à propos du neveu de celui-ci, Benedetto, qui fut son concurrent dans sa jeunesse. (Voir le Vasari, édition in-12 de Florence, tome IV, 1848, p. 6 et la note des éditeurs.) C'est aussi à Naples qu'il fut connu du roi Charles VIII, et de ses travaux antérieurs, nous remarquerons ceci seulement, qu'il travaillait surtout en terre cuite et peignait généralement les ouvrages. Ne pourrait-on pas voir là une des raisons du goût de Charles VIII pour le mérite de cet Italien. On aime surtout ce que l'on comprend, et l'on comprend bien mieux ce qui se rapproche de ce que l'on est habitué à voir. Perréal, en Italie, a dû mieux aimer le Mantégne que ce qu'il a pu voir du Léonard et du Sanzio, parce que le premier se rattachait bien plus à l'art dont il était lui-même un des rejetons ; les commencements de notre seizième siècle français ont bien plus imité l'art italien du quinzième, qui tenait encore au gothique, que l'art italien contemporain, qui pouvait cependant leur être aussi bien connu. Quoi qu'il en soit, Charles VIII s'attacha Guido aussitôt qu'il le connut ; car il le comprit dans la création de chevaliers qu'il fit le 12 mai 1495, le jour

même de son entrée solennelle à Naples, — elle lui avait ouvert ses portes le 21 février, — dans la cathédrale de cette ville. Ce fait est connu par une attestation de Gilbert Château, dit Montjoye, roi d'armes de France, traduite d'une copie latine en italien par Tiraboschi, qui imprime, en sa qualité d'étranger, *Chautau, detto Mon Soyr*. Cette attestation, dans laquelle notre artiste est appelé *Messer Guido Guido di Paganini, nativo da Modena*, a été délivrée sous Louis XII, entre 1496 et 1515; car, en disant qu'il fut fait chevalier par Charles VIII, on ajoute, comme dans les préliminaires de notre pièce, *ultimo defuncto, al qual Dio perdoni*. A propos de cette phrase, Tiraboschi remarque, et avec raison, que la date de 1496, mise à la fin de cette pièce dans la copie qu'il a connue, est nécessairement fausse, et il suppose que le scribe, trouvant dans l'original MCCCCCXVI, a pensé qu'il devait y avoir MCCCCXCVI et l'a écrit en chiffres romains. Je croirais plus simplement, en voyant à la fin cette date du 12 mai 1496, qu'après avoir reproduit l'acte dressé lors de la création de Guido comme chevalier, le roi d'armes a reproduit la date de cette création, sans donner celle de son propre certificat; en effet, il dit que cet honneur fut conféré à Guido « le jour de l'entrée de Charles VIII à Naples le 12 mai 1496, » — en quoi il se trompe, car l'entrée est de 1495, — et il serait singulier que, des années après, le certificat se trouvât précisément délivré le 12 mai. Cet honneur eut, au reste, beaucoup de retentissement; Dionisio Trimbocchi, modenais, dans son livre *Dell'origine e della dignita della cavalerta*, imprimé à Modène en 1549 (Tiraboschi, Bibliotheca modenese, V. 299), par les soins de Jacopino Lancilloto, le fils du chroniqueur dont il sera question plus loin, demande si la dignité de chevalier se peut conférer aux hommes de mérite *a' virtuosi*, et répond affirmativement par cette preuve : « Notre Guido « Mazzoni, pour des ouvrages de sculpture qui n'égalent pas seu- « lement l'antique, mais la nature même, fut très justement décoré « de ce titre par Charles, roi de France. » Vedriani en prend même texte pour rappeler tous les honneurs faits aux artistes par les souverains. Guido suivit donc alors le roi de France dans son royaume, on l'a vu par la date de notre pièce, et, en dehors d'autres témoignages, sa présence y serait constatée par une phrase du Napolitain Pom-

ponius Gauricus, dans son petit traité *De sculpturâ* (Florentiæ 1504, in-8°, E, VI verso); il y dit de lui, quand il parle des sculpteurs qui ont travaillé en terre : « In Italia laudatissimus, quondam Turanius Fregillanus, nostrâ ætate Vitus Mazon Mutinensis, quem nuper nobis Gallia cum plerisque rebus abstulit; uxor enim ejus finxit et filia. » Une chronique manuscrite de Tomaso Lancillotti (voir sur celui-ci la Bibliotheca Modenese, t. III, p. 7 et 199), connue par Tiraboschi, non pas en original, mais par une copie faite dans le XVIe siècle par Giambattista Spaccini (Bib. Mod. IV), nous apprend que sa femme s'appelait Pellegrina Discalzi, que Charles VIII l'amena en France avec son mari, qu'elle y travailla et qu'elle y mourut, sans dire en quelle année. Mazzoni demeura en France tout le règne de Louis XII, et la quitta, chargé d'honneur et d'argent, un an après l'avénement de François Ier, car, dans la chronique manuscrite de Beliardi, Tiraboschi a trouvé, à la date de juin 1516, ce renseignement précieux : « M. Guido Paganino, le 19 dudit mois, vient se fixer à Modène, et arrive de France, où il est resté plus de vingt ans avec le roi. » Le dire du chroniqueur est d'une exactitude qui va jusqu'à l'invraisemblance, car si, comme il est probable, Guido a suivi Charles VIII, il y est venu en 1495, et par suite, il y est resté à peu près vingt et un ans. Il mourut deux ans après et fut enterré dans l'église del Carmine, où se voyait son tombeau avec ses armes, auxquelles Charles VIII avait ajouté une fleur de lys, et cette épitaphe, rapportée par le Vedriani : *Hic ossa quiescunt Magnifici Equitis Domini Guidonis Paganini alias de Mazonibus qui obiit* XII *septembris* MDXVIII. Sa fille était morte avant lui, car il n'en dit rien dans son testament analysé par le Lancillotto; ce document nous apprend qu'il avait épousé une seconde femme nommée Isabella; il serait curieux que ce fût une Française. En tous cas, n'est-il pas regrettable de ne trouver de renseignements, nécessairement sans précision, sur son séjour en France, que dans des auteurs étrangers, alors que la France n'a conservé aucun souvenir des travaux de vingt années d'un grand artiste italien?

NOTE DE M. ANAT. DE MONTAIGLON SUR LE TOMBEAU DE CHARLES VIII, PAR GUIDO PAGANINO.

Un ouvrage au moins de Guido Paganino, et peut-être le plus important, a existé jusqu'à la Révolution. Il se trouvait à Saint-Denis, et son indication complètera la note précédente. C'était le tombeau de Charles VIII. Il était naturel que l'artiste italien, amené et protégé par lui, fût chargé de la sépulture de son protecteur. Heureusement pour la mémoire de Paganino, la signature qui s'y trouvait a-t-elle été relevée par les anciens historiens de Saint-Denis, qui pouvaient tout aussi bien l'omettre. Leur soin est arrivé à nous conserver au moins le souvenir de cet important morceau, qui a entièrement disparu dans les dévastations révolutionnaires. La note qui de celles-ci a été écrite par un religieux, témoin oculaire, et qui a été reproduite bien des fois,—elle se trouve notamment dans les appendices du *Génie du Christianisme* de M. de Châteaubriand, —a conservé la suite de sa destruction : «Au bas du sanctuaire et des degrés, du côté de l'évangile, le massif du monument de Charles VIII, dont l'effigie et les quatre anges, qui étoient aux quatre coins, avoient été retirés en 1792, a été démoli le 8 août 1793, » et plus loin : « Avant la nuit (le jeudi 13 octobre 1793), on a ouvert le caveau de Charles VIII ; son cercueil de plomb était posé sur des tréteaux ou barres de fer ; on n'a trouvé que des os presque desséchés. » Comme les figures du monument étaient de bronze, elles auront été fondues comme tant d'autres, et nous n'en avons plus que des descriptions et quelques gravures que nous allons indiquer.

Dans le second livre des *Antiquités de Paris* de Corrozet, augmentées par Bonfons, qui comprend les sépultures et qui est orné de figures en bois dessinées par Jean Rabel, (Paris, Nic. Bonfons, 1588, in-12 de 119 feuillets), il n'y a pas de description du monument, mais l'épitaphe, « extraite du tableau estant près la dite sépulture », à la fin de laquelle se trouvait le nom de l'artiste : « Opus Paganini Mutinensis, » et une face latérale du tombeau. L'édition de 1608, de laquelle le nom de Corrozet et celui de Rabel

ont disparu, redonne (p. 69, v°) la même planche, l'inscription, et ajoute que le tombeau est de cuivre doré. Dubreuil, en 1612, ne fait, dans ses *Antiquités de Paris*, que répéter la même chose.

Mais le Père Dom Germain Millet, dans son *Trésor Sacré de Saint-Denis* (Paris, Jean Billaine, 1615, in-12, p. 347-8), fait de ce monument une description très-précieuse : « Son corps (il parle de Charles VIII) fut apporté d'Amboyse à Paris en grande pompe, puis a Saint-Denys, où il fut ensépulturé au bas des degrez du grand autel, au costé du septentrion. Son sépulchre est le plus beau qui soit dans le chœur, sur lequel on voit son effigie représentée à genoux près le naturel, une couronne et un livre sur un oratoire ; et quatre anges à genoux aux quatre coins du tombeau, le tout de cuivre doré, sauf l'effigie, dont la robbe est d'azur, semée de fleurs de lys d'or..... On voit son épitaphe aux pieds de son tombeau, en un tableau de cuivre doré, attaché à l'un des quatre piliers de la croisée de l'église, contenant ces vers, etc. » Dom Germain ne répète pas le nom de l'artiste ; mais ce détail, que l'inscription est aussi de cuivre doré, est important, parce qu'il montre que, quoique séparée, elle fait corps avec le tombeau, et que la signature *Opus Paganini* s'applique, non pas seulement à la plaque de l'inscription, comme on pourrait le soutenir strictement, mais à l'ensemble. Une phrase aussi est ambigue, *le tout de cuivre doré, sauf l'effigie, dont la robbe est d'azur.* Le *sauf* ne se doit appliquer qu'à la dorure et non pas à la matière. Puisque la figure était de bronze, elle devait être émaillée ; cela rentre dans les habitudes de coloriage, que nous avons signalées chez Guido. Ici le marbre était noir, la statue de couleur, les figures de bronze doré, et il n'est pas probable que les armoiries que portaient les anges n'aient pas eu leurs émaux et leurs couleurs.

La description du frère Jacques Doublet, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France* (Paris, Michel Joly, 1625, in-4°, p. 1292-4), ajoute à celle de Dom Germain : « A costé du tombeau du Roy Karloman et de la Reyne Hyrmintrude, se void le sepulchre du Roy Charles VIII, tout de marbre noir élabouré de plusieurs devises.

« Son effigie, revestue à la Royale, et de genoux au dessus du

tombeau, et représentée après le naturel, laquelle est de fonte; le haut dudit tombeau couvert de cuivre doré, et au devant de l'effigie y a une oratoire, ou appuy, couverte de cuivre doré, sur lequel est posée une couronne avec un livre ouvert aussy de cuivre doré.

« Pareillement y a aux quatre coins quatre anges de fonte bien dorez et eslabourez, lesquels tiennent les armoiries des Royaumes de Naples et Sicile, aussi de fonte, dorées et peintes. Aux costez du tombeau y a des niches rondes, et au dedans des bassins de cuivre doré, et en iceux bassins de belles figures de fonte bien dorées.

« ..... Il y a un tableau de cuivre doré, attaché contre le pillier proche du maistre autel, auquel se lisent les vers qui suivent :

« Hic, octave, jaces, etc.
« Opus Paganini Mutinensis. »

Enfin, l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, de Félibien (Paris, 1709, in-folio, p. 532-3), ajoute encore d'autres détails :

« Le tombeau, qui se voit au bas des degrez du sanctuaire du costé de l'évangile, est du roy Charles VIII. Ce tombeau est de marbre noir enrichi d'ornemens et de figures de bronze doré. Il a près de huit pieds et demy de long sur quatre pieds et demy de large. Au dessus de son soubassement il y a sur le plinte de la base des doubles KK qui marquent le nom du roy Charles. Ces mêmes lettres sont répétées de symétrie dans les quatre faces du tombeau, où l'on a placé tout autour dans douze enfoncemens ronds autant de figures de femmes représentant des Vertus; et dans les intervalles de ces enfoncemens, ainsi qu'aux extrémités des faces une épée couronnée d'une branche de laurier, pour marquer les conquestes de ce Prince. La figure du Roy est à genoux sur le tombeau, vestue de ses habits royaux devant un prie-dieu, et accompagnée de quatre figures d'anges portans chacun un écusson aux armes de France et de Jérusalem. Au pilier le plus proche est attachée une table de cuivre doré où sont écrites en lettres d'or les deux epitaphes suivantes (que Félibien termine aussi par l'inscription) : Opus Paganini Mutinensis. »

Dans son plan figuratif du chœur, dressé par Alex. Le Blond, et gravé par Giffart le jeune, on voit la plate-forme du tombeau, mais

peu exacte; car les petits anges, sauf un seul, n'ont pas d'armoiries dans leurs mains. Il n'y aurait pas à se fier à la planche de Bonfons, si elle était seule; car, à côté des planches exactes, comme celles des tombeaux de Louis XII et de François Ier, il y en a de pure fantaisie, comme celui de Valentine Balbiano. Mais il existe une planche, du commencement du dix-huitième siècle, aussi évidemment inexacte comme caractère, que fidèle comme vue, avec un plan et une échelle. Elle est sans nom de graveur et doit venir d'un ouvrage, bien que nous ne la connaissions encore que dans le recueil de la Topographie au Cabinet des Estampes. Cette planche représente l'élévation latérale; le soubassement est très-bas, sans rien aux angles; les médaillons, cinq sur chaque grand côté, offrent des figures de Pleureuses plutôt que de Vertus, assises et vues seulement jusqu'aux genoux, comme les moines de Michel Columb. Le roi est tête nue, et la petite figure de Rabel doit mieux en reproduire la jeunesse et le caractère. Pour les petits anges, ils sont uniformément à genoux, avec de grandes ailes, de longs cheveux retenus par un ruban, entièrement vêtus, et ayant, outre leurs grandes manches qui s'arrêtent à mi-bras, de petites manches qui leur vont aux poignets. Ils n'ont rien de l'élégance païenne de la renaissance et appartiennent beaucoup plus à l'art antérieur.

Errata.

P. 99, ligne 19, effacez : *datée de* 1503, et voyez sur l'histoire de cette *Vierge au coussin vert* du Solario un article spécial dans l'*Artiste* du 1er mai 1851.

P. 121, ligne 17, *appel*, lisez : *appert*.

P. 126, ligne 25, *les ouvrages*, lisez : *ses*.

JEHAN SOLAS.

MARCHÉ PASSÉ LE 3 OCTOBRE 1503 ENTRE JEHAN SOLAS, SCULPTEUR DE PARIS, ET JEHAN TRONSSON, MARCHAND DRAPIER ET BOURGEOIS DE PARIS, POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT REPRÉSENTANT LE SÉPULCRE DE NOTRE-SEIGNEUR, DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME, SITUÉE AU CHEVET DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Communiqué et annoté

PAR M. LE ROUX DE LINCY.

Nous publions cette pièce d'après l'original écrit sur parchemin, qui fait partie d'un recueil d'actes relatifs aux artistes français, provenant de la bibliothèque de feu Monteil. Cette pièce offre un double intérêt : elle nous fait connaître le nom d'un artiste français fixé à Paris au commencement du XVIe siècle ; elle nous donne la description d'un monument curieux qui a dû exister dans l'une des églises les plus célèbres de Paris. Nous avons cherché dans les historiens anciens et nouveaux de cette capitale quelques détails relatifs au monument élevé par Jehan Trousson à la gloire de Jésus-Christ ; nous n'avons rien trouvé. Nous publions donc cette pièce sans autre commentaire ; nous nous contenterons de signaler un passage curieux, où il est dit que le sépulcre sera exécuté avec la même pierre que celle du *sépulcre qui est faict à Saint-Ynocent, contre la chapelle d'Orgemont.*

On peut voir dans la cinquième livraison de la *Statistique monumentale de Paris*, publiée par M. Albert Lenoir, le plan du cimetière des Innocents sur lequel est indiqué l'emplacement occupé par cette chapelle d'Orgemont. Elle était située en face de l'église à l'autre bout du cimetière, adossée au mur qui formait l'un des côtés de la rue de la Lingerie. Une seconde planche, dessinée par feu Bernier, représente cette chapelle d'Orgemont malheureusement à moitié ruinée ; mais on aperçoit que c'était le plus important des monuments funéraires qui décoraient l'enceinte du cimetière des Innocents. Dans le dessin de M. Bernier on voit parfaitement le sépulcre, dont la pierre devait servir d'échantillon au monument sculpté par Jehan Solas.

Jehan Solas, tailleur d'ymaiges, demeurant à Paris, confesse avoir fait marché et convenant avec hono-

rable homme Jehan Tronsson, marchant drappier et bourgeois de Paris, à ce présent et comparant, de faire pour luy en l'église Monseigneur Saint Germain l'Auxerrois à Paris, ou chevet d'icelle église, à l'un des costez de la chapelle Nostre Dame, ung sépulcre de Nostre Seigneur, ou quel y aura les ymaiges aussi bien faictes, de telles grandeurs que le lieu se comporte, et d'aussi bonne pierre que le sépulcre qui est fait à Saint Ynocent, contre la chappelle d'Orgemont, ou mieulx se faire se peult. Item de faire de l'autre costé de la dite chapelle Nostre Dame la Résurrection de Nostre Seigneur, c'est assavoir ung tombeau aussi grand que faire se pourra, où aura l'imaige de Nostre Seigneur qui résuccitera et ystera du dict tombeau, en la forme et manière comme estre doit; et aux deux costez deux angles; et au bas, à l'entour du dit tombeau, trois chevaliers aussi en la forme et manière qu'il appartient et qui sera advisé pour le mieulx, le tout aussi de pierre de Tonnarre la milleure que faire se pourra. Et les dictes ymaiges de la plus grant grandeur semblablement que faire se pourra selon le lieu. Et tout ce faire et rendre prest, bien et deuement fait et parfait, au dit d'ouvriers et gens en ce congnoissans, selon et de la facon que les patrons de ce faiz et qui ont esté signez des seings manuelz des dictz notaires, à la resqueste des dits Tronsson et Solas, le contiennent, en corrigant par admendement les ditz patrons ainsi que accordé a esté entre eulx;

et les mectre et asseoir bien et deuement en la place et lieu où ilz doivent estre en icelle chapelle dedans, du jour de Noël prochain venant en ung an et de quérir et fournir toute la dicte pierre de Tonnarre bonne et loyalle, comme dit est, et de la meilleure; le tout moiennant le pris et somme de deux cens escuz d'or, à la couronne, du pris de XXXV S piece, que le dit Jehan Tronsson luy en sera tenu et promect paier au feur et ainsi qu'il fera les dictz ouvraiges. Sur la quelle somme le dit Tronsson a baillé et avancé comptant au dit Jehan Solas la somme de cent livres tournois sur iceulx ouvraiges, dont le dit Solas s'est tenu et tient content. A ce vindrent et furent présents Nicolas Hubert brodeur et Jehan Triboullet orfevre, demourans à Paris, qui de faire, parfaire et accomplir les dits ouvrages en la maniere que dit est, et fournir la dite pierre, aussi telle que dit est, se sont constituez et constituent pleiges et cautions pour le dit Solas. Et ou cas que le dit Solas ne feroit les dits ouvrages telles, de telle pierre dedans le temps et en la manière que dit est dessus, iceulx Hubert et Triboullet seront tenus et promectent les faire faire et asseoir à leurs despens, comme le dit Solas y est tenu cy dessus, ou rendre et restituer au dit Tronsson la dite somme de deux cens escuz d'or, ou ce que le dit Solas en auroit receu, promectans etc. fait et passé doubles, l'an mil cinq cens et cinq, le vendredi tiers jour d'octobre. BAUDEQUIN. P. CHEVALIER.

SÉRIE D'ARTISTES DU NIVERNAIS.

Communiquée

PAR M. LE COMTE GEORGES DE SOULTRAIT (1).

1390. — Jehan Le Pointre, gendre de Guillaume Ougier, peint l'image de N.-D. au chef du Pont de Loire, devers Saint-Antoine, à Nevers. (*Manuscrits de Parmentier.*)

1439. — Jeannot, orfévre, grave un gobelet et une aiguière d'argent qui sont offerts au comte d'Estampes arrivant à Nevers. (*Archives de Nevers par Parmentier.*)

1439. — Jean Charton, orfévre, à Nevers, grave sur une cloche les armoiries de la ville de Nevers et deux images : l'une de la Remembrance ou représentation de Dieu le Père, l'autre de la Sainte-Vierge. (*Arch. Nev. Parm.*)

1450. — Jehan Menin, orfévre, fit une roue, le mouvement du cadran et le cadran marquant les heures, avec deux petits anges, pour mettre sur les appeaux de l'horloge pour 50 livres. (*Arch. Nev. Parm.*)

---

(1) L'intéressante liste d'artistes nivernais que M. de Soultrait veut bien nous faire parvenir, est, comme on le voit, le produit d'un dépouillement fait dans les principales archives du département de la Nièvre.

1462. — Un nommé Baudet, chargé d'affaires de Jean Boezart, roy des ménestriers par tout le royaume de France, reconnoit avoir reçu de Hugues Godenu de Tors, menestrier, ce qu'il devoit pour la licence de pouvoir aller ouvrer dudit mestier par tout le royaume; a été passé à Decize (Nièvre), devant Pierin, notaire, le 17 janvier 1462, en présence de témoins. (*Archives de Decize.*)

1486. — A la fête de Saint-Avé, on représenta à Decise le mystère de sainte Cécile; Jehan du Bourg, peintre, peignit la représentation; il habilla la *Gueule* d'Enfer; Guillaume Martin, menuisier, en fit les dents; le tout coûta 15# 17ʃ 1ᵈ tournois.

1479. — Après la mort de la comtesse de Nevers, Paule de Bretagne, on célébra un service funèbre à Decize; Jean Corbier, peintre, peignit 18 écussons aux armes de la comtesse et reçut pour ce 11 sous 3 den.

Commencement du XVIᵉ siècle. — Une statue de la Vierge, qui se trouve à Dornes (Nièvre), porte sur la bordure de la robe le mot *Andars* qui est peut-être un nom de sculpteur.

1528. —L'église de Cercy-la-Tour (Nièvre) ayant été brûlée, Jehan Hariot, architecte, s'engagea à la rebâtir moyennant 4020#. (*Arch. de Cercy.*)

1541. — L'église de Beaumont-sur-Sardolle (Nièvre)

possède des fonts baptismaux octogones fort joliment sculptés de guirlandes de feuillages, de pampres, avec deux figures; on lit au-dessous en lettres gothiques : *Ces fons.... a fait faire par Anthoene Rouard le* 10 *mars VXLI* (1541).

1589. — Au mois de janvier de cette année, la ville de Nevers fit faire par Bellecombe, sculpteur, moyennant 55 livres, un tabernacle pour exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle Saint-Sébastien. (*Archives de Nevers.*)

1590. —Le 14 janvier de cette année, les échevins de Nevers firent marché avec Louis Feriol, sculpteur, pour faire six écussons en pierre, relevés en bosse, avec armoiries de Ludovic de Gonzague et d'Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nevers, avec les marques des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, pour être mis aux six portes de la ville; ces écussons coûtèrent 60 écus. (*Arch. de Nevers.*)

1590. — Cette année, Louis de Gonzague, duc de Nevers, fit faire en la cathédrale de Nevers la table de l'autel et l'oratoire, par Thomas Tollat, maître sculpteur, demeurant au Liège (à Liège). (*Archives du département.*)

1608. — Au mois d'octobre de cette année, les échevins de Decize passèrent un marché avec Natan Vicaire, tailleur de pierres, pour reconstruire un pont. (*Archives de Decize.*)

ÉPITAPHES MODERNES

DE

NICOLAS POUSSIN, DE CLAUDE GELLÉE

ET DE GERMAIN DROUAIS

A ROME.

M. de Soultrait a bien voulu nous adresser en même temps, les trois inscriptions suivantes qu'il avait relevées dans les églises de Rome. Si elles ne sont point tout à fait inédites, nos lecteurs seront du moins bien aises de les trouver ici réunies.

A Rome, dans l'église française de la *Trinité des Monts*, on lit sur une dalle de la nef :

Ossa
Clavdii. Gellée. vulgo. Lorensis
inter. principes. galliæ. pictores
jvre. optimo. recensiti
ex. hoc. in. divi. Lvdovici. templum
transferenda — curavit
antiqvi. vero. sepvlcri. ne. memoria. excideret
neglectus. ve. foret. locus
tanti. viri. cineribvs. honestatvs
hvnc. lapidem. posvit. anno. M.D.CCCXL.
Comes. septimivs. de. Fay. de Latovr-Mavbovrg
Lud. philippi (sic). 1. *Francorvm regis*
ad. S. Sedem. orator.

Dans l'église de *S. Maria in via lata*, au fond de la nef, à droite, une plaque de marbre porte un médaillon de Drouais, peintre, un bas-relief signé *C. Michallon*, 1789 (le père du paysagiste), représentant trois muses, dont l'une écrit le nom de Drouais, et les lignes suivantes :

J. G. Drouais
Les Pensionnaires de l'Académie de France
consacrent ce monument de leur douleur
à J. G. Drouais peintre né à Paris le 25 *novembre* 1763
enlevé par une mort prématurée le 13 *février* 1788
aux grandes esperances de sa patrie
et à la tendre amitié de ses jeunes rivaux.
D. O. M.
I. G. Drovais Pictori
Domo. Lvtetiæ. Parisiorvm
qvi
in magna patriæ suorvm que spe
immatvrvs meritis
immatvra morte decessit
idibvs febrvarii MDCCLXXXVIII
annos natvs XXIV. *menses* II. *dies* XVI
galli in regia vrbis academia sodales
doloris que monumentum
p. p.
collegæ æmulo amico.

On voit, à Rome, dans l'église de *San Lorenzo in Lucina*, à droite, un petit monument élevé à la mémoire de N. Poussin : c'est d'abord un assez beau buste du peintre, en marbre blanc, signé *P. Lemoyne*, 1829, placé sous une arcade ; au-dessous, cette inscription :

F. A. de Châteaubriand
à
Nicolas Poussin
pour la gloire des arts
et l'honneur de la France.
Nicolas Poussin
né aux Andelys en MDLXXXXIV
mort à Rome en MDCLXV
et inhumé en cette église.

Au-dessous un bas-relief en marbre blanc, représentant le tableau de Poussin (*les Bergers d'Arcadie*). Enfin on lit au bas du bas-relief :

Parce piis lacrimis, vivit Pussinus in urna
vivere qui dederat nescius ipse mori.
Hic tamen ipse silet; si vis audire loquentem,
mirum est, in tabulis vivit et eloquitur.

Le petit monument est signé :

Leon Vaudoyer
arch. MDCCCXXX.

Il est intéressant de rapprocher de ce dernier hommage rendu, dans Rome, par le grand poëte du *Génie du Christianisme*, à la mémoire du plus illustre des peintres français, le souvenir d'un autre monument, par lequel un généreux cœur de notre nation, M. Seroux d'Agincourt, avait déjà réparé, avant M. de Châteaubriand, le honteux oubli dans lequel la France avait laissé, pendant plus d'un siècle, la sépulture de Nicolas Poussin. En 1782, M. Jean-Baptiste-Louis-George Seroux d'Agincourt, dont le gigantesque ouvrage de l'*Histoire de l'Art par les monuments, depuis sa décadence au*

Ve siècle, jusqu'à son renouvellement au XVe siècle honorera à jamais le nom, fit élever, à ses frais, dans le Panthéon, à Rome, un buste à Nicolas Poussin, au-dessous duquel il ne trouva rien de plus noble à inscrire que ces mots NIC. POUSSIN, PICTORI GALLO. Voici maintenant en quels termes il racontait, trente ans plus tard, l'histoire de ce petit monument, dans une lettre qu'il adressait, quelques mois avant sa mort, à son ami, M. Castellan, l'auteur des *Lettres sur la Morée, la Grèce et l'Italie*, et des *Etudes sur Fontainebleau*. A. L. Castellan avait écrit sur N. Poussin une notice qui trouva place en tête de l'œuvre du peintre gravé par Landon. Cette lettre, citée par M. Gence dans l'article du Poussin (*Biographie universelle*), se trouve en copie à la bibliothèque de l'Institut, dans la liasse des papiers relatifs au Poussin, qui se trouvait jointe au manuscrit de ses lettres publié par M. Quatremère de Quincy. La copie de la lettre de M. Seroux d'Agincourt est mentionnée dans le catalogue de la bibliothèque de M. Dufourny, n° 241, à la suite de la copie manuscrite de la correspondance du Poussin. Je ne sache point que la lettre de Seroux d'Agincourt ait été imprimée ; et ellesera toujours bonne à rappeler ici, ne servît-elle qu'à rétablir le texte de l'extrait mortuaire du Poussin inexactement transcrit par la *Biographie universelle*.

LETTRE DE M. D'AGINCOURT, ADRESSÉE DE ROME A MONSIEUR CASTELLAN, LE DÉCEMBRE 1813.

J'ai eu l'honneur de vous marquer, par une lettre du 22 septembre dernier, que je pourrais peut-être quelque jour, vous envoyer diverses pièces relatives à l'histoire et aux monumens du Poussin ; je les joins ici ; quoique toutes ne soient pas fort intéressantes, elles m'ont paru pouvoir plaire à qui s'est occupé d'une manière qui l'est infiniment, de la vie et des ouvrages de ce grand peintre ; j'y parle sans doute trop de mes

propres recherches sur les mêmes objets, mais de pareils détails sont pardonnables, quand des amis s'entretiennent intimément d'un ami commun; Monsieur Dufourny mérite bien être de ce nombre, puisqu'il a recherché avec empressement les ouvrages du Poussin, et qu'il a eu le bonheur d'en trouver qui lui font honneur. Vous voudrez bien vous entretenir avec lui des mêmes objets.

En vous rendant compte de l'usage que j'en ai fait, et en remettant ces documens entre vos mains, c'est les déposer dans les archives de l'art, dont vous formez un recueil imposant à tant d'égards ; je remplirai en partie cette intention en vous envoyant l'extrait des observations qu'avec une lettre du 28 février 1781, j'écrivis à M. d'Angivillers, alors directeur général des bâtimens, arts, etc., etc.; je le priais de les communiquer à l'Académie de peinture de Paris.

Bellori, contemporain, ami du Poussin et le premier historien de sa vie, dit que son corps fut porté à l'église de St-Laurent *in Lucina* sa paroisse, *et locato in parte fin chè gli sia dato condegno monumento.*

Il a ajouté qu'il a mis sur la pierre qui couvrait le tombeau du Poussin, une inscription qui rappelle ses rares talens :

Parce piis lacrymis, vivit Pussinus in urna,
Vivere qui dederat nescius ipse mori;
Hic tamen ipse silet, si vis audire loquentem,
Miram est, in tabulis vivit et eloquitur.

Dans une description de *Rome moderne* faite

vers 1690 et imprimée la 2e fois à Leyde, 1713, 3 volumes in-8°, fig., Deseine, libraire français, qui en est l'auteur, nous apprend que cette épitaphe s'y voyait. Je viens de lire dans une des *lettres sur l'Italie* par le président de Brosses, nouvellement imprimées, que vers 1740, il avait copié cette même épitaphe.

Je savais bien que ce monument considérable, *condegno*, annoncé par Bellori, n'avait jamais été exécuté, mais je ne croyais pas l'oubli porté encore plus loin ; à mon arrivée à Rome, en 1781 (1), m'étant empressé d'aller rendre hommage à la mémoire de notre illustre compatriote, je ne trouvai dans cette église, ni une pierre, ni une muraille sur laquelle on aperçût son nom ; on ignore absolument l'endroit de l'église où le corps du Poussin a été déposé, et quand je voulus même reconnaître par les registres mortuaires, comment il y était fait mention de sa sépulture, ce ne fut que par des recherches multipliées que j'y découvris son article ; j'en envoie l'extrait authentique parce que l'Académie peut croire qu'il est à propos de le déposer dans ses archives ; il est fautif pour le nom, mais exact et conforme au récit de l'historien pour la date ; l'erreur sur le nom a été réparée dans l'article mortuaire de sa femme rappelé dans le sien.

---

(1) Ce n'est pas en 1781 que d'Agincourt arriva à Rome, mais au mois de novembre 1779, et ainsi se trouve expliquée la contradiction de la date 1781 qu'on donne ici, avec celle de 1780, où lui sera délivré plus bas l'extrait mortuaire du Poussin.

L'incurie des prêtres de cette paroisse, le peu d'importance de l'église, me déciderent à ne pas y fixer le monument que je lui destinais, d'autant plus que la première fois que je fus au Panthéon, j'y reconnus une place plus digne de le recevoir; c'est l'édifice de l'architecture romaine le plus parfait et le mieux conservé qui soit à Rome; il paraît construit pour une durée sans fin, et c'est probablement sous ce point de vue que Raphaël et Annibal Carrache désirèrent d'y être placés; personne ne sera étonné de rencontrer le buste du Poussin à côté de ceux de ces grands artistes; je chargeai de l'exécution du buste M. Segla (1), l'un des élèves de la pension académique de France à Rome; ce jeune sculpteur promettait des talens dont une mort prématurée nous a privés.

J'avais remarqué parmi les tableaux du palais Rospigliosi un portrait du Poussin que j'ai lieu de croire ressemblant, parce que dans sa vie Passeri observe que le cardinal Rospigliosi, depuis pape sous le nom de Clément IX, était un des admirateurs de ses compositions; en effet ce portrait nous offre ce que Bellori dit de ses traits : *il naso affilato, la fronte spaziosa, rendevano nobile il suo volto, con aspetto modesto.*

---

(1) André Segla, né à Marseille en 1748, élève de Vassé, avait obtenu en 1772 le second prix de sculpture, sur le sujet du repas de Balthazar. Le jugement des ouvrages avait eu lieu le 29 août 1772; mais la distribution des prix n'eut lieu que le 28 septembre 1776. C'est cette tardive distribution qui fit sans doute que Segla se trouvait encore à Rome en 1782.

J'entendais dire fréquemment parmi les artistes, et les amateurs romains, que le Poussin appartenait à l'école Romaine; je leur représentais en vain que, sans nier qu'il dût infiniment aux connaissances qu'il avait acquises en se pénétrant à Rome des beautés de l'antiquité et de celles des ouvrages de Raphael, le Poussin avait fait ses premières études en France, et déjà des travaux dignes d'éloge; il n'était arrivé à Rome qu'à 30 ans, âge dans lequel, s'ils ne sont pas clairement indiqués, un homme ne donne guère l'espoir de talens distingués; je résolus de faire de mon mieux pour détruire une opinion aussi mal fondée, j'en apperçus l'occasion dans l'inscription à placer au dessous du buste; et je trouvai naturellement dans les ouvrages du Poussin et dans l'histoire de l'art, dont je me persuade qu'il ne faut marquer les différentes périodes, que d'après le style des artistes qui l'ont perfectionné dans chaque âge, de quoi remplir ce désir sous tous ces rapports importans.

Raphaël et son école ayant enseigné comment il faut faire usage dans les compositions pittoresques, de toutes les richesses de l'antiquité, de la mythologie et de l'histoire, le Poussin observa qu'il ne restait plus qu'à les enrichir des idées sublimes de la morale et de la philosophie; il y donna toute son attention; on ne peut pas se rappeler les ouvrages de cet excellent maître, sans être convaincu de cette vérité, c'était un pas de plus, et un pas bien intéressant à faire faire à l'art

de la peinture; c'est une époque très remarquable dans son histoire, le Poussin l'a fixée ; c'est là qu'il aurait fallu prendre le mot propre et véritablement caractéristique de son génie, et donner à son buste pour inscription *Pictori philosopho*. Mon étonnement et mon chagrin ont été extrêmes quand je vis qu'on l'avait tout récemment employé en faveur de Mengs ; ce peintre en était digne à beaucoup d'égards, mais il était assurément bien loin d'y avoir des titres aussi bien établis que ceux du nôtre ; on a bien appelé le Poussin le *peintre des gens d'esprit*, parce que de son temps le mot *philosophe*, par lequel de nos jours on veut dire autant et plus que par celui d'homme d'esprit, n'était pas en usage sous cette acception ; lui donner ce titre, c'aurait été le mettre au dessous de son voisin ; il fallut donc l'abandonner ; entre plusieurs inscriptions présentées à l'Académie de peinture, je crus devoir m'en tenir à celle-ci *Pictori Gallo*. Ce peu de mots sans aucun détail de qualités morales du Poussin, ni de son savoir profond dans son art, trop connus pour être rappelés, me paraît satisfaire aux deux motifs qui me porterent à l'érection du monument, pour venger l'oubli des deux nations que la naissance, le séjour et les travaux du Poussin ont honorées ; et en même temps cette inscription très simple termine avec évidence et précision la question entre ces deux mêmes nations, dont l'une a la prétention et l'autre le droit de compter le Poussin parmi les maîtres de son école.

D'après la communication que M. d'Angivillers avait

fait de ces observations à l'Académie de peinture de Paris, il écrivit de sa part et de la sienne en ces termes à M. Vien, directeur de l'Académie de France à Rome :

« Le projet de M. d'Agincourt est véritablement patriotique, et en même tems qu'il fait honneur à celui qui l'a conçu, il tend à honorer un artiste français d'une manière trop éclatante pour ne pas avoir l'approbation et l'applaudissement de tous les Français qui aiment les arts et leur patrie, etc.

L'érection du monument fut annoncée dans l'*Anthologie romaine*, juillet 1782, tome IX, n° IV., avec des remarques sur la vie et l'excellence des ouvrages du Poussin, telles que de la part même des Romains, elles justifient ce que mon intention était de constater, sur l'origine de ce grand maître et sur l'école à laquelle il appartient. Je ne sais où, ni dans quel tems, le même esprit dicta à Rome ces trois vers latins :

Picturam Ausoniis exquo deduxit ab oris
Et Roma ereptas, tibi Gallia, tradidit artes
Pussinius, nihil est Italis cur œmula telis
Invideas.

Le *Journal de Paris*, du 10 septembre 1782, fit mention du monument dans une lettre écrite par un homme d'esprit, amateur des arts.

Vous savez, Monsieur, que d'après Bellori, on peut croire que le Poussin demeurait près du mont *Pincio* sur lequel est le monastère français et l'église de la

Trinité. Ce biographe ajoute que le Poussin dans ce lieu *passegiando, quasi sempre .. tratteneva si con gli amici in curiosi e dotti discorsi*. C'est là en effet qu'habitant aussi moi-même, j'aurais volontiers placé un second buste, si la crainte de le voir maltraiter à coups de pierres par des enfans mal disciplinés, comme il n'arrive que trop souvent ici, ne m'en eût empêché; une vue extérieure du site que vous connaissez, Monsieur, vous le rappellera; n'aurait-on pas pu y mettre sous le buste ces lignes :

Nicolas Poussin, peintre français.

De l'art chez les Français voilà le plus grand maître,
Romains, vous nous enviez l'heur de l'avoir vu naître.
Mais, si du jour il nous dut la clarté,
C'est à Rome qu'il doit son immortalité.

NOTES DES PIÈCES CY-JOINTES.

1° Copie de l'extrait mortuaire du Poussin tiré des registres de St-Laurent in Lucina sa paroisse.

2° Portrait du Poussin dessiné d'après le tableau de la galerie Rospigliosi, modèle du buste.

3° Une vue d'une partie de la décoration intérieure du Panthéon dans laquelle est placé le monument du Poussin, à la suite de ceux d'Annibal Carrache, de Raphaël et du Mengs.

4° Epreuve de la gravure de ce monument placée dans l'*Histoire de l'art* et pl. CCIV.

5° *Journal de Paris*, 10 septembre 1782.

6° *Essais sur la vie et sur les tableaux du Poussin*, par M. Guibal, 1783, in-4°; je crois que ce mémoire a été couronné par l'Académie de Rouen.

7° Souscription du 1 floréal an 10 pour un monument à élever à la gloire du Poussin, aux Andelys.

8° Vue extérieure du monastère et de l'église de la Trinité du Mont à Rome, où un autre buste du Poussin aurait pu être placé.

COPIE DE L'EXTRAIT MORTUAIRE DE N. POUSSIN.

Fidem facio ego infrascriptus curatus ecclesiæ parochialis S^tæ Laurentii in Lucina cler. reg. M. de urbe, qualiter in libro mortuorum fol. 165 reperitur infrascripta particula, videlicet :

il di 29 novembre 1665.

Nicolò figlio del quondam Gio. *Peressin* (sic) della diocesi di Andelis in Normandia marito della Sig^ra Anna Poussina romana, mori nella communione di Sta madre chiesa, in età di anni 72, nella casa dove abitava in strada Paolina, ricevè tutti li SS^i Sacramenti; e fù seppellito in questa chiesa, etc.

In quorum fidem etc... datum Romæ hac die 29 mensis Augusti, anno 1780. J. Bapta Cataffi con-curatus.

DOMINIQUE BARRIÈRE.

Nous avons jugé intéressant d'imprimer les trois lettres suivantes, extraites, comme celles de Jean Dughet, de Felibien et de Bellori, de la Correspondance de l'abbé Nicaise (T. IV, lettres 9, 18 et 13), d'abord, parce qu'elles fournissent des témoignages curieux sur la vie d'un remarquable artiste français, Dominique Barrière, puis, parce qu'elles donnent la pensée d'un homme d'un goût ferme et libre, sur certains monuments de l'art antique, et enfin, parce que, de même que les lettres du Poussin, elles nous montrent l'appétit qu'avaient alors nos amateurs français pour les choses qui se faisaient, se copiaient ou s'achetaient à Rome.

De Rome ce 7 decembre 1666.

Mon tres cher Monsieur,

La grace de N. S. J. C. soit avec vous pour jamais. Je m'imagine avec quelque fondement que vous avez un peu murmuré contre ma prétendue paresse, mais je me persuade à mesme temps que vous deviendrez equitable, lorsque vous aurez entendu mes raisons. J'ay faict deux voyages à St Pierre pour prendre le dessein des chandeliers; je l'ay remis ensuitte entre les mains de Mr Barriere (1) pour le mettre au

(1) Dominique Barrière, dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, né à Marseille vers 1615. Il s'était de bonne heure fixé à Rome, où, voyons-nous par la dernière de ces trois lettres, il mourut en 1678. La date en était restée jusqu'à ce jour dans les probabilités. Barrière a gravé d'après le Poussin, le Titien, le Cortone, le Dominiquin, Guil. Courtois, et surtout d'après Claude Lorrain; on a attribué à Claude plusieurs estampes de Dom. Barrière: c'est à celui-ci son plus bel éloge. Il a gravé, d'après ses propres

net; mais l'ayant esgaré aprez m'avoir encor faict differer huict jours tout entiers, nous fûmes enfin hier à la Madonna del Popolo pour en renouveller l'idée sur ceux qui sont dans la chapelle du Pape, tous semblables aux autres que vous avez veu a St Pierre. Vous aurez compassion de moy lors que vous scaurez que je retournay de cette eglise a St Louys avec un torrent de pluye sur le dos; mais ce fut avec quelque satisfaction, dans la pensée que le lendemain j'aurois de quoy vous pouvoir procurer celle que vous avez desiré de moy. Je croy que le seul dessein peut suffire pour cela, car vos orfevres seroient bien malhabiles s'ils ne pouvoient eux mesmes se determiner là dessus. Pour moy je m'imagine que quand vous aurez employé dix et huict marcs pour chasque chandelier, il vous restera encor de quoy faire une croix sur le pied du cinquiesme qui n'aura rien de moins que les autres que le bassin comme on voit a St Pierre et ailleurs; la fusée, le vase etc est à six angles et le pied est en quelque maniere triangulaire comme vous verrez sur le plan. J'en ay veu d'argent et de la

---

dessins, et édité à Rome nombre de fêtes, de batailles, de marines, de statues antiques, de monuments de Rome et de la campagne romaine. Antoine de Fer édita cependant, à Paris, en 1646, une suite de vingt-huit pièces, sous le titre de : DIFFÉRENTES VUES DE MER *Navires et Galères Combattans désigné et gravé au naturel par Dominique Barriere Provençal.* Notre ami Ch. Le Blanc, dans la première livraison de son *Manuel de l'amateur d'estampes*, vient de donner le catalogue de deux cent six pièces gravées par Dom. Barrière.

mesme facon dans l'eglise de S$_t$ Charles au Cours qui veritablement sont très magnifiques et qui me font approuver vostre pensée que les choses simples mais bien ordonnées sont les plus belles. Je ne vous repete pas les nouvelles que le R^d Pere Asseline vous escrit avec plus de fidelité que je ne scaurois faire, de mesme que je ne repons poinct à tous vos compliments. De toutes ces belles paroles je n'en prends que celles que je puis legitimement recevoir; je regarde les autres comme des effusions de vostre bonté. Soyez en un peu moins prodigue envers une personne qui faict profession d'estre dans les termes ordinaires, mais avec sincérité,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeiss. serviteur

François Chappuys

Prêtre de l'Oratoire.

Rome le 6me fevrier (1676).

C'est une année S^{te} pour moy, puisque vous voulez bien m'honnorer de l'honneur de vostre souvenir. Je vous asseure, Monsieur, que cette grace m'est bien chere et que j'ay encore tres grande part a celles que mon frere recoit de vous et que je tacheray de les reconnoitre dans toutes les occasions où il s'agira de vostre service. Je me suis informé du prix des livres

que vous souhaittez, on m'a asseuré que c'estoit le plus juste.

Fragmenta vestigii veteris Romæ. 20 jules.

Vite de Pittori del sig^r Bellori. 18 jules.

Galleria Farnese. 30 jules.

Fontane di Roma et Frascati. 25 jules.

Bassi Rilievi. 50 jules.

La Nozza Aldobrandina. 25 baioques.

Galleria Fiorentina. 15 jules.

Ædes Barberinæ. 60 jules.

Galleria Vaticana. non e finita.

Galleria Pamphilia. 30 jules.

Chiese di Roma. 40 jules.

Le opere di Rafaele di Pietro Santi. 20 jules.

Il n'est pas facile de trouver la Gallerie Justinienne. Il y a beaucoup d'autres ouvrages qui seront bientost achevez dont vous aurez le catalogue; s'il y en a quelqu'un de vostre goust et que vous me fassiez l'honneur de m'employer, je tascheray d'espargner vostre bourse comme la mienne. Je n'ay point vu le Vitruve de Monsr Perault; je suis surpris de sa pensée, car je m'imagine que ses exemples de Paris ne valent pas encor les modernes que nous voyons à Rome, et cependant il n'y a pas beaucoup de choses à imiter en ceux cy si vous exceptez ceux de Michel Ange et de Raphael. Les ouvrages de ce siecle sont pleins de defauts, et nous pouvons dire qu'il n'y a presque poinct d'architectes, non plus que de peintres. Le long sejour

que j'ay fait a Rome m'a desabuzé de beaucoup de choses que j'estimois au commencement. Il me semble qu'a force de voir je commence a connoistre, mais a connoistre, comme on dit, que tout ce qui luit n'est pas or, et qu'il y a une certaine routine de juger les choses, parmi ceux mesmes qui passent pour intelligents, laquelle n'a aucun fondement solide. Pour l'ordinaire on estime les ouvrages pour le nom de l'autheur, ou par ce que d'autres les ont estimez, bien que d'ailleurs on n'y descouvre rien qui puisse meriter cette estime. Et cela est si vray que j'ay faict revenir de ces scavants de leur prejugé en les appliquant au particulier de l'ouvrage. Cette erreur est generale dans tous les arts, mais particulierement dans l'architecture, ou pour l'ordinaire on a de la veneration pour tout ce qui est ancien. Vostre Arc de Septimius en peut servir de preuve: Il est estimé de mesme que celui de Titus, etc. Et dans l'un et dans l'autre, il y a des choses que je ne voudrois pas avoir faittes. Cette proposition, mon tres cher Monsieur, vous paroistra sans doute extravagante, mais elle est fondée sur un diligent examen et sur l'approbation donnée sur le lieu mesme par des personnes intelligentes et qui se voyoient convaincues par leurs propres yeux. La masse du Colizée est quelque chose de surprenant, et la composition du tout ne peut estre que la production d'un tres habile architecte. Mais de quoy s'est on avisé de vouloir prendre pour exemples les trois ordres qui ornent le dehors de

cet ouvrage? Le Dorique, l'Ionique et le Corinthien y sont tout au plus supportables, et nous les voyons bien plus heureusement exécutez dans quelques ouvrages modernes. Il n'en est pas de mesme de la Rotonde, le Corinthien y est merveilleux et nous sommes redevables a son autheur de tout ce que nos ouvriers font à present de raisonnable. Si la providence vous rappelloit a Rome, trois ou quatre promenades me justifieroient aupres de vous sur tout ce que je viens d'avancer et je m'assure que vous y comprendriez encor quelque chose de plus. Apres ce que je viens de dire, vous aurez sujet de vous mocquer de moy lorsque vous verrez la pensée que j'ay envoyée à mon frère sur son eglise. Mais si vous le considerez comme une simple pensée où j'ay laissé plusieurs defauts, et non comme un dessein arresté, vous m'espargnerez en partie. J'ay suivy le premier feu de mon imagination pour ne pas faire attendre un frere, sauf a le corriger en son temps et lorsqu'on sera determiné à l'ouvrage. Il y a desjà quelques années que le s^r Mellini (1)

(1) Nous aurions pensé qu'il s'agissait ici de Charles Meslin ou Mellin, que Sandrart et tous ses contemporains n'appelaient que Charles Lorrain (Carlo Lorenese); il avait été élève de Vouet, lorsque celui-ci était en Italie; Meslin resta dans ce beau pays, où il laissa à Rome, et surtout à Naples, des œuvres fort estimées alors. La date précise de la mort de Charles Meslin, était restée inconnue aux biographes; mais comme Mariette nous apprend, d'après une lettre écrite à Fr. Langlois, dit Ciartres, que Charles Meslin mourut à Messine en 1632, et qu'il n'y a pas apparence qu'on le crût encore vivant près d'un demi-siècle après, nous avons été obligé de chercher un autre personnage, et après nous être encore vainement

est mort. La Rome de Buffalini est demeurée imparfaite faute d'argent. Mr Barrière faict des paysages au pair des grands hommes et n'a point d'autre manière que le naturel qui est la dernière perfection du Peintre. Il en a desseigné à la plume sur le velin qui pourroient tenir leur rang parmi les choses rares que le Roy a dans son Cabinet. Si Mr de Blancé retourne à Dijon, il vous en pourra faire voir et me delivrer du soupçon que vous pourriez avoir de moy sur ce que je vous escris en faveur d'un amy.....

FR. CHAPPUYS.

Ce 16 novembre 1678.

..... Je ne scache pas qu'on estampe rien de nouveau. Falda (1) et Mr Barriere sont morts et nous n'a-

---

arrêté à un certain Claude Mellini, dont on trouve le nom sur la liste des membres de l'Académie de St-Luc, au XVIIe siècle, nous rencontrons enfin, dans la lettre si longuement citée de Nicaise à Carrel, que lors de son premier voyage à Rome où il arriva dans le temps qu'on y attendoit la Reine de Suède, il connut chez cette Reine Christine, « le bon homme Benedetto Mellini, son bibliothécaire, qui avoit travaillé longtemps à une Rome ancienne, qu'il meditoit de donner au jour ; mais celle de Nardini, qui parut en ce temps-là, en empêcha l'exécution. »

(1) Ils moururent, en effet, la même année, et si la date de mort de Barrière n'est fixée, en 1678, par les historiens de la gravure, que comme une probabilité, c'est qu'ils n'avaient pas lu cette phrase précise de Felibien dans son petit livre, cité plus haut, des *Noms des peintres les plus célèbres* : « Dominique Barière, de Marseille, qui a gravé à Rome plusieurs ouvrages d'après le Dominiquin, et le Falda milanois, qui a aussi gravé plusieurs veues d'églises et de palais, sont morts l'an 1678. » J.-B. Falda, dessinateur et graveur d'architecture, était né dans la Valduggia, aux environs de Milan.

vons personne à Rome de cette force pour l'architecture et pour les paysages. Je recommande particulierement ce dernier à vos prières. Il m'a laissé sa famille sur les bras avec l'heritage de la providence. Je vous ay escrit plus d'une fois touchant la copie du Parnasse; vous ne scauriez avoir rien de raisonable, si vous ne vous déterminez à débourser une vingtaine de pistoles. J'ay presentement un excellent copiste à ma disposition et ce sera bien le meilleur marché que je puisse faire avec luy. Determinez vous, si vous plait, et soyez assuré que je vous feray servir en amy. Mr Errard (1) est revenu de l'autre monde pour faire le dessein du feu de joye qu'on veut executer après la ratification de la paix (2), si ratification y a, car depuis deux moys que la paix a esté signée, nous n'en entendons poinct de nouvelles...

---

(1) Charles Errard, l'un des artistes français les plus importants du XVIIe siècle, était alors directeur de l'Académie de France, à Rome. Lors de la création de cette Académie, en 1666, Louis XIV l'en nomma le premier directeur; revenu à Paris, en 1672, « il retourna une seconde fois à Rome, dit Mariette, en la meme qualité, en 1677, et il y mourut le 25e may 1689, âgé de 83 ans. » — Il était né à Nantes, en 1606.

(2) C'est de la paix de Nimègue qu'il s'agit; elle fut conclue le 10 août 1678, entre la France et la Hollande.

HYACINTHE RIGAUD.

M. Charles Grandmaison, qui a bien voulu nous donner à publier la lettre suivante du plus célèbre portraitiste français, l'a trouvée dans la correspondance de M. de Gaignières, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Quant à la date qui lui manquait, elle est fixée par une seconde lettre, laquelle est adressée par M. de Puyzieulx à Gaignières; ce billet, nouvelle trouvaille de M. Grandmaison, est, par lui-même, la plus charmante note qu'il fût possible d'ajouter à la lettre de Rigaud.

I.

Je suis bien faché, Monsieur, de ne m'estre pas trouvé chez moy lorsque vous m'avez fait l'honneur d'y venir avec monsieur l'evesque de Soissons (1) et monsieur le marquis de Pisieux. J'accepte l'heure que vous me mandez qu'il viendra chez moi pour commencer son portrait, puisque le matin lui convient, je vous prie de lui dire que ce soit à neuf heures affin que j'aie le temps de faire l'ebauche avant midy, et s'il le faut, je ne m'engageray pas même l'apres midy de demain parce que s'il estoit necessaire je le continueray la même journée pour gagner du temps. Je suis ravy, Monsieur, que vous me procuriez l'honneur de peindre monsieur le marquis de Pisieux, j'y profiteray par plus d'un endroit, puisqu'il me procu-

(1) A cette date, l'évêque de Soissons était Fabius Brulart de Silleri, qui occupa le siége, du 23 mars 1693 au 19 novembre 1714.

rera celuy de vous voir chez moy et de vous y assurer qu'on ne peut être avec plus d'estime et de respect que je le suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

RIGAUD.

Au dos : A Monsieur
Monsieur de Gagnère en sa maison
près les incurables à Paris.

II.

Ce samedi matin 17e janvier 1705.

Je suis revenu de Versailles il y a trois jours, Monsieur, si cruellement enrhumé, que j'en ay eu la fièvre la nuit, et que je n'ay point sorti ces deux derniers jours. Je croy devoir vous informer que j'ay ceans le portrait de feu M. de Puyzieulx mon grand père que m'a prêté M. le Mis d'Estempes. Vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos ou bien vous me manderez celuy que j'en dois faire. Je croy qu'il nous faudroit prendre jour à lundi pour aller chez M. Rigaud achever mon portrait; mandez-moy s'il vous plait votre sentiment la dessus et me faites l'honneur de me croire toujours Monsieur très passionnément votre très humble et très obéissant serviteur

PUYZIEULX.

Pour M. de Gagnières.

JEAN-FRANÇOIS DE TROY

Né à Paris en 1679, mort à Rome le 26 juin 1752.

Je reconnais que M. Delalive m'a payé le prix de trente-cinq tableaux que j'ai fait pour sa maison rue de Luxembourg, dont je le quitte de toutes choses. Fait à Paris ce 15 novembre 1727.

De Troy fils.

La quittance que nous publions existe en original au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et nous a été communiquée par M. Charles Grandmaison, attaché au catalogue des manuscrits, qui l'a trouvée fourvoyée parmi des pièces relatives aux monnaies pendant la révolution. Dans le *Catalogue historique de son cabinet de peinture et sculpture françaises* que M. A.-L. de la Live de Jully, introducteur des ambassadeurs et honoraire de l'Académie royale de peinture, publia à Paris en 1764 et qu'il dédia *à messieurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, cet amateur, plein de patriotisme, mentionne avec beaucoup de complaisance les deux tableaux de la *Suzanne* et du *Loth*, peints à Rome par de Troy le fils, « déjà fort âgé lorsqu'il fit ces deux morceaux. » Il est à remarquer qu'il ne dit mot des trente-cinq tableaux de 1727 exécutés pour son père.

Dans la dernière édition du Brice (1752. I. 456), ces tableaux de de Troy sont indiqués, mais malheureusement sans détails : « Dans « le voisinage (de la rue des Capucines) est la *rue du Luxembourg*, « dont on a déjà parlé ; mais l'on a omis d'y faire mention d'une « grande et belle maison qui mérite d'être vue. Elle a été achevée « de bâtir en 1725 sous la conduite de Le Maitre, pour *François* « *Christophe* de la Live, receveur général des finances de la géné- « ralité de Poitiers. Les appartemens en sont très bien distribuez « et encore plus richement décorez ; l'on y voit de beaux tableaux « de *Jean Baptiste* de Troy, et les cheminées de marbres les plus « rares et les mieux choisis méritent qu'on les considère avec at- « tention. » Singulière inadvertance de la part de Mariette, qui a donné cette édition de G. Brice. On ne connaît à de Troy fils que les prénoms de Jean-François.

EDME BOUCHARDON

Né le 23 mai 1698, à Chaumont-en-Bassigni ; mort à Paris, le 27 juillet 1762.

PROPOSITION DE PAYEMENT DE SA STATUE DE L'AMOUR

(Pièce conservée dans les archives du musée du Louvre.)

SOMME PROPOSÉE SUR LES FONDS DE L'EXERCICE 1750 DESTINÉS AU SERVICE DES DÉPENSES PARTICULIÈRES DES BATIMENTS DU ROI POUR OUVRAGES DE PEINTURE ET SCULPTURE, SCAVOIR

(*En marge : Ordonné, 28 juin 1753. N^e^. Ce payement devoit avoir lieu dans la distribution d'^e^. Le decompte à faire avec cet academiste, exigeant un examen à discuter avec lui, ce qui a été fait ainsi qu'il est constaté au présent état de distribution, n'a pu être compris que dans celle-ci.*)

S. Edme Bouchardon, sculpteur ordinaire du roi et professeur de son académie, le parfait payement du mémoire d'une statue, représentant l'Amour essayant un arc commencé, fait de la massue d'Hercule, la d. figure accompagnée de plusieurs attributs de ce heros, tels que la peau de lion et ses armes, ouvrage fait avec un soin extraordinaire, savoir

En 1740, cette figure fut ordonnée par M. Orry. En 1745, le S. Bouchardon en commença les études,

après s'être rempli de son sujet et avoir assuré sa pensée par une première esquisse en terre. Un grand nombre de desseins d'après nature et d'après plusieurs modèles ont suivi, d'où a résulté un modèle en terre cuite de 2 piés de proportion et un autre de 5 piés 1/2 de haut, tous deux entierement faits par l'auteur.

Ces modèles ont été moulés. On en a tiré des plâtres entiers et par partie, et pour plus de perfection, on a aussi moulé des corps vivans, des bras, des jambes et autres parties, tous travaux indispensables à quiconque veut imiter la nature et ne se point égarer dans l'exécution en marbre, opérations qui ont occupé pendant plus de quinze mois un mouleur et deux manœuvres.

Ces préparations faites, le travail de marbre a commencé au mois de juillet 1747 et a continué jusqu'au 12 mai 1750 que la statue s'est trouvée finie.

L'ebauche a été faite par un élève sculpteur, servi par un garçon d'attelier toujours sous la direction du S. Bouchardon. La figure etant degrossie le S. Bouchardon ne s'en est point désemparé jusqu'à ce qu'elle ait été terminée, ayant remanié le marbre totalement; et son scrupule a été poussé jusqu'au point de ne pas se fier à ceux qui sont dans l'usage de poncer et de polir les statues ; nonobstant la longueur et l'ennui de cette opération, craignant qu'on altérât les contours : dans le même point de vue, le S. Bouchardon s'est

reservé tous les coups de trépan, comme étant les plus difficiles et les plus risquables et ceux qui mettent le plus d'esprit dans le travail du marbre.

Soutenu par l'espérance de plaire au Roi, il n'a été rebuté d'aucune des difficultés inséparables de l'exécution d'une statue de l'espèce de celle-ci, dont presque toutes les parties sont en l'air, lui offrant à chaque instant et à chaque coup d'outil de nouveaux dangers. De plus cette figure est isolée, conséquemment il n'y a aucune des parties qui n'ait du et qui ne soit travaillée à fonds et au plus fini; aussi peut-on dire que cette statue seule a exigé le même ouvrage qu'un grouppe de plusieurs figures et qu'il a fallu mettre le temps à profit pour, dans l'espace de 4 ans deux mois, achever un morceau de cette importance et aussi terminé. Pendant tout ce tems, outre un élève sculpteur et un garçon d'attelier, a été continuellement employé un serrurier pour forger et tremper les outils que le marbre égrise à chaque instant, pour ce la somme de. 15000

Plus pour gratification accordée par S. M. en considération de la perfection de la figure, des peines et soin pris pour y arriver et pour toutes les causes de frais et sujetion cy dessus énoncés cy. 6000

Somme du d. mem^re arrêté le 6 mai 1751 à. . . . } 21000

D'autre part. 21000

Sur quoi déduire L. 17800 ordonnés sur le fonds des diverses dépenses des ex^ces^ cy-après savoir

Ex^ces^	1743	4 7bre 1743. .	500	17800
		20 9bre.	1000	
	1744	12 fev^er^ 1744. .	500	
	1747	12 fev^er^ 1748. .	2000	
		24 7bre.	1500	
	1748	28 7bre 1749. .	1500	
	1749	27 juin 1750. .	3000	
	1750	31 janvier 1751	2400	
		23 juillet . . .	2400	
		29 x^bre^ 1752. .	3000	

Partant reste à payer. . . 3200, cy 3200

La statue de l'Amour occupe une très-grande place dans la vie et dans la réputation de Bouchardon. Après sa fontaine monumentale de la rue de Grenelle, que tous ses contemporains, Voltaire en tête, ne faisaient point difficulté de préférer à l'adorable fontaine des Innocents, après la statue équestre de Louis XV, il n'est aucune de ses œuvres, qui ait été aussi élogieusement discutée par les artistes et les philosophes de son siècle.

Voici ce que dit M. de Caylus de cette statue dans sa *Vie d'Edme Bouchardon, sculpteur du roi* (Paris, 1762, page 57) : « Bouchardon étoit chargé depuis longtemps de faire une statue pour le roi; il étoit maître de choisir le sujet, il prefera celui de l'Amour, adolescent, et tel que l'on peut imaginer l'amant de Psyché, faisant un arc de la massue d'Hercule. Je ne décrirai point ici cet ouvrage, quoiqu'il soit un des plus agréables et des plus sçavans qui soit sorti de ses mains : on peut voir une ample des-

cription de cette belle figure dans une lettre insérée dans le *Mercure* du mois de mai de l'année 1759. » La lettre dont parle ici Caylus, lui-même la fit imprimer à la suite de sa *Vie de Bouchardon* dont elle occupe les douze pages finales, 118-130. « Entre plusieurs ouvrages qui lui furent demandés, » dit à son tour Mariette dans son *Abecedario*, « l'on distinguera toujours cette charmante statue de l'Amour se fabricant un arc de la massue d'Hercule, où il a sçu si bien allier les grâces du Corrège avec la pureté de dessin de l'antique. » Quelque profond que soit notre respect pour le jugement de Caylus et de Mariette, les deux plus délicats connaisseurs peut-être du XVIIIe siècle, jugement qui était d'ailleurs accepté presque unanimement par le goût de leur temps, nous ne pouvons nous empêcher de croire que la vive amitié, qui tous deux les unissait à Bouchardon, n'ait aveuglé quelque peu leur impartialité. Nous devons, par équité, renvoyer nos lecteurs à la vue même de cette statue, qui, après avoir décoré d'abord Versailles, puis l'orangerie de Choisy (Voir d'Argenville, *Voyage pittoresque des environs de Paris*), fait partie aujourd'hui du musée de sculpture moderne du Louvre ; une répétition s'en voit à Versailles, dans le parc du Petit-Trianon. Et, par équité, ne devrions-nous pas aussi contrebalancer les éloges pompeux, que nous venons de citer, par les restrictions un peu sévères de deux autorités du même siècle : Levesque et Voltaire. Qu'il nous suffise, pour le premier, de renvoyer à la liste raisonnée des sculpteurs donnée au second volume des *Beaux-Arts*, dans l'Encyclopédie méthodique (Paris, 1791, p. 303) ; le sentiment motivé du second est d'une forme trop intéressante pour ne le point citer *in extenso*. Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir extrait de cette diabolique encyclopédie qu'on appelle les œuvres de Voltaire, une page bien inattendue de théorie d'art ; — voir l'édit. Beuchot, Paris, Lefèvre et F. Didot, 1831, tome 53, 3e de la Correspondance, pages 398 et suiv. — *A M. le comte de Caylus.* (Cette lettre était jointe à une autre adressée à M. Thieriot, et datée de Cirey, le 9 janvier 1739.) « Vous me comblez de joie et de reconnaissance, monsieur, je m'intéresse presqu'autant que vous aux progrès des arts, et particulièrement à la sculpture et à la peinture, dont je suis simple amateur. M. Bouchardon est notre Phidias. Il y a bien du

génie dans son idée de l'Amour qui fait un arc de la massue d'Hercule ; mais alors cet Amour sera bien grand, il sera nécessairement dans l'attitude d'un garçon charpentier; il faudra que la massue et lui soient à peu près de même hauteur. Car Hercule avait, dit-on, neuf pieds de haut, et sa massue environ six. Si le sculpteur observe ces dimensions, comment reconnaîtrons-nous l'Amour enfant, tel qu'on doit toujours le figurer? Pensez-vous que l'Amour fesant tomber des copeaux à ses pieds à coups de ciseau soit un objet bien agréable. De plus, en voyant une partie de cet arc qui sort de la massue, devinera-t-on que c'est l'arc de l'Amour? L'épée aux pieds dira-t-elle que c'est l'épée de Mars? Et pourquoi de Mars plutôt que d'Hercule? Il y a longtemps qu'on a peint l'Amour jouant avec les armes de Mars, et cela est en effet pittoresque ; mais j'ai peur que la pensée de Bouchardon ne soit qu'ingénieuse. Il en est, ce me semble, de la sculpture et de la peinture comme de la musique; elles n'expriment point l'esprit. Un madrigal ingénieux ne peut être rendu par un musicien; et une allégorie fine, et qui n'est que pour l'esprit, ne peut être exprimée ni par le sculpteur ni par le peintre. Il faut, je crois, pour rendre une pensée fine, que cette pensée soit animée de quelque passion; qu'elle soit caractérisée d'une manière non équivoque, et, surtout, que l'expression de cette pensée soit aussi gracieuse à l'œil, que l'idée est riante pour l'esprit. Sans cela on dira : un sculpteur a voulu caractériser l'Amour, et il a fait l'Amour sculpteur. Si un pâtissier devenait peintre, il peindrait l'Amour tirant de son four des petits pâtés. Ce serait à mes yeux un mérite, si cela était gracieux ; mais la seule idée des calus, que l'exercice de la sculpture donne souvent aux mains, peut défigurer l'amant de Psyché. Enfin ma grande objection est que, si M. Bouchardon peut faire de son marbre deux figures, il est fort triste qu'une grande vilaine massue, ou une petite massue sans proportion, gâte son ouvrage. J'ai peut-être tort ; je l'ai sûrement, si vous me condamnez; mais je vous demande, monsieur, ce qui fera la beauté de son ouvrage? C'est l'attitude de l'Amour, c'est la noblesse et le charme de sa figure; le reste n'est pas fait pour les yeux. N'est-il pas vrai qu'une main bien faite, un œil animé vaut mieux que

toutes les allégories? Je voudrais que notre grand sculpteur fît quelque chose de passionné. Puget a si bien exprimé la douleur! Un Apollon qui vient de tuer Hyacinthe; un Amour qui voit Psyché évanouie; une Vénus auprès d'Adonis expirant; ce sont là, à mon gré, de ces sujets qui peuvent faire briller toutes les parties de la sculpture. Je suis bien hardi de parler ainsi devant vous; je vous supplie, monsieur, d'excuser tant de témérité... » Il est clair, par la date et par le ton de la lettre, que la statue de l'Amour et sa conception même n'étaient encore qu'en ébauche. Tous les ingénieux conseils de Voltaire ne modifièrent en rien le projet rêvé par le sculpteur. Nous ne l'en louerons, ni ne l'en blâmerons. Avec ce motif, tel quel, Praxitèle eût fait un chef-d'œuvre. Mais nous remarquerons surtout le goût de Voltaire, lorsqu'une question d'art n'est pour lui qu'à l'état de pensée et de spéculation. S'il n'avait connu la statue que finie, il eût évidemment été l'un des premiers à lui rimer un madrigal. Malgré ce jugement de philosophe et d'esthéticien, qui est exquis par parties, Voltaire ne se connaissait nullement en art; qu'on se rappelle ses recommandations pour les frontispices et les vignettes de ses ouvrages et l'admiration dont ils le remplissaient.

CH. NIC. COCHIN,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE.

La lettre suivante que M. Fr. Villot a bien voulu nous communiquer, et dans laquelle Cochin passe en revue avec une remarquable justesse d'appréciation les représentants de l'école italienne de son temps, existe en autographe dans le fonds Egerton, *Miscellaneous letters and papers*, au British Museum, et y a été copiée par M. le comte Hor. de Vielcastel. Cette lettre n'est, en réalité, qu'un chapitre inédit et qui n'est que plus curieux par son intimité, du *Voyage pittoresque d'Italie*, publié par Cochin, en 1756, 3 vol. in-8°. Le voyage qu'il fit en compagnie de M. de Marigny dura deux ans, de 1749 à 1751. Nous n'avons point d'autre date à donner au piquant commérage qui trouve place ici.

Monsieur,

Vous aurés sans doute trouvé que je m'allarmois trop legerement et jusques a present il n'est rien arrivé, du moins dont j'aye connoissance, de ce que je pouvois craindre, et j'espère qu'il n'arrivera rien de plus. Si vous voulez bien m'excuser et ne pas regarder ma crainte comme une terreur panique ; je crois que vous voudréz bien m'accorder que tout ce que j'apprehende est au rang des choses possibles, et qu'en effet si les personnes à qui appartiennent les choses critiquées apprenoient la part que j'y ay, elles n'en seroient point satisfaittes. Or il ne faut qu'un mot de mécontentement pour renverser un édifice aussi

peu solide que mes petites esperances et obliger même les personnes qui me voudroient du bien a me blâmer et a m'abandonner. Il semble que ce soit trop peu de chose pour supposer qu'on descende jusqu'a temoigner son mecontentement; cependant le soin même qu'on prend pour empecher qu'il n'en vienne rien à la lumière, prouve qu'on y prend un interest particulier, et qu'on pourroit autant s'en formaliser que de quelqu'autre objet plus important. Si l'on supposoit que la plainte du ministere avec lequel on garde ce depost vint de moy, on la trouveroit injuste avec raison. Elle peut être bien fondée a l'egard de la plus-part des autres étrangers, mais il est vray que j'ay eté maistre de voir, on ne m'auroit pas permis de rien extraire autrement que de memoire : mais il semble qu'il y a de la justice a ce que ceux qui ont découvert et qui font beaucoup de depense pour retablir et mettre en lumiere ayent la satisfaction d'être les premiers. J'espère donc, Monsieur, que si vous voulez bien considerer ces choses, vous me pardonnerés si j'ay pris l'allarme un peu chaudement, et si je sens toujours quelque inquietude a chaque fois que la poste de France nous arrive. J'ai deja vû dans plusieurs lettres de mes amis, qu'on ne soupçonne que trop la part que j'y ay.

Quant a ce que vous dites, Monsieur, de la perspective des anciens; puisque vous avéz trouvé dans les auteurs contemporains qu'ils avoient des regles :

la chose est sans replique. Cependant si vous me le permettéz, je croy qu'on pourroit encore penser qu'ils ne sçavoient pas la perspective comme nous la sçavons, leurs regles pouvoient n'être que d'optique et n'avoir egard qu'a la diminution des objets a proportion qu'ils sont plus eloignez du spectateur, sans qu'ils eussent fait attention que c'est la section des rayons visuels partant des objets et coupant le tableau qui est la véritable perspective. Ce qui me fait croire cela possible c'est que je me souviens d'avoir autrefois lû dans un traitté sur la peinture (je crois de Paul *Lomasso*) (1) des regles dont il dit que le Poussin faisoit usage qui sont telles et qui sont fausses quoiqu'elles paroissent vrayes à la premiere lecture. Selon ces regles les objets sont egaux qui sont egalement distans du spectateur et par consequent sur une ligne circulaire. Selon la perspective nous les faisons egaux sur une ligne droitte. Par la ils doivent faire a l'œil du spectateur la même sensation que la nature, s'il est placé au point pour lequel le tableau est fait : les objets qui sont dans les coins du tableau etant plus eloignéz de l'œil s'y peindront plus petits et donneront le veritable effet de la nature. C'est pourquoi il est vray que les choses dessinées très fidelement a vüe d'après nature ne sont pas en bonne perspective. Dans ce sens on peut encore

(1) Inutile de nous appesantir sur l'étrange bévue de Cochin qui fait recueillir les sentiments théoriques du Poussin par Jean-Paul Lomazzo, mort deux ans avant la naissance du maître français.

douter si les anciens sçavoient véritablement la perspective. Vous me pardonnerés ceci qui est une veritable chicane et un dernier retranchement ou je defends foiblement les restes du sentiment que j'avois avancé dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous ecrire que je croyois que les anciens ne sçavoient pas la perspective. Vous me le pardonnerés d'autant plus que vous même m'y encouragéz et m'ordonnéz de prendre la liberté de vous ecrire sur un art que vous honoréz de votre protection, et dont vous vouléz bien faire votre amusement.

Je dois ajouter icy que depuis, j'ay vû a la bibliotheque du college romain a Rome, deux tableaux antiques ou il entre beaucoup plus de perspective et ou elle est beaucoup mieux observée que dans tous ceux que j'avois vû jusqu'alors ; elle ne l'est cependant pas encore exactement et il y a plusieurs fautes contre cette science mais en general ces fautes ne sont pas sensibles a ceux qui ne les examinent pas avec severité ; l'un represente la vüe d'une côte maritime avec une ville sur les bords de la mer, l'autre une place intérieure d'une ville, ils paroissent avoir été faits d'après nature. Leur conservation m'auroit fait soupconner leur antiquité mais on m'assure qu'ils ont été trouvés dans des ruines romaines. Ce sont des morceaux de murailles.

Vous m'ordonnéz, Monsieur, de vous dire ce que je pense sur la nouveauté qui a parû, je la trouve excel-

lente : on a fait beaucoup de rien, et du peu qui y a donné matiere on a fait, tant par ce qui y a été ajouté, que par la maniere dont il a été mis en œuvre, une chose très intéressante. Je crains seulement que l'auteur italien ne soit cité en d'autres, paroles que les siennes, si l'on n'a pas lû dans l'original ce qu'il dit. Il n'avoit été rapporté que de mémoire. Si ce ne sont pas ses propres termes, voila matière à une longue declamation qui ne contiendra rien, ainsi que la plupart des gros livres qu'on fait en Italie.

Vous me flattéz, Monsieur, que mes foibles remarques pourraient être la matiere d'une conference a l'Académie. Je n'ay point cette vanité, et n'ay assurement rien a dire que tout le monde ne scache mieux que moy. D'ailleurs je ne croy pas que je pûsse jamais surmonter la timidité (qui m'est naturelle) jusques a ce point.

Cependant puisque vous souhaittéz que j'aye l'honneur de vous entretenir de l'etat present des ecoles d'Italie, je vous diray sans aucune prevention pour mon pays que quoiqu'il y ait encore d'habiles gens en Italie, je crois l'ecole de France fort superieure. Les meilleurs peintres de Rome sont *Mazucci*, *Mancinni*, *Pompeo Battoni*, et le chevalier *Corudo ;* les tableaux des trois premiers ne me paroissent qu'un composé de choses tirées des differends maistres d'Italie, il semble qu'on ait vû tout cela ailleurs, ils paroissent faire tout de memoire et ne tirer presque rien de la nature. Joi-

gnéz a cela qu'il regne dans leurs tableaux un certain ton general olivastre qu'ils prennent apparemment pour harmonie et qui n'est que monotonie. Si quelquefois ils s'elevent a une couleur un peu plus vive, ils sont alors beaucoup tróp beaux et fort au dela de la nature; leur couleur tient de la fayence; ce qui joint au doucereux de leur pinceau et à leur maniere fondue et indecise (dont la source paroist venir particulierement de *Carle Maratie*) produit ordinairement des tableaux asséz fades. Cependant ils ont du merite, surtout dans la partie de la composition. Leurs groupes sont ordinairement ingenieux et bien enchainéz. Il est vrai qu'on peut leur reprocher un defaut qui est asséz commun dans la composition de l'histoire : qui est que leurs figures semblent plus occupées du soin de se donner une attitude agreable, que de celui de faire l'action pour laquelle elles sont placées dans le tableau. Le chev^r *Corado* est un des plus remarquables par l'abondance de genie et les graces de la composition. C'est dommage que ses tableaux soyent trop agreables par un ton de couleur de rose qui y domine. J'en ay vû neanmoins a Turin de lui qui sont d'une maniere plus forte et tiennent beaucoup de celle de M^r Le Moine, premier peintre.

L'ecole de Naples consiste toutte dans la personne de *Francischello delle Mura*, peintre d'un genie fertile pour la composition et peut etre trop abondant, imitateur trop servile de *Solimeni* son maistre; même

agencement de composition et souvent les mêmes figures. Ses tableaux sont d'une couleur trop jolie, les ombres sont aussi fraiches et presque d'aussi vive couleur que les demies teintes, ce qui produit un tout ensemble qui tient de l'eventail.

A Boulogne, le meilleur peintre est *Hercole Gratiani*. Sa maniere est un peu pesante et d'un fondû fatigué, sa couleur passable sans fraicheur, son dessein asséz correct et d'asséz beau choix de nature. L'imitation de l'Albane lui donne des choix de caracteres de testes fort gracieux et beaux, mais qu'on reconnait pour être imitéz. Bighieri, peintre abondant pour le genie, mais très incorrect quand au dessein et d'une couleur dure, tranchée et qui n'a point de verité.

Ceux qui font profession de la premiere reputation a Venise, qui sont *Piazetta* et *Tiepolo*, me paroissent superieurs a tous les autres peintres d'Italie. Piazetta est en effet plein de goust, ingenieux et gracieux dans sa composition, sa maniere est ferme et grande, son pinceau est large et moelleux, mais sa couleur est fausse et manierée. Le ton général de ses tableaux est jaunastre et les ombres rousses, d'autrefois le violastre y domine. *Tiepolo* est plein de genie surtout pour les platfonds ou il hazarde avec succés les racourcis les plus hardis; sa maniere a quelque chose de petit et un peu sec, surtout à cause du clair excessif qu'il aime dans ses tableaux, ce qui y fait paraistre les ombres dures, quoiqu'en elles mêmes elles ne soient

pas noires. Il employe volontiers les couleurs les plus vives et les plus claires. Ces peintres sont fort agréables, c'est dommage que la nature qui est fort belle, ne soit pas a beaucoup prés aussi belle que leurs tableaux. C'est le defaut de tous les tableaux modernes de ce pays cy. L'imitation mal prise de Sebastien *Ricci*, grand peintre, mais seducteur d'autant plus dangereux qu'il est hors de la nature dans un ton infiniment agréable, paroist être la cause de la couleur outrée dans la quelle les Venitiens sont tombéz.

Je n'ay point encore eu occasion de voir la *ros'alba*, elle a perdue la vue et on assure qu'elle n'aime point a être vûe dans cet etat. Je feray cependant mos possible pour voir une femme aussi illustre et que je n'ay jamais vû.

J'ay chargé le frere de M. Coustou, de la commission de chercher quelques morceaux de verre antique, dont je me suis mal acquitté, quoi que j'y aye fait mon possible. Je lui ay laissé pour cela l'extrait de ce que vous m'avéz fait l'honneur de m'en ecrire et il y apportera tous ses soins. J'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très
obeissant serviteur,
C. Cochin.

SIGISBERT MICHEL,

SCULPTEUR DU ROI DE PRUSSE.

L'année 1764, le Roy de Prusse ayant l'intention d'avoir à son service, un sculpteur françois; m'étant distingué dans le nombre des Artistes, Sa Majesté, pour m'exciter à sortir de ma Patrie et quiter mon établissement, me signa un contrat en calité de son premier sculpteur, ce contrat est composé de dix articles, pas une seule n'a été exécuté; (*ajouté au crayon:* tous ces ouvrages sont en Marbre.)

La statue de Mars posée à Sans Soucy a été le premier ouvrage executé avec l'applaudissement du Roy, par ses expressions, me disant: Elle est belle, très, très-belle;

Le Monument du chancelier de Coccey, placé dans la cour souveraine et la statue du feld maréchal-général Schwerin, posée dans la place Royal de Berlin recurent les mêmes aplaudissemens;

Ces deux Monument ne m'ont pas été payez, je réclame mon salaire, j'ay les titre les plus fort, lettre du Roy, lettre du Ministre, du baron de Kniphausen; mais aucuin tribuneaux ne peut rien en conoitre, j'ay affaire à un Roy qui a 300,000 Homme; je suplie donc Sa Majesté Impérial et Royalle de faire à mon

égard, un acte de justice et d'humanité, car je suis âgée de 78 ans et suis Grand Père. Je mouray de fain est toutes ma famille, si je ne recois ce qui m'est du. La somme n'est que 21250 # pour deux monument En Marble ; sur les quelles j'ay suéz Sans est Eaux ; ces deux monument Existe, le Roy a été satisfait, et ne ma pas payés.

(*Et à la suite sont écrites les lignes suivantes d'une main plus courante et plus jeune*) :

Votre M. verra par les deux nottes officielles, dont copie est ci jointe, que j'ai employé en vain la mediation de son Ex. le Ministre des relations extérieures et que le conseil privé de Berlin s'est condamné lui même par ces deux nottes.

Au desir de la 1re notte, j'ai produit mon contrat non quittancé, que ce conseil se soumet à reconnoitre comme titre valable dans mes mains, s'il n'est pas quittancé.

Par la seconde notte il suppose l'existence d'un second contrat, qu'il lui est impossible de m'opposer, parce qu'il n'a jamais existé.

Les corrections et les ratures des deux pages non signées que nous venons de transcrire, nous font croire que cette demi-feuille et son verso, ne sont que le brouillon d'un placet en bonne forme, dont l'original existe sans doute dans les archives de Berlin. Mais quel est le pauvre artiste qui a formulé cette réclamation si triste, et d'une humilité si fière, en même temps que si maladroite ? Et la seconde partie, relative à deux notes du conseil privé de Berlin, a-t-elle trait à cette première affaire et peut-elle être regardée comme une sorte d'apostille d'homme de loi formulée au nom de

l'artiste sur le contrat de premier sculpteur qui liait le roi de Prusse au pauvre diable qu'il avait attiré de France? On voit bien que ce malheureux n'ose plus, comme le meunier de Sans-Souci, compter sur les juges de Berlin. Le sculpteur Aug. Préault, qui a bien voulu m'offrir cette pièce charmante, l'avait reçue comme de l'un des Adam. Mais nos lecteurs savent par Mariette qu'à la date de 1764, Lambert Sigisbert et Gaspard Balthasar Adam, qui avaient orné tous deux Sans-Souci de leurs sculptures, étaient morts à Paris, l'aîné, en 1759, le jeune, en 1761. C'est évidemment de leur successeur qu'il s'agit.

Nous avons cherché quel fut ce successeur, et voici le nom que nous a offert d'abord le minutieux et exact Mathias Oesterreich dans sa *Description et explication des groupes, statues, bustes et demi-bustes, bas-reliefs et vases de marbre, de bronze et de plomb, antiques, aussi bien que des ouvrages modernes qui forment la collection de S. M. le roi de Prusse, etc. Berlin. Decker*, 1774, p. 24, n° 166 : « *G. Adam et Sigisbert.* Mars en fureur, qui lance un javelot. Le caractère est vivement et très-bien exprimé. Ouvrage de marbre de Carare, de 8 pieds 2 pouces. On y lit : Commencé par Adam et fini par Sigisbert Michel, à Berlin, en 1764. — Sigisbert Michel avait succédé, en qualité de sculpteur du roi, à Adam le jeune; mais en 1770 il quitta, sans qu'on en ait su la raison, et retourna à Paris. » — Cette raison, notre pièce la révèle bien naïvement. L'inspecteur de la galerie royale de Sans-Souci l'ignorait, c'était son devoir.

Un livre imprimé en Prusse au moment même où y travaillait Sigisbert Michel, fournit encore sur lui de bien plus vives particularités. C'est la *Description des villes de Berlin et de Postdam et de tout ce qu'elles contiennent de plus remarquable, traduite de l'allemand; à Berlin, chez Frédéric Nicolaï*, 1769, in-12, de 622 pages. Cette *Description* ne manque pas d'indiquer à Sans-Souci notre Mars assis avec un loup, commencé par Adam et achevé par Sigisbert Michel, en 1764 (p. 519); en remontant à la p. 381, on trouve que « M. Sigisbert Michel, sculpteur du roi, né en France, a été appelé à Berlin après la mort de M. Adam; il loge à la Bourse, dans le jardin royal. » Enfin, p. 321, se trouve mention d'un autre

monument désigné dans notre pièce : « A la Bourse, dans la place du Jardin-Royal (dans l'étage d'en bas), est l'atelier du sculpteur du roi, où il y a des choses intéressantes à voir. Actuellement, la statue en marbre du maréchal Schwerin, tué à la bataille de Prague en 1757. Cette statue a été commencée par ordre du roi, par feu M Adam, et elle est finie par M. Sigisbert Michel, sculpteur du roi. On rencontre aussi dans cet atelier plusieurs beaux modèles de plâtre et d'argile. Quand on y travaille, un étranger qui demande poliment à entrer, est bien reçu. » Sigisbert Michel appartenait, par sa mère, à la famille des Adam. « Anne Adam, dit Durival (t. I, p. 193), a des enfants à Paris qui se distinguent dans la sculpture.» Thomas Michel, mari d'Anne Adam, était mort en 1751, à Berlin, où il était l'un des sculpteurs du roi de Prusse, et où il avait sans doute été amené par G. Adam pour partager ses travaux et sa bonne fortune. Il est donc à présumer que quand Sigisbert Adam fut appelé en Prusse en 1764, c'était en manière de survivance de son oncle et de son père. Revenu à Paris en 1770, Sigisbert Michel y poursuivit sa carrière, sans grand profit, paraît-il, mais non pas, du moins sans honneur. Bachaumont (XXVII, 341), écrit à la date du 5 septembre 1774 : « L'exposition de l'Académie de Saint-Luc attire beaucoup de spectateurs qui la trouvent curieuse à bien des égards; il y a peu de tableaux d'histoire, mais dans les tableaux de genre et le portrait, très-multipliés, on trouve des morceaux estimables. La sculpture est ce qu'il y a de mieux, ainsi qu'au salon dernier. M. Sigisbert Michel, ancien sculpteur du roi de Prusse, s'y distingue surtout par l'abondance, la variété et le goût de ses productions. Son *Temple des Grâces*, modèle fait pour servir de milieu à un surtout, est une des choses les plus agréables qu'on puisse voir. »

J.-B. LEPAON

(Communiqué par M. le baron de Girardot, annoté par M. P. Mantz.)

Paris, 1er mai 1781.

Je m'interesse au sr Le Paon très bon peintre, monsieur le marquis, faisant cas d'un homme qui se fait dragon et se fait blesser à une bataille pour en voir mieux l'effet; je vous demande bonté et protection pour lui dans ce qu'il demande qui me paroist raisonnable, etant un objet d'œconomie.

J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement, monsieur le marquis, votre très humble et très obeissant serviteur N. Maal D. DE MOUCHY.

A quel marquis, cette lettre? M. le baron de Girardot, qui en possède l'autographe et qui a bien voulu en communiquer une copie aux *Archives de l'Art français*, ne le sait point. Il n'est pas facile non plus de deviner à quel service administratif, à quelle protection invoquée, à quel *objet d'œconomie* peut se rapporter la demande de Lepaon. Le maréchal de Mouchy, trop bref dans sa curieuse recommandation, l'appuie comme *raisonnable :* c'est tout ce que nous en savons.

Mais la lettre du maréchal ajoute, à la biographie peu connue de Lepaon, un détail nouveau. On sait que, né vers 1736 ou 1738, ce peintre-soldat qui est appelé Charles par quelques contemporains, François par le *Mercure de France* et Louis par l'auteur du catalogue du cabinet de Paignon-Dijonval (1), était entré fort jeune dans un régiment de dragons, et qu'au début de la guerre de sept ans, il avait fait, en cette qualité, la campagne de Hanovre (1756). Il y fut blessé, c'est là le fait ignoré que nous apprend le maréchal de Mouchy,

---

(1) Le *Journal de Paris*, qui enregistre tous les jours les morts de la veille, nous apprend, dans son numéro du 31 mai 1785, que Lepaon s'appelait JEAN-BAPTISTE.

plus émerveillé de cette blessure que de tous les tableaux qu'aurait pu faire Lepaon (1). Le jeune dragon obtint son congé et vint montrer à Carle Vanloo et à Boucher les études qu'il avait ébauchées, en courant, entre deux batailles. Leur approbation l'entraîna : il se fit peintre et devint, d'après les uns, l'élève de Doyen ; d'après les autres, sans doute mieux informés, celui de Casanova. L'élève n'avait guère que six à huit ans de moins que son maître. Casanova vit pourtant en lui un rival et bientôt un ennemi contre lequel il fallut lutter. Je n'ai pas besoin de rappeler que Lepaon peignit pour l'école militaire les batailles de Fontenoy, de Lawfeld, de Tournay et de Fribourg et trois dessus de porte ; que, devenu peintre ordinaire du prince de Condé, il exécuta pour le Palais-Bourbon les batailles de Rocroy et de Nortlingue et les siéges de Philisbourg, de Thionville, de Dunkerque et d'Ypres ; enfin qu'il fit, en 1782, le grand portrait de Lafayette que N. Lemiré a gravé. Ses dernières années paraissent avoir été employées à dessiner, pour la collection d'estampes que dirigeaient Ponce et Godefroy, quelques-uns des faits d'armes de la guerre d'Amérique.

Lepaon, ou M. Paon, comme l'appelle simplement l'auteur des *Mémoires secrets*, mourut chez le prince de Condé au mois de mai 1785. Valenciennes qui, dans les *Réflexions sur la peinture* dont il a fait suivre ses *Eléments de perspective* (Paris, 1820, p. 424), lui a consacré quelques lignes, affirme sérieusement qu'il serait mort de chagrin d'avoir été refusé par l'Académie. Un ancien dragon ne meurt pas pour si peu. Ne vaut-il pas mieux s'en rapporter à Bachaumont qui, après l'avoir représenté comme un homme « d'un caractère brave, franc, loyal et gai, » ajoute qu'il était « sujet à la goutte et trop inquiet sur sa santé » et qu'il « s'est tué à force de remèdes ? « (*Mémoires secrets*, T. XXIX, p. 52 et 81.)

---

(1) Le maréchal de Mouchy ne fut pas le seul à admirer le double caractère de Lepaon. Cette singulière rencontre d'un artiste appelé à peindre, presque d'après nature, les combats où il avait été mêlé, parut nouvelle. Elle ne l'était pas, puisque, pour nous en tenir au XVIIIe siècle, Charles Parrocel avait déjà, quoique académicien, donné un pareil exemple. Tous pourtant s'en étonnèrent, et la grave *Encyclopédie* elle-même ne dédaigna pas d'en faire l'objet d'une petite note en l'honneur de Lepaon (*Beaux-Arts*, T. I., p. 57. Paris, 1788).

NOTICE HISTORIQUE

SUR

JEAN-MICHEL MOREAU (1)

PREMIER PROFESSEUR DE DESSIN A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG SOUS LE RÈGNE D'ÉLISABETH, CONSEILLER AULIQUE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME, ROI DE PRUSSE, DESSINATEUR ET GRAVEUR DU CABINET DU ROI DE FRANCE SOUS LOUIS XVI ET LOUIS XVIII, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE, DE CELLE DE ROUEN ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

On reconnaît à certains traits l'homme qu'un génie supérieur appelle à s'élever au-dessus de ses contemporains : Jean-Michel Moreau, dessinateur et graveur du cabinet du roi, membre de l'Académie de peinture, etc., et si connu en France et dans toute l'Europe sous le nom de Moreau le jeune, fut de ce nombre.

J.-M. Moreau est né à Paris en 1741. Il serait difficile de dire à quel âge il entra dans la carrière des arts. Sa mémoire, quelque bonne qu'elle fût, ne le lui rappelait pas, et pour lui, avoir commencé de vivre et avoir dessiné étaient exactement une seule et même chose. Il n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il partit pour la Russie en qualité d'adjoint de M. Le Lorrain, (2) pein-

(1) Cette notice de Moreau le jeune par sa fille, mariée à Carle Vernet en 1787, et mère d'Horace Vernet, le 30 juin 1789, est écrite en tête du premier volume de l'œuvre de J.-M. Moreau le jeune, recueillie en cinq volumes au Cabinet des Estampes.

(2) Louis Le Lorrain, peintre d'histoire, né à Paris, le 19 mars 1715, mort à Saint-Pétersbourg, le 24 mars 1759. Il avait été reçu de l'Académie royale de peinture le 24 juillet 1756.

tre, dont il était l'élève, et qui venait d'être nommé directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg. Là son talent précoce le fit nommer professeur de dessin à *l'Académie impériale de peinture et de sculpture*. Deux ans après, la mort lui ayant enlevé son maître et son ami, il quitta une place qui, à des avantages déjà certains, joignait la perspective d'un sort brillant, pour revenir à Paris, inconnu et sans fortune, chercher ce qui peut seul développer et mûrir le talent, l'emulation et les bons modèles.

La nécessité, qui contrarie si souvent les vocations les plus décidées, força bientôt Moreau d'abandonner la carrière longue et coûteuse de la peinture. Il apprit lui-même la gravure qui lui offrait des ressources plus promptes et plus assurées, et devint en peu de temps un habile graveur. Mais en cessant de peindre, il ne cessa ni de dessiner ni de composer; le sacrifice eût été trop grand pour ce génie original et vraiment créateur. Malgré son mérite précoce et ses habitudes laborieuses, Moreau eut à lutter quelque temps contre l'adversité. Son énergie et sa constance en triomphèrent. Il semblait, en effet, que la nature, en lui donnant la force du caractère pour appui de ses talents, prévît que la fortune ne serait rien pour lui dans tout le cours de sa longue carrière. Ses ouvrages fixèrent enfin l'attention, et en 1770, nommé dessinateur des Menus-Plaisirs, il fut chargé de dessiner et de graver les fêtes célébrées pour les mariages de

M. le Dauphin et des princes ses frères. En 1775, il composa le beau dessin du sacre de Louis XVI et le grava lui-même, ce qui lui ouvrit les portes de l'Académie de peinture et lui valut le titre de dessinateur du cabinet du roi.

On aura peine à croire qu'indépendamment des ouvrages exécutés par lui comme dessinateur du cabinet du roi, son œuvre complète monte à plus de *deux mille* estampes, gravées soit par lui ou d'après ses dessins, et destinées pour la plupart à orner les plus belles éditions des meilleurs auteurs anciens et modernes; nous nous garderons bien de présenter une nomenclature détaillée de cette immense collection, mais choisissant parmi les suites les plus nombreuses dont elle se compose, nous rappellerons seulement celles qui sont destinées pour Mably, Montesquieu, Raynal, Rousseau, Lafontaine, Racine, *Télémaque*, les *Lettres* d'Héloïse, Gessner, les *Lettres à Emilie*, deux belles suites pour Molière, deux autres pour Voltaire, forment à elles seules plus de deux cents estampes; cent pour le Nouveau Testament et les Epîtres, cent trente pour les figures de l'Histoire de France. Dans cette prodigieuse variété de sujets de tous les temps et de tous les genres, ce qui étonnera toujours et ce qu'on ne saurait vraiment trop admirer, c'est en même temps la fécondité et la flexibilité du talent de Moreau. C'est cette merveilleuse facilité à concevoir une scène pittoresque et à la disposer d'une manière intéressante et

vraie, dans l'espace souvent le moins étendu, et quelquefois même le plus rebelle par ses dimensions; c'est cette rare habileté à saisir le caractère convenable, à prendre le style propre de chaque sujet; c'est cette justesse et cet aplomb dans la composition, cette netteté dans les plans, cette intelligence dans les groupes, cet esprit et cette vérité dans la pose et dans l'expression des figures, qui font que l'on voit réellement l'action représentée; c'est enfin cette inépuisable variété et ce goût exquis dans l'emploi des accessoires propres à indiquer la condition des personnages, le temps et le lieu de la scène.

On a dit souvent des dessins de cet artiste que pour en faire de beaux tableaux il ne fallait que les mettre dans une plus grande échelle, et quelque flatteur que fût un pareil éloge il n'avait rien d'exagéré. Nous ne craindrons pas d'en ajouter un autre qui se rapporte plus spécialement à la destination de ces ouvrages, si justement estimés déjà comme production de l'art. Par une aptitude singulière à se pénétrer de l'esprit et des intentions de l'auteur auquel il consacrait ses crayons, Moreau a donné à ses dessins un caractère d'intérêt, et l'on dirait volontiers d'utilité, qui, jusqu'à lui, manquait à la plupart de ceux que l'on composait pour des livres. Les siens s'identifient en quelque sorte avec l'ouvrage qu'ils décorent; ils en développent les beautés et les impriment plus profondément dans l'âme du lecteur. Il semble que l'on pé-

nètre plus avant dans la pensée de Montesquieu en regardant le magnifique dessin de Régulus qui décore les pages immortelles de la *Grandeur des Romains*; on devine tout l'ouvrage de Juvénal dans celui où l'artiste le place au milieu des tombeaux qu'il interroge; on croit connaître mieux le peuple romain des empereurs en contemplant la mort de Séjan, le célèbre *trahitur unco*; en même temps, tout l'esprit, toute la finesse, toute la grâce de Voltaire sont empreints dans les charmants dessins qui accompagnent ses romans; toute la force comique de Molière respire dans ceux qui ont été faits pour ses œuvres.

Le voyage d'Italie qu'il fit en 1785, à une époque où sa réputation semblait faite, dessilla ses yeux. En visitant cette terre classique des beaux-arts, en contemplant tous les chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient réunis, en se pénétrant plus intimement des souvenirs qu'elle rappelle, il se sentit comme éclairé d'une lumière nouvelle; dès-lors il prit la courageuse résolution de se défendre contre le mauvais goût du temps et de former son nouveau système en opposition sur les méthodes usitées. Sa manière changea, ses principes devinrent plus corrects et plus purs, sa composition plus simple et plus élégante, son style plus noble et plus hardi. C'est ici qu'il faut fixer l'époque de la plus étonnante révolution qu'on ait jamais eu lieu de remarquer dans la manière de faire d'un artiste. Dans moins de deux ans, on vit un homme nou-

veau, devenu aussi supérieur à lui-même qu'il l'avait été auparavant à ses prédécesseurs. Cette différence frappante se trouve parfaitement indiquée en suivant l'ordre établi pour le classement de cet œuvre : les 1er, 2e et 3e volumes formant la collection de tout ce qu'il a produit d'après les anciens principes ; les 4e et 5e réunissant la suite des ouvrages qu'il fit d'après le nouveau plan que le retour de son voyage en Italie lui fit adopter. Ne soyons donc pas surpris qu'avec des talents naturels si remarquables, et tant de talents acquis, Moreau se soit élevé jusqu'à la gloire, dans un genre où il faut être le premier pour y prétendre. La sienne n'a pu lui être contestée de son vivant, lorsque pendant cinquante ans, dans la librairie de toute l'Europe, l'annonce de *figures de Moreau* suffisait pour recommander un livre à la curiosité des amateurs et pour en assurer le débit. Nous osons présager que la postérité qui commence aujourd'hui pour lui ne sera pas moins juste envers sa mémoire, et nous tirons cet augure du mot honorable souvent répété depuis sa mort par nos plus habiles artistes : « *C'est un homme qu'on ne remplacera pas.* »

Il s'en faut de beaucoup qu'en contribuant aussi longtemps à faire fleurir une branche importante de notre industrie, Moreau se soit occupé de sa fortune autant qu'on pourrait le croire d'après ses immenses travaux. Jamais peut-être on ne porta plus loin le désintéressement personnel, même l'incurie et surtout

l'éloignement pour tout ce qui ressemblait à des entreprises dans un genre où il faut cependant en faire ou du moins y prendre part, si l'on veut s'assurer quelque portion des bénéfices. Sous ce rapport il fut encore artiste dans toute l'étendue du terme. Il semblait trouver tout simple que puisque les plaisirs et l'honneur du travail étaient pour lui, les profits fussent pour les autres. D'ailleurs la révolution le surprit au moment où sa réputation pouvait lui donner le droit d'élever le prix, jusques-là très-modique, qu'il mettait à ses productions ; et non-seulement elle anéantit le capital formé par ses économies, mais en suspendant assez longtemps l'activité des entreprises de librairie, elle tarit presque entièrement la source principale de son revenu. Il se consola du tort qu'elle lui faisait en cherchant à prévenir celui qu'elle pouvait faire aux beaux-arts, son premier besoin, son unique passion.

Nous avons parlé de l'artiste, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots pour l'homme et pour le citoyen ; de dire que Moreau réunissait sous ce double rapport toutes les rares et précieuses qualités qui commandent l'estime, appellent la confiance, font naître l'attachement et inspirent la vénération. Un caractère ferme et décidé, mais égal et bon ; un cœur sensible et généreux ; une âme noble et courageuse, fière peut-être jusqu'à la susceptibilité, qui supportait difficilement l'injustice, mais qui en gardait encore plus diffi-

cilement le souvenir; un dévouement sans borne à tous les devoirs qu'imposent les liens de la nature et ceux de la société, une raison sévère pour lui seul, indulgente pour tous les autres; une droiture de conscience et d'intention incapable de se jamais démentir; une rectitude de jugement que rien ne pouvait surprendre; une véracité dans les discours, une franchise dans les procédés que rien ne pouvait altérer : tels étaient les traits principaux qui formaient le moral de ce véritable homme de bien. La voix unanime de tous les artistes de la capitale, les regrets profonds de ses nombreux amis, les pleurs de sa famille, attestent de la manière la plus touchante qu'il était impossible de le connaître sans l'estimer, de le voir souvent sans lui vouer amitié, et de vivre dans son intimité sans payer à ses vertus le même tribut que le public a payé si longtemps à ses talents.

Moreau n'a laissé qu'une fille mariée à M. Carle Vernet, fils de notre immortel Vernet, qui se trouve ainsi appelé à recueillir deux des plus belles successions d'artistes ; il a déjà bien suffisamment prouvé que ce double héritage de la considération due aux talents ne pouvait tomber en de plus dignes mains.

Paris, ce 20 octobre 1818.

F. Vernet, née Moreau.

J. M. VIEN.

Le *Plutarque français* et les autres notices sur Vien, disent que « en l'an II, le gouvernement ayant appelé tous les artistes à un concours, il remporta un prix. » Vien, âgé de 90 ans quand parut le livre que nous citons, laissait accréditer volontiers un conte, qui flattait l'étonnante verdeur de sa vieillesse. La série de pièces suivantes remet le fait sous un jour beaucoup plus simple.

Aux citoyens composant le comité d'instruction publique.

J'ai essayé à 78 ans de tracer le triomphe de la République, mais je n'ai pu terminer mon dessin dans les délais prescrits; je vous en donne donc connoissance sans aucune prétention, mais seulement pour savoir de vous si je puis l'exposer; c'est un hommage que je m'empresse de rendre à la loi, et un exemple que, sur mes vieux ans, je crois devoir à la jeunesse. Salut et fraternité VIEN.

Paris ce 1er messidor, l'an 2e de la République française une et indivisible. (19 *juin* 1794.)

Renvoyé au comité des inspecteurs de la salle par le comité d'instruction publique le 3 messidor l'an 2me.

A. L. THIBAUDEAU.

Renvoyé aux commissaires conservateurs du muséum par le comité des inspecteurs de la Convention nationale, ce 5 messidor l'an 2e de la république une et indivisible. ROBIN. JEAN DE BRIE.

HERARD. A. F. BOUCHEREAU.

Extrait du registre des délibérations de la commis-

sion exécutive de l'instruction publique du huit brumaire l'an 3me de la république une et indivisible. (29 *oct.* 1794.)

Sur la demande faite par le citoien Vien de pouvoir retirer du sallon du Muséum un dessin représentant le Triomphe de la République qui y est exposé depuis quatre mois;

La commission arrête que les conservateurs du Museum sont autorisés à remettre au cn Vien le dessin *sans numéro* représentant le Triomphe de la République, dont l'exposition avait été approuvée par les inspecteurs de la salle de la Convention, ce dessin étant parvenu trop tard pour être admis au concours.

Pour extrait conforme GINGUENÉ.

CLEMENT DE RIS, adjt.

Reçu le dessein ci dessus designé. Paris ce 16 brumaire, l'an 3e de la république une et indivisible (6 *nov.* 1794). VIEN.

J. L. DAVID.

LETTRE DE DAVID A L'ACADÉMIE, *qui le prie* (4 *mai* 1793), *de venir professer à son tour :*

Je fus autrefois de l'Académie.

DAVID
Député à la convention nationale.

(*Communiqué par M. L. Dussieux.*)

BREVETS DE LOGEMENTS

SOUS LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE

ACCORDÉS A DES ARTISTES ET A DES ARTISANS.

La révolution de février a retiré à un certain nombre de peintres distingués, tels que MM. Larivière, Gudin, Couder, Granet, Alaux et Siméon Fort, les ateliers dont ils jouissaient au second étage du palais du Louvre par privilége du roi. L'accumulation progressive dans le Louvre des chefs-d'œuvre de tous les arts, aura fini peu à peu par en déloger tous les artistes. Nos pères se souviennent encore d'avoir vu David, Gérard, Houdon, Ducreux, Chaudet, Moitte, Vanspaendonck, Regnault, Prud'hon, Sauvage, Boizot, etc., occuper tous les coins de ce grand Louvre, pendant que Dumont, Meynier, Vaudoyer le vieux, Greuze, Carle Vernet et quelques artisans, horlogers et autres, habitaient des derniers ces petits appartements du dessous de la galerie dont allaient s'emparer la bibliothèque et les archives de la couronne. C'est qu'alors les artistes ne se contentaient point d'habiter le Louvre en peinture ; ils en avaient de tout temps partagé l'occupation avec les rois pour lesquels ils en avaient fait le plus magnifique palais du monde, et qui les y avaient, en retour, hébergés, enrichis et honorés. Henri IV, en faisant bâtir par Metezeau le père, et Duperac la grande galerie du Louvre, en destina dès le principe les logements inférieurs aux plus familiers de ses artistes et artisans (ces deux mots alors étaient encore autant synonymes qu'ils l'avaient été dans tous les siècles précédents). Les rois égalisaient en effet leur faveur entre des peintres, des sculpteurs, des architectes, des graveurs, des orfévres, des horlogers, des tapissiers, des ingénieurs, des mathématiciens, des géographes, des menuisiers ; il est vrai que ces derniers élevaient les œuvres de leurs outils à la hauteur des plus nobles créations de l'art. Les brevets que nous publions laissent bien voir que les artistes logés de préférence au Louvre étaient ceux qui l'avaient décoré de leurs

œuvres les plus mémorables, puis ceux qui étaient employés aux travaux dont ce palais fut longtemps le centre et au service le plus habituel des princes et de la cour. C'était bien d'ailleurs ce qu'avait voulu Henri IV, lorsqu'ayant presque terminé les bâtiments de la grande galerie, il rassembla dans les étages inférieurs tous les ouvriers de mérite qui pouvaient travailler à la décoration intérieure de son palais, et dont il aimait à visiter les ateliers. Les lettres-patentes du 22 décembre 1608 par lesquelles il voua ces logements aux artistes renommés qu'il attirait de tous les points du royaume et des pays étrangers, ont été, Dieu merci, assez souvent invoquées par les artistes héritiers de leurs talents et de leurs priviléges, dans les perpétuelles chicanes que leur intentèrent jusqu'à la fin les maîtres peintres et sculpteurs de la vieille communauté de Saint-Luc, jaloux de leurs immunités, qui les soustrayaient eux et leurs élèves au contrôle et aux impôts de la maîtrise.

« Comme entre les infinis biens qui sont causés par la paix,—disait Henri IV dans le préambule de ces lettres-patentes,—celui qui provient de la culture des arts n'est pas des moindres, se rendans grandement florissans par icelle, et dont le public reçoit une très-grande commodité, nous avons eu aussi cet égard dans la construction de notre galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme que nous puissions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers et plus suffisans maîtres qui pourroient se récouvrer tant de peinture, sculpture, orfévrerie, horlogerie, insculpture en pierreries, qu'autres de plusieurs et excellents arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employés par nos sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, et aussi pour faire comme une pépinière d'ouvriers, de laquelle, sous l'apprentissage de si bons maîtres, il en sortiroit plusieurs qui par après se repandroient dans notre royaume et qui sçauroient très-bien servir le public.

« La plûpart de ceux que nous avons logés en notre galerie ayant été choisis et attirés de plusieurs endroits de notre dit royaume, et hors de cette notre ville de Paris où ils n'ont été passés maîtres, se trouvent à présent en une si mauvaise condition qu'ils sont em-

pêchées de travailler pour les particuliers, et aussi que ceux qui font apprentissage sous eux, ne sont pas reçus à maîtrise par les autres maîtres de cette dite ville, de sorte que plusieurs jeunes gens sont divertis par là de faire leur apprentissage sous eux, et pour cette occasion, ils ne peuvent trouver aucuns apprentifs à qui ils puissent enseigner ce qu'ils sçavent de plus exquis en leur art, et desquels ils soient aussi secourus et soulagés ès ouvrages qu'ils ont à faire pour notre service.... Désirant les gratifier et favorablement traiter.... auront et leur avons permis de prendre à chacun deux apprentifs... qui, entrant au dit apprentissage s'obligeront aux maîtres par bon contrat passé devant notaires, et ayant servi et parachevé leur tems, les dits maîtres leur en bailleront certificat en bonne et due forme...., etc. « Enfin ces lettres-patentes voulaient que, sur le vu du brevet d'apprentissage et du certificat des maîtres, « tant les enfants des dits maîtres, qu'apprentifs, de cinq ans en cinq ans seulement, fussent reçus maîtres tant à Paris que dans toutes les autres villes du royaume, tout ainsi que s'ils avoient fait leur apprentissage sous les autres maîtres des dites villes, sans être astraints faire aucun chef-d'œuvre, prendre lettres, se présenter à la maîtrise, faire appeler lorsqu'ils seront passés les maîtres des dites villes, ou leur payer aucun festin, ni autre chose quelconque : ni être seulement tenus cinq ans auparavant se faire inscrire par nom et surnom au registre de notre procureur au Châtelet, dont en considération de ce qu'ils auront fait leur apprentissage en notre dite galerie, nous les avons dispensés et déchargés. » (Voir le *Mémoire* pour les artistes des galeries du Louvre, intervenans, contre les directeurs et gardes de la communauté des maîtres peintres et sculpteurs à Paris, intimés ; en présence du sieur Pourvoieur, apprentif en l'art de peinture de l'un des artistes logés aux galeries du Louvre [Cl. Fr. Desportes], appellant. Paris, 1763.) Nous ne saurions expliquer l'inversion de la date à laquelle l'*Histoire de Paris*, de Félibien et Lobineau, fait registrer par le parlement ces lettres-patentes en faveur des ouvriers de la galerie du Louvre.

« Du dict jour (7 septembre 1607), ce jour, après avoir veu par la cour, les grand'chambre, tournelle et de l'édict assemblées, les

lettres patentes du roy données à Fontainebleau le dernier juin dernier, par lesquelles le dict seigneur déclare et veult que tous les maistres de sa gallerie puissent doresnavant travailler pour ses subjectz ès lieux où ils les vouldront employer, comme aussi que tous apprentis qui auront faict et feront cy après leur apprentissage soubs eux durant le temps pour ce requis, puissent tenir bouticque et travailler, tant en la ville de Paris, que toutes les autres villes et lieux de ce royaume, tout ainsy comme s'ils avoient faict leur apprentissage soubs les maistres desdittes villes. La matière mise en délibération, LA DICTE COUR a arresté et ordonné que les dictes lettres seront registrées ès registres d'icelle, ouy le procureur général du roy, aux charges cy-après, qui seront insérées aux dictes lettres et à cette fin reformées : que ceux qui demeureront en la dicte gallerie, seront nommez par lettres-patentes du roy, lesquels jouïront de la maistrise, droicts et privileges contenus ès dictes lettres, tant qu'ils y seront actuellement demeurans; et chacun desdicts maistres pourra de cinq ans en cinq ans seulement donner certificat à l'un de ses apprentifs ayant servy le temps requis, sur lequel il sera receu maistre, sans estre contrainct faire chef-d'œuvre, prendre lettres, ne se presenter à la maistrise, pourveu que cinq ans auparavant il soit inscrit par nom et surnom sur le registre du substitut du procureur general du roy au Chastellet de Paris ; et sy aucuns orfebvres demeurent en la d. gallerie, ils seront subjectz aux statutz des maistres de la dicte ville de Paris. » (*Histoire de la ville de Paris*, composée par D. Michel Felibien, reveue, augmentée et mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau. Paris, 1725, tome 5e, contenant le 3e vol. des pièces justificatives, page 43.)

« Les divers appartements dessous la grande gallerie, dit H. Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, tome II, p. 41), avoient été destinés par Henri IV pour les artisans les plus renommés : car le dessein de ce prince étoit de loger dans son Louvre les plus grands seigneurs, et les plus excellens maîtres du royaume, afin de faire comme une alliance de l'esprit et des beaux arts, avec la noblesse et l'épée ; mais parce que son palais n'etoit pas encore en état d'admettre tant de monde, il se contenta d'a-

bord d'y voir les artisans, tous au reste en grande réputation et les premiers de leur siècle, chacun en son genre. Mais comme de tout temps la faveur a eu plus de partisans que le mérite, depuis, quantité de gens sans nom s'y sont glissés et ont usurpé ces nobles demeures et illustres, ce qui a donné lieu au proverbe : que tous les bons maîtres ne logent pas à la galerie du Louvre. » Ce malin proverbe que nous a transmis Sauval n'empêcha pas les lettres-patentes de 1608 d'être confirmées par une déclaration du mois de mars 1671, laquelle fut elle-même registrée au parlement. Depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, jamais roi de France n'a songé à restreindre les privilèges attachés aux logements des galeries; et de fait, si tous les bons maîtres n'ont pas été logés au Louvre, on peut dire — que depuis Jacob Bunel jusqu'à Horace Vernet qui y est né dans le logement occupé successivement par son grand père, Joseph, et par son père, Carle — le gros de cette *colonie*, comme l'appelait Sauval, s'est toujours composé des meilleurs, et que ces logements des galeries ont été l'abri, le cœur et le foyer de l'art français et de l'industrie française pendant deux siècles. Pendant deux siècles tout est sorti de là.

Nous ne pouvons songer à donner la liste complète des artistes et artisans qui, par la faveur de nos rois, se succédèrent dans cette partie de leur palais; le nombre des noms en serait restreint par ces concessions de survivance par lesquelles les rois, reconnaissants envers un génie ou seulement un talent qui avait honoré la France, récompensaient la postérité de l'habile artiste par la continuation de son privilège. L'abbé de Marolles et Germain Brice nous en fournissent déjà d'assez belles séries. Où ne trouve-t-on pas d'ailleurs le récit des merveilles qui s'enfantaient dans les ateliers du Louvre? A la page 74 du petit livre intitulé : *Jani Cæcilii Frey admiranda Galliarum compendio indicata.* (Paris, Fr. Targa, 1628), je lis : « Artifices duo Lemovicenses, fratres germani, Henrico etiam Magno magni habiti, et beneficiciis affecti, adhuc Parisiis in Luparœ porticu degunt; de quibus id verè dici potest, ingenium eos in manu et digitis habere. Nam inter cœtera ipsemet inpexi par cultrorum unà cum vagina, et cathenula aurea centum et quod excurrit orbiculorum, pondere vix duorum

grandorum. His cum proposuissem antiquitati celebratissimum miraculum, currum et quadrigas unica muscæ ala tectum, responderunt, se quovis pignore certaturos, et idem opus effecturos difficillimum quidem, sed sibi comperta et facili arte. »

Voici maintenant les quatrains que consacre Marolles *A quelques peintres, sculpteurs et ingénieurs logez dans les galeries du Louvre.* (Nous imprimons en italique les noms des artistes qui se retrouveront dans nos brevets.)

I.

Le Louvre a fait honneur, pour la mathématique,
Au scavant Aleaume, à Guillaume Ferrier :
A son Germain Antoine, à Frau dit le Guerrier :
Aux deux Volants qui font l'Horeloge pratique.

II.

Abraham de la Garde excelle en mesme chose :
Martineau se signale en ce noble mestier :
Picot faiseur de sphere y fait le monde entier,
Bedaut, Rolin, Septale en découvrent la cause.

III.

Orfévres.

Quant à l'Orfévrerie, on y nomme la Barre,
L'un et l'autre Courtois, les Baslins et Roussel ;
Vincent Petit orfévre, et Linse et Jean Vangrel,
Julien de Fonteine en ses joyaux si rare.

IV.

La dans la cizeleure excella Debonnaire :
On y vit exceller le sçavant Montarsi,
Jean Grenet approuvé depuis par Marc Bimbi,
En quoy Thomas *Merlin*, ne fut jamais contraire.

V.

Menuisiers.

De sçavans Menuisiers *Boule* y tourne en ovale,
Laurent Stabre est habile : et *Jean Massé* de Blois,
Et Claude, Isac et Luc ses Enfants font en bois,
Tout ce qui s'y peut faire en son juste intervalle.

VI.

Les Couteliers, Arquebuziers, Dammasquineurs.

Entre les Couteliers les Marbreaux deux frères,
L'un et l'autre Verrier, l'un et l'autre *Petit :*
Jumeau l'Arquebuzier, dont pas un n'a médit,
Juste et Léger qui plaist par ses doux caractères.

VII.

Les Tapissiers, Brodeurs et autres Ingénieurs.

Un Maurisse Burot fut en tapisserie
Admirable ouvrier : ainsi les deux Laurents,
Les *du Pont* renommez honorent leurs parents,
Quand les Burets aussi montrent leur industrie.

VIII.

Là Nicolas le Febvre et Nicolas la Fage (1),
Larmino grand Brodeur, le fut aussi du roy :
Torelle Ingénieur y marqua son employ :
Aux Balets *Vigarane* y trouva son usage.

IX.

Les Peintres dans les galeries.

Les bons Peintres logez dans l'enceinte du Louvre,

---

(1) « Nicolas de la Fage, dit le P. de Saint-Romuald, fut aussi appelé de Rome à Paris par le sieur de Noyers, pour la mesme fin (que le sieur Nicolas Poussin, Normand de nation, c'est-à-dire afin d'y employer l'excellence de son art), et y est demeuré, y espousant cette année 1646 en novembre une fille non moins louable pour ses belles mœurs que pour son industrie. Il loge aux Galeries du Louvre, comme plusieurs autres beaux esprits, s'il y en a dans tout le Royaume.»

Jacob Bunel, *Picou*, Bernier, Jacques *Stella*,
Les Enfans de sa Sœur vertueux en cela,
Du Moutier père et fils, où Boladone s'ouvre.

X.

Simon Vouet, Nocret, Bourgeois, *Erard*, Boursone,
Mellan, Bimbis, Gessé, Dorigni, des Martins :
Du Pré, le bon sculpteur et les deux *Sarrasins :*
L'Asne, avec Séjourné, pour décorer le Trosne.

(*Paris, ou la Description succincte et neantmoins assez ample de cette grande ville, par un certain nombre d'épigrammes de quatre vers chacune, sur divers sujets*, par M. de Marolles, abbé de Villeloin, 1677. In-4°, pages 53 et 54.)

Si l'on s'étonne de ne trouver logés au Louvre ni Charles Lebrun, ni Vandermeulen, ni Audran, ni Leclerc, ni les Auguier, ni tant d'autres peintres, sculpteurs, graveurs, continuellement employés aux travaux du roi, il faut songer à cette autre colonie d'artistes et d'artisans que Louis XIV et Colbert avaient établie et logée aux Gobelins, dans *l'hôtel des manufactures royales*, et dont l'abbé de Marolles ne manque pas de donner la longue et précieuse nomenclature dans les dix-neuf quatrains qui suivent ceux-ci.

Sept ans après les dernières rimes de Marolles, « les appartements qui sont sous la galerie du Louvre sont occupez par diverses personnes illustres, qui travaillent pour le roy, qui leur donne ces logements. M. *Silvestre*, fameux graveur ; M. *Melan*, dont on voit des gravures extraordinaires ; M. *Coepel*, peintre ; M. *Herard*, M. *Valdor* y sont logez. M. *Cassiny* y a aussi une chambre, quoy qu'il demeure ordinairement dans l'observatoire. Monsieur l'abbé *Siry*, si connu a cause des beaux mémoires italiens qu'il nous a donnés sur l'histoire ; Mademoiselle *Stella*, chez laquelle il y a de très beaux tableaux du Poussin ; M. *Bain*, fameux émailleur, qui a trouvé le secret de donner à l'émail le brillant et la beauté des pierres précieuses, et qui a entre ses mains un grand bassin d'or pour le roy, orné de moulures sur les bords, et qui sera sans doute une très belle pièce quand il sera achevé pour l'ouvrage et pour la matière, car il reviendra à cent mille francs. Il fait ordinaire-

ment des boëttes à montre, et divers ouvrages de cette sorte. Tout proche est M. Boul, qui fait des ouvrages de marqueterie, extraordinairement bien travaillez et que les curieux conservent soigneusement; Messieurs *Sanson*, les fils du fameux géographe, y sont aussi logés, ils travaillent incessamment et donnent de temps en temps quelque chose de nouveau sur la géographie. » (*Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, par M. B. — *Brice*. Paris, 1684, T. Ier, p. 34-35.)

Tous ces noms, nous les retrouverons dans nos brevets; mais, en 1713, le personnel s'est quelque peu renouvelé parmi *les illustres logez sous la grande galerie*: ce sont: « *Berrin*, excellent dessinateur pour les pompes funebres, fetes galantes, feu d'artifice, carousels, habits et décorations de théâtre, etc.; Martinot, horlogeur habile; Silvestre, dessinateur, qui a montré à dessiner à messeigneurs les princes; il a un cabinet orné d'un plafond peint par Boulogne, et plusieurs excellents tableaux; Meunier, peintre d'architecture; la veuve de *Visé*; Coustou, sculpteur de l'Académie; Piraub, arquebusier; Desportes, peintre excellent... qui excelle en fleurs, en fruits et en animaux et réussit parfaitement dans les figures; *Chatillon*, graveur en tailles douces, s'occupe aussi à travailler en émail; Nocret, peintre; *Turet*, horlogeur, savant dans les mathématiques, ce qui lui a donné occasion de faire des découvertes dans sa profession; François Girardon, sculpteur du roy, amasse depuis longtemps un cabinet curieux. On y trouve une grande quantité de morceaux de sculpture antique et moderne d'un très beau choix, des esquisses et des dessins des plus grands maîtres... Toutes ces rares pièces sont arrangées dans une galerie qui en est remplie de même que des chambres voisines dont on a formé en 1710 un grand volume d'estampes.....; Eusebe Renaudot, qui a le privilège de la *Gazette*, et est petit fils d'un médecin qui l'a commencée en 1631...; *Boul*, ébéniste, dont les ouvrages de marqueterie sont fort recherchés; *Vigarani*, habile pour les forces mouvantes, les décorations de théâtre et la conduite des grands spectacles; *Mauger*, graveur pour les médailles; Nicolas Delaunay, orfévre du roi et directeur de la monnoye des médailles; *Bidault*, horlogeur; Vancleve, sculpteur; Le Bast, faiseur d'ins-

truments de mathématiques; *Bailly*, peintre en miniature; Fontenay, excellent peintre fleuriste; *Coypel*, peintre, a la direction et la garde du cabinet des tableaux du roy; il occupe deux appartements, à cause des desseins du roy, dont il a aussi la garde; Bens, excellent metteur en œuvre; Santerre, peintre des plus recherchés pour les portraits. »

Dans l'édition de 1752, se retrouvent encore les noms de Martinau, Silvestre, Meunier, la veuve de Visé, Coustou, Desportes, Chatillon, Turet, l'inspecteur de la *Gazette*, Boul, Bidauld, Vancleve, la veuve Le Bast, Bailly, Fontenay, Coypel; mais l'on y rencontre les noms nouveaux de « Rondet, garde des pierreries de la couronne; Benier, orfèvre renommé; Balin, orfèvre renommé: Duvivier, graveur pour les médailles; Renier, armurier du roi; *Germain*, orfèvre très habile, dont les ouvrages sont très estimés; *Fremin*, sculpteur de l'Académie, à présent auprès du roi d'Espagne; Alexandre d'Hermand, colonel d'infanterie, ingénieur du roi...; Drevet père et fils, excellens graveurs...; et la veuve Belocque qui a la garde des appartements de la reine-mère. »

Un charmant manuscrit intitulé : *Etat général des bâtiments du roi, année* 1775, qui appartient à la bibliothèque du Louvre et nous a été indiqué, avec une extrême complaisance par son conservateur-administrateur, M. Barbier, nous donne l'*Etat des logements aux galeries du Louvre à la présentation de monsieur le directeur général, et des personnes qui les occupent au* 1er *janvier* 1775. Le premier logement était vacant; le 2e était occupé par Drevet, graveur du roi, en vertu d'un brevet du 7 mars 1739, le 3e par Pigalle, sculpteur du roi, brevet du 4 avril 1750; le 4e par Silvestre, 2 mars 1738; le 5e, Restout, peintre du roi, 21 avril 1768; le 6e, Bourguignon d'Anville, géographe du roi, 5 mars 1736; et en survivance, Montucla, censeur royal, premier commis des bâtiments du roi, 15 novembre 1774; le 7e, Loriot, mécanicien, 7 mars 1770; le 8e, de la Tour, peintre du roi en pastel, 4 avril 1750; le 9e, Pasquier, peintre du roi en émail, 9 juin 1774; le 10e, Roslin, peintre du roi, portraits, 2 mars 1772; le 11e, Le Moine, sculpteur du roi, 18 juin 1760; le 12e, Chardin, peintre du roi, 22 mai 1757; le 13e, Aubert, joaillier, 15 novembre 1773; le 13e

bis, Le Paute, orfèvre-horloger, 9 janvier 1757; le 14e est occupé par l'imprimerie de la *Gazette de France;* le 15e par Vernet, peintre du roi, marine, brevet du 12 octobre 1761; le 16e, Greuze, peintre du roi, 6 mars 1769; le 17e, Duvivier, graveur du roi, 7 juin 1761; le 18e, Doyen, peintre du roi, 23 mars 1774; le 19e, de La Grenée, peintre du roi, 17 mai 1771; le 20e, Le Roi, horloger du roi, 22 novembre 1759; le 21e. Le Guai, graveur en pierres, 10 juillet 1746; le 22e, Le Bas, opticien; le 23e, Roëttiers, orfèvre, 7 septembre 1765; le 24e, Bailli, garde des tableaux, 27 juillet 1754; le 25e, Gonnot, fourbisseur, 5 juillet 1751; les 26e et 27e étaient occupés par Cochin, graveur du roi, sans doute au double titre qui avait valu deux logements à son prédécesseur Coypel, comme artiste et comme garde des dessins.

Enfin, en 1791, un livre intitulé : *Tablettes de renommée ou du vrai mérite et d'indications générales des artistes célèbres*, fait connaître les derniers artistes qui aient été logés par privilége royal non-seulement sous la grande galerie du Louvre, mais dans les autres parties de ce magnifique palais. On y nomme encore par erreur M. Cochin comme logé aux galeries du Louvre; une note du manuscrit que nous venons de citer certifie que Cochin était décédé le jeudi 29 avril 1790, et qu'à sa place de garde des dessins seulement avait été nommé, par brevet du 3 mai 1790, M. Vincent, peintre, professeur de l'Académie. Les peintres Barthelemy, Callet, David, Lagrenée le jeune, Pierre, Suvée, Vincent, Clerisseau, Monnet, Munich, Fragonard et Mlle Gérard, Saly, Valencienne, Tocqué; le rentoileur Haquin; le graveur Debucourt; les sculpteurs Caffieri, d'Huès, Vassé, Berruer, Bridan, Clodion, Dejoux, Demouchy, Gois, Julien, Lecomte, Monnot, Mouchy; les architectes, Brebion, Leroy, Mauduit, Sedeine, logaient au Louvre et cour du Louvre. Brenet, Doyen, Renou, Vanloo, Vien et sa femme, Demachy, Huet, Robert logeaient cour du vieux Louvre; et enfin aux galeries du Louvre c'étaient Lagrenée l'aîné, Carle Vernet, Duplessis, Pasquier, Roslin, Rosseline, Bervic et Miger graveurs, l'ingénieur Mann, Duvivier, graveur général des médailles et monnaies, et Gay, graveur du roi en pierres.

Comme on le voit, la monarchie avait abrité dans son Louvre

tout ce qu'il pouvait contenir d'artistes. En disparaissant sous les ruines de la France par la révolution de 92, elle le leur abandonnait tout entier. Mais les excès des nouveaux occupants ne tardèrent pas à compromettre leur conquête, et fournirent même la pensée et le prétexte de supprimer les plus anciens comme les derniers priviléges.

« Dans nulle autre capitale, raconte M. de Clarac (*Musée de sculpture antique et moderne*, t. 1er, page 397), le souverain ne partageait ainsi sa demeure avec les artistes. Mais alors au moins il y regnait le calme qui convient à l'étude et à une habitation royale. Au commencement de la Révolution, ce fut bien différent. Le Louvre fut envahi ; c'était une ville prise d'assaut, livrée au pillage, et que chacun se partageait à son gré. Une jeunesse effrénée, que rien ne pouvait retenir, remplissait de nombreux ateliers, qu'elle abandonnait pour se livrer à toute l'impétuosité de ses jeux, ou de ses attaques contre des écoles rivales. Chacun s'établissait dans le lieu qui était à sa convenance. On bâtissait des maisons entières dans des salles qui n'étaient pas terminées. On ne respectait pas plus celles qui l'étaient ; elles recevaient de nouvelles distributions : on criblait de trous les plus belles parties de l'architecture. Les corridors, les salles, encombrés d'immondices, ne présentaient plus de tous côtés que des murs dégoûtants de saleté, et d'où l'on aurait dû être chassé par l'air infect qui s'en exhalait. Enfin, ce nouveau temple des arts, dans les parties dont ils s'étaient emparés, n'offrait plus que l'image du plus dégoutant désordre ; et le Louvre, qui renfermait alors tant de talents divers, paraissait condamné à être détruit par des mains qui auraient pu l'embellir et l'achever dans toutes ses parties.

« Ces désordres étaient trop violents pour qu'on ne vît pas qu'il était temps d'y mettre un terme.... » On commença par déloger les artistes des rez-de-chaussée du Louvre pour y abriter les antiques rapportés des conquêtes d'Italie. Puis, peu à peu et avec le temps, le terrain se reconquit. Enfin les mesures d'évacuation s'étendirent aux logements inférieurs de la grande galerie, quand Napoléon, installé aux Tuileries, eut la pensée d'établir, dans une partie de cette galerie, sa bibliothèque et les archives de la secre-

tairerie d'Etat. Ces archives y sont restées jusqu'en 1848, occupant tout le dessous de la galerie, compris entre le gros pavillon dans lequel est le salon carré du Musée et le guichet de Saint-Thomas-du-Louvre, où commencent les salles de la bibliothèque du Louvre. La révolution de février a livré au public l'usage de cette bibliothèque réservé jusques-là aux chefs de l'Etat, empereur et rois. Les archives de la secretairerie ont été réunies aux archives nationales, et les salles qu'elles occupaient ont été reprises pour le besoin du Musée.

« Il y a peu d'années, dit M. de Clarac, qu'on voyait encore sur d'anciennes portes les noms d'artistes et d'ouvriers du Roi à qui ces logements avaient été accordés, et c'était devenu des titres de famille. » M. Fontaine dut démolir, pour la nouvelle distribution des étages inférieurs de la galerie, les innombrables cloisons qui s'y étaient multipliées suivant le caprice et les besoins des possesseurs. Tout trahit encore dans les ouvertures si variées de forme qui éclairent aujourd'hui l'enfilade des salles de la bibliothèque du Louvre, le travail d'appropriation que les diverses générations d'artistes avaient cru devoir faire subir aux fenêtres des logements qu'elles tenaient par brevet du Roi. Dejà, sous Louis XIV, « de nouvelles institutions qui avaient les arts pour objet, ayant exigé de nouvelles distributions dans les bâtimens de la couronne, on avait été obligé de diminuer le nombre des logements concédés aux artistes. »

Aujourd'hui de toutes ces habitations singulières de l'art et de l'industrie, ateliers de peintres et sculpteurs, magasins d'orfévres et d'horlogers, de fourbisseurs, de graveurs et de géographes, à peine reste-t-il un souvenir dans la mémoire de nos contemporains les plus âgés, un souvenir aussi dans quelques rares descriptions de l'ancien Paris. La liberté illimitée rendue aux artistes, sur la motion de David, semble avoir interdit les privilèges même envers les plus glorieux d'entre eux. D'autre part, les grands établissements publics qui occupaient, en même temps que les *illustres*, les appartements du dessous de la grande galerie, l'imprimerie royale, la *Gazette de France*, journal officiel d'alors, le cabinet des dessins du Roi, et la monnaie des médailles, ont pris une telle ex-

tension qu'il leur a fallu, en sortant du Louvre, un palais à chacun. Enfin si le Louvre n'a plus un coin pour y héberger quelques familles d'artistes, que ceux-ci ne le regrettent, ni ne s'en plaignent, c'est que le Louvre désormais appartient tout entier aux arts.

I.

Aujourd'huy XXIX *Mars mil six cens vingt huit. Le Roy* estant à Paris deüment informé de l'expérience que *Claude Bidault*, l'un de ses orlogers s'est acquise à la fabrique de toutes sortes d'instrumens de mathématique, et le voulant Sa Majesté à cette occasion approcher de sa personne, et le voir quelques fois trauailler aux ouvrages quelle desire de luy faire faire *Sa dite Majeste* luy a très volontiers accordé le premier logement qui viendra à vaquer et sa gallerie du Louvre par mort ou autrement pour s'y loger auec sa famille, et en jouir sa vie durant tout ainsy que les autres qui remplissent semblables logemens dans la d. Gallerie *Mande et* ordonne Sa d. Majesté au S. *de Fourcy* Sur Intendant de ses Bâtimens de le mettre en possession du d. Logement sy tost que vacation aura lieu sans attendre autre plus expresse declaration de sa volonté que le present Breuet quelle a pour ce voulu signer de sa propre main, et estre contresigné par moy son con^er^ et secrétaire d'Estat et de ses commandemens. Signé *Louis,* et plus bas *de Loménie.*

Collationné à l'original

II.

Aujourd'huy dernier de septembre mil six cens trente sept. Le Roy estant a St Maur des fossés. Sur ce qui lui a esté remontré par *Pierre Dupont* son Tapissier ord^re en ses tapisseries et autres ouvrages de Turquie et de Levant logé en la Galerie du Louure, Que par arrest de la Chambre des comptes il auroit été ordonné qu'il seroit tenu faire sa residence actuelle dans la maison de la Sauonnerie pour instruire au d. art jusqu'au nombre de cinquante enfans ainsi qu'il est porté par arrest du Con^el de Sa Majesté en forme d'article du 17 avril 1627. *Sa d. Majesté* considerant qu'il seroit du tout impossible au d. *Dupont* de vaquer au seruice qui lui est obligé rendre chacun jour comme il a fait depuis trente trois ans en son d. art, s'il estoit contraint de faire sa demeure en la d. Maison de la Sauonnerie et qu'en icelle un nommé *Lourdet* qui a esté son apprenty et a present son associé en l'establissement et continuation de la d. manufacture y reside continuellement pour instruire les d. enfans au d. art eu egard aussi que le d. *Dupont* a introduit et porté en ce Royaume l'inuention de la d. manufacture pour laquelle il lui a conuenu faire de grandes dépenses a la poursuitte du d. Establissement. Veut et entend Sa d. Majesté qu'il continue et fasse sa demeure actuelle en la d. gallerie où il est logé pour luy rendre et conti-

nuer ses services en son d. art et instruire les apprentis en iceluy ainsy q[l]. a cy deuant fait, le dispensant a cette fin de faire sa residence ailleurs. Et pour le recompenser des grandes pertes et trauaux par lui faits et soufferts po[r] raison dudit Establissement et manufacture, et luy donner moyen de uiure et le soulager en sa vieillesse. Elle luy a aussy accordé qu'il joüisse de la pension de Quinze cens liures chacun an qu'elle lui a cy devant octroyée pour douze années qui finiront le 17 avril 1639. Ensemble des arrerages qui en sont deus suivant l'arrest du Con[el] du 9 mars mil six cens trente quatre mentionnez en un état depuis arresté en son d. Conseil le dernier jour de juin mil six cens trente cinq et 19 aoust 1636, et que la d. pension soit continuée pour autres vingt années consecutives a commencer du dit jour 17 avril mil six cens trente neuf sans qu'il soit besoin au d. *Dupont* d'obtenir autres lettres que le present breuet ni autres verifications et enregistrements en nos cours de Parlemens Chambres des Comptes Cour des aydes Tresoriers generaux ou autres que celles qu'il a cydeuant obtenües et en outre que sa veuue et *Louis Dupont* son fils continuant apres son decedz la d. manufacture, soient conservez et maintenus en leur logement et astellier en icelle gallerie, et qu'ils joüissent de mesmes priuileges et exemptions et franchises au long specifiez par les d. articles arrests et Estats, m'ayant Sa d. Majesté pour témoignage de ce commandé en expedier le

present breuet signé de sa main et contresigné par moy son con^er^ secr^re^ d'Estat et de ses commandemens et finances, Signé *Louis*, et plus bas *de Lomenye*.

Collationné à l'original en parchemin.

Les détails que nous avons donnés dans notre Introduction nous dispensent d'annoter la plupart des brevets que nous publions ici. Cependant, il en est qui se rattachent à de si intéressantes industries, qu'on serait tenté d'écrire à leur propos l'histoire complète de ces arts spéciaux. Dupont et Lourdet, ces deux noms résument les origines de la fabrication en France des tapis de Turquie, et toutes les gloires de cette célèbre manufacture de la Savonnerie dont celle de Beauvais fut d'abord la succursale et est devenue l'héritière. Dupont et Lourdet, leurs noms se trouvent à chaque page des registres des bâtiments du roi, dans les plus magnifiques années de Louis XIV. Dupont, l'introducteur en France de ce nouveau goût de tapisserie, nous a laissé un traité, un plaidoyer et une chronique de son art qu'il intitula : *Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des Tapits dits de Turquie, nouvellement establie en France sous la conduite de Noble homme Pierre Du Pont, Tapissier ordinaire du Roy esdits ouvrages. — Mieux faire que bien dire. — A Paris, en la Gallerie du Louvre, en la maison de l'Autheur*, 1632.

Ce livre extrêmement rare de 42 pages in-4°, est dédié *à très-haut et très-puissant seigneur messire Charles de Laubespine sieur de Chasteauneuf et de Preaux, Commandeur et Chancelier des ordres de Sa Majesté, et Garde des Seaux de France*. Il est divisé en quatre *parterres* : « le premier des quels contient la signification et définition du mot *Stromatourgie*, le second l'antiquité et excellence d'icelle, le troisiesme monstrera de bien et deuëment travailler es dits ouvrages, le moyen et les choses requises pour bien et deuëment l'establir et la maintenir, et le quatriesme et dernier fera mention comment, et par qui elle a esté introduite. » — Le quatrième parterre nous a paru si intéressant pour l'histoire d'un art qui a tant honoré notre pays et qui l'honore si hautement encore, aux yeux

du monde entier, que nous avons cru devoir en transcrire ici les quatre pages :

« Pierre Dupont natif de Paris, fils de noble homme Me François Dupont, vivant Trésorier et Payeur de la Gendarmerie de France, et de Damoiselle Gillette Guiot : ayant quitté ses estudes incontinent apres les Barricades de Paris, à cause de l'absence de son dit pere, qui pourlors estoit au service du Roy en l'exercice de son office, et se voyant par ainsi oisif et sans occupation, s'adonna de luy mesmes à plusieurs ouvrages, ainsi que peuvent faire les enfans, plustost par jeu et maniere de passetemps, que pour quelque dessein qu'il eut d'en faire son proffit à l'advenir.

« Or entre autres ouvrages esquels il occupa son esprit pendant ce malheur du temps (auquel toute la France se voyoit presque aux abois : et pour divertir aucunement l'importunité d'une nécessité extrême en la quelle luy et ceux qui estoient pourlors enfermez dans Paris estoient reduits) furent, affin de couper court, toutes sortes de tapisseries, tant à l'esguille, que faictes sur les mestiers, et à la pourtraicture et illuminure : ce qui luy reüssit assez heureusement, et principalement en la manufacture des tapis de Turquie, et autres ouvrages de Levant, qui se font avec l'esguille, des quels il inventa les outils et la vraye metode pour y faire travailler des enfans avec facilité.

« Or tout ainsi qu'il avoit fait l'espreuve de tous ces ouvrages sans aucun dessein, aussi en quitta-il bientost l'exercice, se contentant seulement de scavoir diverses choses et d'en pouvoir parler passablement.

« Mais soit par le malheur du temps, soit par les procez survenus après la mort de sa dite mere, pendant son bas aage, soit par les debtes accumulées durant tous ces troubles, soit aussi par l'ambition et avarice de ses plus proches : la plus part de ses biens ayant esté vendus et dissipez, fut contraint d'avoir recours à ce qu'il avoit autresfois practiqué par plaisir, pour subvenir à sa vie.

« S'estant donc adonné à l'Illuminure, feu Madame de Chasteauneuf (que Dieu absolve) comme elle estoit Dame très-vertueuse et adonnée du tout à la piété et dévotion, prit le dit Dupont à son service pour luy faire quelque paire d'heures d'illuminure, et autres

ouvrages. Dequoy s'estant fidellement acquitté, il fit veoir aussi à la dite Dame quelque temps après (comme à la plus curieuse de Paris) quelques eschantillons de toutes sortes d'ouvrages de Turquie faicts d'or, d'argent, de soye, et de laine, lesquels comme chose non encore veuë, elle presenta à la Royne Mere, qui les fit voir tout à l'heure au feu Roy : Lequel peu de jours après allant voir les peintures de sa Gallerie, et de sa sale des Antiques, que feu M. Bunel, son Peintre faisoit alors, et entrant en la maison du dit Bunel, vid un fonds de chaire faict d'ouvrage de Turquie, que le dit Dupont y avoit laissé, et se resouvenant de ce que feuë Madame de Chasteauneuf en avoit rapporté à la Royne, commanda à feu M. de Fourcy intendant de ses bastimens et manufactures de faire venir le dit Dupont en sa presence, ce qu'il fit le lendemain en la Gallerie haute. « Venu donc le dit Dupont, il presenta à Sa Majesté un quarreau faict de soye et or avec une chaire faicte de laine du dit ouvrage de Turquie, que Sa Majesté eut très agreable, et commanda sur l'heure au dit sieur de Fourcy de faire bastir un des logis de dessous sa Gallerie, avec un attelier à costé pour le dit Dupont, pour estre comme une pepinière d'ouvriers de la dite manufacture, ce fut en l'an 1604. Auquel lieu il a tousjours fait sa demeure depuis le temps, il y a instruit plusieurs apprentifs, suivant le commandement qu'il en avoit reçu de Sa Majesté, ainsi qu'il fait encore à présent.

« Or le feu Roy venant un jour veoir un emmeublement qui se faisoit alors pour son service, qui estoit d'or et de soye, et qui est aujourd'huy dans l'Hostel du Luxembourg : promit en la presence de beaucoup de Seigneurs d'establir la dite manufacture par toute la France, ainsi qu'il avoit faict celle des tapisseries de Flandres, de l'or de Milan, des estoffes de draps d'or et de soye, et d'autres : affin (comme il disoit) d'empescher le transport de l'or et de l'argent qui se fait hors du pays, par le traffic continuel des dites estoffes, et par ainsi enrichir la patrie, et faire travailler une infinité de faineans et vagabonds.

« Mais la mort funeste de ce grand Monarque ayant donné fin à ses braves et genereux desseins, arresta par mesme moyen le dit Dupont en ses entreprises : Toutesfois sçachant que les Roys ne meu-

rent point, il s'adressa au Roy à present regnant en l'année 1626, venant veoir les ouvrages qui se faisoient pour Sa Majesté, et luy fit entendre quelle avoit esté la délibération du feu Roy pour l'establissement de la dite manufacture, luy en proposant les moyens faciles, par la metode d'enseigner au dit art les enfans qui demeuroient dans les Hospitaux, et les filles pareillement en plusieurs autres ouvrages, ce que le dit Dupont promettoit et promet encore faire.

« Auquel Sa Majesté commanda d'en adresser la requeste à son conseil, affin d'y estre meurement pourveu. Ce qu'ayant deliberé faire le dit Dupont, et jugeant qu'il ne pourroit executer luy seul une charge si onéreuse n'ayant encore aucun de ses enfans en aage competant pour luy ayder : s'associa un qui avoit esté son apprenty, nommé Lourdet, avec lequel et conjoinctement il presenta la dite Requeste au conseil.

« Et pour parvenir à cest effet, le dit Dupont et Lourdet allerent trouver M. de Fourcy qui avoit la charge de feu son pere, lequel les presenta à M. Aubery conseiller d'Estat, avec la dite Requeste, pour en faire son rapport au dit Conseil : ce qu'il fit et a fait depuis avec tant de probité et d'équité, et avec tant de circonspection au bien public de la patrie, qu'il s'est monstré un rempart tellement inexpugnable contre les orages de l'envie et de la mesdisance de quelques uns, qu'il en a obtenu les articles et arrests suivans, par la seule diligence, ainsi qu'ils se peuvent icy voir, avec la suite d'une infinité de traverses qu'ils ont rencontrez en quelques endroits. »

III.

Aujourd'huy quatorziesme du mois d'aoust mil six cens cinquante deux, le roy estant a pontoise, sur ce qui a esté representé a sa maiesté par *Henry auguste Bidault* l'un de ses orlogeurs et valets de chambres, que le feu Roy de glorieuse memoire auoit par son breuet du dernier decembre mil six cent quarante deux pour

les causes et considerations contenues en icelluy accordé a *Claude Bidault* son pere et a luy en suruiuance l'un de lautre le logement et les boutiques qui en sont separées dans ses galleries du louvre qu'auoit et occupoit le nommé *Jean banquerol* orfeure; sa Maiesté apres auoir esté aduertie du decedz arriué du dict *Bidault* pere voulant faire jouir son fils de leffect du dict don tant en consideration des bons seruices du dict deffunct qu'a cause de la capacité et grande experience que le d. *Bidault* sest acquize dont sa maiesté a une entiere satisfaction; elle a confirmé et confirme le dict breuet et en tant que besoin estoit, seroit de nouueau accordé aud. *Bidault* fils le dict logement et les boutiques qui en sont separées dans les galleries du louvre quauoit et occupoit naguerre led. *Bidault* père pour en jouir par luy aux mesmes priuileges franchises qu'en ont jouy et jouissent les mesmes et autres artizans qui remplissent semblables logemens dans les d. galleries du louure et tout ainsy qu'en a bien et deument jouy sondit père, *mande* et ordonne la ditte *Maiesté* aux surintendant, intendans et controolleurs de ses bastimens de les faire jouir du d. bastiment logement et boutiques plainement et paisiblement en vertu du present breuet quelle a signé de sa main et faict contresigner par moy son conseiller secretaire d'estat et de ses commandemens, ainsy signé *Louis*, et plus bas *de Guenegault*.

IV.

Aujourd'huy vingt neufiesme du mois de mars mil six cens cinquante neuf, *Le Roy* estant à paris, Sa Maté considerant lassiduité que rend a son service *François Belot*, et voullant luy temoigner la satisfaction quelle en a, et l'obliger d'élever *pierre Belot* son fils dans ses mesmes inclinations, *Sa Maté* a faict don au père et au fils du logement sous la grande gallerie de son chasteau du Louure joignant la salle des antiques qu'occupoit auant lui *Robert picou* (1) peintre quelle a logé dans le logement de l'accademie Royale des peintures et sculptures qu'elle a placée aillieurs; *Sa majesté* ayant destiné et affecté aus dicts *Belot*, celui que tenoit ledit *picou*, et ou ils sont à present logés pour estre proche de l'apartement d'esté de la Reine sa mere, dont elle leur a confié la garde et le soin de le tenir toujours net, affin quils puissent s'en acquitter plus comodement, pour par les d. *belot* pere et fils jouir et user du susdict logement en la suruiuance l'un de l'autre tant quils auront le soin et la garde dudit appartement de la

(1) « Robert Picou, de Tours, neveu de la femme de Bunel, nous a laissé de luymesme quelques pieces en eau forte, et d'autres de l'invention de Jacques Bassan. Et Hierosme David en a fait une après luy qui est le miracle de St François de Paule traversant la mer de Sicile, et ensuite les illustres de son ordre, jusques au nombre de 105. » (*Catalogue de livres d'estampes de l'abbé de Marolles*, 1666, p. 74). L'*Histoire de Touraine de Chalmel*, t. IV, p. 379, prétend que son compatriote « Claude Vignon en faisait beaucoup de cas, surtout par rapport à la pureté du trait. »

reyne, *mande* au sieur *Ratabon* con^er^ en ses conseils surintendant et ordonnateur general de ses bastimens, et a l'Intendant ordonnateur en exercice de faire jouir lesd. *Belot* pere et fils du contenu au present breuet quelle a signé de sa main et fait contresigner par moy son con^er^ secretaire d'estat et de ses commandemens, signé Louis, et plus bas *de Guenegaud;* et a costé est écrit : veu par nous con^er^ du Roy en ses conseils surIntendant et ordonnateur general de ses bastimens, Jardins, Tapisseries et manufactures pour jouir dudit logement, par les d. *françois* et *Pierre Belot* pere et fils a suruiuance l'un de l'autre, conformement aud. breuet, faict a Paris ce quatriesme avril mil six cens cinquante neuf, signé *Ratabon*.

V.

Aujourd'huy vingtiesme jour de decembre mil six cent soixante, le Roy estant a Paris, *Jacques Sarazin* (1)

(1) Jacques Sarrazin, « le premier sculpteur de toute l'Europe, » au dire du P. de Saint-Romuald, avait sculpté les belles cariatides du dôme du Louvre ; c'était un assez beau titre à la faveur d'être logé dans les appartements de la galerie. Sa biographie est partout, mais le nom de son fils Benigne Sarrazin, peintre, n'est nulle part ; on sait, du reste, que Jacques Sarrazin était lui-même un des excellents peintres de son temps.

Jacques Sarrazin, né à Noyon en Picardie, l'un des *anciens* de l'Académie royale, dont il fut recteur le 6 juillet 1655, était mort, en effet, le 3 décembre 1660, âgé de 68 ans. Le sculpteur, nommé Pierre Sarrazin, qui fut admis dans l'Académie le 6 juin 1665 et mourut le 8 août 1679, à 77 ans, était, sans doute, frère de Jacques. Le peintre Benigne Sarrazin, fils de Jacques, mourut en 1693, comme on le voit par le brevet XIX qui attribue son logement à J. Lemoyne.

excellent sculpteur logé dans lun des logemens et boutiques du dessoubs de la grande gallerie du chasteau du louure estant nagueres decedé et desirant en consideration tant des seruices qu'il a renduus a sa majesté en ses ouurages et ornemens de sculture que de son merite et vertu singuliaire gratiffier et fauorablement traicter *Benigne Sarazin son fils peintre*, sur lasseurance qui luy a esté donnée de sa capacité, sa dicte majesté ayant par breuet de ce jourd'huy donné a *Thomas Merlin* orphebure le logement dudict de deff^t *Sarazin* et voullant conserver le dict *Sarazin* fils dans la dicte gallerie luy a donné et accordé donne et accorde le logement que le dict *Merlin* occupe en icelle a la charge que la chambre dudict logement que sa majesté a conservée par breuet du dernier septembre 1647 aux Enfans de deff^t *Sr du Moustier* (1) demeurera jusques a ce quelle leur aye pourueu d'un autre logement et pour donner moyens au dict *Benigne Sarazin* daller Estudier a Rome affin de se perfectionner au dict art de peinture sa majesté luy a donné et accordé donne et accorde la somme de Trois cens liures de pension par forme dentretennement par chacun an pendant quil sera en Italie, voulant que la d. somme soit employée dans lestat des gaiges des officiers de ses bastimens et payée punctuellement au dict *Sara-*

(1) Les Dumoustier-*crayon* occupaient, depuis Henri IV, un logement au Louvre.

zin par les Tresoriers d'Iceux chacun en lannée de son exercice a commancer au premier janvier prochain, et q[l] jouisse du dict logement tout ainsy quen a jouy le S. *Merlin* et aux mesmes privilleges et exemptions dont jouissent les autres artisans logez soubs la d. gallerie tant q[l] plaira a *sa maiesté* laquelle *mande* au sieur *Ratabon* surintendant et ordonnateur general de ses bastimens arts et manefactures et à l'Intendant *Dumez* en exercice de faire jouir le dict Sarazin du d. logement et des d. trois cens liures de pension conformement au present breuet quelle a voulu signer de sa main et faict contresigner par moy son secretaire destat et de ses commandemens, signé *Louis* Et plus bas *de Guenegaud.* — Et a costé :

Veu par nous conseiller du Roy en ses conseils sur-Intendant et ordonnateur gnal de ses bastimens arts et manefactures et Intendant et ordonnateur d'iceux le pnt breuet pour jouir de leffect d'Icelluy par le dict *Benigne Sarazin* suivant l'intention de sa majesté a Paris ce vingttrois decembre mil six cent soixante, signé *Ratabon.*

VI.

Aujourd'huy *dix septieme du mois de decembre mille six cent soixante sept,* Le Roy estant à Paris, sachant l'experience que *Guillaume Sanson* Geographe s'est acquise dans cette profession Et qu'il merite l'honneur de loger avec les autres artizans et gens de reputation,

dans la Gallerie de son chateau du Louure destiné a cet Effet Sa Majesté declare veut et entend qu'il soit *logé* presentement dans l'appartement qu'occupoit en cette galerie le nommé Michel *Lasne* graveur, pour par lui en joüir aux honneurs autorités et droits y appartenans tels et semblables qu'en jouissent tous les autres demeurans dans la dite Galerie, Mande et ordonne sa Majesté au Sr *Colbert* grand-Tresorier de ses ordres surintendant et ordonnateur general de ses batimens artz et Manufactures de france de faire jouir le dit Sanson pleinement et paisiblement du contenu au present breuet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moi con^er en ses con^ls secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

Louis

Et plus bas : de Guenegaud avec paraphe.

Veu par nous con^er du Roi en tous les conseils et en son con^l Roïal surintendant et ordonnateur gnal des batimens arts et manufactures de France, le present Breuet pour jouir de l'effet d'icellui par le dit Guillaume Sanson a Paris le neuf jour de januier mil six cens soixante sept.

Colbert.

Voilà qui est définitif sur la date de mort de Michel Lasne, et qui donne raison à Florent Lecomte. Michel Lasne mourut en 1667. Nous ne pouvons trouver une occasion meilleure que celle de ce brevet, pour produire sur le graveur caennais la nouvelle notice iné-

dite qui nous est communiquée par notre tout obligeant ami, M. Trebutien. Il l'a extraite pour nous de ce manuscrit qu'il compulse depuis si longtemps avec tant de bonheur et de passion : je veux parler de l'*Athenæ Normannorum veteres ac recentes, seu syllabus auctorum qui oriundi e Normannia aut qui Normanniæ convenienter inserti quotquot datum fuit colligere F. F. M. M.* [*Fr. Franciscus Martin, Minorita Cadomensis*]. *Anno christiano* 1720 ; inestimable compilation de l'humble religieux par lequel le savant Daniel Huet prit toujours le soin de faire contrôler sa science ; trésor consciencieux de notes et de souvenirs, « dont la publication, me dit M. Trebutien, serait un immense service rendu à l'histoire littéraire normande » ; et qui serait plus digne que M. Trebutien d'être chargé de cette publication, et plus capable de la compléter et de la mener à bien ?

Que nos lecteurs veuillent donc bien se reporter à la suite de petites pièces que nous avons données sur Michel Lasne, pages 39-48 de notre Recueil, et à l'échange de renseignements et de questions que se faisaient sur leur compatriote l'évêque d'Avranches et le Père Martin. Voici comment ce dernier avait résumé, dans son *Athenæ Normannorum*, les notes qu'il avait recueillies, surtout dans le Florent Lecomte.

Lâne (Michael) Cadomœus, scalptor merito Regius, qui et donatus est aliquando a christianissimo Rege Ludovico XIII catenâ aureâ in præmium cælatæ ad vivum suæ ipsius iconis. Suà die artis suæ peritissimus post celeberrimos, qui eum antecesserunt in Europa incisores, Raphaelem, Paulum Veronensem, Josepinum, Rubenium, Caracheum, Voüetum, Brunium, etc. Habent ex eo viri curiosi cælatam magnam Romanensium (1) tabularum sequelam, ingentem seriem effigierum ad vivum et varia Thesium illustriorum argumenta. Gnarus admodum artis, quam excoluerat, solebat exprimere graphycè humanos affectus, et is absolvebat celeriter, quod semel fuerat aggressus, sed enim post merum vini potum et quidem generosi, interim animi affectiones pingere aptissimus.

---

(1) Une suite nombreuse de figures gravées pour des romans. (Note de M. Trebutien).

Plurimi æstimantur quos incidit *Theagenis et Charicleæ amores Heliodori historiam Æthiopicam* exornantes recentius cælatam, Paris. Thiboust, in-8°, 1623. Expressit silentium Carachii. Inter eximios cælatores recensebatur, immediate post Sadelerum (1). Annos natus 72 in Regia domo devixit anno Domini 1627 (1667), in domo cujus fuerat Regis beneficio inquilinus, magnum que sui desiderium reliquit apud viros honestos, ipse perhonestus, nec tamen locuples Nota incisis illius operibus adjuncta erat M L. Habertus ejus discipulus effigiem illius incidit, depictam verò exhibet bibliotheca Minoritarum Cadomensis (2). Incidit, ait Florens le Comte, 442 imagines, Abbas Marollius 428.

VII.

Aujourd'huy 14e *septembre* 1671 *le Roy* estant a Versailles bien informé de l'experience et capacité que *Gedeon Lesgaré* et *Pierre Bain* orfeures esmailleurs se sont acquis dans leur art dont ils ont donné des preuues par les Esmaux quils ont faits pour le seruice de Sa Majesté et voulant reconnoitre leur merite et les engager a se perfectionner de plus en plus dans leur profession, *Sa Majesté* leur a accordé et fait don a la suruiuance lun de lautre du logement de dessous

---

(1) Pour estimer à sa valeur cet éloge du P. Martin, il faut se rappeler que Sadeler a été longtemps surnommé le *Phénix de la gravure.*

(2) La bibliothèque des Cordeliers, dispersée à la révolution, était la plus importante de Caen. Le P. Martin, qui l'avait augmentée de près du double, y avait fait placer les portraits des hommes illustres de la province. (Note de M. Trebutien.)—Le portrait peint de Michel Lasne, que le P. Martin avait mis là, était sans doute une copie qu'il avait fait exécuter d'après celui possédé par M. de la Brethonnière; voir page 46.

la grande gallerie du Louure quoccupoit cydeuant *Louis Dupont* tapissier hautelissier maniere de leuant, vaccant par lestablissement dud. *Dupont* dans la maison de la Sauonnerie, voulant que les d. *Lesgaré* (1) et *Bain* jouissent dudit logement aux mesmes honneurs priuileges et Exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logés sous la d. gallerie, tant qu'il plaira a Sa *Majesté* laquelle *Mande* et ordonne au sur Intendant et ordonnateur general de ses bastimens arts et manufactures de france de mettre les d. *Lesgaré* et *Bain* en possession du d. logement et les en faire jouir conformement au present breuet quelle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy son conseiller et secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis*, et plus bas *Colbert*, et a costé est escrit ce qui en suit.

Veu par nous con^er^ du Roy en ses conseils sur Intendant et ordonnateur gnal des bastimens de Sa Majesté, arts et manufactures de france le pnt breuet pour jouir de leffet d'iceluy par les d. *Lesgaré* et *Bain* suiuant lintention de Sa Majesté le sixieme septembre 1671. Signé *Colbert*.

---

(1) L'abbé de Marolles (*Catalogue d'estampes*, 1666, p. 111), mentionne « un petit livre d'orfévrerie de Gedéon Legaré. » D'un autre côté, j'ai sous les yeux le titre d'un charmant *Liure des ouurages d'orfeurerie fait par Gilles Légaré orfeure du Roy, rue de la vieille drapperie deuant le Palais au Barillet proche St Pierre des Arcis*, 1663. Sont-ce là deux frères? ou, sous deux prénoms, n'est-ce qu'un même personnage?

VIII.

Aujourd'hui vingtieme jour de may mil six cent soixante douze, La Reyne estant a St Germain en Laye, sachant l'experience que *André Charles Boulle* (1) Ebeniste, faiseur de marqueterie, doreur et siseleur s'est acquise dans cette profession, et qu'il merite l'honneur de loger avec les autres artisans de reputation dans la gallerie du château du Louure destinée a cet effet, *Sa Majesté* déclare, veut et entend qu'il soit logé presentement dans l'appartement qu'occupoit en cette gallerie feu *Massé* (2) pour par luy en jouir aux honneurs,

---

(1) André Charles Boule, né à Paris en 1642, mort en 1732, était architecte, peintre et sculpteur en mosaïque ; il était, de plus, amateur célèbre de dessins, et un incendie dévora la plus belle partie d'une collection pour laquelle il avait fait de folles dépenses, et dont nous avons quelques morceaux dans la collection du Louvre. l'*Abecedario* de Mariette parle assez longuement de ce grand artiste qui a donné son nom, non-seulement à ses œuvres, mais à son art.

(2) Ce Massé est celui (la conformité de l'art ne permet pas d'en douter) dont parle J. Bernier dans son *Histoire de Blois* : « Et quoique les ouvrages de marqueterie ne se fassent qu'avec du bois, comme il faut néanmoins avoir une connaissance de la peinture pour y réussir, que les ouvriers de marqueterie appellent leurs ouvrages de la peinture en bois, et qu'ils se qualifient peintres et sculpteurs en mosaïque, pour se distinguer des ébénistes, c'est pour ces raisons que je remarque ici que Jean Macé, qui a fait des ouvrages des plus achevés de marqueterie, était natif de Blois. » L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, le place d'emblée parmi les artistes du plus haut ordre (Discours sur l'excellence de la ville de Paris) : « Il se trouve encore dans Paris de bons sculpteurs en pierre et en marbre, entre lesquels excellent Sarasin, Guillin, Biar, Masse, Claude Poussin Lorrain, les Andiers et quelques autres. » On a vu dans l'introduction le quatrain dans lequel Marolles exalte Jean Massé et ses trois fils Claude, Isaac et Luc. Le 21 avril

autoritez et droits y appartenans, tels et semblables qu'en jouissent tous les autres ouuriers demeurans dans la d. gallerie, *mande* et ordonne *Sa Majesté* au sur intendant et ordonnateur general des Bâtimens, arts, et manufactures de france de faire jouir le dit *Boulle* pleinement, et paisiblement du contenu au present breuet quelle a pour asseurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy con^er^ secretaire d'Estat et des commandemens et finances de *Sa Majesté*. Signé *Marie Thérèse*, et plus bas *Colbert*, et a costé est escrit.

Veu par nous con^er^ du Roy en tous ses Conseils et en son Conseil Royal surintendant et ordonnateur general des Batimens, arts et manufactures de france le present Breuet pour jouir de leffet d'iceluy par le d. *Boulle* a paris le 21e may 1672. Signé *Colbert*.

Aujourd'hui vingt neuvieme jour du mois d'octobre mil six cent soixante dix neuf, Le roy estant a St Germain en Laye bien informé de l'Experience qu'*André Charles Boulle,* Ebeniste, faiseur de marqueterie, siseleur et doreur s'est acquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a faits pour le seruice de Sa Majesté, et voulant en cette conside-

---

1663, Macé fut reçu de l'Académie royale de peinture et sculpture, mais les registres ne donnaient point l'année de sa mort, que fixe le brevet que nous produisons. Le 23 novembre 1680, la même académie recevait, parmi ses membres, Dorothée Masse, *sculpteuse en bois*, qui, certainement, devait être la fille et l'élève de Jean Massé ou Macé.

ration le traiter fauorablement et accroitre son logement sous la gallerie du Louure, *Sa Majesté* luy a accordé et fait don du demy logement qu'occupoit cydeuant le nommé *Petit* sous la d. gallerie du Louure vaccant a present par son deceds, voulant que le dit *Boulle* en jouisse conjointement auec celuy qui luy a esté accordé par breuet du 28e may 1672, aux mesmes honneurs priuileges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez sous la gallerie tant qu'il plaira a *Sa Majesté,* Laquelle *mande* et ordonne au surintendant et ordonnateur general de ses bastimens, arts et manufactures de france de mettre le d. *Boulle* en possession du d. logement, et l'en faire jouir conformement au present breuet que Sa Majesté a signé de sa main, et fait contresigner par moy conser secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis*, et plus bas *Colbert*, et a costé est escrit :

Veu par nous surintendant et ordonnateur general des Bastimens de Sa Majesté arts et manufactures de france le present breuet pour jouir de leffet d'iceluy par le dit *André Charles Boulle* suiuant l'intention de Sa dite Majesté le seizieme jour de nouembre 1679. Signé *Colbert.*

Collationné aux originaux en parchemin.

IX.

Aujourd'hui dixiesme du mois de may mil six cens

soixante quinze, le roy estant a St Germain en laye, sçachant l'experience que *Israël Silvestre* (1) dessignateur et graueur en eaüe forte s'est acquise dans cette profession par diuerses veües au naturel de toutes les maisons royalles qu'il a ornées de petites figures maniere de Callot et qu'il a donnees au Public qui le font juger digne de loger auec les autres artisans de reputation dans la galerie de son chasteau du Louure destinée à cet effet *Sa Majesté* declare veut et entend qu'il soit logé presentement dans l'appartement qu'occupoit en cette galerie le S. *Valdor* (2) pour par luy en joüir aux honneurs, autoritez et droits y appartenans tels et semblables qu'en jouïssent tous les autres ouuriers demeurans dans la d. galerie, *mande* et ordonne *Sa Majesté* au S. *Colbert* Surintendant et ordonnateur

---

(1) Israel Silvestre, né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1691, fut l'héritier direct et légitime de la *manière de Callot*. N'était-il pas neveu de cet Israel Henriet, le meilleur et le plus constant ami de Callot, qui avait appris son art chez Claude Henriet, son père, et qui lui légua toutes ses planches, dont Israel avait été l'éditeur? Israel Henriet et Callot n'avaient-ils pas demeuré ensemble à Paris au Petit-Bourbon? Israel Henriet ne reconnaissait d'autre maître que Callot, il n'enseigna que Callot à son neveu, et celui-ci le continua dignement.

(2) « Jean Valdor, de Liège, a travaillé après Michel Pontianus, et a fait beaucoup de choses de son invention, dont nous avons icy recueilli 86 pièces. » (Marolles, *Catalogue* de 1666, p. 69.) — L. Jean Valdor ou Waldor, dessinateur et graveur, était né à Liége en 1602, d'autres disent en 1590. Il mourut, voyons-nous ici, dans les premiers mois de 1675. Son logement des galeries du Louvre lui avait, sans aucun doute, été mérité par la grande publication des *Triomphes de Louis-le-Juste*, à laquelle se rapporte la curieuse et amphigourique pièce que M. Anat. de Montaiglon a trouvée dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et qu'il a bien voulu annoter pour nous ; voyez au verso de la page, à la suite de ce brevet.

gnal de ses Bâtimens, arts et manufactures de France de faire joüir le d. *Silvestre* pleinement et paisiblement du contenu au pnt breuet qu'Elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main, et fait contresigner par moy Con^er en ses Con^ils Secr^re d'Estat et de ses commandem^ts et finances. Signé *Louis* et plus bas *Colbert*.

Collationné à l'original en parchemin.

A ce brevet, qui dispose après sa mort du logement donné à Jean Valdor, nous joindrons une lettre écrite par celui-ci à la reine Anne d'Autriche, et qui est le premier projet de son fameux livre des *Triomphes de Louis-le-Juste*. Elle est conservée en original aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à la page 95 d'un Recueil qui faisait partie du fonds Saint-Germain (n° 1041, ancien 1587), et qui avait antérieurement appartenu à M. de Coislin et à M. Séguier. La lettre n'est pas datée; mais elle est postérieure à 1643, puisqu'il y parle du feu Roy. Il est probable que Jean Valdor était déjà venu en France avant cette époque; car, — si la plupart de ses pièces, d'un burin très-fin, analogue à celui des Wierix, mais différent en ce qu'il est quelquefois dans le sentiment des anciens maîtres flamands, sont en général datées de Liége, — une Sainte Scholastique, gravée en 1622 et dédiée à l'abbesse de Montmartre, ferait supposer qu'il est venu à Paris à cette époque. Il n'y serait pas resté longtemps, car une autre pièce est datée de Liége en cette même année 1622. Une seule, mais sans date, est signée de Nanci. Les *Triomphes de Louis-le-Juste* parurent en 1649 avec un grand luxe d'impression et de poésie. Les plus beaux esprits du temps, Colletet, Furetière, Scudéri, Cassandre, Tristan l'Hermite, Isaac Habert, le Père Lemoyne, écrivirent des vers à l'auteur; Beys fit un grand poëme, et Corneille les sixains des planches. On trouve même dans les pièces liminaires une lettre du jeune Louis XIV à Corneille, du 14 octobre 1645, qui les lui commandait, et qu'on aurait bien dû recueillir dans les éditions du grand poëte, où les vers eux-

mêmes manquent au reste aussi bien qu'elle. Le tout, même les explications que Barry l'historiographe joignit aux plans, est de plus traduit en latin, et sur le titre l'auteur, ou pour mieux dire l'éditeur, fier de son œuvre et de son pays, a mis : « Ouvrage entrepris et finy par Jean Valdor Liegeois, calcographe de Sa Majesté. » Aucune des planches, sujets, portraits des capitaines, ou plans des villes, n'est signée, sauf un frontispice qui porte le nom de Gabriel Ladame; mais on peut assurer aussi qu'aucune ne paraît être de la main de Jean Valdor. Dans le recueil de la Bibliothèque, une seconde pièce est jointe à la lettre en deux copies un peu différentes; c'est une énumération, ou, pour mieux dire, un commencement d'énumération des faits qu'il proposait à la gravure. On remarquera que tous, sauf ce qui se rapporte à Caen et la prise du pont de Sé, placés dans son projet tout à la fin, ont été laissés tout-à-fait de côté dans l'exécution définitive. On aura comme trouvé qu'il fallait négliger toutes ces premières années de Louis XIII, et, pour commencer le règne du roi, attendre la splendeur de celui de son ministre.

A la Reyne Regente.

Jean Valdor, tres humble serviteur de V^re^ M^té^ ayant un desir depuis quelques années de mettre en lumiere toutes les glorieuses actions, les sieges et les batailles du feu roy de tres glorieuse mémoire, suplie tres humblement V^re^ M^té^ pour luy donner moyen de les deseigner et graver et imprimer de luy accorder quatres cents escus par ans durant le temps qu'il trauillera à cest ouvrages qui sera jugé pour les années qu'il y employera et fera le tout à ces frais et despend tant pour les invention que les voyages qu'il fauldra faire pour la receche de touttes les particuliaretez resquise en cest illustre subject que pour les grauer et imprimer pour

les enclore ensuitte du liures des portraicts des roys des reines daufhins et ducs d'Anjou de France présenté à V^re^ Maiesté il y a quelques semaines, et sera obligé le susd^t^ Valdor tres humble serviteur de Sa M^té^ à y employer ces veilles et ces estudes et à prier Dieu pour la santé et prospérité de V^re^ M^té^.

En marge, d'une autre écriture : Requeste de Valdor graveur sur son dessein de mettre en lumière les principales actions de la vie de Louis XIII par figures.

Sur le verso de l'autre feuille : A la reyne mere régente pour son très humble et très obéissant servit. Jean Valdor.

A cette lettre était, comme nous l'avons dit, jointe la liste suivante :

« La vye de Louys XIII
« Dict le Juste
« Roy de France et de Navarre
« Avec
« Les sieges batailles et faicts héroïques
« Faict durant son regne.

« 1610. Le secours de Julliers promis par le roy « Henry IIII, aux princes d'Allemagne et continué par « la reine Marie de Medicis. Conduict par le mares- « chal de la Chastre.

« Bastiments continuez par le roy sur lesquels il « asseit les premieres pierres avec cette inscription :

« En l'an premier du regne
« De Louys XIII : roy de France

« Et de Navarre agé de neuf ans
« Et de la régence de Marie de
« Médicis sa mère. MDC : X :

« Ambassadeurs extraordin^es des rois princes alliez « pour le condoloir de la mort du feu roi Henry 4me.

« Entrée du roy dans Reims et son sacre par M. le « cardinal de Joyeuse :

« Le cardinal de Joyeuse bénit l'espée du roy et la « luy mette au costé :

« Le coronement du roy :

« Festin royal :

« Le roy reçoit le colier du St-Esprit :

« Le roy touche les escroueleux :

« Son retour à Paris :

« Mariage du roy et de madame : avec l'infant et « l'infante d'Espagne.

« 1612. Les solennités les machines les théâtres « les thriomphes les entrées les courses de bague dans « la place royal :

« 1614. St Menehoud saisit par les princes :

« Acte de la minorité du roy :

« Armée du roi opposée à celles des princes ras- « sembléez à Soissons :

« 1615. Le roy entre à Bordeaux :

« Le roy va au devant de la reine :

« Benediction nuptial a Bordeaux :

« Clefs de la ville de Bordeaux présentées au roy :

« Traité de Ludun :

« Prinse des chateau Porcien, Restel et aultres « places en Champagne.

« 1617. Siege de Soissons :

« 1620. Le roy estant à St Germain en Laye fist des « nouveaux chevailliers de l'ordre de St Esprit (1) :

« Le roy despeche un secours pour Caen par le ma- « rechal de Praslin et le sieur de Créquy :

« Attacque par le comandement du roy du cha- « teau de Caen et sa capitulation :

« Le roy sans ressesistance entre à La Fleche :

« Attacque et prise du pont Sé :

« La reine se rend à Poictiers ou le roy l'attendoit « qui luy fist voir son armée :

« Le roy arrive à Paris :

« Elle envoye à la Rochelle sur l'advis qu'elle eust « de l'allarme qui estoit entre ceux de la religion pré- « tendue :

« Ceux de Montauban se revoltent. »

X.

Aujourd'hui XXIXe *jour du mois d'octobre* 1679. *Le Roy* estant a St Germain en laie bien informé de l'Experiance que *Jean Berrain* (2) graueur et dessinateur

(1) Une des copies s'arrête ici.

(2) Jean Berain, c'est le célèbre dessinateur, architecte et gra-

de la Chambre et du Cabinet de Sa Majesté s'est aquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a fait pour le seruice de Sa Majesté, et voulant en cette consideration le traiter fauorablement Sa Majesté lui a accordé et fait don du logement au dessous la grande gallerie du Louure qu'occupoit cy-deuant le Sr *Buot* (1) vaccant à present par son deceds voulant que le d. *Berrain* joüisse du d. logement aux mesmes honneurs, priuileges et exemptions, dont joüissent les artisans qui sont logez sous la dite gallerie, tant qu'il plaira a *Sa Maj^té*, laquelle *mande* et ordonne au surIntendant et ordonnateur general de ses batimens arts et manufactures de france de mettre le d. *Berrain* en possession et jouiss^ce du d. logement et l'en faire jouir conformement au present breuet que Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy Con^er Secret^re d'Estat et de ses commandemens et finances, Signé *Louis*, et plus bas *Colbert*, et a costé est escrit :

Vu par nous SurIntendant et ordonnateur général des batimens de Sa Majesté arts et manufactures de france le pnt breuet pour jouir de l'effet d'iceluy par

---

veur qui donnait tous les dessins pour les costumes et les décorations de ballets et qui a gravé d'innombrables motifs d'ornementation. (*Voir* pour celui-là, comme pour la plupart des autres artistes de ces brevets, l'*Abecedario* de Mariette.) Berain mourut en 1711, âgé d'environ 77 ans. Il était né à Saint-Mihiel en Lorraine.

(1) *Buot*, ne faut-il pas lire *Briot*, dessinateur et graveur?

le d. *Jean Berrain* suiuant l'intention de Sa d^e Majesté le 16e nou^e 1679. Signé *Colbert.*

Collationné à l'original en parchemin.

XI.

Aujourduy vingt quatre nouembre mil six cent soixante dix neuf, le Roy estant à Versaille bien informé de l'experience que *Joeseph Roettiers* (1) a acquis dans son art dont il a donné des preuves par les ouvrages qu'il a faicts pour le service de Sa Majesté et voulant en cette consideration traiter fauorablement le dit *Roettiers, Sa Majesté* luy a accordé et faict don d'un logement au dessoubs de la gallerie du Louvre qu'occupoit le nommé *Casseni* voulant que le d. *Roettiers* iouisse du d. logement aux mesmes honneurs, etc etc. Sinné *Louis*, et plus bas *Colbert*, et à costé est escrit Veu par nous conseiller du Roy en tous ses conseils et en son conseil Royal SurIntendant et ordonnateur general des bastiments, etc. a Versailles le 30e nou^e 1679. Sinné *Colbert.*

---

(1) Roettiers, ce nom se retrouve deux fois dans nos brevets (*voir* le n° XXX). L'Académie compta cinq membres de cette famille, originaire d'Anvers, et leur talent héréditaire de graveurs de médailles et des monnaies leur valait naturellement un logement dans le voisinage de *la Monnaie des médailles*. Joseph Roettiers, dont il s'agit dans ce brevet, mourut le 11 septembre 1707, à l'âge de 68 ans; Norbert Roettiers, graveur général des monnaies de France, mourut le 18 mai 1727, à 61 ans; Charles-Norbert Roettiers mourut le 19 novembre 1772, à 52 ans; Charles-Joseph Roettiers mourut le 14 mars 1779, à 87 ans; et enfin, le 17 mai 1784 mourut Jacques Roettiers, âgé de 77 ans.

XII.

Aujourd'huy dixiéme Decembre mil six cens quatre vingt-deux. Le Roy estant à versailles, voulant gratifier et traiter favorablement *Jean Revoir*, Fourbisseur; En consideration de l'Experience qu'il s'est acquise dans son Mestier, et de ce qu'aucun de ceux de sa Profession, n'a ozé disputer avec luy de sa Capacité : Sa dite majesté luy a accordé et fait Don d'un Logement dans la Gallerie du Louvre, qu'occupoit cy-devant le nommé Petit, aussi Fourbisseur; Pour par le dit *Jean Revoir* en joüir, aux Honneurs, Autoritez, Privileges et Droits y appartenans, tels et semblables qu'en jouissent les autres Ouvriers demeurans dans la dite Gallerie. *Mande* en outre Sa Majesté, au Sur-Intendant et Ordonnateur General de ses Bastiments, Arts et Manufactures de France, de faire joüir le dit *Jean Revoir,* pleinement et paisiblement, du contenu au present Brevet, qu'Elle a, pour asseurance de sa Volonté, signé de sa Main, et fait contresigner par moy, son Conseiller Secretaire d'Estat, et de sen Commandemens et Finances. Signé Louis : Et plus bas, *Colbert*. Et à costé est écrit.

Veu par Nous Conseiller du Roy en tous ses Conseils, et en son Conseil Royal, Sur-Intendant et Ordonnateur General des Bastimens, Arts et Manufactures de France, le present Brevet, pour joüir de

l'effet d'iceluy par le dit Revoir. A Paris, le quinzième jour de janvier mil six cens quatre-vingt-trois. Signé, *Colbert*.

Ce brevet est le seul qui soit imprimé, dans la liasse de pièces pareilles que nous publions. Il tient tout entier sur le recto d'une feuille in-4°, qui porte tous les paraphes d'enregistrement dont sont marqués les entête et les marges des autres brevets. Nous avons cru le devoir réimprimer avec la plus grande exactitude en conservant aux caractères la proportion honorifique qu'ils avaient dans ces sortes d'actes imprimés.

XIII.

Aujourd'huy vingtième jour du mois doctobre mil six cens quatre vingt quatre, le Roy, estant à fontainebleau, bien informé de l'experience et capacité que *michel Molard* graveur en acier sest acquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a fait pour le service de Sa Majesté, Elle luy a accordé et fait don du logement au dessous de la grande gallerie du Louvre qu'occupoit cy deuant deffunt *Germain* (1) orfeure, voulant qu'il en jouisse aux mesmes honneurs, priuileges etc. etc. *mande* et ordonne au S.

(1) Ce Germain, né à Paris en 1647, et qui y mourut en 1684, à 37 ans, eut pour fils le célèbre Thomas Germain, orfèvre comme lui, né à Paris le 19 août 1674, mort à Paris le 14 août 1748, à 74 ans. L'année même de la mort de Thomas Germain, à propos du vers : *Et cet argent fut poli par Germain*, de son épître du *Mondain*, Voltaire faisait l'éloge de cet « excellent orfèvre dont les dessins et les ouvrages sont du plus grand goût. » La dernière pièce de notre série de brevets racontera à nos lecteurs la catastrophe qui entacha et ruina du même coup la dynastie des Germain.

marquis *de Louuois* Sur Intendant et ordonnateur general de ses bastimens, jardins, arts et manufactures de France, de mettre le dit *molard* en possession du dit logement, etc. etc. Signé *Louis*, et plus bas *Colbert*.

XIV.

Aujourd'huy trentiesme jour du mois de januier mil six cent quatre vingt six, le Roy estant à Versailles, bien informé de l'experience et capacité que Isaac Thuret horlogeur s'est acquise dans son art, dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a fait pour le seruice de Sa Majesté, et voulant le traitter fauorablement Sa Majesté lui a fait don du logement de dessous la grande gallerie du louure, qu'occupoit cydeuant le nommé Errard, voulant que le dict Thuret jouisse du dict logement aux memes honneurs priuileges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez sous la d. gallerie, et ce tant qu'il plaira a Sa Majesté, laquelle Mande et ordonne au Sr Marquis de Louuois Sur-Intendant et ordonnateur general de ses bastiments arts et manufactures de France de mettre le d. Thuret en possession du d. logement et l'en faire jouir conformement au present breuet que Sa Ma^té a signé de sa main et fait contresigner par moy con^er secretaire d'Estat et de ses commandem. et finances.

Louis, et au dessous : Colbert

Veu par nous con^er du Roi en ses con^eils Sur-Intendant et ordonnateur general des Batimens jardins arts et manufactures de sa Majesté le present Breuet pour jouir de l'effet d'icelui par le d. Thuret suiuant l'intention de sa d. Majesté. fait à versailles le vingt quatre feburier mil six cent quatre vingt douze.

Signé Colbert de Villacerf.

XV.

Aujourdhuy douziesme jour du mois de feurier mil six cens quatre vingt six, Le Roy estant a versailles, bien informé de l'experience et capacité que *Etienne le Hongre* (1) sculpteur s'est acquis dans son art dont il a donné des preuues par les ouurages quil a fait pour le seruice de Sa Majesté, et voulant le traiter fauorablement, Sa Majesté luy a fait don du logement de dessous la grande Galerie du Louure qu'occupoit cydevant le feu *S^r abbé Siri*, voulant que le dit *Le Hongre* jouisse du d. logement etc. etc. *mande* et ordonne au S^r marquis *de Louuois* surintendant et ordonnateur general de ses bastimens arts et manufactures de France de mettre le d. *Le Hongre* en possession du d. logement etc. Signé *Louis*, et plus bas *Colbert*.

En tête de ce brevet se lit la note suivante :

---

(1) Le sculpteur Etienne Le Hongre, né à Paris en 1628, académicien le 30 avril 1667, professeur le 3 juillet 1676, mourut le 27 avril 1690, âgé de 62 ans.

« C'est m. de Vizé qui a ce logement sans brevet. »

M. de Vizé, souvenez-vous, le rédacteur du *Mercure*, né à Paris en 1640, mort en 1710.

XVI.

Aujourduy dix septiesme septembre 1688. *Le Roy* estant a Marly, Bien informé de lexperience que le nomé *Chastillon,* graueur sest acquise dans son art, dont il a doné des preuues par les ouurages qu'il a faits pour le seruice de Sa Mag^té^ et voulant le traiter fauorablem^t^ Sa Mag^té^ luy a fait don du logem^t^ sou la grande galerie du Louure qui estoit cy deuan occupé par le nomé *Meslan* (1) voulant que le dit *Chastillon* jouisse du d^t^ Log^t^ aux mesmes honneurs, priuileges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez sou la ditte gallerie et ce tant quil plaira a Sa Mag^té^ laquelle *mande* et ordonne au s^r^ Marquis de *Louuois* Sur Intendant et ordonnateur general de ses bastimens arts et manufactures de France de mettre le dit *Chastillon* en possession du d^t^ Logement et len faire jouir conformem^t^ au present Breuet que Sa Mag^té^ a signé de sa main et fait contresigné par moy Con-

(1) Claude Mellan a daté des galeries du Louvre sa fameuse Sainte Face, de même qu'Etienne Baudet en a daté ses beaux paysages gravés d'après Poussin. Mellan était né à Abbeville en 1598 et mourut à Paris en 1688. Nous publions plus loin (page 261-66) son extrait de baptême et une lettre de lui qui nous ont été obligeamment indiqués par M. Hauréau.

seiʳ Secrᵉ d'Estat et de ses Commandements et finances : signé *Louis*, et plus bas *Colbert*, et a costé est escrit —

Veu par nous Conᵉʳ du Roy en ses Conᵉˡˢ Sur Intendant et ordonnateur general des Batimens Jardins arts et manufactures de Sa Majesté le present Breuet pour jouir de leffet d'iceluy par le d. *Chastillon* suiuant l'intention de sa d. Majesté. fait a Versailles le vingt quatre feburier mil six cens quatre vingt douze./ signé *Colbert de Villacerf*.

XVII.

Aujourd'huy seizᵉ decembre mil six cens quatre vingt unze, Le Roy estant a Versailles ayant gratifié *Jean Berrain* du logement sous la grande galerie du Louure qu'occupoit feu *Israël Siluestre* (1), et celuy que le d. *Berrain* auoit cy deuant obtenu de Sa Majesté se trouuant vaquant par ce moyen, elle a bien voulu en gratifier *François Siluestre* aisné du d. feu *Siluestre* dessinateur en consideration de sa capacité et experience dans son art, et a cet effet Sa Majesté luy a accordé et fait don du d. Logement occupé par le d. *Berrain*, voulant qu'il en jouisse aux mesmes honneurs priuileges et exemptions dont jouissent les autres artisans

(1) Israël Silvestre était mort le 11 octobre 1691, à près de 71 ans.

qui sont logés sous la d. gallerie tant qu'il plaira a *Sa Majesté,* laquelle *mande* au sieur Marquis de *Villacerf* surintendant et ordonnateur general de ses bastimens de mettre le d. *Siluestre* en possession et jouissance du d. logement et a l'en faire joüir conformement au present breuet que Sa Majesté a signé de Sa Main et fait contresigner par moy con^er^ et secretaire d'estat et de ses commandemens et finances signé *Louis,* et plus bas *Phelipeaux.* et a costé est escrit —

Vu par nous Con^er^ du Roy en ses con^ls^ Surintendant et ordonnateur gnal des bastimens, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté le present breuet pour joüir de l'effet d'iceluy par le d. *Siluestre* suiuant l'intention de sa d. M^té^. fait a Versailles le 21 Decembre 1691. signé *Colbert de Villacerf.*

Collationné à l'original en parchemin. —

XVIII.

Aujourd'huy deuxiesme januier mil six cens quatre vingt treize, Le Roy estant a Versailles bien informé de L'experience que *Nicolas Bailly* (1), peintre en mignature, s'est acquise dans cette profession, et quil merite

(1) Les Bailly furent gardes des tableaux du roi, depuis Jacques Bailly, le miniaturiste, né à Grace en Berri, et mort le 7 septembre 1679, âgé de 50 ans, jusqu'au maire de Paris, qui eût pu l'être; dans sa jeunesse, il s'était occupé d'art et en avait écrit suffisamment pour être prêt à recueillir cette charge en survivance. Les Bailly ne pouvaient donc pas ne pas avoir leur logement aux galeries.

l'honneur de loger auec les autres artisans de reputation, dans la galerie de son chasteau du Louure, Sa Majesté luy a accordé et fait don du logement qu'occupoit cy deuant en cette galerie feu *Jacques Bailly* son pere, voulant quil en jouisse aux honneurs, priuileges et exemptions y appartenans, tels et semblables qu'en jouissent les autres ouuriers logez dans la dite gallerie et ce tant qu'il plaira a *Sa Majesté*, Laquelle *mande* et ordonne au sieur *Colbert* marquis de *Villacerf* SurIntendant et ordonnateur general de ses batimens de mettre le dit *Bailly* en possession du d. logement et l'en faire jouir plainement et paisiblement en vertu du present breuet qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy cons^er^ sec^re^ d'Estat et de ses commandemens et finances, signé *Louis*, et plus bas *Phelipeaux*, et plus bas a costé est escrit —

Veu par nous con^er^ du Roy en ses conseils, SurIntendant et ordonnateur general des bâtimens, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté, Le present Breuet pour joüir de leffet d'iceluy par le dit *Nicolas Bailly* suiuant l'intention de sa d. Majesté. fait a Versailles le septiesme jour de januier 1693. Signé *Colbert de Villacerf*.

XIX.

Aujourdhuy deuxiesme januier mil six cens quatre

vingt treize, Le Roy estant a Versailles, bien informé de Lexperience que *Jean Le Moyne* (1) peintre s'est acquise dans cette profession, et qu'il merite l'honneur de loger avec les autres artisans de reputation, dans la galerie de son chasteau du Louure, Sa Majesté luy a accordé et fait don du logement qu'occupoit cy deuant en cette galerie, feu *Benigne Sarrasin*, voulant qu'il en jouisse aux honneurs, etc. etc. *Mande* et ordonne au sieur *Colbert de Villacerf* SurIntendant et ordonnateur general de ses batimens de mettre le d. *Le Moyne* en possession du d. logement, etc. Signé *Louis*, et plus bas *Phelipeaux*, et plus bas a costé est escrit —

Veu par nous Cons^er du Roy en ses conseils, SurIntendant et ordonnateur general etc fait a Versailles le septiesme jour de Januier mil six cens quatre vingt treize, Signé *Colbert de Villacerf*.

XX.

Aujourd'huy deuxiesme januier mil six cens quatre vingt treize, le Roy estant a Versailles, voulant traiter fauorablement, *Marguerite Catherine Le Hongre* fille

(1) Jean Lemoyne, reçu de l'Académie, le 22 mars 1681, comm peintre d'ornements, mourut le 3 avril 1713, à l'âge de 75 ans. Ils étaient deux frères qui peignaient les grotesques et autres ornements des plafonds et lambris des appartements royaux du Louvre t des Tuileries. J. Lemoyne en a même gravé quelques trumeaux n concurrence de J. Berain. La Chalcographie du Louvre en posè de les planches.

de feu *Estienne Le Hongre* sculpteur de ses batimens en consideration des seruices de son Pere, *Sa Majesté* lui a accordé et fait don du logement de dessous la grande gallerie du Louure qu'occupoit cy deuant son dit pere, voulant qu'elle en jouisse aux mesmes honneurs priuileges etc etc. Mande et ordonne au sieur *Colbert Marquis de Villacerf* Surintendant et ordonnateur general de ses batimens de mettre la d. *Le Hongre* en possession du d. logement, etc. etc. Signé *Louis*, et plus bas *Phelipeaux*, et a costé est escrit —

Veu par nous Cons^er du Roy en ses Conseils, Surintendant et ordonnateur general, etc, fait a Versailles le septiesme jour de januier 1693, Signé *Colbert de Villacerf*.

XXI.

Aujourd'huy vingtième januier 1693. *Le Roy* estant a Versailles, Le Sr *Vigarani* gentilhomme Modenois a representé a Sa Majesté qu'elle l'auroit employé depuis plusieurs années pour la conduite et l'inuention des machines de ses balets, et luy auroit donné un logement sous la grande Galerie du Louure qui estoit auparauant luy occupé par le S. *de Metezeau* Inge-

(1) Au lieu de prendre nos notes sur Metezeau dans les *Vies des fameux architectes*, de Dargenville le fils (Paris, Debure, 1787, p. 321), nous trouvons plus juste de les emprunter à la source, moins connue, où Dargenville a puisé lui-même sans l'indiquer; nous voulons parler de l'*Histoire de la ville de La Rochelle et du pays*

nieur, Lequel logement il a jusques à present occupé sans trouble, Mais comme il ne luy en a point esté expedié de breuet ainsy qu'aux autres qui occupent de

---

d'Aulnis, par Arcere (La Rochelle, Desbordes, 1757), tome II, pag. 268 et 707. Arcere tenait lui-même ses documents d'un M. Rotrou, de Dreux, descendant de Metezeau du côté maternel, et sans doute par le côté paternel du grand tragique Rotrou, lequel était né et mourut dans cette même ville de Dreux.

« Clement Metezeau, architecte et ingenieur du roi Louis XIII, etait fils de Thibaut Metezeau, architecte de Henri IV, et petit fils de Thibaut Metezeau qui bâtit le grand portail de Dreux et la tour de St Vincent. Clement Metezeau eut pour oncles Louis capitaine des Thuileries, Jean conseiller et secretaire de Madame la duchesse de Bar, sœur d'Henri IV, et Paul prêtre de l'Oratoire, celebre prédicateur et ecrivain estimé. Clement Metezeau a bâti entre autres ouvrages la partie de la galerie du Louvre qui donne sur le quai, depuis le premier guichet du côté des Thuileries jusqu'au Louvre. Il a orné cet édifice de petits pilastres et de bossages vermiculés d'un goût admirable; il a élevé à l'eglise de St Pierre de Dreux sa patrie, le portail des Morts que les plus habiles architectes viennent voir par curiosité. Ce portail est à peu près dans le goût de celui qui depuis a été élevé à l'eglise de St Germain à Paris, qu'on regarde comme un beau morceau d'architecture. L'Hôtel de Longueville a été construit sur ses plans, et l'illustre architecte Blondel ayant été chargé par le roi en 1670 de donner des dessins pour l'embellissement de Paris, s'assujetit à suivre l'ancien ouvrage de la porte de St Antoine du à Clement Metezeau; il se contenta d'y ajouter une porte de chaque côté. » — Les travaux de Clément Metezeau au Louvre, pour la décoration de la grande galerie, et la faveur dont avait joui son père auprès de Henri IV, faveur qu'il avait méritée sans doute par sa part de travaux dans la construction de la même galerie, lui étaient certes bien des titres suffisants pour occuper un logement au Louvre, même avant qu'il n'eût gagné une immortelle renommée par sa fameuse imagination de la digue de La Rochelle, dont il vint offrir le secours au roi et à Richelieu. Cette digue qui « avait 740 toises d'une terre à l'autre, suivant les mesures prises par M. Masse, ingenieur ordinaire du Roi (vers 1710), fut commencée le 30 novembre 1627 ; elle partait d'un côté de l'avant-port au bas d'une pente dominée par le Fort-Louis et se terminait à l'autre côté dans l'anse des Meuilles. Cet ouvrage fut exécuté par Jean Theriot, maître maçon de Paris, qualifié ingénieur-architecte des bâtimens du Roi dans l'épitaphe placée sur son tombeau dans la chapelle du Rosaire (église paroissiale d'Hiers, près de Villeneuve-Saint-Georges, diocèse de Paris). Il est marqué

pareils logemens, Il a suplié Sa Majesté d'y pouruoir : Et voulant continuer à le traiter fauorablement, *Sa Majesté* luy a de nouueau en tant que de besoin accordé et fait don du dit logement pour en joüir aux mêmes priuileges et exemptions dont joüissent ceux qui sont logez sous la d. galerie. *Mande* et ordonne au S. marquis de *Villacerf* SurIntendant et ordonnateur gnal de ses Bâtimens de le maintenir en possession du dit logement en vertu du present breuet que Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy Cons^er^ Secr^re^ d'Estat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis*, et plus bas *Phelypeaux*, et plus bas est escrit —

---

dans cette épitaphe que son industrie et son zèle ont paru dans le bastiment de la fameuse digue qui a reduit La Rochelle à l'obéissance du Roi. — Theriot est mort le 24 janvier 1647. C'est au sujet de la digue de Metezeau que M. Foucauld, avocat au conseil, son gendre, fit les quatre vers suivants pour être mis au bas du portrait de son beau-père :

Hæretico palmam retulit Metesœus ab hoste
Cum Rupellanas aggere cinxit aquas,
Dicitur Archimedes terram potuisse movere,
Æquora qui potuit sistere, non minor est.

Marie Metezeau, fille de Clément, et femme de M. Foucauld, avocat au conseil, le rendit père de Nicolas-Joseph Foucauld, successivement procureur général aux requêtes de l'hôtel, avocat général au grand-conseil, maître des requêtes, procureur général de la commission établie pour la recherche de la noblesse, intendant de Montauban, de Caen, de Pau et de Poitou, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et grand antiquaire. On trouve son éloge dans le tome V, p. 395, de l'Académie des inscriptions, et dans l'épître dédicatoire de l'*Hist. de l'Acad. de Soissons*, par Julien d'Hericourt. » (*Voir* aussi l'*Histoire de l'Acad. des inscriptions*, tome II, p. 223.) Ce Foucauld est le célèbre protecteur de Lafage et de Segrais.

Veu par nous Con^er du Roy en ses Conseils sur Intendant et ordonnateur gnal des Batimens Jardins arts et manufactures de Sa Majesté le present breuet pour joüir de l'effet d'iceluy par le d. S. *Vigarani* suiuant l'intention de Sa d. Majesté. fait à Versailles le premier jour de feburier 1693. Signé *Colbert de Villacerf.*

XXII.

Aujourd'huy douziesme Decembre mil six cens quatre vingt treize. Le Roy étant à Versailles, voulant gratiffier et traitter fauorablement *Augustin François Bidault* l'un de ses valets de chambre et orlogeurs, *Sa Majesté* lui a accordé le logement et les Boutiques sous la gallerie du Louure que possedoit feu *Henry Auguste Bidault* son pere vaccants a present par son deceds, pour par luy y loger doresnauant et en joüir ainsy et en la mesme maniere qu'en joüissoit son d. pere et qu'en joüissent les autres artisans qui occupent de semblables logemens sous la d. gallerie et ce tant qu'il plaira a Sa Majesté, Laquelle mande et ordonne au Sr Marquis de *Villacerf* sur Intendant et ordonnateur g^al de ses Bâtimens de l'en faire joüir pleinement et paisiblement en vertu du present breuet que Sa Majesté a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy Con^er Secr^re d'Estat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*, et a costé est écript —

Veu par nous Con^er du Roy en ses Con^els Sur Intendant et ordonnateur gnal des Bastimens, Jardins, etc. fait a Versailles le xvie decembre 1693. Signé *Colbert de Villacerf.*

XXIII.

Aujourd'huy seisième feurier 1694. *Le Roy* etant a Versailles, voulant traitter fauorablement *Etienne Baudet* graueur ord^re de Sa Majesté en consideration de ses seruices et de la capacité qu'il s'est aquise en la d. profession, Sa Majesté lui a fait don du logement dans les galleries de son château du Louure qu'occupoit feu *Lherminot* brodeur : veut et entend qu'il en jouisse aux mêmes auantages qu'en a joüi ou du joüir le d. *Lherminot* et qu'en jouissent les autres artisans que *Sa Majesté* loge dans ses galeries du Louure, *mande* pour cet effet au Sur Intendant et ordonnateur gnal de ses batimens de faire jouir paisiblement le d. *Baudet* du d. logement, sans souffrir qu'il y soit troublé, en vertu du present breuet, qu'elle a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy Con^er Secr^re d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*, et plus bas est escrit —

Veu par nous Con^er du Roy etc, etc; fait à Versailles le 20 feurier 1694. Signé *Colbert de Villacerf.*

XXIV.

Aujourd'huy 22 *aoust* 1694. *Le Roy* estant à Versailles, bien informé que *Jacques Thuret* fils d'*Isaac Thuret* orlogeur s'applique à se rendre capable dans sa profession, et voulant Sa Majesté l'y exciter par une grâce qu'elle n'accorde qu'aux excellens ouuriers, *Sa Majesté* lui a accordé le logement sous la grande Gallerie du Louure occupé par le d. *Thuret* son pere pour n'en joüir cependant qu'apres le deceds du d. *Thuret* pere, ou de son consentement pendant sa vie, et ce tant qu'il plaira a *Sa Majesté*. laquelle *mande* et ordonne au Sur Intendant et ordonnateur general de ses Batimens de mettre le d. *Thuret* fils en possession du d. logement, lorsque le cas arrivera, et l'en faire joüir conformement au present breuet, etc, etc; Signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*.

Veu par nous Con^er du Roy en ses Conseils, Sur Intendant et ordonnateur general des Bâtimens, jardins, arts, etc. etc. fait a Versailles le XXXIe aoust 1694. Signé *Colbert de Villacerf*.

XXV.

Aujourd'hui vingt neufième juillet mil six cens quatre vingt dix sept, Le Roy etant à Versailles, voulant traiter favorablement *Antoine Coypel fils Peintre* en consideration de la Capacité qu'il s'est aquise dans

son art dont il a donné des preuves par plusieurs beaux ouurages qu'il a faits pour le service de Sa Majesté elle luy a accordé et fait don du logement qu'*occupoit cy deuant le nommé Merlin orféure* sous les galeries du Louure voulant que le dit Coypel jouisse du d. logement aux mesmes honneurs, privileges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logé sous les dites galeries et ce tant qu'il plaira a sa Majesté laquelle mande et ordonne au sieur marquis de Villacerf Sur-Intendant et ordonnateur general de ses bâtimens, de l'en mettre en possession et l'en faire jouir conformement au present Breuet que sa Majesté a pour asseurance de sa volonté signé de sa main et fait contre-signer par moy Conseiller et secretaire d'Estat et de ses commandemens et finances Signé Louis et plus bas Phelypeaux et a côtté est ecrit :

Veu par nous Conseiller du Roy en ses Conseils Sur-Intendant et ordonnateur general des bâtimens, Jardins arts et manufactures de Sa Majesté le présent brevet pour jouir de l'effet d'iceluy par le d. Antoine Coypel fils suiuant l'intention de sa dite Majesté fait a Marly le septième jour d'aoust mil six cens quatre vingt dix sept signé Colbert de Villacerf

XXVI.

Aujourd'hui vingt sept^e auril mil six cens quatre

vingt dix huit, le Roy estant à Versailles, bien informé de l'experience que *Etienne Baudet* graueur s'est acquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a faits pour le seruice de *Sa Majesté* et voulant en cette considération le traitter fauorablement, *Sa Ma^té* lui a accordé le logement au dessous de la grande galerie du Louure, vacant par la mort de *Claude Bouzonnet Stella*, pour par le d. *Baudet* jouir du d. logement aux mêmes honneurs, privileges et exemptions dont jouissent les autres artisans qui sont logez sous la d. galerie, et ce tant qu'il plaira à *Sa Majesté* laquelle *mande* et ordonne au Sur Intendant et ordonnateur general de ses bâtimens, arts et manufactures de france de mettre le d. *Baudet* en possession du logement et l'en faire jouir conformement au pnt breuet que *Sa Majesté* a pour assurance de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moy con^er secretaire d'Etat et de ses commandemens et finances, signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*, et a côté —

Veu par nous Conseiller d'Etat Sur Intendant et ordonnateur gnal des Bâtimens, Jardins, Arts et manufactures de Sa Majesté, le present breuet pour jouir de l'effet d'iceluy par le d. *Estienne Baudet* suiuant l'intention de sa d^e majesté. fait a Paris le cinquième may MDC quatre vingt dix huit. Signé *Colbert de Villacerf*.

XXVII.

Aujourd'hui vingt septe auril mil six cens quatre vingt dix huit, Le Roy estant à Versailles, bien informé de l'experience que *Antoine Coisuox* (1) sculpteur s'est acquise dans son art dont il a donné des preuues par les ouvrages qu'il a faits pour le service de *Sa Majesté* et voulant en cette consideration le traitter fauorablement, *Sa Majesté* lui a accordé le logement qu'occupoit *Etienne Baudet* graueur auquel il en a été donné un autre, pour par le d. *Coisuox* jouir du d. logement aux mêmes honneurs, etc. etc. *mande* et ordonne au SurIntendant et ordonnateur gnal de ses Bâtimens, arts et manufactures de France, de mettre le d. *Coisuox* en possession du d. logement et l'en faire jouir conformement au pnt breuet, etc. etc, signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*.

Veu par nous Coner d'Estat, SurIntendant etc. fait à Paris le cinquième may MDC quatre vingt dix huit. Signé *Colbert de Villacerf*.

XXVIII.

Aujourd'huy vingt septe auril MDC quatre vingt dix

---

(1) Antoine Covzevox, le fameux sculpteur, était né à Lyon en 1640; après avoir passé par toutes les dignités de l'Académie et toutes les faveurs de la cour et de la renommée, il mourut le 10 octobre 1720, à 80 ans.

huit le Roy estant a Versailles, bien informé de l'experience que *Jean Mauger* graueur s'est acquise dans son art, dont il a donné des preuues par les ouurages qu'il a faits pour le seruice de *Sa Majesté*, et voulant en cette consideration le traitter fauorablement, *Sa Majesté* luy a accordé le logement au dessous de la grande galerie du Louure vacant par la mort de *Jean Charles François Cheron* (1), pour par le d. *Mauger* jouir du d. logement aux mêmes honneurs etc. etc. Mande et ordonne au SurIntendant etc. de mettre le d. *Mauger* en possession du d. logement, etc. etc. Signé *Louis* et plus bas *Phelypeaux*.

Veu par nous Cons^er^ d'Estat SurIntendant etc. fait a Paris le cinquième may MDC quatre vingt dix huit. Signé *Colbert de Villacerf*.

XXIX.

A Paris le 25 januier 1716.

J'ay l'honneur de vous enuoyer, Monsieur, les Breuets que j'ay expedié pour les logemens aux Galeries du Louvre des Srs Fremin, et Nocret suivant les memoires que vous m'auez adressez, Je suis auec beaucoup d'attachement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur

LAVRILLIERE.

---

(1) Jean-Charles-François Cheron fut reçu de l'Académie comme graveur de médailles le 3 août 1676; il mourut à l'âge de 55 ans, le 18 mars 1698.

XXX.

A M. le marquis de Marigny.

A Versailles, le 27 septembre 1765.

Je joins icy, Monsieur, les six Brevets de dons de Terreins que le Roy a faits en faveur des s^rs de Gillet, Filleul et Hazon, et de Logemens aux Galleries du Louvre en faveur des s^rs Jacquemin, Roettiers et de Pariceux, j'y joins aussi celui de Premier Peintre du Roy en faveur du s^r Boucher (1), dont vous avés demandé l'expedition à M. le Comte de St Florentin. Sa Maj^té ayant bien voulu agréer qu'ils fussent expédiés, j'ay l'honneur de vous les adresser et celui d'etre tres parfaitement Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

BERTIN.

XXXI.

FRANÇOIS-THOMAS GERMAIN,

Dépossédé de son logement du Louvre en 1765.

François-Thomas Germain, orfèvre du roi, et qui occupait aux galeries du Louvre le même logement, sans doute, qu'y avaient

(1) C'est le célèbre François Boucher, premier peintre du roi Louis XV; il était né à Paris en 1704, et mourut le 30 mai 1770, âgé de 66 ans. Son siècle est plein de lui, presque autant que de Voltaire.

tenu du roi son père et son aïeul, tomba dans une faillite énorme. Il ne devait guère moins de 2 millions 400,000 livres. Dans les derniers jours d'avril 1765, 180,000 livres d'effets commerçables et exigibles ayant été protestés par lui, il se trouva en faillite ouverte, et, dès le 1er mai, ses créanciers unis firent apposer les scellés et saisir chez lui. Trois mois et demi après, le 14 août 1765, l'affaire de Germain n'étant plus susceptible d'accommodement, M. de Marigny mit l'événement sous les yeux du roi et proposa de retirer à Germain son logement des galeries. « Sur le point d'arriver au fatal moment où il devait quitter le Louvre, » comme il dit lui-même au début du *Mémoire justificatif* qu'il présenta alors — à M. de Marigny sans doute, — il voulut laver les deux grands chefs d'accusation : sa suspension de payements et la conduite déréglée qui l'y avait amené. « Il était notoire, en effet, qu'il tenait un état fastueux et qu'il avait des maîtresses dispendieuses, comme des filles de théâtre. »

« Votre équité, Monsieur, repondait Germain, ne me permet pas de croire que vous laisserez perdre une famille et anéantir un commerce qui subsiste depuis si longtemps de pere en fils, un commerce qui faisait honneur à la France, et qui avec l'étranger montait à trois millions par an. Où trouvera-t-on un artiste, même sous les galeries, qui par ses talens produise ce revenu à son Roi. C'est cependant la perte de cet artiste que l'Envie et la Jalousie ont juré..... La Grandeur du Roi mon maître, l'amour que j'ai pour lui, pour ma Patrie, les derniers avis d'un pere mourant, la gloire du titre que je porte, l'envie de faire honneur à la France par mes ouvrages, la décence et le respect dus aux Grands que je recevais chez moi par etat, le desir d'être utile à l'Etranger, le soin de l'at-

tirer dans mon commerce et de le frapper par un dehors seduisant, font aujourdhui mon crime, puisque ce sont les seuls objets qui m'ont entrainé malgré moi dans ce faste qu'on me reproche et qui n'était qu'une suite necessaire de ces derniers avis d'un pere me recommandant de soutenir son nom avec honneur et d'établir à la Nation un Magasin general d'orfevrerie et de differentes pièces les plus rares. Ce magasin est préparé par le fonds de modeles dont j'ai parlé. C'est là où toutes les Nations se trouvent servies et puisent dans ce recueil de modeles. »

Il faut, pour explication, retourner ici quelques pages.

« Lorsque le Roi, en survivance de mon pere, a bien voulu m'honorer du titre de son orfevre, avait déjà dit Germain, j'ai cru devoir y repondre en donnant à mon commerce toute l'étendue dont il est susceptible ; entreprise qui en partie n'a pas peu contribué au dérangement de mes affaires, n'ayant eu pour patrimoine que cinquante mille livres dont partie m'a été comptée en modeles, dessins, ustanciles, et 30 mille livres payées comptant formaient ma caisse.... Les gains de mon commerce existent, ils ont été employés en établissements et fonds de modeles, ce qui forme aujourd'hui un objet de près de six cens mille livres, objet qu'on ne peut estimer plus bas. Un pareil fond ne peut être l'ouvrage d'un homme enseveli dans la mollesse et la débauche, mais au contraire celui d'un

homme jaloux de son cabinet et toujours à la tête de son atelier; c'est ainsi que Germain s'est comporté et rien ne s'exécute que d'après ses dessins..... Se peut il qu'un Établissement si précieux, fruit d'un travail de trois générations de mes ancêtres et de dix sept ans de moi, ne puisse parler en ma faveur; la mémoire d'un pere si cher à la France ne peut elle se faire entendre au dessus des cris des ennemis qui m'environnent et qui n'ont jamais quitté de vue ma perte. »

Les réclamations de Germain n'avaient point réussi auprès de Louis XV. En 1776, à l'avénement du nouveau roi, il reprit espoir et redemanda avec instance son logement du Louvre, faveur qui, dans sa pensée, équivalait à une sorte de réhabilitation. En vain invoqua-t-il les recommandations de M. de Maurepas et de M. le contrôleur-général, les conseillers de Louis XVI maintinrent la disgrâce de Germain, qui demeurait alors dans la maison de M. Dapché, orfèvre, rue de la Vannerie, proche la Grève. Un *Mémoire* sévère et implacable fut rédigé *pour être mis sous les yeux du roi*, en réponse au nouveau et très-volumineux plaidoyer que Germain avait présenté au jeune roi. Son réfutateur, accablant sa mauvaise foi des plus rudes arguments, concluait que :

« La moindre peine qu'il eût méritée était la privation d'une grâce qui n'est faite que pour des gens qui au talent réunissent une probité intacte.... Il ne pouvait rester aux galeries du Louvre sans donner occasion au public de dire que la maison du Roi etait l'asile d'un banqueroutier.... Enfin le sieur Germain etait entierement mal fondé à demander d'être réintégré dans un logement aujourd'hui occupé par un artiste qui le tient en vertu d'un brevet du Roi.

« Quant aux talens dont le Sr Germain fait un étalage perpetuel, je me suis informé de personnes qui ne courent point la même carrière, s'ils avaient quelque réalité. Elles m'ont dit qu'ils etaient des plus médiocres ou absolument nuls. Il n'a jamais gagné une seule petite médaille pendant plusieurs années qu'il a suivi les leçons de l'Academie. Comment aurait il tout à coup acquis ces talents sublimes qui suivant lui occasionnaient la jalousie et la rage de ses confreres. Enfin si le Sr Germain avait les talents qu'il s'attribue, rien ne l'empêcherait d'en faire usage aujourd'hui du moins à la solde et sous le nom de quelqu'un de ses anciens confreres. Mais tout s'est éclipsé avec le beau cabinet de modeles que son père, qui était un homme à talent, lui avait laissé. »

MÉMOIRE

POUR LA DÉCORATION INTÉRIEURE

DU

PALAIS DES TUILERIES

Daté du 23 novembre 1744.

L'actualité des grands travaux de décoration, qui viennent de s'achever dans les diverses salles et galeries consacrées dans le Louvre lections nationales, m'engage à publier cette pièce, conservée au- à nos coljourd'hui dans les archives du Musée. Sa principale curio-

de nous montrer en quel état de dispersion et d'inutilité se trouvait alors la collection du roi, et le mot *Veu* écrit à sa marge, lui donne un caractère officiel.

Le Roy possède une quantité prodigieuse de tableaux et de curiositez de tous genres et de touttes especes.

Les tableaux sont répandus dans toutes les maisons royalles, meme dans celles où le roi ne va pas ou rarement et dans les différents gardes meubles de ces maisons.

Outre ceux qui sont placez dans les grands et petits appartements du chateau de Versailles, il y en a un très grand nombre à Versailles à l'hostel de la Surintendance, à la garde de M. Portail ; ils y sont comme en magasin. Il y en a aussi dans le garde meuble du chateau de Versailles. Il y en a à Paris, au Louvre, dans la gallerie ditte d'Appollon, entre autres les Batailles d'Alexandre de M. Lebrun. Il y en a aussi beaucoup dans cette gallerie enfermez dans des armoires, qui sont fort beaux ; M. Bailly garde des tableaux du roi en a la clef.

Il y en a aussy au Louvre dans la grande gallerie, où sont les plans, entre autres des copies d'après le Carache par Mrs Boulogne ; ces copies sont très belles et d'autant plus prétieuses que les tableaux originaux sont à Rome, et tout gastez.

Ne pourrait-on pas en choisir de convenables pour en orner la galerie du palais des Thuilleries, dite des

Ambassadeurs : pour cela on pourrait la meubler de damas cramoisy. Dans tous les palais d'Italie et autres, les murailles des appartements et des galleriés sont couvertes de tableaux, ces murailles ne sont même que peintes en blanc ou en couleur de pierre, et cela ne fait point mal, les chambres en paroissent plus grandes et plus claires.

Outre les tableaux qui seroient dans la galerie du Palais des Thuilleries, ne pourrait-on pas l'orner de tables de marbres, de marqueteries, etc., de torchères ou candelabres dorez, de lustres, de scabellons avec des bustes grands et petits de marbre et de bronze. Il y en a une grande quantité dans tous les magasins des batiments du roy, dans les différents garde meubles des maisons royalles et au Louvre dans la salle dite aujourd'hui des Antiques, et qu'on appelloit autrefois la salle des Suisses au rez de chaussée ; M. de Foncemagne en a la garde. Il y a aussy dans cette salle plusieurs figures de marbre grandes et petites, antiques et modernes, dont on pourrait tirer party au lieu de les laisser inutiles et dans des endroits où elles ne sont vues de personnes. Il y a aussi de précieux fragmens dans le corridor vouté qui est au dessous de la belle colonnade du Louvre du coté de Saint Germain de Lauxerrois. On pourroit mettre sur les tables de la gallerie du palais des Thuilleries, des bronzes, des vases, des porcelaines, des girandoles de cristal, de bronze doré et autres. Il y a de tout cela et en quantité

dans les gardes meubles de Paris, de Versailles et autres : Il y a même des figures d'argent qui quoy qu'elles ne soient pas si estimées des connaisseurs que celles de bronze ne laissent pas que de parer ; cela a un air de richesse qui ne sied point mal dans un palais. Tous les princes d'Allemagne et d'Italie sont fort riches en cette sorte de parure. Dans le garde meuble de Versailles, il y a une tres grande quantité de curiositéz de la Chine, entre autres des armes, des cabinets, des coffres, des bahuts et cetera, dont on pourroit tirer un tres grand party pour orner la gallerie des Thuilleries dans les trumeaux et ailleurs, où le jour n'est pas favorable aux tableaux.

Il y aurait un moyen bien aisé d'orner les grandes pièces des differents appartements et galeries des maisons royales, et à bien peu de frais. Le voicy : tous les tableaux d'après lesquels on a fait des tapisseries aux Gobelins et d'après lesquels on n'en fait plus restent aux Gobelins roulez et s'y pourrissent, cest le plus grand dommage du monde ; il y en a de fort beaux, il faudrait les faire rétablir, et les encadrer dans des panneaux de menuiserie qui coûteroient moins que des bordures sculptées et dorées ; ces panneaux pourroient estre peints en couleur de pierre, vernis, ou en blanc seulement.

LETTRE DE LOYS MOURIER

YMAGIER

Communiquée par M. Charles Grandmaison.

La lettre suivante, qui nous est communiquée par M. Charles Grandmaison, existe en original au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans un recueil composé de lettres adressées à Louis XI et faisant partie du fonds de Gaignières (n° 372). Elle est sans suscription ; mais il est à peu près certain qu'elle n'est pas adressée au roi. Comme Jarzé, lieu duquel la lettre est écrite, était un marquisat de l'Anjou appartenant à l'un des généraux des finances de Louis XI, Jean Duplessis Bourré, et que celui-ci y fonda un chapitre vers l'an 1500, il est plutôt à croire que la lettre lui est adressée. Nous ferons aussi remarquer que la lettre implique que Louis Mourier était venu travailler à Jarzé et n'en était pas.

Mon tres honoré Seigneur, je me recommande humblement à votre bonne grace. Monseigneur, plaise vous me mander en quel lieu de l'eglise j'assoierai la besoigne que je vous ay faite, et envoier gens se bien cognoissans en art d'ymagerie pour veoir s'elle est telle que je la vous ay promise, ce que je crois quelle soit et mieulx. Le plège, que je vous ay baillé, vieulx avoir à descharge et aussi me vieus-je descharger de la besoigne et du louage du logeis, où elle est icy. Il me faut aller besoigner ailleurs qu'icy, pour veoir si je le proffiteray mieux que je n'ay icy.

Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue. Jarzé, ce 21 jour de juilliet.

Votre très humble serviteur,

LOYS MOURIER.

CLAUDE MELLAN

(D'ABBEVILLE)

Communiqué par M. HAURÉAU et annoté par M. ANATOLE DE MONTAIGLON.

Les trois pièces suivantes, qui existent aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et nous ont été indiquées par M. Hauréau, à la bienveillance duquel ce recueil a déjà et aura encore, nous l'espérons, plus d'une obligation, sont de deux natures : les unes se rapportent à la date de la naissance de Mellan, l'autre est une lettre même du célèbre graveur abbevillois.

L'extrait de baptême est précieux, car il rectifie la date seulement approchante qui en a toujours été donnée. Je ne parle pas des dates de fantaisie mises sur ses portraits d'Odieuvre; dans celui gravé par Elisabeth Marlié Lépicié, on le fait mourir à l'âge de 94 ans, ce qui le ferait naître en 1594; au bas du portrait même de Mellan, coupé par Odieuvre pour être mis au format de sa collection, on va plus loin encore dans l'autre sens, car on le dit âgé à sa mort de 44 ans, ce qui le ferait naître en 1644, après la moitié de ses chefs-d'œuvres. Je parle de la meilleure date qu'on donne, celle de 1601. Il paraît même qu'elle résultait de son épitaphe; car en l'indiquant à Saint-Germain-l'Auxerrois, Piganiol, assez exact en ces matières, le dit mort le 9 septembre 1688 à l'âge de 87 ans. Rien n'est si fréquent que ces inexactitudes de quelques années.

Avec l'extrait de baptême nous avons cru devoir imprimer la lettre du curé de Saint-Wulfran; si elle n'ajoute pas de renseignements nouveaux, elle nous apprend au moins que c'est un autre artiste, Héquet, graveur aussi, mais encore plus éditeur, qui lui avait demandé cette recherche. L'on sait d'ailleurs qu'il était d'Abbeville; mais la phrase : « Votre sœur Thérèse, notre voisine, » qui le prouverait, explique en même temps l'intérêt qu'il prenait à ce qui touchait un confrère et un compatriote. Quant à la lettre de Mellan, adressée au plus important éditeur de gravures dans le second tiers du dix-septième siècle, c'est un fragment de l'énorme

correspondance que celui-ci a entretenue avec tous les artistes de son temps ; il paraîtrait même qu'il les avait gardées avec soin et qu'une partie au moins passa après sa mort, probablement avec des planches de son fonds, entre les mains du père de Mariette; car on verra assez souvent dans les notes de celui-ci : « Mon père avait une lettre de.... adressée à François Langlois, dit Ciartres, » ou encore : « je trouve dans une lettre de.... à François Langlois. » Que cette correspondance nous serait précieuse, et, si on la retrouvait maintenant, que d'éclaircissements elle nous donnerait! Avec les notes perdues de Marolles, avec celles aussi que Vignon paraît avoir écrites, si l'on en croit les marges de l'*Histoire de Blois* de Bernier, ce serait la plus riche source de renseignements sur les artistes de la première moitié et du milieu du grand siècle.

La lettre porte pour suscription : « Monsieur — Monsieur Hecquet, graveur — en la place de Cambray à Paris. »

Monsieur

Aussitôt votre lettre receue, jay cherché le baptistaire que vous désirez. Je l'ay trouvé enfin, le 23e de may 1598. Il n'y est parlé aucunement de sa mère ni de la profession de son père. Je vous l'envoye tel que je l'ay trouvé. Je me suis informé de quelqu'ancien du quartier ; on n'en a pas de connoissance; il faut que le père et la mère soient morts, il y a très longtems, et que la personne s'en soit allé fort jeune à Paris et depuis est demeuré inconnu au païs; au reste, je vous envoye ce que j'ay trouvé; je voudrois en trouver plus.

Je ne say que depuis quelques mois la mort de votre chère fille; je ne doute pas que cette perte

n'ait été sensible autant à sa chère mère qu'à son cher père ; je vous assure que j'ay pris beaucoup de part à votre douleur. Permettez que j'aye l'honneur d'assurer de mes respects Mme votre épouse. Votre sœur Thérèse, notre voisine, se porte bien et vous salue.

Faites moi l'honneur de me croire,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. M. MAUCHEMBERT

Curé de Saint-Vulfran de la Chaussée.

A Abbeville, ce 4 septembre 1735.

Extrait des registres aux baptêmes, sépultures et mariages de Saint Vulfran de la Chaussée à Abbeville, diocèse d'Amiens, généralité de Picardie, pour l'année mil cinq quatre vingt dix huit.

Le vingt trois jour de may mil cinq cens quatre vingt dix huit fut baptizé Claude Melan fils de Claude (1). Le parrins Nicolas Maillard et Robert Mauchant, la marrinne Maillard.

Je soussigné, prêtre curé de la paroisse de Saint Vulfran de la Chaussée à Abbeville, certifie le présent extrait conforme à son original. En foy de quoy j'ay

---

(1) Florent Le Comte (éd. de Bruxelles, T. III, p. 393) nous apprend qu'il était receveur du domaine à Abbeville ; dans la notice de la collection d'Odieuvre, il est devenu N. Mellan ; nouvel exemple de cette perpétuelle confusion de l'N qui commence par vouloir dire : prénom inconnu, et qui finit par devenir Nicolas ou tout autre nom commençant par un N.

signé ce jourd'hui troisième jour de septembre mil sept cens trente cinq.

F. M. Mauchembert
prêtre curé de St Vulfran de la Chaussée.

Monsieur, j'ay receu la vostre du 27 janvier, par laquelle vous marquez m'avoir escrit plusieurs fois; mais vous me donnez subiect de croire le contraire, sachant bien que vous avez receu de mes lettres par Monsr de Vallauez et un portrait de M. du Peiresc (1), sans m'en auoir donné aucune nouuelle, ni de mon frère, par la lettre que ie vous auoiē prié de luy donner. Je ne vous parle point des lettres que ie vous ay escrites, il y à long temps, touchant du plus belle asortiment quy estoit en Italie; ie pouuois uous y seruir de beaucoup et auoiē desir de uous auancer l'argant ou répondre pour uous, d'autant que il n'y auoit rien à perdre, ny pour l'un, ny pour l'autre, à cause que ie vous ay toujours cognu gallant homme, et, quand il uous plaira me commander, ie vous ser-

---

(1) Ce portrait de Peiresc, fait en pendant d'un portrait de Gassendi, est daté de 1637, l'année même de la mort de Peiresc arrivée en 1636; Mellan en avait dû prendre le dessin en 1634 ou 1635, temps pendant lequel il demeura à Aix comme le prouve la curieuse suite de planètes astronomiques : « Phasium lunæ icones quas anno salutis 1634-1635 pingebat ac sculpsit Aquis Sextiis Claud. Mellan Gallus præsentibus ac flagitantibus illustribus viris Gassendo et Peyreschio. » Son portrait nous apprend qu'il était à Rome en 1635, et une autre pièce qu'il y était en 1636. C'est donc en revenant d'Italie qu'en 1637 il se retrouvait à Aix.

uiray de cœur et d'affection. Je vous suis obbligé de la peine que vous auez prise pour l'amour de moy, quand uous m'auez escrit ce que l'on uous à dict de mon affaire en Angleterre. J'en ay entendu parler, il y a quelque [temps], mais ie n'ay poinct heu d'assurance, c'est pourquoy il uous plaira en ecrire un peu, puisque l'on c'est adressez à vous, ce ser [a pour] vous y servir aussi bien qu'à Paris (1). Pour les bons aduis que uous me donnez de la peinture, ceulx, qui vous les ont dites, ne sont pas bien informez ; car c'est tout au contraire. Lorsque i'estois à Rome, je donnois les occasions aux aultres; je crois que uous en scavez quelque chose. La gallerie de Gennes, ie ne l'ay poinct voulu faire; je vous parle de Gennes parce que uous m'en parlez. Pour tant d'aultres occasions, il y aurait

(1) Il est presque certain que cette affaire d'Angleterre est la proposition qui fut faite à Mellan de se fixer à Londres. Voici comme en parle Florent Le Comte (T. III, p. 394), avec une erreur facile à reconnaître : « Le succès de ses ouvrages lui attira l'estime « de Charles II, roi d'Angleterre, qui lui fit proposer des appointe- « mens fort favorables, au cas qu'il voulut passer dans ses états; « mais l'amour de la patrie se montrant supérieur à tous les avan- « tages qu'on lui offroit, suspendit un peu de tems tous ses des- « seins; de manière qu'étant revenu en France, il prit femme à « Paris en 1654, où il fit son établissement. » On a vu qu'il faut lire Charles Ier, car Charles II ne monta sur le trône qu'en 1666, et le fait s'est passé avant 1654. Malheureusement l'humidité a ici et dans le post-scriptum détruit le papier à l'endroit où la lettre était pliée ; tout ce que nous avons restitué se trouve entre crochets. Nous ferons remarquer ce qui suit, les demandes que l'on faisait à Mellan de peindre, et l'excellent conseil que lui avait dû écrire Langlois de ne se pas laisser détourner de la gravure. On ne pouvait mieux comprendre les intérêts de l'art et de Mellan, qui, s'il n'eût été que peintre, ne serait qu'un des innombrables et pâles élèves de Simon Vouet.

trop à dire et à raconter : i'ay perdu l'amitié pour ne poinct prendre d'argent de certine personne. Basta, chacun scay ses affaires. Je me suis arretez pour grauer une chose fort nouuelle (1), que vous en serez bien ayse, parce que uous en pourrez auoir du profit. Vous pouuez iuger par là si ie m'amuse à chose que ie ne doibs ; ie ne lesse poinct de uous scavoir bon gré. Je suis

Monsieur

Vostre plus affectionné seruiteur

C. Mellan.

D'Aix, le iour du Charnaual 1637.

Si uous voiez Monsr Vignon, fa[ites lui], ie vous prie, un humble baise main de ma part, car ie suis bien son seruiteur et à M[ons^r Dau]id graueur ; ie luy ay escript à Gennes. Je uous suplie de demander à mon frère, si mon pe[re et ma] mere se porte bien et de m'en donner aduis ; vous me ferez un grand plaisir. Je seray [à Paris au]nouueau temps et plustost comme ie crois. Je bois à uostre santé et à tous uos am[is].

Monsieur Chartre dict
L'Anglois marchant libr^re
demeurant A Paris.

---

(1) Nous regrettons de ne pas pouvoir même supposer quelle est cette chose fort nouvelle. Nous ne connaissons de Mellan aucune pièce datée de 1638, et la seule datée de 1637 est le portrait de Peiresc cité au commencement de la lettre.

BILLET
DE MIGNARD ET DE DUFRESNOY
A LE BRUN

Communiqué et annoté par M. Anatole de Montaiglon.

On sait toutes les querelles de Le Brun et de Mignard, et comment ce dernier, aimant mieux être le premier chez les maîtres que le second à l'Académie, n'entra dans celle-ci que lorsqu'il put y remplacer son rival. A cause même de l'importance de Mignard, Le Brun aurait tenu d'autant plus à le mettre sous lui comme les autres, mais Mignard s'y refusa toujours. Le billet que nous publions est celui par lequel il exprime un dernier refus formel, et la politesse du regret y est si visiblement peu sincère que les démarches faites auprès de lui ne pouvaient plus être continuées. Nous l'avons trouvé dans une histoire manuscrite de l'Académie royale de peinture, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, et de laquelle nous avons aussi extrait ce qui a rapport à une querelle de Lebrun et d'Errard à propos de la décoration d'un salon du Louvre, passage curieux que M. de Chennevières publiera dans une histoire de la galerie d'Apollon. Cette histoire de l'Arsenal, — plus courte que celle conservée aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, mais toutes deux mériteraient d'être imprimées, — indique (p. 137) que le billet fut laissé au logis de Le Brun, sans doute à un moment où l'on était bien sûr de ne pas le trouver et qu'il était « gardé à l'Académie en la liasse cotée B. » On y remarquera l'expression si caractéristique de « votre académie » et aussi le détail nouveau que Dufresnoy a aidé Mignard dans ses travaux du Val-de-Grâce ; quant à leur étroite amitié il n'est pas besoin d'y insister, il suffira de renvoyer au petit livre de l'abbé de Monville.

Monsieur,

Nous nous sommes informez de votre Académie

entièrement ; on nous a assurez que nous ne pourrions pas en être, sans y tenir et exercer quelques charges, ce que nous ne pouvons pas faire, n'ayant ny le tems ny la comodité de nous en aquitter, pour être elloignez et occupez, comme nous le serons au Val de Grâce ; nous étions venus vous remercier de l'honneur que vous avez faite à vos très humbles serviteurs, Mignard et Dufrainoy, ce 12e feur 1663.

ANTOINE RIVALZ.

Mon ami Jules Buisson m'envoie de la Bastide d'Anjou, en Languedoc, l'extrait de naissance que je vais publier. On sait que cette petite ville, voisine de Toulouse, fut la patrie de Jean-Pierre Rivalz, peintre et architecte, père d'Antoine Rivalz, dont Dargenville nous a laissé une longue biographie. Notre pièce, qu'il ne faut point prendre pour l'acte de naissance ou de baptême de ce dernier, né à Toulouse, en 1665, prouve que sa famille était restée fixée dans la patrie de son père, et nous ne doutons pas que le parrain du nouveau-né ne soit bien véritablement l'illustre peintre languedocien, alors âgé de vingt-deux ans.

Est nay Anthoine Riual le 17 nouuambre 1687 fils de michel riuals et de demoiselle paulo faugere maries et a etté Baptise le 18 du courant dans leglise de la bastide daniou parmoy Guilhaume Domerc pr. et uicaire du dit lieu le parrin a etté anthoine Riuals june et la marrine barthelemie faugere en prèsance de louys massip cirurgien et Jean pendaries signes avec moy. Massip, Pendaries Domerc pr. ainsi signés à l'acte.

FÉLIX LECOMTE.

Communiqué par M. Eud. Soulié, annoté par M. P. Mantz.

ETAT D'OUVRAGE DE SCULPTURE FAIT AU PAVILLON DE LUCIENE EN 1771 POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY, PAR LECOMTE, SCULPTEUR DU ROI, MEMBRE DE SON ACADEMIE ROYALLE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Savoir.

Un bas relief en Talc representant un Baccanal d'enfants de proportion plus grande que nature, et de forme circulaire, long de vingt deux pieds sur quatre de haut. Tant pour avoir fait le petit modele que pour l'avoir executé de la grandeur ci-dessus enoncée, l'avoir fait mouler et jeter en talc, fait transporter à Luciene, placer et réparer sur le lieu pour la somme de quatorze cent livres.

Arretté le present etat a somme de neuf cent soixante livres à Fontainebleau ce 28 octobre 1772.

LE DOUX.

Je soussigné reconnois avoir recû de madame la comtesse Du Barry la somme de neuf cents soixante livres pour solde du contenû en l'Etat de l'autre part suivant le reglement de M. Le Doux architecte y énoncé dont quitance. A Versaille le vingt trois janvier mil sept cent soixante et quatorze.

Aprouvé l'Ecriture cy dessus f.

LE COMTE.

Le sculpteur Félix Lecomte, sur lequel le document que nous

venons de reproduire fournit une note intéressante, était né à Paris le 16 janvier 1737. Elève de Falconet et de Vassé, il combina les manières de ses deux maîtres dans des œuvres d'une élégance un peu contournée et d'une grâce un peu fade. Mais alors on n'en jugeait point ainsi, et Lecomte remporta, en 1764, le grand prix de sculpture sur un bas-relief représentant le *Massacre des Innocents*. Un groupe important, *Phorbas détachant Œdipe*, le fit recevoir membre de l'Académie (1771), et sa gloire se vit bientôt accrue par la Vierge qu'il fit pour la cathédrale de Rouen (1775), et les statues de Rollin (1789) et de Fénelon (1791) que conserve encore la salle des séances de l'Institut. Lecomte remplaça Moitte à l'Académie des Beaux-Arts (1810) et mourut le 11 février 1817. Son éloge prononcé l'année suivante par Quatremère de Quincy est imprimé dans le *Recueil de notices historiques* que nous a laissé le secrétaire perpétuel de l'Académie. (1834. T. I, p. 62.)

En 1771, à l'heure où Ledoux, architecte ordinaire de Mme Dubarry, employa Lecomte aux travaux de décoration de Luciennes, notre sculpteur était au meilleur moment de son talent et de son succès. Le bas-relief qu'il exécuta pour la maîtresse du roi, — c'est Bachaumont (1) et Dulaure (2) qui nous l'apprennent, — ornait le péristyle de la façade du château. Ce *Baccanal d'enfants*, comme dit Ledoux, dut réussir, car deux ans après, nous voyons Lecomte occupé à modeler, mais cette fois avec Pajou, les quatre figures de femmes qui décoraient le vestibule de Luciennes, sortes de *torchères* destinées à porter des flambeaux et auxquelles — un auguste caprice l'avait voulu ainsi — les artistes donnèrent les traits de Mme Dubarry.

Mais la petite note de Ledoux présente, à l'égard du *Baccanal d'enfants*, une singularité qui nous frappe et que nous ne savons pas expliquer tout-à-fait. Il y est dit que le bas-relief de Lecomte aurait été *moulé et jeté en talc*. Or, d'après ce que nous croyons savoir, d'après ce que nous apprennent les livres les plus autorisés,

---

(1) *Mémoires secrets*, T. XXIV, p. 160.
(2) *Nouvelle description des environs de Paris*, 1786. T. II., p. 17 et 18.

le talc est une matière essentiellement impropre au moulage. Ledoux se serait-il mépris? Mais il était homme à connaître, surtout dans cet ordre de choses, le sens des mots qu'il employait, et nous savons d'ailleurs que Lecomte s'est plusieurs fois servi de cette substance, puisqu'au salon de 1775 il exposa un petit modèle *en talc*, de la vierge destinée à la cathédrale de Rouen. (Bachaumont, *Mémoires secrets*. T. XIII, p. 185.) Il faut donc, jusqu'à ce qu'un meilleur renseignement nous arrive, supposer que Lecomte, en pulvérisant cette matière rebelle et en la mêlant à du plâtre, la faisait assez malléable pour le moulage et obtenait ensuite en la laissant sécher une sorte de stuc brillant, poli et, pour ainsi dire, métallique.

OUVRIERS ITALIENS

EMPLOYÉS PAR CHARLES VIII.

M. Fillon, dont on connaît l'intéressante description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), nous écrit la lettre suivante ; elle est à la fois une très-bienveillante marque de sympathie, et un trop curieux complément de l'une des pièces publiées dans ce recueil, pour que nous n'en fassions pas jouir nos lecteurs.

Fontenay-Vendée, 15 juillet 1851.

Monsieur,

La lecture des notes ajoutées par M. A. de Montaiglon à l'*Etat des gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII*, que vous avez publié dans vos *Archives de l'art français*, m'a remis en mémoire un document fort curieux relatif à la conquête du royaume de Naples. Il se rapporte à l'époque précise de l'arrivée en France de la petite colonie de peintres, de sculpteurs et d'architectes, qui sema les germes de la transformation artistique opérée au seizième siècle. Cette pièce vous semblera, sans doute, digne d'intérêt, en ce qu'elle jette quelque lumière sur un point, demeuré obscur jusqu'ici, de notre histoire intellectuelle, dont il est toujours si important de constater les moindres phases.

L'influence des hommes, mentionnés dans l'état conservé à la Bibliothèque nationale, fut, en effet, immédiate, comme l'a très-bien dit votre collaborateur, et je suis tout-à-fait de son avis lorsqu'il fait remonter au règne de Louis XI les premières traces de l'introduction du goût italien. Je pourrais citer au besoin deux ou trois médailles de ce prince et de son fils, des gravures sur bois et des miniatures de manuscrits qui démontreraient ce fait d'une manière irrécusable. Mais ce fut cependant l'expédition de Naples qui porta le coup décisif. Sous Louis XII, l'issue de la lutte, engagée entre les deux écoles rivales n'est déjà plus douteuse, et un œil

exercé retrouve, jusque dans le fond de nos provinces les plus éloignées, des preuves contemporaines de cet antagonisme.

La lettre, d'où j'ai extrait le fragment qui va suivre, est adressée par Charles VIII à son beau-frère, Pierre de Bourbon, et datée de Naples le 28 mars 1495. Après avoir donné de nombreux détails sur l'état de sa nouvelle conquête, il continue en ces termes :

« Au surplus, vous ne pourriez croire les beaulx « jardins que j'ay en ceste ville. car, sur ma foy, il « semble qu'il n'y faille que Adam et Eve pour en faire « ung paradis terrestre tant ilz sont beaulx et plains « de toutes bonnes et singuliéres choses, comme j'es- « pére vous en compter, mais que je vous voye. Et « avecques ce, j'ay trouvé en ce pays des meilleurs « paintres, et auxditz vous envoyeres, pour faire aussi « beaulx planchiers qu'il est possible, et ne sont des « planchiers de Bauxe, de Lyon et d'autres lieux de « France en riens approchans de beaulté et richesse « ceux d'icy ; pourquoy je m'en fourniray et les méne- « ray avecques moy pour en faire à Amboise. »

La bibliothèque publique de Nantes possède un imprimé de cette lettre, 4 ff., in-8° gothique. Au verso du dernier feuillet est une gravure en bois représentant Charles VIII sur son trône. Il fait partie d'un précieux recueil de pièces concernant l'expédition de Naples, dont plusieurs sont probablement uniques. Brunet en a connu à peine deux ou trois. Ces imprimés, sortes de bulletins destinés à être envoyés aux personnages marquants, aux échevinages des villes, aux syndics des corps de métiers, furent le premier pas vers le journal moderne. On en faisait également des copies à la main. Mon collègue, M. Bizeul, de Blain, en a retrouvé plusieurs parmi les débris des archives de la maison de Rohan.

La vue des merveilles du midi de l'Italie avait excité au plus haut point l'enthousiasme des Français.

« Avant que le roy entrast en la ville (Capoue), » est-il dit dans une autre lettre, « il a couchié une nuyt « à Poge-Royal, qui est une maison de plaisance que « le roy Ferrand et ses prédécesseurs ont fait faire, « qui est telle que le beau parler de maistre Alain « Chartier, la subtilité de maistre Jehan de Meun, et « la main de Fouquet, ne sauraient dire, escripre, ne « paindre. »

Il n'est pas jusqu'au cardinal Briçonnet, évêque de Saint-Malo, qui ne fît part de son admiration à la reine Anne de Bretagne :

« Madame, je vouldraye que vous eussiez veu ceste « ville et les belles choses qui y sont, car c'est ung « paradis terrestre. Le Roy, de sa grace, m'a voulu « tout monstrer à ma venue de Florence et de dans et « de hors la ville ; et vous asseure que c'est une chose « incréable que la beaulté de ces lieux bien apropriez « en toutes sortes de plaisances mondaines. Vous y « avez esté souhaitée par le roy. A ceste heure icy il « n'estime Amboyse, ne lieu qu'il ait par delà. »

Plus loin il ajoute, après avoir engagé Anne à se rendre à Lyon au devant de Charles VIII :

« Il vous comptera bien de ses nouvelles de par « deça et vous fera belle envie de le venir voir. Vous « ferez bien c'est appoictemement ensemble ; mais

« que vous faictes ung beau filz ou une belle fille, ce « royaulme est une belle provision pour eulx. »

De ces divers extraits, il résulte que la colonie des artistes italiens arriva en France en 1495, et qu'elle s'établit à Amboise, séjour favori de Charles. Voisine de Tours, cette ville fut le foyer artistique où, la mode aidant, Michel Columb et son école vinrent s'inspirer, de même que Jehan Perréal, cet homme si remarquable, dont j'ai possédé une lettre on ne peut plus intéressante pour l'histoire de l'église de Brou (1), Martin Cloistre, de Blois (2), et toute cette nuée de peintres et de tailleurs d'images auxquels notre époque commence à rendre enfin la justice due à leur immense talent.

Tels sont, Monsieur, les quelques renseignements que je puis vous fournir aujourd hui. En Vendée, nous sommes peu riches en documents artistiques. Je me ferai toutefois un plaisir de vous communiquer tout ce qui me tombera en ce genre entre les mains.

---

(1) M. Feuillet de Conches possède de Perréal une lettre très-précieuse, relative aussi à l'histoire de Brou. Il a bien voulu nous la promettre, et nous la publierons prochainement.

(2) Martin Cloistre est au nombre de ces artistes dont le nom sort tous les jours des pièces poudreuses. Notre collaborateur et ami, M. Anatole de Montaiglon, a récemment publié dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (3e série, tome II, janvier-février 1851, pages 264-78) le marché passé en 1524 entre Cloistre et le baron de Montmorency, père du connétable, pour exécuter le tombeau du premier, dont avait d'abord été chargé un autre sculpteur, Benoist Bonberault, d'Orléans, qui venait de mourir. Nous y renvoyons le lecteur pour la pièce elle-même, qui est très-détaillée, et pour l'histoire du tombeau, dont la destruction, commencée à la révolution, n'a été achevée que sous l'empire.

JEHAN LAFRIMPE

SCULPTEUR (DE BOURGES.)

MARCHÉ POUR L'APPROPRIATION DE LA CHAPELLE DE MONTIGNY, AUJOURD'HUI DES FONTS, DANS LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

(1618-9.)

Nous devons le marché suivant à l'obligeante communication de M. le baron de Girardot, qui a, plus que personne peut-être, augmenté le nombre des artistes du moyen âge, pour en avoir tant fait connaître par ses patientes recherches sur tout ce qui touche à l'art dans le Berry. Nous n'avons rien à ajouter à la pièce elle-même; nous remarquerons seulement, et cette réflexion nous est suggérée par le calque de la signature, que nous avons sous les yeux, que l'écriture de l'artiste a une physionomie plus ancienne, et antérieure au moins de trente ans; on n'aurait pas écrit autrement sous les fils de Charles IX : il en faudrait peut-être induire qu'en 1619, Lafrinpe, car il paraît écrire son nom avec un *n*, devait ne plus être jeune, et, par suite, qu'il appartenait bien plus à l'art de la fin du seizième siècle qu'à celui du commencement du dix-septième. Diverses quittances, signées par Lafrimpe, constatent qu'il n'avait pas encore fini son travail à la fin d'août 1619; enfin, une quittance originale d'Estienne Prat, marchand, constate que, le 16 novembre 1619, celui-ci reçut 77 liv. tournois « pour 220 pieds de treillis de fil de leton pour mectre à la vistre de la chapelle du maréchal. »

« Fut présent en sa personne Jehan Lafrimpe,
« m^e^ sculpteur et tailleur de pierres demourant à Bour-
« ges, parroisse de Sainct Ambroise, lequel de son
« bon gré a promis et s'est obligé à haulte et puissante
« Dame Gabrielle de Crevant vefve de feu hault et

« puissant seigneur messire Francoys de Lagrange,
« vivant seigneur de Montigny et Sery, mareschal de
« France, chevallier des ordres du Roy (1), estant de
« présent en ceste ville de Bourges présente, d'abattre
« une muraille de présent construicte sur les fonde-
« mens de l'Eglise monsieur Sainct-Estienne de ceste
« ville de Bourges, a l'endroict de la chapelle, en la-
« quelle a esté inhumé ledict deffunct seigneur le ma-
« reschal, où y a eu apparance d'y avoir autrefois eu une
« vistre, et icelle abattue faire le glassis de dessoubs
« de pierre de Charly (2) de mesme fasson et struc-
« ture que sont faicts les glassis des autres vistres es-
« tans es chapelles proches et circonvoisines la susdite
« et sur ledict glassis y faire et construire à neuf trois
« mesneaux avec le remplissage propre à y mettre des
« vistres aussy de pierre de Charly en la forme et sui-
« vant le desseing qui lui a esté monstré par ladicte
« dame la mareschal, et dont il a retiré coppie, plus
« de faire une paire d'armoyries par le dehors de la-
« dicte chappelle, audessus de ladicte vistre, ou seront
« empraintes et figurées les armes et ordres dudict
« seigneur le Mareschal portés par deux licornes avec
« une forme et figure de peau de Lion pour couvrir le

---

(1) Il était mort le 9 septembre 1617 âgé de 63 ans. On peut voir sur lui le père Anselme, 3e édition, VII, 436, qui dit que l'on voit encore son tombeau de marbre dans l'église cathédrale de Bourges. Sur Gabrielle de Crevant, voyez le père Anselme, V, 764 et VII, 426.

(2) Localité de l'arrondissement de St-Amand (dépt du Cher.)

« timbre et lesdictes armes et par le dedans de la-
« dicte chappelle une autre petite armoyrie où seront
« simplement figurées les armes dudict seigneur le
« Mareschal, et le tout bien taillé et gravé en pierre
« de Charly rendre faict, parfaict et recevable au dire
« de maistres et experts à ce congnoissans dans le
« jour et feste de Toussaincts prochaine venant, à
« peine de se voir tenir prison et ce moyennant le
« prix et somme de cent cinquante livres et sur lequel
« prix ladicte dame a paié comptant réellement et de
« faict audict Lafrimpe par advance, et pour luy don-
« ner moyen de faire ses préparatifs et matériaux la
« somme de dix huict livres dont il se tient content et
« le surplus qui est la somme de six vingt douze li-
« vres, ladicte dame a promis payer ou faire payer au-
« dict Lafrimpe par ceulx à qui elle baillera charge
« d'avoir l'œuil à la construction desdicts ouvrages au
« fur et à mesure que ledict Lafrimpe y travaillera, a
« peine d'exécution. Car ainsy promectans, obligeans.
« faict audict Bourges en l'hostel de ladicte Dame
« après midy le vingt deuxième jour de Juing mil six
« cents dix huict, en présence de noble homme m^e Ga-
« briel Pinette avocat au siège Présidial de Bourges et
« Gabriel Delacoste, clerc, demeurans audict Bour-
« ges, tesmoings ; la minute des présentes est signée
« desdictes partyes, tesmoings et du notaire soubs
« signé

DESBARRES »

ABRAHAM BOSSE

(DE TOURS)

Communiqué et annoté par M. Anatole de Montaiglon.

La chalcographie du musée du Louvre conserve un très-grand nombre de planches de cuivre, représentant des plantes gravées par Abraham Bosse, par Nicolas Robert et par Louis de Châtillon ; elles étaient destinées à un ouvrage, dont Dodart publia le commencement en 1676 dans un volume in-f°, imprimé à l'imprimerie royale sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes*, et qui ne fut jamais continué. Ce volume ne contient que 65 planches (il en existe 316 à la chalcographie) toutes signées, soit de Nicolas Robert, soit de Bosse, qui n'en a que onze dans ce volume, alors que la chalcographie en possède trente-huit signées de lui. Il suffisait, d'ailleurs, de voir les trois noms de ces graveurs, pour supposer qu'ils n'avaient pas travaillé ensemble, mais les uns après les autres. La pièce suivante, qui existe aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le n° 1041 (fonds de Saint-Germain, ancien 1567, p. 86-7), duquel nous avons déjà tiré la pétition de Jean Valdor à la reine (voyez la précédente livraison), le prouve de la manière la plus péremptoire et ajoute même ce fait que Bosse, longtemps avant, avait fait les planches, qu'il a gravées, et, sinon dans un autre but, au moins pour une tout autre personne. En effet, le Mémoire du procès, — et, comme le volume a été formé par Séguier, il ne serait pas impossible qu'il n'ait été l'un des juges qui ont eu à statuer sur l'affaire, et qu'il n'ait gardé la pièce comme curieuse, — nous montre que ces planches ont été faites pour Guy la Brosse, le fondateur du Jardin-des-Plantes, et qu'elles sont, par conséquent, antérieures à 1641, puisque c'est l'année de la mort de celui-ci.

A ce propos, qu'on nous permette une réflexion. L'on a beaucoup dit qu à la fin du seizième siècle, et au commencement du suivant, la

mode de la broderie avait donné un grand développement à l'étude et à la gravure des fleurs, dans lesquelles on allait chercher des modèles et des motifs; cela est très-vrai. Théodore de Bry a gravé pour les brodeurs de délicieuses et très-exactes planches de fleurs; Pierre Vallet, qui a fait de même, était le brodeur de Henri IV; Nicolas de la Fage, qui a travaillé pour Anne d'Autriche, dont la pointe a encadré une de ses vierges d'une si délicieuse couronne de roses, et que Louis XIII a fait venir d'Italie avec le Poussin, était un brodeur, comme aussi le Lorrain Nicolas de la Fleur, qui, outre son talent d'aqua-fortiste, a par-dessus tout l'honneur d'avoir été l'ami du Poussin et d'avoir eu de lui des tableaux. Il est vrai aussi que bien plus tard Nicolas Robert gravait encore des cahiers de plantes *pour les brodeurs*. Tout cela est vrai, et M. de Jussieu l'a très-bien exposé dans sa courte et agréable dissertation : *Histoire de ce qui a occasionné et perfectionné le Recueil des peintures de plantes et d'animaux sur des feuilles de vélin, conservé dans la bibliothèque du Roy*, insérée dans le *Recueil de l'Académie des sciences* (in-4° tome XXVII, p. 131-9), et à laquelle je renvoie. Mais on l'a si bien dit, et surtout tellement répété, qu'il semblerait que l'art de la broderie a été le seul mobile, la seule pensée de ceux qui ont alors dessiné ou gravé des fleurs. Cependant je ne crois pas que Guy de la Brosse se préoccupât beaucoup des brodeurs, lorsque, pour emprunter les paroles de M. de Jussieu lui-même (p. 233), « dans le dessein de faire connaître la supériorité du jardin du « Roy, il se servit de la main d'Ab. Bosse pour représenter en un « vol. in-f° les plantes singulières qu'il y elevoit et qui manquoient « aux autres jardins. » Je veux que Gaston, le duc d'Orléans, aimât fort la broderie, mais en aimait-il moins la botanique ; et n'était-ce pas pour la seconde, et non pas pour la première, qu'il faisait cultiver son jardin de Blois, et qu'il faisait commencer par Robert cette collection de vélins, que Louis XIV trouva digne d'être continuée par son ordre et pour se faire honneur à lui-même? En un mot, le goût de la broderie a été utile ; mais il y a plus de fantaisie, plus de paradoxe élégant et vraisemblable que de vérité à lui attribuer et l'ouvrage projeté de la Brosse, et les vélins de Robert, et l'ouvrage de Dodart, et les planches qui se sont faites jusque vers la fin

de Louis XIV. De tout cela le but, et le seul but, était vraiment la science. Mais je reviens à mon factum.

Sa principale curiosité est d'indiquer ce que ce travail a été payé au graveur; en même temps il nous permet d'ôter à une pièce rare son anonyme et de la restituer à Bosse. Du frontispice, dont il est parlé dans la pièce, il n'y a pas à s'occuper puisque Bosse, lui-même, le dit détruit. Mais il est question de deux vues du Jardin-des-Plantes et l'on n'en connaissait qu'une, *La Perspective Horizontale du Iardin Royal des Plantes Medecinales Estably a Paris par Louis le Iuste Roy de France et de Navarre—Dédiée à Haut et Puiss^t Seig^r Mr Claude Bouthillier,—Chevalier, Cons^er du Roy en ses Con^cils, Command^r et grand Tresor^er de ses Ordres—et surintendant des Finances de France—Par Guy de la Brosse Intendant de ce Jardin—son Très humble et très obligé Servite. Avec privilege. Designé et gravé par A. Bosse en l'année* 1641. (Larg. 0,697. H. 0,511.) L'autre pièce existe pourtant, mais anonyme et inachevée; elle se trouve au cabinet des estampes, et à quelques pages de sa sœur, dans le précieux recueil de la *Topographie de Paris*. Elle est de même taille, à quelques millimètres près, et de même forme. La différence est que, au lieu de mettre les bâtiments sur le côté, elle en met la face au pied de la gravure. Le plus précieux s'y trouve, puisque tout le jardin est gravé et qu'il ne manque que les inscriptions qui se seraient trouvées à gauche et à droite du haut. C'est une pièce rare, et celui qui la joindra à l'autre pièce de Bosse, et à une pièce antérieure, un plan pittoresque du jardin dessiné et gravé, peu d'années auparavant, en 1636, par Frédéric Scalberge, se pourra vanter d'avoir sur l'ancien Jardin-des-Plantes ce que possèdent peu de personnes. En tout cas, il n'est pas douteux que cette pièce inachevée ne soit celle dont parle notre document, et elle devra, à ce titre, se trouver dans le catalogue très-détaillé de l'œuvre de Bosse, que notre ami, M. Le Blanc, prépare pour la troisième livraison de son *Manuel de l'Amateur d'estampes*, dont cet article ne sera pas l'un des moins intéressants et des moins nouveaux. Enfin, je finirai cette introduction par une autre citation de M. de Jussieu qui se rapporte directement à mon sujet: « C'étoit un ouvrage (celui que M. de la Brosse voulait faire) duquel « nous avons 50 planches. Ces 50 planches que feu M. Fagon, son

« neveu maternel, sauva longtemps après des mains d'un chaudron-
« nier, auquel les héritiers de la Brosse qui connoissoient peu leur
« mérite les avoient livrées, étoient le reste de plus de quatre cens
« autres qui étoient déjà gravées. » Le chiffre est faux, comme on le verra par l'affirmation de Bosse; mais le fait, qui doit être vrai, était bon à rappeler pour suivre l'histoire de ces planches employées plus tard à un ouvrage différent, que Guy de la Brosse aurait voulu ne pas laisser à faire, et qu'il lui aurait été douloureux de voir interrompu, comme il s'est trouvé l'avoir été.

Bosse avoit fait marché avec feu M. de la Brosse pour la graveure de 1000 desseins de plantes de 1000 planches de cuivre d'un pied de large et seize pouces de haut ou environ, scavoir les contours et fibres avec quelque peu d'hacheures, au prix de vingt cinq liures pièce, une portant l'autre, ensanble de la graveure d'une planche de la mesme grandeur pour le frontispice d'un liure acheuées de toutes ses hacheures.

Plus de la graveure en deux autres plus grandes planches des deux perspectives horisontale et verticale des Maisons et Jardin des plantes Medecinales du Roy, de mesme acheuées de toutes leurs hacheures, ces dernières du prix de 2000 l. les trois.

Ensuite duquel marché, ledit Bosse s'estoit équipé convenablement pour une sy grande œuure et auoit faict plusieurs frais en aduance et préparatifs de choses necessaires a cest art et pour une grande Expédition.

Dauantage, ledit marché ayant esté fait sur des desseins de plantes à feuille moyenne, peu touffue,

et point façonnées, quand ce vint a grauer des plantes à grandes ou larges feuilles, à grosses tiges touffues, crespées et espineuses et bien façonnées, il se trouva que le peu d'hacheures, sur lesquelles on auoit fait ledit marché ne sufisoit pas à rendre leurs desseins passables, et, partant, feu M. de la Brosse voulut que ledit Bosse augmentast les dictes hacheures generalement en toutes les planches, à proportion de ce qu'il y en faudroit pour qu'il n'y en eust aucune sorte de trop maigres à faute d'hacheures, ce qui fust arresté de nouueau, Moyennant encore la somme de cinq liures pour chacune des susdictes 1000 planches.

Et dauantage, ledit Sr de la Brosse ordonne audict Bosse d'effacer beaucoup de choses en aucune des planches, qui estoient depuis lors grauées et y en regraver d'autres, qu'il y prescriuit, avec promesse de l'en satisfaire, outre le prix susdit.

La dessus Iceluy Bosse a continué de trauailler à la graueure des plantes Exoticques, par où ledict feu Sr de la Brosse vouloit commencer son liure, et, lors de son decedz, il auoit gravé ou commencé de graver lesdictes deux perspectiues, et jusques à 120 planches desdictes plantes, dans lesquelles il y a beaucoup plus de charges d'ouurage que d'autres, et portant, au lieu de 3,600, à quoy lesdictes 120 planches se monteroient au susdit prix, en acheuant les milles, elles vaudroient plus de 4000 l., ou ne faisant que ces 120, qui, auec 2000 l., pour les trois planches ache-

uées, monteroient 6000 l., et outre ledit Bosse est en perte d'environ 1500 l., dans les frais qu'il avoit faictz en auances, aprestz et preparatifs pour l'expédition diligente de l'ouurage, les sommes que dessus faisantz ensemble la somme de 7500 l. qu'il auroit fallu audit Bosse en rendant lesdites 120 planches de plantes, les deux perspectives et le Tiltre, ensemble pour le desdommager des poinctz susdicts, au lieu qu'il n'a reçeu dudit feu Sr de la Brosse qu'environ 5000 l.

Or, depuis le decedz dudit feu Sr de la Brosse, diuers créanciers et un autre, prétendant auoir le don du Roy pour lesdites planches grauées, les auroient fait saisir entre ses mains et mesme les vouloir enleuer en l'estat qu'elles sont, ce qui leur a esté cause de deperissement, et de faire par ledit Bosse plusieurs frais en justice pour essayer de les conserver.

Et finalement, il auroit esté ordonné par arrest du conseil que Iceluy Bosse les remettroit ès mains de Mr de Fourqueux, ce qu'il a toujours esté prest de faire, moyennant bonne descharge et achèuement de satisfaction, jusques a estre desdommagé comme dessus.

Deuant ces poursuittes et qu'on ne trauailloit plus ausdictes planches, a faute de sçavoir à qui avoir affaire au recours pour en estre acheué de payer et desdommager le longtemps et l'estat où elles se trouvoient, pour le remuement, qu'il a fallu faire, en a fet gaster

une vingtaine de celles des plantes et celle du frontispice, lesquelles il a falu repolir pour en sauuer les œuures.

Tellement qu'il n'en reste plus en estat de valeur qu'une centaine des plantes et les deux perspectiues, qui tourne encore à grande perte audict Bosse.

Lequel, pour terminer cette affaire ruineuse, consentirait au besoing de perdre les 2500 l. de cy dessus, rendre lesdites 100 planches des plantes auec lesdictes deux perspectiues en estat et demeurer valablement quitte et deschargé du tout.

JEAN WARIN

(DE LIÉGE)

Son testament, annoté par M. Eudore Soulié.

Le testament de Jean Warin, l'habile graveur en médailles, qui existe en original dans la collection de M. Fossé-Darcosse, conseiller référendaire honoraire à la cour des comptes, par lequel il nous a été gracieusement communiqué, a cette importance, outre sa curiosité, de fixer d'une manière certaine l'orthographe du nom de Warin, qu'on est toujours habitué à écrire avec un seul V. Ce testament, daté du 21 et du 25 août 1672, fut fait au dernier moment, car Warin mourut le 26 août, âgé de 68 ans; il avait été reçu de l'Académie le 27 septembre 1665. En attendant la note si curieuse et si intime de Mariette sur Warin, nous ne pouvons mieux faire que de réunir ici quelques témoignages contemporains, et moins connus que ne l'est la notice mise par Perrault dans ses *Hommes illustres* (II. 85-6). Sur quatre passages que nous citerons, trois se rapportent à un même événement, la triste fin d'une de ses filles. Tout en pensant qu'il peut bien y avoir quelque exagération dans le récit des trois gazetiers, au nombre desquels se trouve le scandaleux Tallemant, tout en voulant croire que ce peut n'avoir été qu'un malheur, il en sortira au moins cette impression que Warin était aussi avare, ou du moins aussi avide, qu'il était riche. Qui sait même par là si cette « nommée Gobillon, » que son fils avait certainement épousée, et pour laquelle Warin commença par le déshériter — je recommande le tour de la révocation qu'il lui fallait bien faire pour laisser sa place à son fils; un père de Molière ne l'eût pas dite autrement — qui sait, dis-je, si cette nommée Gobillon n'était pas la plus charmante, la plus honnête femme du monde, n'ayant peut-être que le défaut d'être sans argent, ce qui devait être fort grave aux yeux de Warin.

Voici les trois récits contemporains de la mort de la fille ou

plutôt de la belle-fille de notre artiste. Le premier nous est donné par la *Muse historique* de Loret; il en parla quelques jours à peine après l'événement, qui avait été trop singulier et trop éclatant pour ne pas trouver place dans sa singulière gazette. (Lettre du 3 décembre 1651, liv. II, p. 164.) Nous ne pensons pas qu'il faille prendre à la lettre la qualification de *vêtu de soie*, qu'il donne à Warin; cela nous a tout l'air de n'être qu'une cheville.

Il faut bien plutôt que j'essaye
De vous dire une histoire vraye,
Mais histoire à causer du chagrin,
C'est de la fille de Varin,
Lequel Varin, vetu de soye,
Est officier de la monnoye,
Et grand fabricateur encor,
De louis tant d'argent que d'or;
Cette fille jeune et jolie,
Par une incroyable folie,
L'autre jour la mort se donna
Dans un œuf qu'elle empoisonna.
On avoit fait le mariage
D'elle avec un certain vizage,
Qui n'ayant aucun agrément
Luy déplaizoit mortellement,
Et devint pour lui si rebelle
Qu'il ne pouvoit obtenir d'elle,
Tant son cœur étoit inhumain,
De seulement baizer sa main.
Or cette rigueur tyrannique
Le rendit si mélancolique,

Et mesme on peut dire si fou
Qu'il s'en alla l'on ne sait où,
Sans qu'on ait eu depuis nouvelle
De ce pauvre Jean de Nivelle;
Varin, sa fille, gourmanda,
La gronda, la reprimanda :
Or soit que cette reprimande
Luy cauzast tristesse trop grande
Ou que son cœur vint à sentir
Un juste et cuizant repentir
De n'avoir pas été plus douce,
Le ciel qui souvent se courouce
Quand douceur ni pitié l'on n'a
Au dézespoir l'abandonna
Et la belle déconfortée
De Monsieur Belzebut tentée
Par poizon finit son destin
Et décéda jeudy matin.

La lettre de Guy Patin est plus grave et plus détaillée; elle est adressée à M. C. S., D. M., c'est-à-dire à M. Charles Spon, docteur-médecin.

Monsieur,

« Le 30 du mois de novembre passé, il arriva ici « une chose bien étrange, Monsieur Varin, qui a fait « de si belle monnoye et de si belles médailles, avoit « tout fraichement marié une sienne fille belle » (L'édition de 1725 dit belle-fille et avec raison), « âgée

« de 25 ans, moyennant 25 mille écus, à un correc-
« teur des comptes, nommé Oulry, fils d'un riche
« marchand de marée. Il n'y avoit que 10 jours qu'elle
« étoit épousée. On lui aporta un œuf frais pour son
« dejeuner, elle tira de la pochette de sa juppe une
« poudre qu'elle mit dans l'œuf, comme on y met
« d'ordinaire du sel; c'etoit du sublimé qu'elle avala
« ainsi dans l'œuf, dont elle mourut trois quarts
« d'heure après, sans faire d'autre bruit, sinon qu'elle
« dit : Il faut mourir puisque l'avarice de mon père l'a
« voulu. On dit que c'est du mécontentement qu'elle
« avoit d'avoir epousé un homme boiteux, bossu et
« ecrouelleux. Elle mourut dans le logis de son mari
« près des halles et fut enterrée le lendemain sans
« grande cérémonie. Les femmes de la halle, qui sont
« les muettes de Paris, mais qui ne laissent pas de
« babiller plus que tout le reste du monde, disent que
« cette pauvre jeune femme est morte Vierge et Mar-
« tire, et que son mari n'a jamais couché avec elle.
« Elle eut horreur de luy dès le jour de ses nopces, en
« voyant quatre hommes occupez à le deshabiller et à
« demonter son corps comme à vis, et lui ôter une
« jambe d'acier qu'il avoit, et le reste du corps tout
« contrefait. Voyant ce bel appareil de noces, elle se
« mit à pleurer et se retira dans un cabinet, où elle
« demeura le reste de la nuit. Le lendemain ses pa-
« rens ayant fait leur possible pour la remettre et la
« fléchir en quelque façon, sans en avoir rien pû obte-

« nir, le mari, dont la presence etoit fort odieuse a
« cette nouvelle epouse, monta à cheval et s'en alla à
« Châlons pour affaire d'importance à ce qu'on dit.
« Neanmoins la verité est qu'il n'a bougé de Paris, et
« que sa retraite n'a été que pour cacher l'imperfec-
« tion de son corps. Enfin elle est morte et, quand
« elle auroit pris de l'antimoine preparé à la mode de
« la cour, elle n'en auroit pas été plutôt expédiée.

« De Paris, le 22 décembre 1651. »

(Lettres choisies de feu M. Guy Patin, docteur en médecine, etc. La Haye, 1715. In-12; tome I, lettre LXV, page 190.)

Pour Tallemant, il a consacré à Warin une courte *anecdote* que la mort de sa fille lui a fait mettre à côté des histoires tragiques :

« Varin étoit faiseur de jetons de son métier; Laffe-
« mas l'alloit faire pendre pour la fausse monnoie;
« mais le cardinal de Richelieu ayant ouï parler que
« c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât;
« il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre, où
« il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis
« d'or et d'argent. Il change de religion, car il etoit
« huguenot; il fit fortune à la monnoie, et est fort
« riche. On l'a accusé aussi d'avoir empoisonné le
« premier mari de sa femme, et on dit que la fille du
« premier étoit sa fille.

« Cette fille, qui étoit bien faite, a eu une étrange
« destinée. Varin la voulut marier à un homme, dont
« je n'ai pu savoir le nom. Elle y témoigna de la ré-

« pugnance. Depuis il l'accorda à un auditeur des « comptes, fils d'un vendeur de marée, en titre d'office « (à trois cent mille livres, *ajoute en note Tallemant*). « Cette fille, voyant que cet homme étoit fort mal « fait, pria son beau-père de lui donner plutôt le pre- « mier. Il dit qu'il étoit trop engagé. Le soir des no- « ces, le marié, qui est fort ivrogne, s'enivra. Je pense « que cela desespéra la pauvre fille, car, pour un *mal* « *de garçon*, il s'absenta bientôt. Elle reconnut qu'il « étoit *bordelier* et stupide, car, pour ivrogne, elle ne « pouvoit pas l'ignorer; avec cela il n'avoit qu'une « bonne jambe; l'autre étoit de bois, mais chaussée à « l'ordinaire. On a dit que, la veille des noces, elle « avoit voulu s'empoisonner, mais qu'elle ne put. Si « cela est, elle savoit apparemment tous les défauts « de cet homme. Au bout de huit ou dix jours elle en « vint à bout. Le jour de devant, elle parût la plue gaie « du monde. Ce fut avec du sublimé, qu'elle mit dans « ses œufs, comme du sel. Après elle envoya quérir « Varin; mais c'étoit si tard qu'il n'y avoit plus de re- « mède. Elle eut pourtant le loisir de se confesser, « chez lui, on a dit que ç'avoit été par mégarde, que « le sublimé sert à la monnoie et qu'elle le prit pour « du sel. »

(Tallemant; édition in-12, anecdote CCCXXXIII, tome IX, pages 217-8.)

Il est, du reste, vraiment singulier de voir comment cette pensée de poison se retrouve toujours à propos de Warin; Perrault ne

finit-il pas sa sérieuse biographie en disant : « Il estoit d'une cons-
« titution à vivre encore plusieurs années, et on croit qu'il a esté
« empoisonné par des scélérats à qui il avoit refusé des poinçons
« de monnoie. »

Le dernier témoignage que nous voulions citer ne se rapporte plus à cet événement, et nous finirons d'autant mieux par lui qu'il parle de notre testament, dont il connaissait une des dispositions, bien vite publiée par la famille. Ce sont les quelques lignes qui se trouvent dans le *Mercure galant* de 1673, tome IV, page 38.

« Il étoit (Warin) intendant des bâtimens du Roi et
« maître de la monnoye et c'est à lui qu'est due non
« seulement l'invention du Louis d'or, mais encore
« celle de toutes les espèces d'or et d'argent de la fa-
« brique au moulin. Il etoit admirable pour le creux et
« le poinçon. Jamais peintre n'a eu l'imagination si
« forte et, sur la simple description qu'on lui faisoit
« des traits du visage d'une personne, il en faisoit un
« portrait ressemblant. Il n'etoit pas moins grand
« statuaire que grand peintre, et le buste du Roi qu'il
« a fait dans le temps que le chevalier Bernin étoit à
« Paris, a si bien parlé à sa gloire qu'on ne lui sau-
« roit donner trop de louanges, et depuis ce temps il
« a fait la figure de Sa Majesté de sa hauteur, et lui a
« donnée par testament. Il travailloit quand il est
« mort à l'histoire du Roi en médailles et à celles de
« la Guerre et de la Paix. »

Cette statue de Louis XIV, citée par tous les biographes de Warin, était, disent Florent le Comte (T. III, p. 128), et l'abbé Lambert (*Histoire littéraire du règne de Louis XIV*. T. III, p. 239-41), dans

les grands appartements de Versailles. Elle a fait partie du musée des monuments français et se trouve aujourd'hui dans une niche de l'escalier des princes à Versailles. Il est aussi très-probable que son buste antérieur du même Louis XIV, qui, au dire de Florent le Comte, était aussi dans les appartements de Versailles, se trouve parmi les bustes du grand roi, anonymes et contemporains, qui y ont été de nouveau réunis. Nous ne savons pas si son buste en bronze du cardinal de Richelieu, qui avait été donné au collége de Sorbonne par Mme d'Aiguillon, sa nièce, et qui se trouvait sur une des cheminées de la galerie placée au-dessus de celle des thèses (Piganiol; éd. de 1765, VI, 341), a été conservé ; mais nous n'avons pas besoin de preuves pour être sûr que cet autre buste de Richelieu du poids de cinquante-cinq louis d'or, que Perrault nous dit avoir été fait par Warin pour M. de Ménars, président à mortier, est maintenant détruit ; il aura été fondu, et peut-être n'est-il pas allé jusqu'à la révolution. N'est-ce pas Louis XIV qui a envoyé à la Monnaie les orfévreries de Ballin ?

DU 21 AOUST 1672.

Par deuant les Nores du Roy au Chastelet de Paris soubsignéz fut présent Mre Jean Varin coner du Roy en ses consls Intendant des bastimens de Sa Majesté Conducteur et graueur general des monnoies et moulins de france gisant au lict malade de corps, toutesfois sain d'esprit memoire et jugement comme il est apparu ausdts Notaires par ses discours et entretien Lequel desirant pendant qu'il plaist a Dieu luy laisser libre l'usage de sa raison disposer de ses dernieres Volontez a fait dicté et nommé ausd. Notaires son testament coe il ensuit Au nom de la tres Saincte

Trinité Premierement il a recommandé et recommande son ame a Dieu le Createur le suppliant par les merites Infinis de la mort et passion de Nostre Sauueur et Redempteur Jesus christ la vouloir admettre en son s^t^ Paradis quand elle sera separee de son corps pourquoy Il implore l'Intercession de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saincts et Sainctes, Item veult et entend le d^t^ sieur testateur ses debtes et torts faicts, si aucun y a, estre payez reparez et amendez par l'Executeur de son présent testament sous nommé; Item désire led^t^ s^r^ Testateur son corps estant priué de vie estre inhumé en l'eglise St Germain l'Auxerrois sa parroisse proche du lieu ou repose celuy de feue dame Jeanne des Jours sa femme, Laissant au surplus a la discretion dud^t^ sieur Executeur Testamentaire d'ordonner de ses obseques et funerailles et des prieres qui seront a faire apres son decèds ainsy qu'Ils aduiseront, Item ledit s^r^ Testateur donne et lègue la Somme de Trois cens liures pour estre distribuee par led. s^r^ Executeur aux pauures de la d. paroisse de s^t^ Germain comme Il le jugera a propos, Item Il donne et legue à l'hospital general de cette ville de Paris la somme de Mil liures, Item il donne et legue à Antoine son cocher et à s^t^ Germain son grand lacquais et a chacun d'eux La Somme de cinq cens liures qui est Mil liures pour les deux pour rescompensce de leurs Seruices oultre les gaiges dud. cocher, a la charge qu'ils prieront Dieu pour le repos de son ame quant a

ses aultres domesticques desire qu'ils soient paiez des gaiges qui leur seront deubs au jour de son deceds, Item Veult et entend led. s^r Testateur qu'il soit dit deux annuels de messes à son Intention durant la premiere annee qui suivra son deceds scauoir un en lad. Eglise St Germain l'auxerrois, et l'autre en celle des Religieux Capucins de la rue neufue s^t honoré donnant pour chacun desd. annuels La somme de trois cens liures qui est six cens liures pour les deux qui seront paiez de quartier en quartier par led. s^r Exécuteur, Item il donne et legue a dam^lle Jeanne Varin sa sœur vefue du feu s^r Nicole deux cens liures de rente et pension viagere la vie durant de lad. dam^lle par le deceds de laq^lle lad. pension demeurera esteinte au proffit des heritiers dud. s^r Testateur, Lequel donne et legue à Jean Jacques son filleul La somme de trois cens liures vne fois paiée, Item ledit sieur testateur donne et legue a Damoiselles Anne Marie Jeanne et Marianne Jubert de Brecourt ses petites filles (1) la somme de six vingtz mil liures qui est soixante mil liures pour chacune d'elles a prendre sur les plus clairs et apparens biens et effaicts de la succession future dud. sieur Testateur, Et en cas que dam^lle Marie Jubert de Bre-

(1) Ces petites-filles de Warin étaient filles de Anne Jubert, sieur de Brécourt, d'une famille noble de Normandie, qui avait épousé Marie Warin le 6 janvier 1652, à peine deux mois, comme on voit, après la mort de la sœur utérine de celle-ci. Marie-Anne Jubert de Brécourt épousa, le 17 août 1674, Jacques de Malortie, qui appartenait également à une famille normande. (Lachesnaye-Desbois.)

court leur sœur à présent Religieuse novice dans le monastere des Religieuses de la Congrégation à Vernoy n'y fasse pas profession led. Sr Testateur veult et entend que lad. somme de Six vingtz mil liures soit partagee esgalement et par tiers entre lesd. Dam^lles^ ses deux sœurs et elle, lesquelles Damoiselles led^t^ sieur testateur substitue l'une a l'autre en cas qu'elles decedent sans enfans nez en légitime mariage Et moyennant led. legz desd. six vingtz mil liures elles ne pourront demander aucun compte aux Sieurs leurs deux oncles fils dud. s^r^ Testateur de l'administration qu'il a eue ou aura de leurs biens jusqu'au jour de son deceds comme leur tuteur ou autrement, led. sieur Testateur declare avoir esté aduèrty depuis quelque temps que le sieur francois Varin le plus jeune de ses deux fils a contracté clandestinement mariage auec la nommee Gobillon dont il a tesmoigné plusieurs fois aud. s^r^ son fils que la fréquentation luy estoit tres desagréable et comme led. s^r^ son fils ne peut auoir conclu de mariage sans vne desobeissance qui luy attire la Juste Indignation dud. sieur Testateur il veult et entend que si led. s^r^ francois Varin a commis une faulte si Indigne de pardon il soit entierement priué de sa succession, et aud. cas que led. mariage ait este fait et contracte Iceluy s^r^ testateur suiuant le pouuoir que les loix lui donnent a exherede et exherede led. s^r^ francois Varin son fils par le présent testament ne voulant pas qu'il prenne aucune part en ses biens, Item led. s^r^ testateur dé-

clare qu'il doit au s^r De Lauau son commis la somme de vnze cens liures de reste de ses gaiges du passe jusqu'a present et de l'argent qu'il a fourny et desbourse pour led. s^r Testateur qui veult que lesd. vnze cens liures soient paiez aud. s^r De Lauau auec ce qui courra de ses gaiges jusqu'au jour que led. s^r Testateur décèdera. Et pour executer et accomplir le présent Testament led. sieur Testateur a nomme et eslu Mr Vincent Tresorier general du sceau le priant d'en prendre la peine et de prendre conseil dans les choses qui resulteront de lad. execution testamentaire de Mr Cocquelart ad^at en parlement son intime amy aussy bien que led. s^r Vincent, réuoquant tous autres testamens et codiciles qu'yl pourrait auoir faicts auparauant le present auquel il s'arreste co^e estant sa derniere volonte ce fut ainsy faict dicté et nommé par led. s^r Testateur ausd. Notaires et a luy par l'un d'eulx en la presence de l'autre leu et releu en vne chambre hors œuvre ou il est au lict malade ayant veue sur le jardin de la maison où il demeure seize rue des orties par. susd. St Germain l'auxerrois L'an Mil six cent soixante douze le vingt Vniesme jour d'aoust depuis quatre heures de relevée jusqu'à sept heures du soir et a signé

WARIN.

OGIER. MOUFLE.

Et le vingt-cinquiesme dud^t mois d'aoust Mil six cens soixante douze sur les Vnze heures du matin un man-

dement dud. Mre Jean Varin dont le testament est deuant escrit les notaires du Roy au chlet de Paris soubsignez se sont transportez en sa maison déclaree aud. testament ou estant ledit Sr Varin a requis lecture luy estre faite de son dt testament lequel luy aiant esté leu par l'un desd. Nores l'aue present Iceluy Sr Varin aiant dit le bien entendre a led. sr testateur tousjours sain d'esprit et jugement quoyque malade de corps en adjoustant aud. testament et y innovant par forme de codicille faict dict et nomme ausd. Notaires ce qui en suit scauoir est qu'il a reuocqué et reuocque l'exheredation par luy prononcée par led. testament contre led. sr Francois Varin laquelle il n'entend avoir lieu ny effect quoyque son dit fils l'ait bien méritée s'il a contracté mariage avec la personne y nommée scachant bien que c'estoit contre la volonté dud. sr son pere qui luy recommande et le charge de ne point passer oultre audit mariage s'il n'estoit point accomply lors du deceds dud. sr testateur et de resister aux instances et sollicitations qui luy pouuoient estre sur ce faites et de vaincre en ceste occasion la facilité de son naturel.

WARIN

(*paraphe*) (*paraphe*)

Ledit sieur testateur supplie tres humblement le Roy de vouloir agreer le present qu'il luy fait de la statue de sa Majesté qu'il a sculptée en marbre blanc

pour marque de son respect et de sa recognoissance des bontez dont il a pleu a Sa Majesté luy donner en plusieurs occasions des temoignages fort advantageux pour luy. Comme aussy de vouloir honorer de sa protection la famille dud. s^r testateur et d'agréer la desmission faite par led. s^r testateur en faveur dud. Sr Francois Varin son fils de sa charge de conducteur des machines des monnoies au moulin de Paris. Et en cas que sa majesté eust agréable lad. desmission led. s^r testateur veult et entend que led. s^r Francois Varin paie par chacun en un quart des fruits et esmolumens de lad. charge au s^r Henry Varin son frere fils au susd. s^r testateur pour emploier a sa subsistance, et qu'il donne un employ le plus honneste qu'il pourra au s^r De Lauau a présent commis dud. s^r testateur lequel donne et legue à Mademoiselle Bertin son jon et le diamant qu'il a au doigt lequel est espacez et taillez en table. Et au surplus veult led. s^r testateur son testament estre execute selon sa forme et teneur ce fin ainsy faict dicte et nomme par led. s^r testateur auxd. no^res et a luy pour l'un d'eulx ou la présence de l'autre leu et releu en la chambre ou il est au lict malade les jour et an susdicts et ont signé,

WARIN

OGIER MOUFLE

NICOLAS LANCRET.

Annoté par M. P. Mantz.

Dans le voyage de la reine, il est arrivé plusieurs accidens, mais surtout de Provins à Montereau, où le second carosse de dames s'embourba de façon qu'on ne put le retirer.

Six dames du palais furent obligéès de se mettre dans un fourgon avec beaucoup de paille quoiqu'en grand habit et coiffées ; il faut représenter les six dames le plus crotesquement qu'on pourra et dans le goust qu'on porte les veaux au marché et l'équipage le plus dépenaillé que faire se pourra.

Il faut une autre dame sur un cheval de charrette, harnaché comme ils le sont ordinairement, bien maigre et bien harrassé et une autre en travers, sur un autre cheval de charrette comme un sac, et que le panier relève, de façon qu'on voye jusques à la jarretière, le tout accompagné de quelques cavaliers culbutez dans les crottes et de galopins qui éclairent avec des brandons de paille.

Il faut aussy que le carrosse resté paroisse embourbé dans l'éloignement, enfin tout ce que le peintre pourra mettre de plus crotesque et de plus dépenaillé.

L'étrange pièce qu'on vient de lire est tirée des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et porte en marge, écrite par une main du

dix-huitième siècle, cette seule indication : *Copié sur l'orig*[l] *envoyé par M. le D. d'Antin au S*[r] *Lancret, qui a exécuté ce dessein :* mais, si succincte qu'elle soit, cette note, rapprochée de la pièce elle-même, en dit assez pour que nous n'hésitions pas à reconnaître dans le voyage de la reine, dont il est ici question, celui que Marie Lecsinska dut entreprendre, en 1725, pour aller rejoindre à Fontainebleau son futur mari, Louis XV.

On se rappelle en effet que la jeune princesse, qui, le 15 août, avait été épousée au nom du roi par le duc d'Orléans, quitta le surlendemain la ville de Strasbourg où le mariage par procuration s'était accompli. Saluée dès lors du titre de reine, elle se mit en route avec une suite nombreuse, voyageant en grand appareil, et si souvent arrêtée à la porte des villes et des villages par de longs discours et de pompeuses présentations, qu'elle n'arriva à Provins que le 2 septembre. Le cortége y passa la nuit et repartit le 3 pour Montereau. Le lendemain, le jeune roi vint à la rencontre de la reine, et ce ne fut que le 5 que purent être célébrées, dans la chapelle de Fontainebleau, ce que le journal officiel d'alors appelle « les augustes cérémonies. »

C'est donc dans la soirée du 3 septembre 1725, pendant le trajet de Provins à Montereau, que dut arriver l'accident dont le duc d'Antin se montre ici si touché. L'impression dut être vive, puisqu'il jugea que pour en conserver le souvenir, ce n'était pas trop du fin crayon de Lancret. A l'exacte relation qu'il en donne, on est tenté de croire que le vieux duc a été témoin de la scène, et il a pu l'être en effet, ayant été particulièrement chargé par le roi d'accompagner la reine dans son voyage de Strasbourg à Fontainebleau. On devine du reste au ton de la note que, pour le duc d'Antin à peine consolé par les gaîtés de la régence, des solennités un peu tristes de l'ancienne cour, ce ne dut pas être un mince plaisir que de voir les dames du palais, en grande toilette d'apparat, embarquées dans une aventure digne du *Roman comique*. Ces dames de la voiture embourbée, ce n'était rien moins que la duchesse de Tallard, la duchesse de Béthune, la comtesse d'Egmont, la duchesse d'Épernon, la marquise de Prie, la marquise de Rupelmonde, la marquise de Nesle et la marquise de Ma-

tignon, toutes illustres à la cour ou par leur naissance ou par leur fortune, et qui, parties de Chantilly dans les carrosses du roi, ne s'attendaient pas à revenir en charrette « dans le goût qu'on porte les veaux au marché. »

A peine arrivé, le duc d'Antin, que son titre de surintendant des bâtiments du roi mettait en relation constante avec les artistes, commanda à Lancret,— on vient de voir en quels termes,— un dessin qui pût lui rappeler la comique aventure des dames de la reine. Nicolas Lancret,— né à Paris en 1690, académicien en 1719, et mort en 1743,— était à cette date au meilleur moment de son talent et de son succès. Le duc d'Antin dut être bien servi; mais, ce dessin, dont le surintendant avait donné le sujet, où Lancret avait mis son esprit et sa finesse, qu'est-il devenu?

JOSEPH VERNET

LETTRE A M***.

Annoté par M. Mantz.

Monsieur,

Les complaisances et les bontés que vous avés pour moy me rendent importun auprès de vous; j'ay eu l'honneur de vous écrire il y a peut de jours pour vous faire scavoir mon arrivée en cette ville, vous me l'avez ordonné : mon étourderie me fit oublier de vous faire une prière, la voicy.

Un beau frère, sculpteur, que j'ay à Avignon, dont j'ay eu l'honneur de vous parler et que vous me fittes la grace de me promettre d'employer dans les batimens, s'il vennoit a Paris, pourroit en attendant d'avoir cet avantage faire des bordures pour les tableaux que je peint pour le Roy ; il en fairoit a mesure que je fairoit des tableaux; il pourroit se charger de la dorure et les fairoit rendre à Paris comme si elles y avoient estée faittes; je puis avoir l'honneur de vous assurer monsieur qu'elles seroient au moins aussy bien que touttes celles que je puis avoir vû à Paris, et j'ose avancer qu'elles seroient mieux. Pour être mieux assuré de ce que j'avance icy on pourroit luy en faire essayer une, et je m'engage à les luy faire faire à deux cents livres ou cents écû meilleur marché que les

quatres qu'on a déjà faits pour mes quatre premiers tableaux; comme M. Cochin a été chargé de faire exécuter les dittes bordures je luy en ay écrit pour qu'il m'aida en cette affaire ; j'ose espérer que vous voudrez bien me faire ajoutter cette obligation à tant d'autres que je vous ay déja.

Je suis avec le plus vray et le plus respectueux attachement,

Monsieur

Votre très humble et très

obéissant serviteur

VERNET.

A Toulon, ce 11e 8bre 1755.

L'original de cette lettre, évidemment adressée à l'un des secrétaires ou commis du marquis de Marigny, porte en marge les traces de son enregistrement et la date de sa réception dans les bureaux de l'intendance des bâtiments du roi. On y lit cette note : *Direction générale n° 23. Affaires générales. 8 novembre 1755.*

Elle nous montre J. Vernet au début de la grande entreprise dont Louis XV l'avait chargé, la représentation des principaux ports de France : déjà, il avait peint les deux *vues de Marseille* (1754), le *golfe de Bandol* (1755) et — il le dit lui-même — un quatrième tableau. Il arrivait à Toulon, dont il devait reproduire le port et la rade sous trois aspects différents (1756). Le Louvre a hérité de toutes ces peintures.

Quant au *beau-frère*, sculpteur et doreur de cadres, que Vernet recommande à la bienveillance des bureaux de M. de Marigny, nous avouerons que nous l'ignorons un peu. Nous lui connaissons un frère, peintre de décor, et non pas sculpteur, qui travailla beaucoup aux ornements de la salle de spectacle de Versailles (*Mercure*.

Août 1770) (1) ; mais ce n'est point de lui qu'il s'agit ici. Joseph Vernet avait épousé en Italie une Anglaise, Virginie Parker, dont la famille était venue s'établir à Rome. Le sculpteur pour lequel il réclame du travail, est-ce un frère de sa femme ? Ne serait-ce pas plutôt, puisque l'artiste demeure à Avignon, le mari d'une sœur ? De plus patients chercheurs le diront.

---

(1) Ce frère de Vernet qui, à vrai dire, était moins artiste qu'ouvrier, est apparemment le même qu'un Ignace Vernet auquel les auteurs de la Notice des tableaux et dessins qui furent vendus en 1790, après la mort de Joseph, attribuent deux *Vues du Vésuve*. Leur père, Antoine, le chef de cette illustre dynastie, était lui-même un décorateur fort employé : il peignait des figures et des armoiries sur les panneaux des chaises à porteurs. Quant à l'auteur des *Vues des ports de France*, on sait que, né à Avignon, le 14 août 1714, il mourut le 3 décembre 1789.

J.-B. DESCAMPS.

LETTRE DE DESCAMPS A BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

A Monsieur-Monsieur de Saint-Pierre, ingénieur, à l'hôtel de Bourbon, rue de la Madelaine-St-Honnoré, à Paris.

On veut nous reduire, Monsieur, aux connoissances du 14me siècle, il n'y a de recompence que pour ceux qui ne visent pas plus loin, eh ! voila votre exclusion.

Votre ouvrage me fait le plus grand plaisir, je l'ay lû plus d'une fois, toujours avec le meme interret. Vous merités des bons amis, un seul comme M. Dalembert (quoiqu'en dise Mr Linguet) suffit pour vous consoler et vous tenir lieu de bien d'autres. Vous avez un stile a vous et une maniere de peindre propre aux objets, si l'Isle de France peut etre sterile, votre description ne l'est pas (1). Quant au precepte, que le stile de l'histoire doit etre noble et majestueux, rien ne vous manque pour tout cela, je le crois par la seulle description de votre cabane dans l'Isle de France, dont la vue auroit surement degouté notre peuple frivole ; mais avec l'œil philosophique on voit tout autrement, et ce n'est qu'avec de l'ame que l'on peut peindre ce que l'on sent. Je crois comme

(1) Le *Voyage à l'Ile de France* venait d'être publié cette année-là même. J.-H. Bernardin de Saint-Pierre était né en 1737 ; il avait 36 ans.

M. Dalembert que vous etes bien propre a ecrire l'histoire, meme par la varieté de vos connoissances, il n'y a que celle de Theodoric, ou tout autre heros reculé de notre tems que je crains, plus de recherches penibles a faire et le succés pour le debit peu assuré; quand on a un état sur, qui peut au moins nous mettre a l'abry de tout besoin, alors on peut choisir son sujet.

Vous avez bien raison de dire que M. de Voltaire meme ne satisfait pas assez au besoin, tout a l'air d'un roman, l'abbé de Vertot (quoi qu'en dise l'ordre de Malthe) na pour lui que le stile et peu de verité.

Teniers me peint les villageois, dans leurs traveaux, dans leurs festes, ils me font plaisir. Brauwer les a peints yvres vomissants, et dans toutes les situations honteuses et degoutantes. Je me bouche le néz en les admirant comme peintre, l'artiste voyoit comme il sentoit, il estoit de la plus basse crapule. Boucher celebre par son genie, a donné dans un autre excés, Fontenelle etoit son guide. Ses bergers, ses bergeres etc. sont des nymphes qui ne marchent que sur des fleurs. Tout y est agreable et peut plaire, mais rien n'y est exact, ce ne sont pas des portraits vrais, ce sont des réves d'un beau genie.

Le projet de célebrer votre Province est du plus grand interret par l'influence des evenements sur nos voisins; nous n'avons pas une bonne histoire de la Normandie, et de tres mediocres de notre ville qui

merite bien d'etre citée. Il y a quelques années que M. du Boullay secretaire de notre academie donna un plan a la compagnie, il demontra tres bien que les academies en province devroient avant tout s'occuper de l'histoire du pays dans tous ses details, il fixa dans les classes differentes la tache de chaqu'un. Pour connoitre les rivieres leur situation etc. le sol du pays, les mines etc. les loix anciennes etc. les grands hommes de guerre, dans l'Eglise, les scavants, les artistes, les finances etc. Il se chargea des hommes de guerre, il donna la vie de plusieurs de nos Ducs et il auroit continué si la mort ne nous l'avoit enlevé a l'age de 35 ans (1). Moi peu digne je m'etois chargé des ar-

(1) « Charles-Nicolas Maillet du Boulay, écuyer, seigneur et patron du Boulay-Morin, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Cour des comptes, aydes et finances de Normandie, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; juge-né de celle de l'Immaculée Conception; membre de la Société d'agriculture de cette ville, et associé de l'Académie de Caen, naquit à Rouen, sur la paroisse de Saint-Laurent, le 6 février 1729. » — Son éloge par son successeur, M. Haillet de Couronne, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et en outre l'un des plus délicats amateurs et collectionneurs de peintures de son temps, fut lu à la séance publique, le 1er août 1770, et imprimé l'année suivante à Rouen, chez L. Dumesnil. Nous nous arrêtons assez longuement sur ce personnage, qui était mort le 13 septembre 1769, parce que M. Maillet du Boulay fut l'un des plus remarquables secrétaires qu'ait jamais eu une académie de province.

Il avait en effet, comme le dit Descamps, écrit la biographie de trois ducs de Normandie : en 1755, année où il fut nommé secrétaire perpétuel, celle de Richard Cœur-de-Lion; en 1756, celle de Jean-sans-Terre, et en 1757 celle de Guillaume-le-Conquérant; mais, ce qui nous intéresse plus spécialement, M. du Boulay, outre des observations sur le poëme que M. Breant, associé titulaire de l'Académie de Rouen, avait fait sur la peinture, avait écrit les

tistes, le champ est assez vaste, je n'y renonce pas, mais je n'ay que peu ou point de secours. Nos phisiciens ont des frais a faire, sans pensions, ou des fonds qui dedommagent quand il faut aller chimiser dans les mines eparces ça et la, tout est resté a un autre temps.

Je ferai part de votre dessein, je crains seulement la reussite pour les fonds. M. l'intendant ne nous paroit pas occupé des lettres ni des arts, et la ville peut a peine suffir a ses besoins. La nouvelle revolution a tout decouragé, et ce qu'on appelle patriotisme se reduit a l'interret particulier. Je ne vois pas non plus grande ressource pour les materiaux, c'est a Paris ou tout se trouve, et ce fut notre ressource pour en decouvrir. Cependant ce que vous m'indiqueré, et qui sera en mon pouvoir, je vous l'envoirai.

Je vous souhaite de la santé, du courage et au moins un etat qui vous tranquilise. Je vous assure de l'estime bien sincere avec laqu'elle j'ai l'honneur d'etre Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Rouen ce may 1773. DESCAMPS

Elle est toute normande, cette lettre que M. Fossé-Darcosse a

---

éloges des deux sculpteurs Antoine Sébastien et Michel-Ange Slodtz, et en 1768 l'éloge de son compatriote, Jean Restout. Ce dernier travail, selon l'avis compétent de M. Haillet de Couronne, et à en juger par les extraits d'un sens très-délicat que nous avons lus dans la compilation manuscrite de Guiot, le *Moreri des Normands*, était le chef-d'œuvre académique de M. Maillet du Boulay.

permis à notre ami Eud. Soulié d'extraire encore pour nous de sa riche collection d'autographes. On y respire d'un bout à l'autre cet air vivement imprégné de littérature, de science et d'art, qui anima toutes les hautes classes de Rouen pendant les quarante années qui précédèrent la révolution. En effet, curieux personnage à plusieurs faces, le Descamps, qui apparaît ici, n'est ni le peintre de genre qui fut reçu de l'Académie royale le 7 avril 1764, ni l'habile compilateur de Karel Van Mander, de Houbraken et de Campo Weyerman, et dont l'histoire des peintres flamands et hollandais est restée et restera longtemps encore, malgré les travaux modernes, bien autrement sérieux, le seul livre vraiment feuilleté sur cette grande école, dont il était par Dunkerque, sa patrie, et par son maître Largillière, l'un des derniers représentants. L'homme, qui écrit une lettre d'encouragement à Bernardin de Saint-Pierre, cœur et esprit inquiet, génie encore bien inconnu, un peu désorienté en ce moment sur sa ligne d'avenir, c'est le Descamps, organisateur et directeur de l'Ecole royale académique et gratuite de dessin, peinture, sculpture et architecture de Rouen, fondée par lui en 1741 et approuvée par lettres patentes de 1750. Le futur auteur de *Paul et Virginie* avait été élève de Descamps. Né au Hâvre, il étudiait à Rouen, c'était naturel. Je trouve son nom dans la liste qu'a donnée M. J. Girardin (*Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1841, p. 262-3) des plus brillants élèves qui se formèrent dans l'école dirigée par Descamps : « Lemonnier, Lebarbier l'aîné, Lavallée-Poussin, Lemoine, Bellanger, Descamps fils et plusieurs autres peintres d'histoire; Le Mettai, grand dessinateur anatomiste; Houel, peintre de paysages; les frères Ozanne, dessinateurs et graveurs spirituels de marines et de vaisseaux; Jean de la Barthe, auteur de plusieurs jolies petites eaux-fortes et de quelques dessins très-rares et très-estimés; Godefroy père, célèbre buriniste; Nicolas Lemire, Strange, Leveau, Lefebvre, habiles graveurs; Jadouille, sculpteur distingué; Couture frères, Malorty, Vauquelin, de Fierville, le prince de Beaujour, Prétrel et autres architectes de mérite; Brémontier, *Bernardin de Saint-Pierre*, Desvaux, Ribard, ingénieurs, etc. »

J'ai indiqué dans l'introduction de mon second volume des *Recherches sur les peintres provinciaux*, l'organisation et l'importance de l'école de Rouen. Le crédit que l'heureuse direction de cette école donnait à Descamps était immense au dedans comme au dehors de la province. Son *Discours*, couronné par l'Académie française, *sur l'utilité des établissements des écoles gratuites de dessin en faveur des métiers*, lui faisait partager avec Bachelier la popularité de ces écoles gratuites, création généreuse que chacun s'ingéniait alors à protéger. Il était secondé à Rouen par les deux hommes actifs de ce temps, le chirurgien Lecat et M. de Cideville, l'ami de Voltaire. Les intendants de la généralité le traitaient à merveille, et nous voyons par la lettre ci-dessus que, s'il ne se faisait pas illusion sur l'intérêt que les administrateurs portaient aux arts, tout du moins ne s'épargnait-il pas auprès d'eux pour ses anciens élèves, qui d'ailleurs, le témoignage est unanime, lui étaient tous cordialement dévoués. Le fait le plus curieux sur Descamps que nous fournisse la pièce que nous publions est, à coup sûr, ce projet de biographie des artistes normands, de l'exécution de laquelle il s'était chargé, sur la motion de M. Du Boulay. Combien la Normandie doit regretter que *tout soit resté à un autre temps!* Quels précieux renseignements ne nous eût point transmis Descamps sur toutes ces grandes dynasties d'artistes normands, dont il eût pu consulter, soit par ses relations normandes, soit par ses confrères de l'Académie de Paris, toutes les traditions de famille, et dont il eût pu aussi nous décrire tant de peintures et de sculptures, qui allaient, juste vingt ans plus tard, tomber sous le marteau ou la pique des sans-culotte ! La bibliothèque de Rouen a acquis le manuscrit de la *Vie des peintres flamands* : je ne sache pas qu'il s'y trouve mêlé aucune note sur les peintres rouennais ou normands. — Descamps mourut le 14 août 1791, âgé de 80 ans.

Deux lettres de Descamps à Bernardin de Saint-Pierre faisaient partie du catalogue de vente de la bibliothèque du général de Gazan, gendre de Bernardin de Saint-Pierre; celle que nous publions est, je crois, l'une d'elles. Dans cette même vente passa aussi aux enchères un intéressant manuscrit autographe que j'ai eu le bonheur d'acquérir, et qui est le recueil de notes, ou, comme

on a dit depuis, d'impressions de voyage, écrites par l'auteur de *Paul et Virginie*, sur les tables d'auberge de sa province natale, pendant une promenade à pied qu'il y fit deux ans après la lettre de Descamps; c'est la plus fraîche et la plus délicieuse étude de la nature normande qui se puisse lire; le voyageur n'est attentif qu'aux feuilles qui verdissent, aux pommiers qui fleurissent, aux vaches des herbages, aux formes étranges des arbres; il semble tourner le dos de parti pris aux monuments de l'art; ce qu'il recueille de préférence, c'est quelque observation vive et naïve d'un paysan qu'il rencontre sur le chemin, d'un politiqueur de village, ou la morne sentence d'un trappiste; ce qui le frappe aussi, c'est la vraie et éclatante beauté d'une fille de ferme ou d'une enfant de pêcheur. Alors, cependant, le souvenir d'un chef-d'œuvre de l'art lui vient par comparaison. Ainsi, « arrivé au port de Saint-Ouen, » il note : « Vue d'une jolie fille, jambe fine, faite comme une des Grâces des Célestins, » celles de Germain Pilon, vous le savez. — Aux Loges, près de Livarot, dans la maison où il est accueilli, « deux petits lions fort mal faits étaient sur deux petits piedestaux, devers la campagne, à l'entrée. C'était l'ouvrage d'un pauvre gentilhomme employé pour ses besoins : encore était-ce un art convenable à un pauvre noble de faire des lions. » Il y avait du sang de gentilhomme dans ce philosophe : son ami Rousseau n'eût pas dit cela.— En 1773, Bernardin de Saint-Pierre pensait à écrire l'histoire de Normandie; il y eût mis certainement plus de cœur et plus de naturel qu'aucun homme de son temps. En 1775, il n'y songe plus guère, et s'il recueille les matériaux d'un de ses travaux futurs, ce sont ceux des *Études de la nature*, et il fait bien. Du reste, cet illustre vagabond conserva toujours le plus poétique souvenir de sa province natale, et dans ses *Études* et dans ses *Harmonies* et dans ses fragments de l'*Arcadie*, on reconnaît à chaque page la silhouette, le détail d'un paysage normand.

GERMAIN DROUAIS.

Communiqué par M. Niel, annoté par M. P. Mantz.

La lettre que nous allons transcrire a été adressée à David par l'un de ses premiers et de ses plus fidèles élèves, Germain Drouais, qui se trouvait à Rome en août 1787, et qui, six mois après, devait y mourir. Ce jeune peintre, espoir trop vite éteint de l'école académique, était né à Paris le 25 novembre 1763. D'abord élève de Brenet, et ensuite de David, Drouais concourut en 1784, et son tableau, le *Christ et la Cananéenne* (Musée du Louvre), parut tellement supérieur à ceux de ses camarades, que le prix lui fut unanimement accordé. Drouais partit pour Rome; mais il n'en devait pas revenir : travailleur infatigable, il usa ses forces par un labeur sans fin, et il mourut âgé de vingt-quatre ans et quelques mois, le 13 février 1788.

Les *Archives de l'art français* ont déjà donné (Voir p. 140) l'inscription du monument qui lui fut élevé par le sculpteur Claude Michallon, dans l'église *S. Maria in via lata*. — La courte vie de Drouais est partout racontée. Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à la notice que lui a consacrée Chaussard (*Pausanias français*. 1806. p. 337), notice toute pleine de faits et de renseignements qui avaient été communiqués à l'auteur par David lui-même, et aux charmantes pages que Suard, qui, lui aussi, l'avait connu et aimé, a écrites sur Germain Drouais (*Mélanges de littérature*).

Ce 10 aoust 1787.

Monsieur,

J'ai reçu avec grand plaisir votre dernière lettre, avant de répondre à ce qu'elle contient, votre fête qui approche m'invite à vous renouveller mes vœux propices; mon compliment n'ira pas plus loin, puisque

vous me connoissez, et que l'amitié n'a ni temps, ni époque fixe. Votre lettre m'a remis du beaume dans le sang, et vous ne pouvez vous figurer quel besoin j'en avois ; je me suis à peu près rencontré avec votre manière de penser sur la draperie de ma figure (1) ; je l'ai fait d'un pourpre violet bleuatre, approchant du ton de celui qui est sur votre Hector, dans votre morceau de reception (2), mais cela n'empêche pas que mes dernières teintes paroissent vertes ; outre ce malheur qui m'arrive, je crains (comme vous craignez de votre corps de Socrate) d'avoir fait ma figure en général trop froide et trop fraiche de ton pour un homme déja avancé en âge ; c'est la peur des couleurs qui jaunissent et de faire noir qui my a porté ; vous m'exposez vos chagrins, et je vois que je ne suis pas le seul, mais heureux qui a les votres.

Et comme vous dites bien, la perspective est terrible ; plus on va, plus on fait, et plus on est difficile. Je suis encore à travailler a ma figure ; je vas à mon attellier et travaille avec peine, mais tous les jours ; car éloigné, je suis encore moins tranquille ; il semble

---

(1) Il est vraisemblable que Drouais veut ici parler de son tableau de *Philoctète dans l'ile de Lemnos*, la dernière œuvre qui soit sortie de son pinceau. Cette figure ne fut achevée qu'en 1788, et c'est de cette année qu'elle est datée. Elle appartenait, il y a trois ans, elle appartient peut-être encore, à MM. Goupil et Vibert.

(2) Drouais fait ici allusion au tableau d'*Andromaque pleurant sur le corps d'Hector*, qui fut en effet le morceau de réception de David à l'Académie de peinture, en 1784.

que les defauts se représentent à vous plus énormes ; je ne pourrai avoir fini pour l'exposition, ni pour quand les figures partiront, ce qui fait si vous me le conseillez, que je la garderai pour l'année prochaine ; elle prendra du ton d'ici à ce temps, et servira d'accessoire a ce que je désire faire ; car il faut enfin pour ma dernière année, que je fasse quelque chose d'un peu conséquent ; sans cela je ne puis retourner à Paris ; vous pensez je suis sur comme moi la dessus. Je vais tacher de trouver un sujet et une composition ; je vous l'envoyerai et vous prie de m'aider de vos conseils (1). Jugez comme je vais etre vexé de voir tous mes camarades exposer, joyeux, satisfaits d'eux mêmes. Et moi seul servir de contraste. Enfin si j'avois le bonheur de faire quelque chose l'année prochaine, je serois dédomagé de ma vexation actuelle ; mais je ne conte plus sur rien, que quand je tiendrai et y serai ; joint à la peine que je me donnerai, c'est en vous que je fonde mon espérance ; ma situation est critique et il faut que je fasse des efforts pour l'année prochaine tacher de vous revoir sans honte.

Vous ne paroissez pas satisfait de vous même ; je vous crois ; mais cela n'empêche pas qu'on ecrit de

---

(1) Drouais ne tarda pas à trouver le sujet du tableau qu'il cherchait : il résolut de peindre *Caïus Gracchus sortant de sa maison avec ses amis pour aller apaiser une sédition.*

Cette composition devait avoir des proportions très-vastes. Les études en étaient a peine achevées, lorsque Drouais fut emporté par une fièvre violente.

Paris que votre tableau (1) est superbe, et que c'est bien au dessus de tout ce que vous avez fait ; j'attend avec impatience des nouvelles du Salon, et de la sensation qu'il fera ; sans voir, j'en repond. N'ayez aucune crainte sur l'outremer que le cuirassier a vendu à M. Pecoul (2) ; le ciel eusse voulu que ce fut à lui à qui je l'ai acheté ; c'est a son coquin de fils, qui vole son pere, et qui vend de faux outremer ; j'ai cru que lui ou son pere c'étoit la même chose, et voila comme j'ai été trompé. Fortin (3) est décidé a partir ; je ne cherche pas a le retenir ; il y parait trop disposé, d'ailleurs le peu d'ardeur qu'il a, est fait pour décourager ceux qui l'entourent, et c'est je crois un bien pour lui de partir ; il trouvera en vous un homme qui lui sera bien utile, et qu'il faut esperer qu'il ecoutera ; nous avions fait la partie de revenir ensemble ; je lui avoit conseiller (*sic*) d'employer cette année a faire un groupe ou une figure d'etude a se faire honneur ; outre cela, faire des petites copies de la Venus ou de l'Apollon, de la tête de la petite tragedie qui est au museum, et pour pendant celle de l'Amour ; tout cela lui auroit peu couté à Rome, et il en auroit pu faire

(1) Ce tableau, qui fut en effet exposé au salon de 1787, et dont le succès dépassa les espérances de Drouais, était la *Mort de Socrate*.

(2) M. Pécoul, entrepreneur des bâtiments du roi, était le beau-père de David.

(3) Le sculpteur Augustin-Félix Fortin, né en 1764 et mort en 1832. Il était élève de F. Lecomte, et il avait remporté le prix de l'Académie en 1783.

beaucoup d'argent à Paris ; il avoit pour exemple Ramay (1) qui n'a pas perdu la tête, qui a fait cela dans ses moments perdu, et aucune de ses copies ne lui est restée. Enfin il faut le laisser faire, puisque cela lui plait.

Lorsque vous voudrez bien penser à moi et m'écrire, vexez moi, donnez moi des coups d'éperon et du feu sous le ventre. Adieu, je suis votre dévoué serviteur. DROUAIS.

Mes respects sil vous plait à toute votre famille ; je vous prie de remercier pour moi Mr Pecoul de son ressouvenir. Fabre (2) a gagné le prix de Mr de La Tour ; je ne souhaite pas quil en soit de même de l'autre ; c'est un camarade que je ne regarderai pas de bon œil.

---

(1) Claude Ramey, né à Dijon le 29 octobre 1754, avait d'abord été élève de Devosge et ensuite de Gois. Il avait obtenu le grand prix de sculpture en 1782. — Membre de l'Institut en 1816, il est mort en 1838.

(2) François-Xavier Fabre, peintre d'histoire, né à Montpellier le 1er avril 1766 et mort le 16 mars 1837. Drouais l'avait connu dans l'atelier de David. Le prix qu'il mérita en 1787 le conduisit à Rome. Artiste d'un talent froid et gourmé, Fabre a fondé à Montpellier le musée qui porte son nom. Ce qui, plus que ses œuvres et que son musée même, conservera à son nom quelque notoriété, c'est d'avoir été l'ami d'Alfieri et de la comtesse d'Albany.

FRANCISCO GOYA.

Communiqué et annoté par M. P. Mantz.

Ledit jour, (16 avril 1828), il a été déposé au bureau de l'état civil, un procès-verbal fait par le commissaire aux décès, duquel il résulte que François de Goya y Lucientes, âgé de quatre-vingt-cinq ans, natif de Fuentetodos (Espagne), veuf de Josefa Bayeu, fils de défunt ....., est décédé ce matin à deux heures, Fossés de l'Intendance, n° 39, d'après la déclaration des sieurs Jose Lio-de-Molina, propriétaire, même maison, et Romualido Yañes, négociant, Cours de Tourny, n° 36, témoins majeurs, qui ont signé ledit procès-verbal.

L'adjoint du maire : DE COURSSOU.

L'acte de décès de Goya, tel que nous l'avons relevé sur les registres de l'état civil conservés à la mairie de Bordeaux, redressera l'erreur de tous ceux qui, sur la foi de M. L. Viardot (*Notices sur les principaux peintres de l'Espagne*, 1839, p. 306, et *Musées d'Espagne*, 1843, p. 167), fixaient à 1832 la date de la mort de l'illustre auteur des *Caprices*. Le vieux Goya est venu s'éteindre à Bordeaux dans la nuit du 15 au 16 avril 1828.

Mais si, comme on a lieu de le croire, les déclarations des témoins sont exactes, si le singulier artiste avait quatre-vingt-cinq ans quand il est mort, ce n'est plus en 1746, mais en 1743 qu'il faudrait le faire naître, et les affirmations de MM. Viardot et Th. Gautier (*Artiste*, juin 1845) devraient être rectifiées en ce sens.

L'acte de décès, que nous venons de reproduire, nous met encore sur la voie d'un renseignement de quelque intérêt : il nous donne

le nom de la femme de Goya, et ce nom se lie étroitement à celui de l'un de ses maîtres. On lit partout que Goya fit ses premières armes à Sarragosse, sous Don José Lusan, et qu'il partit ensuite pour Rome. Mais là les biographes le perdent de vue. Une curieuse note, insérée au *Mercure de France*, nous apprend qu'en 1771, « Francisco Goja, Romain (*sic*), élève de M. Vajeu, peintre du roi d'Espagne, » remporta le second prix de peinture proposé par l'Académie de Parme, et que le sujet du concours était Annibal jetant du haut des Alpes ses regards sur l'Italie (*Mercure*, janvier 1772).

L'artiste, que le correspondant du *Mercure* nomme Vajeu, est, à n'en pas douter, François Bayeu de Subias, qui fut, en effet, peintre du roi d'Espagne, et qui, si j'en crois ce qu'on rapporte de ses fresques du cloître de la cathédrale de Tolède, serait une sorte de Vanloo espagnol, très-amoureux des tons roses et des lignes flamboyantes. Goya, plus jeune que lui de dix ou douze ans, l'avait rencontré dans l'atelier de J. Lusan, leur commun maître, et était ensuite devenu son élève, son ami, et peut-être son parent; car pourquoi la femme de Goya, Josefa Bayeu, ne serait-elle pas la fille ou la sœur de François Bayeu?

Rentré en Espagne et nommé peintre du roi en 1780, Goya appartient dès lors aux biographes. Sa vie est connue, du moins dans sa période heureuse et féconde. Mais à quelle date et pourquoi vint-il se réfugier à Bordeaux, la ville de France la plus indifférente aux arts et aux artistes? On l'ignore. Il avait jadis raillé les puissants; sa mordante caricature n'avait épargné ni les ministres du roi, ni les moines. Logé chez la duchesse d'Albe, qui sut mettre son crayon moqueur au service de ses jalousies de femme, il avait osé s'attaquer à la reine Maria-Luisa, à son favori Godoï, le prince de la Paix. C'en était assez peut-être pour se voir forcé de chercher hors de son pays la sécurité et le repos. Goya s'expatria et il vint mourir à Bordeaux, où, trop vieux pour beaucoup produire, il n'a guère laissé qu'un nom qu'on oublie et un souvenir qui s'éteint.

UN TABLEAU DU ROI RENÉ

Communiqué et annoté par M. B. Fillon (de Fontenay — Vendée).

La pièce suivante (nous écrit M. Fillon, qui veut bien promettre à notre recueil des pièces du plus haut intérêt) fera peut-être retrouver un tableau authentique du roi René, cet étrange artiste couronné, qui se consolait, dit-on, de la perte d'un royaume en peignant des tournois et des sujets religieux. Je me suis permis de retrancher quelques citations fastidieuses qui n'ajoutent rien à l'intérêt de la lettre et noient, au contraire, les précieux détails qu'elle renferme au milieu d'un déluge de phrases banales et de mauvais latin. Si les sermons des humbles *Orateurs* de Laval ressemblaient à leurs missives, je plains fort ceux qui étaient obligés de les entendre.

A très hault, excellent et puissant prince le Roy de Sicille, duc d'Anjou et de Bar, conte de Prouvence, nostre tres redoubté Seigneur.

JHESUS. MARIA. FRANCISCUS.

Très puissant et très redoubté prince, humble et profonde recommandation en nostre Jhésus Christ précédente. Nous vous mercions tres humblement en profondité de cœur de la bonne amour et chérité que avez de longtemps a nostre pouvre vocation, et singulièrement de ce que de vostre profonde humilité

nous avez rescript si haultement de nostre benoist patron monseigneur Saint Franczoys et sa religion, en vous recommandant à nos pouvres prières et Oraisons. Grans fruictz recepvent les vrois humbles de cœur par Oraison. Premier, rémission de coulpe. Que fist la benoiste Magdelaine si non plourer et prier? Pour ce elle ouyt en la fin de son ouraison : *Remittuntur tibi peccata tua*. Aussy, le bon roy David priant pour son péché en disant : *Miserere mei Deus*, conclud en la fin la rémission, disant : *cor contritum et humiliatum Deus non despicies*. Et pour ce quant il dist à Nathan prophète : *peccavi*. Incontinent Nathan respondit : *Dominus transtulit peccatum, non morieris*.

Le segond fruict est certification de gloire. Saint Estienne commandant son esprit à Dieu veit les Cieulx oupvréz en signe que dévote oraison ouvre la porte de paradis..... C'est l'eschalle que veit Jacob, par laquelle descendoient les anges et montoient; car, par oraison, les anges descendent à nous pour nous déffendre, et montent à Dieu pour luy offrir nos oraisons : Aussi Dieu étoit joint au bout de l'eschalle. Car es âmes de ceulx qui se humilient par oraison Dieu habite par grace en ceste mortelle vie et par gloire en l'autre.

Prier Dieu qu'il vous doint ces deulx fruicts de oraison suymes tenus et obligés par plusieurs bénéfices que avons reçus et recevons de jour en jour de vostre très haulte et puissante bonté. *Spécialement*

pour le noble YMAIGE DE PITIÉ *que de présent nous avez envoyé* affin que puissons en noz cœurs mieulx imprimer en quoy en ce monde nous devons glorifier.

C'est en la benoiste mort et passion de nostre benoist redempteur Jhesus en laquelle aprint à se glorifier monseigneur saint Paul, quant il fut ravy es grans segrets de paradis, disant : *Michi autem absit gloriam nisi in cruce domini Jhesu Christi.* Il n'aprint point à se glorifier en mondain honneur et vanité, en délices et volupté, ne en avarice et iniquité, *sed in Cruce.* Et nostre patron, monseigneur saint Franczois, se est en ceste mortelle vie à luy conforme, en tant qu'il a esté naffrê des propres stimates Jhésus cruxifié es mains, es piez et en son propre cousté.

En l'arbre de la croix a trois fruicts moult profitables. Le premier est vroye foy.... Le segond fruict est de patience.... Le tiers est le fruict de vie qui faict vivre sans mourir. Pour ce fut figuré l'arbre de la croix par l'arbre qui portoit le fruict de vie, que Dieu mist au melieu du paradis terrestre, qui préservoit de vieillir et conservoit la vie de l'homme. Ainsi l'arbre de la croix a porté le benoist Jhésus Christ qui de présent est en paradis céleste, qui sera la réfection eternelle très souève, très doulce de toute créature humaine sauvée quant à l'âme et quant au corps enprès la finale résurrection. Car Jhésus Christ, selon sa divinité, sera la réfection et béatitude de l'âme et, selon son humanité, glorieuse, plus clère et plus resplan-

dissant trop que le solail sera la refection et joye des sens corporels de l'homme.

O qui pourroit dignement recompenser vostre très haulte et profonde chérité par laquelle avez prins tel labour de nous composer ung YMAGE DE PITIÉ PORTANT LA DITE CROIX, *le plus piteux, le mieulx portraict selon la réale vérité du fait que tous ceulx qui le regardent en font grant admiracion, et en le regardant ont de leur rédempteur moult grant compassion.* Plus noble trésor ne nous povyez envoyer que l'ymage piteux de celuy en qui sont tous les trésors de la sapience et saence de Dieu. Nous lisons au livre d'Esther que le noble roy Assuerus, puissant, saige et prudent, qui espousa Esther pleine de doulceur, de vertus et de loyale amour, print en espiciale amour le peuple du pays et cognoissance de la dite Esther, en tant qu'il le garda du mal proposé et jugé contre luy, et le tint en liberté et amour pour servir à Dieu son créateur. Aussi, sire, vous très puissant, sage et prudent, avez uny, conjoint et espousé, par vostre très haulte et profonde bonté, la noble Jehanne de Laval, pleine de doulceur, de vertus et de loyale amour ; pour ce monstrez avoir spéciale amour à la noble lignée de Laval, à nous, vos pouvres subgetz, et touz les habitans du pays, en ce que espécial don nous avez envoyé, qui est à touz en général démonstré.

Pourquoi très humblement nous soubmettons ung checun de nous, voz pouvres religieux et orateurs,

faire spécial service pour vostre dévocion, tant en messe que en oraison, en priant Dieu dévotement qu'il vous doint grace de tellement vivre en vroye amour et pureté de conscience, en piteuse compacion du pouvre peuple estant en tribulation, en mémoire de la benoiste passion de nostre benoist rédempteur Jhésus, en l'exil de ceste mortelle vie, que finalement puissez avoir le vroy fruict de vie par éternelle fruicion, jouste sa promesse. *Apo.* 2°. *Vincenti dabo edere de ligno vite quod est in paradiso Dei mei, amen.*

Escript simplement le xxe jour de juillet, l'an mil CCCC cinquante et six, par voz pouvres religieux subgietz et orateurs,

LES FRÈRES MINEURS
de vostre couvent de Laval.

Qu'est devenue cette *Image de pitié* du roi René? Ce serait une véritable bonne fortune de la retrouver, car ses tableaux sont fort rares, et on en compte à peine trois ou quatre, auxquels il faut ajouter un égal nombre de manuscrits, dont l'authenticité aurait encore besoin d'être bien prouvée, à moins que l'on admette que le royal artiste ait eu plusieurs *manières*. Sans vouloir suspecter l'érudition et le goût de ses historiographes et de ses admirateurs, je crois pouvoir affirmer que l'un des manuscrits à lui attribués, celui de la bibliothèque de Poitiers, qui est d'ailleurs orné de miniatures fort médiocres et sans caractère, n'a aucun rapport avec ceux des dépôts publics de Paris. L'auteur de ces tristes et froides enluminures n'a jamais pu exécuter des sujets aussi frais et aussi délicats. C'est vouloir même amoindrir la réputation de son héros que de lui attribuer de pareils ouvrages, par la seule raison qu'un des feuillets du volume est décoré des deux perdrix emblématiques

et de ses armoiries. René fut un pitoyable roi, qu'on lui laisse au moins le mérite d'être un artiste distingué.

Nous ne voulons, pas plus que M. Fillon, entrer dans de longs détails sur les œuvres d'art attribuées au roi René et dont, pour notre part, nous avons vu certain nombre dans son cher comté de Provence; mais nulle part ne trouvera mieux sa place la phrase suivante, que j'extrais des *Mémoires* de l'abbé de Marolles : « Un gentilhomme appelé Michelon qui commandait dans le château (d'Angers), nous en fit voir toutes les singularités, jusqu'à la cage de fer et quelques peintures de la main de René duc d'Anjou, Roi de Sicile, dont nous vîmes aussi la maison de plaisance, alors occupée par un tavernier au bout d'un faubourg sur le bord de la rivière de Maine, où il y avait encore en mauvaise peinture, dans une petite galerie basse, soutenue d'un côté de piliers de bois, les chaufferettes et les charbons ardents, avec ces mots pour devise : *d'ardent desir.* » Ce voyage à Angers du célèbre amateur d'estampes avait lieu en 1633

PH. DE CH.

GERMAIN PILON

Deux quittances, communiquées par M. Anatole de Montaiglon.

Les deux quittances, que nous publions, ne se rapportent malheureusement pas à des ouvrages d'art; ce sont de purs reçus de rentes, mais ils prouvent au moins que notre sculpteur n'était pas sans avoir une bonne position, même de fortune, et surtout elles lui ajoutent la qualité de contrôleur des monnaies; c'est à ce titre qu'elles ont le plus d'intérêt. La seconde nous a été communiquée par l'inépuisable complaisance de M. Fossé-Darcosse; la première a appartenu à M. de Châteaugiron.

Je Germain Pillon sculpteur du roy et contreolleur general des monnoyes de france confesse avoir eu et recu de noble homme Maistre francoys de Vigny recepveur de la ville de Paris la somme de vingt escus un tiers treze solz quatre deniers tournoys pour ung quartier eschu le dernier jour de juin dernier passé à cause de quatre vingt deux escus solz treze sols (*sic*) quatre deniers tournoys de rente annuelle et perpétuelle qui des le douziesme jour de mars mil cinq cens soixante onze mont esté venduz et constituez par messieurs les prévostz des marchans et eschevins de ceste ville de paris tant cy et sur les fermes des impostz et billetz de la recepte generalle de bretaigne sur la... des cinquante cinq solz pour muy de scel et sur la recepte genéralle le tout a plain mencionnés aux lettres de la dicte constitution passée par deuetz et camus notaires et dicelle somme je me tiens comptant et bien

payé et en quite ledict sieur de Vigny et tous aultres en tesmoings de se jay signé la presente ce XV jour de juillet mil cinq cens quatre vingt et deux.

Constitution
du douziesme jour de mars
mil cinq cens soixante treize.

G. Pilon.

Je Germain Pilon sculpteur du roy et controlleur general des Monnoyes de france confesse avoir eu et reçu de Noble homme Maistre Francoys de Vigny recepueur de la ville de paris la somme de xlvii escus xiii s. iiij d. pour demye année dix jours moins eschue le dernier jour de desembre dernier passé à cause de cent escus sol de rentte annuelle et perpétuelle qui des le dix huictieste jour juilliet mil cinq cens soixante et treze mont esté venduz et constitues par messieurs les prevostz des marchans et eschevins de la dicte ville de paris assigné sur les cent mille liures sur le clergé le tout à plain mencionnés aux lettres de la dicte constitution passée par deuetz et camus notaires de laquelle somme de — je me tiens comptant et bien payé et en quicte ledit sieur de Vigny et tous aultres en tesmoings de se iay signé la présente ce XIII jour de apruril mil cinq cens quatre vingt et trois.

Constitution
du dixhuictiesme jour juilliet
mil cinq cens soixante et treize.

G. Pilon.

MIGNARD

LETTRE DE GROSLEY A LÉPICIÉ, SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE.

Communiqué par M. L. Dussieux.

Troyes, 13 mai 1752.

J'ay différé jusqu'à présent de vous envoyer les mémoires parce que ayant été frappé de la genealogie que donne a M. Mignard l'auteur de sa vie (1) j'ay voulu m'informer si elle était véritable, et vous faire part de ce que j'auré decouvert à ce sujet mais le registre des baptemes de l'année 1710 ne se trouve point dans la paroisse ou il a été baptisé. Pour y suppléer on m'a communiqué une permission en original donnée au capitaine Mignard (père des peintres) par le duc de Chevreuse de toucher avec d'autres capitaines une somme de mille écus pour un château dont on avoit racheté le pillage. Cette pièce est dès les commencements de la ligue et on en peut conclure 1° que le pere de Mignard n'a point été aussi fidèle a nos Rois que le dit l'auteur de sa vie puisqu'il étoit un des émissaires des ligeurs de Troyes. 2° Qu'il n'a point servi les rois

---

(1) C'est incontestablement à la Vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roy, par M. l'abbé de Monville, Paris, 1730, que Grosley fait allusion dans le cours de cette lettre. Ce livre avait été écrit sous la direction et avec les notes de la comtesse de Feuquières, fille de Pierre Mignard.

avec distinction puisqu'il était simple capitaine de la milice bourgeoise et que ces capitaines sont choisis parmi la bourgeoisie la moins distinguée. 3° Que le conte sur lequel on fonde l'origine du nom de Mignard est controuvé puisque dès le commencement de la ligue il s'appeloit Mignard et que d'ailleurs Henry quatre n'est venu à Troyes que longtems après la datte de la pièce en question.

Ces observations vous paraitront peut-être superflues mais vous pensez sans doute comme moy qu'il n'y a rien de si méprisable qu'un historien qui veut relever la gloire de son héros par des mensonges aussi grossiers et aussi inutiles que ceux là dans la vie d'un homme aussi recommandable par son mérite personel que Mignard.

Si je puis trouver allieurs son extrait de bapt. ou celuy de son frère Nicolas je vous en feray part.

FR. PUGET

COPIE DE LA LETTRE DE PIERRE-PAUL PUGET, PETIT-FILS DU FAMEUX PIERRE PUGET, AU R. P. BOUGEREL, PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

Communiqué par M. L. Dussieux.

Du 10 janvier 1753.

A l'égard du tableau, dont vous avez parlé à M. Dalmore, que M. Lépicié a découvert à Chaville, il est de feu mon père (François Puget, fils de Pierre) (1), qui avoit été à Versailles pour conduire Le Milon de mon grand père et le présenter à Sa Majesté. Le Roi lui dit à cette occasion, il m'est revenu que vous savez peindre, ce qui détermina mon père à faire ce tableau de musique. Il le présenta à Sa Majesté qui lui témoigna

---

(1) Voir sur François Puget, peintre, et Pierre-Paul Puget, architecte, l'excellente notice que M. Emeric David a consacrée à leur père et grand-père, l'illustre Pierre Puget, dans la *Biographie universelle* de Michaud. La dernière phrase de la pièce que nous publions, et qui nous a été communiquée par M. L. Dussieux, établit, par un témoignage irrécusable, que la plupart des tableaux d'église qui ont été attribués au grand Pierre Puget, sont de la main de son fils François, et notamment cette vocation de saint Mathieu, de l'église de Château-Gombert, au terroir de Marseille, qu'Emeric David donne sans hésiter à P. Puget. François Puget avait appris la peinture auprès de Laurent Fauchier, le très-habile portraitiste provençal; son tableau d'une réunion de musiciens, et son portrait de l'illustre sculpteur, son père, se voient aujourd'hui dans les salles du Louvre.

en être très satisfaite. M. le Brun fit l'éloge de mon père, à qui le Roy accorda une gratification.

Quelque temps après, ma mère étant morte, mon père se présenta au Roy, qui lui dit avec un air de surprise : *Quoi ! Puget, votre père est mort ?* Non, Sire, lui répondit-il. C'est ma femme. *J'en suis fâché, mais je l'aurois été davantage si c'eût été votre père.* Mon père n'étoit pas borné au portrait, il a peint plusieurs tableaux d'histoire. Au couvent des religieuses de la Visitation, à Marseille, on voit, au maître-autel, une Visitation, et dans la même église un St François de Salles : Dans l'église du château Gombre, parmi plusieurs tableaux de sa main, on y remarque entr'autres un St Mathieu.

MICHEL SERRE.

SON BREVET DE PEINTRE DES GALÈRES DU ROI.

Comuniqué et annoté par M. Anatole de Montaiglon.

Aujourd'hui, vingtième du mois d'aoust seize c. quatre vingt treize, le Roy, étant à Versailles, bien informé de l'expérience du Sr Serre en l'art de peindre et qu'il peut travailler utilement en ouvrages de peinture de ses galères, au port de Marseille, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne M^e^ peintre audit port, pour, en ladite qualité, travailler aux ouvrages de peinture desdites galères, lorsqu'il en sera besoin; sans néantmoins que cette occupation puisse le détourner de montrer le dessein aux officiers et pilotes desd. Galeres, à quoy elle veut qu'il soit employé par préférence et pour led. employ exercer aux mêmes appointements, qui luy seront ordonnez par nos états. Mande sa Majesté à M. le duc du Maine, general de ses galeres, et à l'intendant d'icelles de faire reconnaître led. Sr Serre en lad. qualité de Peintre desd. galeres et de M^e^ à dessigner des officiers et pilotes, de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra, et, pour témoignage de sa volonté, sa Majesté m'a commandé de luy expédier le present brevet, qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moy, Con^r^ secretaire

d'état et de ses commandements et finances. Signé : Louis, et plus bas : Phelipeaux.

Collat^e a loriginal par nous, Con^er du Roy Com^re et con^eur des Galeres.

L'on savait bien que Michel Serre avait été peintre des galères. Ce brevet, qui existe en expédition aux archives du ministère de la marine, et que nous n'y aurions pas trouvé sans les recherches obligeantes de M. Pitois, donne la date certaine de sa nomination. Il avait alors 39 ans. M. de Chennevières, dans la notice, pleine de faits nouveaux, qu'il a consacrée à cet artiste (*Peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. II, p. 201-226), croyait qu'il avait obtenu ce brevet dans le voyage, qu'il fit à Paris au commencement du dix-huitième siècle, pendant lequel il fut nommé membre de l'Académie de peinture, pendant lequel aussi il paraît avoir ouvert un atelier à Paris, puisque d'Argenville nous apprend qu'il fut quelque temps le maître d'Oudry et qu'il voulut l'emmener à Marseille. Cela était d'autant plus probable, que, Ephrem Lecomte, celui dont les tableaux passent toujours pour être du Maltais, et qui précéda Serre dans l'emploi de peintre des galères, étant mort en 1704, il était naturel de penser que Serre ne lui avait succédé qu'alors, avait d'autant mieux obtenu le brevet qu'il était à Paris, et, à la suite de cette faveur, avait eu à retourner à Marseille. Mais en 1693 Ephrem Lecomte vivait encore, et c'est à sa démission, sinon même à sa présentation, que Michel Serre dut cet emploi. Pour lui, il le garda jusqu'à sa mort, et nous en trouvons la preuve dans une lettre de Mme de Simiane, qui se joindra tout naturellement à ce brevet et à l'étude de M. de Chennevières. Ce passage est d'autant plus curieux qu'il confirme encore et remplacerait même au besoin la date officielle du 10 octobre 1733, donnée à sa mort par les registres de l'Académie, et qui avait beaucoup plus de certitude que plusieurs autres dates qu'on lui avait attribuées ; en effet, le 12 octobre 1733, c'est-à-dire deux jours après la mort de Serre, Mme de

Simiane écrivait de Bélombre, près de Marseille, à M....., qui était alors à Paris : « ..... Aujourd'hui, me voici, à la tête de tous les « Castellane du monde, commandeurs, chevaliers et autres, pour « vous apprendre la mort du pauvre *Serre*, peintre, et vous de- « mander en grâce d'employer tout crédit, et le vert et le sec, pour « placer notre petit peintre *Bernard*, dont l'habileté, l'esprit, le « caractère, la sagesse vous charmeront, quand il aura l'honneur « d'être connu de vous. Qu'il vous doive son établissement, je vous « en conjure ; c'est une bonne acquisition que vous ferez ; et, sans « vouloir nous faire valoir, il est heureux que sa famille, le climat « et bien de petites circonstances le fixent à Marseille ; il vous « devra son bonheur, Monsieur. N'en est-ce pas un que de faire du « bien ? Il n'y a pas un moment à perdre ; cette place va être de- « mandée avec empressement ; il faut gagner du terrain. » Et elle finit en disant : « Souvenez-vous que vous avez au bout du monde « une amie tendre et fidèle, et souvenez-vous aussi, s'il vous plaît, « de l'intérêt qu'elle prend au petit peintre. » L'affaire traîna quelque peu. Le 25 janvier 1734, elle écrivait : « Voilà notre petit « peintre, Monsieur ; je vous présente tour à tour notre monde ; je « vous le recommande de tout mon cœur, je le mets sous votre « protection, et je crois que je n'ai rien à ajouter à tout ce que j'ai « eu l'honneur de vous dire sur cet article. » Un mois après, Bernard succédait à Michel Serre dans la place de peintre et dessinateur des galères ; c'est du moins ce que fait supposer une autre lettre : « 25 février 1734. Je voudrois bien trouver quelque façon « de vous témoigner ma reconnaissance, Monsieur, qui convînt et « qui fût assortie à toute celle que j'ai dans le cœur pour tout le « bien que vous venez de faire au pauvre petit Bernard ; vous en « serez content, c'est un bon sujet ; il répondra par son zèle à « toutes vos volontés. Voilà qui nous acquittera un peu tous. » Bernard travaillait pour son protecteur, car dans une lettre du 26 février 1737 (ce doit être une faute d'impression pour 1734) Mme de Simiane lui écrit : « C'est une vraie curiosité, et premièrement une « grande rareté, que de voir un homme heureux ; en voilà un de « de votre façon, Monsieur ; dites-moi, s'il vous plaît, si ce n'est « pas une grande satisfaction que de disposer ainsi de l'âme d'un

« mortel.... Votre aimable sœur étoit à sa toilette; Bernard lui a « fait la révérence, et a pris une première idée du portrait qu'il « fera d'elle, dès qu'il aura fini vos ouvrages. — On m'annonce le « petit peintre parti, je comptois lui donner cette lettre, il me « semble qu'elle ne vaut plus rien par la poste : elle ira pourtant « et moi à Vêpres. Adieu, Monsieur. » (*Lettres de Mme la duchesse du Maine et de Mme la marquise de Simiane.* Paris, Léopold Collin, 1805, in-12, p. 189-92 et 196-7.) J'aurais pu me contenter de la date de la première lettre et du passage qui concerne la mort de Serre, mais j'ai pensé qu'il n'en coûtait pas plus de tout citer et d'indiquer le successeur de Michel Serre. Mariette nous avait appris que celui-ci avait succédé à Ephrem Lecomte; celui-ci avait remplacé Christophe Veyrier, venu lui-même après le Puget. Bernard avait là de grands ancêtres; reste à savoir s'il en fut très-digne. En 1704, André Bouïs avait dessiné et gravé à la manière noire un portrait en buste d'un Joseph Bernard, peintre, au-dessous duquel il mit la légende : *Solâ naturâ duce pingit.* Le petit Bernard de Mme de Simiane pourrait bien être le fils de celui-là.

On ne devrait jamais toucher à rien de ce qui, de près ou de loin, se rattache à Mme de Sévigné, sans s'adresser tout d'abord à l'édition de M. de Monmerqué. Ainsi, dans ce cas, il commence par lever l'anonyme du correspondant de Mme de Simiane, qui était M. d'Héricourt, intendant de la marine et des galères à Toulon, après l'avoir été à Marseille, ce qui explique on ne peut mieux que Mme de Simiane s'adressât à lui pour cette faveur; et de plus cette édition ajoute une lettre déjà imprimée, mais non réunie aux autres, et une seconde inédite, dans lesquelles il est question de Bernard; on nous permettra de compléter par celles-ci nos citations précédentes. La première lettre est antérieure à la mort de Serre, puisqu'elle est du 22 juillet 1733, et déjà Mme de Simiane avait, sans que M. d'Héricourt connût Bernard, obtenu de lui quelque bon office ou quelque promesse, puisqu'elle écrit : « Le chevalier « de Castellane vous rend mille et mille grâces au sujet de son « peintre. » La seconde est presque tout entière consacrée à celui-ci; elle est datée d'Aix, le 13 décembre 1733 : « J'ai deux ou

« trois griefs contre vous, Monsieur ..... Premièrement, mon petit « peintre, que Messieurs de Castellane et moi avons mis sous votre « protection avec tant d'instance, et la confiance parfaite qu'il étoit « là en toute sûreté ; son mémoire est perdu, et j'apprends d'ail- « leurs que, Madame de Bonneval vous ayant écrit pour un autre, « vous lui avez demandé le mémoire de cet autre. Si nous avions « prévu le cas, nous aurions empêché qu'il ne vous vînt aucune « sollicitation de cette part, ni de celle de vos amis, et nous au- « rions tâché de les intéresser pour nous. En voilà un. » Et plus loin : « Voici donc ce que j'ai fait au sujet du peintre ; j'ai écrit « moi-même au ministre ; j'ai envoyé ma lettre à Marseille au sieur « Bernard, qui est le peintre ; je lui ai dit d'y joindre un nouveau « mémoire ; voilà tout ce que j'y ai su, et de vous supplier encore « de vous ressouvenir des prières de tous les Castellane à ce sujet ; « et je vous répète, Monsieur, que vous n'en pouvez jamais trouver « de plus digne de l'emploi vacant ; s'il étoit connu de vous, il « n'auroit besoin de personne assurément. » Enfin la lettre du 25 février 1734, dont nous avons cité quelque chose, se termine ainsi dans l'édition de M. de Monmerqué : « Le chevalier m'accable : il « est si aise, si content, si reconnaissant, qu'il ne sait où il en est ; « il voudroit me charger de tout cela, comme si je n'en avois pas « assez pour ma part ; eh, mon cousin, dites vous-même toutes vos « affaires. » Alors celui-ci continue : « Je suis si pénétré de recon- « naissance, Monsieur, du grand service que vous venez de rendre « à notre petit Bernard, que je ne trouve pas de termes pour vous « exprimer tout ce que je sens dans cette occasion. Je ne l'entre- « prendrai donc pas, et je vous ferai grâce d'un compliment et « remerciement dans toutes les formes, que j'avois d'abord imaginé « de vous faire. Permettez-moi seulement de vous renouveler ici « les assurances de mon attachement et de mon respect. » (Lettres de Mme de Sévigné, éd. de M. de Monmerqué, tome X. 1818, p. 368, 376-7, et 382-3.)

PIERRE BERRUER

SCULPTEUR, NÉ A PARIS, ACADÉMICIEN LE 23 FÉVRIER 1770, MORT AU LOUVRE, LE 15 GERMINAL AN V (4 AVRIL 1797), AGÉ DE 63 ANS.

Lettre adressée sans doute à M. le comte d'Angevilliers.

Monsieur le Comte,

J'apprends dans l'instant la perte, que l'on vient de faire de M. Duprez (1), sculpteur. Je vous demande la permission de me mettre sous vos yeux pour l'une des deux places qu'il avoit ; soit pour celle de Versailles ou celle des travaux de Sainte-Geneviève ; j'ai l'honneur de vous faire cette demande avec d'autant plus d'empressement que je crains beaucoup ne pouvoir proffiter des bontés que vous avez bien voulu avoir pour moi en me fesant accorder les sculptures à faire à la fontaine projeté à la pointe St-Hustache, qui, vû les circonstances presente, pouroit bien n'avoir pas lieu, c'est ce que je craints beaucoup ; en voulant bien m'acorder l'une de ces places ; ce sera pour moi Monsieur le comte un double motiffe de reconnoicensse des bontes que vous avez deja eu pour moi.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le Comte avec le plus proffond respect votre tres humble et tres obéissant serviteur

BERRUER.

A Paris, ce 18 avril 1787.

---

(1) Le sculpteur Dupré était mort, la veille de cette lettre, le 17 avril 1787, âgé d'environ 58 ans.

J.-L. DAVID

Quelles que soient désormais en France les révolutions du goût, le nom de David est fixé au premier rang des maîtres qui auront illustré et dirigé notre école. L'inflexibilité et l'élévation de ses principes en matière d'art, l'énergie de sa volonté lui assurèrent, dans une époque où une violente réaction d'études était devenue nécessaire, une influence décisive et toute puissante. Nous sommes assez heureux pour posséder sur ce grand maître certains documents inédits qui se rapportent aux diverses phases de son éclatante carrière, depuis ses envois de l'Académie de Rome jusqu'au triomphe public de son Léonidas. Nous allons les donner dans leur ordre, bien assurés que nos lecteurs nous sauront gré d'apporter ainsi notre pierre au monument que l'avenir réserve aux maîtres illustres de notre siècle aussi bien qu'aux plus glorieuses renommées des siècles antérieurs.

Jacques-Louis David, né à Paris, le 15 août 1748, n'avait que neuf ans quand il perdit son père, qui était un marchand de fer, originaire, ai-je ouï dire, d'Evreux en Normandie. Placé à l'âge de seize ans, par Boucher, son parent, dans l'atelier de Vien, il concourut quatre fois avant d'obtenir le prix de Rome. Le sujet donné du premier concours, en 1772, était le *Combat de Minerve contre Mars, secouru par Vénus*. Le musée du Louvre, riche de toutes les œuvres vraiment capitales de David, possède ce curieux tableau. En 1773, l'Académie proposa, pour sujet du second concours, *les Enfants de Niobé percés de flèches par Diane et Apollon*. Cette fois, ce fut Lemonnier, de Rouen, qui l'emporta, et son tableau décore aujourd'hui le musée de sa ville natale. David échoua encore une troisième année sur le sujet de *la Mort de Sénèque*. Enfin, le quatrième concours lui valut le prix; le sujet était *Antiochus et Stratonice*. Il serait curieux de comparer ce tableau de David avec celui de son élève M. Ingres. Vien avait été nommé, en 1774, directeur

de l'Académie de France à Rome. Il partit l'année suivante, et David fit le voyage avec son nouveau maître. La collection nationale des dessins du Louvre possède deux des douze volumes de croquis dans lesquels David avait déposé le fruit de ses infatigables et universelles études à Rome, soit d'après les statues et fragments antiques, soit d'après les plus excellents tableaux modernes de toutes les écoles, soit même d'après les beaux horizons de la campagne romaine. Mais son titre de pensionnaire lui imposait encore l'obligation de faire chaque année l'envoi d'usage à l'Académie de Paris. Aucun des biographes assez nombreux que nous avons sous la main ne spécifie l'ordre dans lequel il expédia de la villa Médicis les peintures exigées. Alors, comme aujourd'hui, l'Académie examinait avec rigueur les œuvres de ses pensionnaires, et ce sont les rapports des commissaires de l'Académie qui vont nous guider dans nos suppositions. Commençons par dire qu'à l'exception du nom de Chardin, de Latour et de J. Vernet, dont encore on compromettait l'immense talent en leur donnant à juger les froides et sévères qualités d'un peintre d'histoire, il n'était pas un homme, dans les diverses commissions que nous allons voir jugeant, avec une certaine complaisance d'ailleurs, les premières œuvres sérieuses de David, qui fût de taille à comprendre l'abîme qui séparait le *Combat de Mars et de Minerve* des deux figures académiques que le révolutionnaire leur envoya de Rome. Mais citons les extraits qu'a bien voulu nous communiquer M. Dussieux :

Des encouragements sont dûs au Sr David. Il montre la plus grande facilité dans le pinceau : sa couleur est animée, quoique un peu égale; sa manière de draper est large et vraie. Dans sa grande esquisse de bataille, où l'on remarque de la chaleur, on peut reprocher trop de papillotage dans les lumières et des réminiscences trop prochaines de grouppes très-connus. Signé : *Pierre, Dandré-Bardon, Pigalle, La Grenée L^é*,

Allegrain, Bridan, Brenet, Chardin, Cochin, Renou. (Tiré du rapport des commissaires nommés pour l'examen des tableaux et modèles envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome. 10 janvier 1778).

Evidemment, à nos yeux du moins, il s'agit ici, pour cet envoi de seconde année, du grand tableau-esquisse représentant *les Funérailles de Patrocle.* C'est de ce tableau que ses camarades de Rome disaient encore : C'est toujours du David, c'est-à-dire du goût français. Tout le monde s'accordait d'ailleurs à en louer « la chaleur de la pantomime, la vigueur du ton et l'énergie de la touche. » L'année suivante, nouvel envoi, nouvel examen, nouveau jugement.

Le Sr David nous a montré des progrès. Nous avons remarqué avec plaisir, dans sa figure, une grande facilité et un beau pinceau. Si l'ensemble laisse encore à désirer, la couleur est vraie et belle dans les lumières, et nous sommes étonnés qu'il n'ait pas profité de la draperie jaune, qu'il a aprochée des chairs, pour donner plus de chaleur et de transparence à ses ombres. Son esquisse annonce un génie abondant. Nous pensons qu'il aurait besoin de le modérer, et de le resserrer en quelque sorte, pour lui donner plus d'énergie. Quant à l'effet, les masses d'ombres sont aussi obscures que si la scène se passait de nuit, et, les clairs, peu étendus, faisant papilloter la lumière, ne laissent pas assez de repos et de netteté pour embrasser toute la composition du premier coup-d'œil. Nous lui recommandons plus de justesse dans les plans, et par

conséquent, une étude plus aprofondie de la perspective. Il pourrait lui être utile de s'exercer à traiter des sujets dont l'action se passât sur un terrein uni, parce qu'alors il serait forcé de se rendre compte à lui-même de la place de tous les grouppes. Les détails scrupuleux dans lesquels nous sommes entrés, loin de le décourager, doivent l'animer de plus en plus à répondre aux grandes espérances qu'il donne.

10 avril 1779.

Signé : *L. Lagrenée, D'Huès, du Rameau, J.-J. Lagrenée, Chardin, de La Tour.*

De quelle esquisse parlent ici les commissaires de l'Académie? nous ne le pouvons dire, à moins qu'il ne s'agisse encore une fois du *Patrocle*. Sauf la *Peste de saint Roch*, qu'il exécutait cette année-là même à Rome, et qui ne devait être exposée à Paris qu'en 1781, après avoir excité les transports des Romains, on ne trouve dans aucune liste des ouvrages de David une œuvre de cette période dont *l'esquisse* ait pu être soumise par lui aux critiques de l'Académie. Quant à sa *figure*, qui n'est particularisée ici que par une draperie jaune, nous pouvons la désigner, sans hésiter, comme étant l'une des deux superbes figures académiques que tous les catalogues de son œuvre disent peintes à Rome pendant son pensionnat, avec une vigueur et une verve de pinceau que David oublia trop plus tard, et qui font penser à l'étrange prédilection qu'il montrait alors pour le Valentin, dont *la Cène*, copiée, fut assurément un des plus singuliers envois du réformateur. Ces deux académies, après avoir pendant une longue suite d'années servi de modèles aux nombreux élèves de l'atelier de David, figurèrent, en 1824, dans le salon qui précédait la salle où Michel Stapleaux était venu exposer, à Paris, le grand tableau de son maître : *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*; puis, après sa mort, elles paru-

rent à la vente publique qui fut faite à Paris, le 17 avril 1826 et jours suivants, des *tableaux, dessins, études et livres de croquis* de l'illustre chef d'école. Elles se trouvent ainsi décrites dans le catalogue rédigé par Pérignon : « Académie d'une grande vigueur d'exécution; elle représente un homme dans la force de l'âge, couché sur une draperie jaune, au milieu de rochers. Largeur : 5 pieds 4 pouces; hauteur : 3 pieds 9 pouces; peinte sur toile. — Une autre académie vue de dos et exécutée dans la même manière. » Même dimension et aussi sur toile. — Neuf ans plus tard, le deuxième mercredi de mars 1835, elles reparurent, sous la même description, dans une vente nouvelle qui se fit des tableaux, études et livres de croquis de David, et furent acquises, la première par le musée du Louvre, la seconde par M. le marquis de Montcalm, pour la magnifique collection dont Montpellier regrettera longtemps la perte. Quoi que dise le catalogue de vente de David, la draperie de l'homme renversé sur le dos que possède le Louvre est plutôt brune que jaune, et la *Description des tableaux de l'hôtel Montcalm* (Montpellier, 1836) insistant sur la couleur jaune de la draperie de son académie, nous inclinons à croire que c'est de cette dernière figure que s'occupe le rapport précité des académiciens. Le catalogue Montcalm la décrivait ainsi : « *Hector*. Un homme, dans la force de l'âge, vient d'être blessé mortellement; on le voit renversé au milieu des rochers, sur une draperie jaune... Nous avons conservé à ce tableau la dénomination sous laquelle il était connu dans l'atelier du maître célèbre. »

Enfin, le 26 février 1780, un troisième et dernier rapport donne les derniers conseils officiels à David, qui vient de finir à Rome la cinquième année de sa pension et qui va peindre, cette année-là, le *Bélisaire* à Paris.

On reconnaît dans la figure du Sieur *David*, la facilité du pinceau qu'il a déjà montrée dans ses précédents ouvrages, ainsi que beaucoup de vérité de nature dans les parties, telles que les bras, les mains et

la tête, dans laquelle il y a beaucoup d'expression, mais où cependant on désirerait moins de sécheresse et un caractère plus grand et plus noble. La partie lumineuse de la figure est d'une belle couleur ainsi que les ombres du bas-ventre et du bras gauche ; heureux si le Sr David eut reflété davantage son bras droit et évité, dans les ombres de l'estomac, trop de rouge et d'ardent. Ses draperies sont touchées d'une manière méplatte et de bon goût. Malgré nos observations, nous pensons que les plus grands encouragements lui sont dûs.

D. Bardon, Belle, Pajou, Lagrenée, Gois, Roslin, Vernet, Renou.

Cette fois, je ne vois guère que le « *Saint Jérôme*, tableau en manière d'académie, » auquel puissent s'appliquer les observations précédentes. David peignit encore à cette époque une tête d'étude de philosophe et celles d'un Bélisaire et de l'enfant qui l'accompagne; mais pour le dernier tableau, le rapport ne parle que d'une tête, et pour le premier, l'examen détaillé des académiciens s'accorde mieux avec l'importance donnée au *Saint Jérôme* par les biographes qui le citent, qu'avec une simple tête d'étude.

Nous n'avons pas eu la patience de réserver jusqu'aujourd'hui la publication des cinq mots aussi durs qu'ingrats, répondus par David à l'Académie, le 4 mai 1793. Notre collaborateur et ami Eud. Soulié, rendant compte de nos premières livraisons dans l'*Artiste* du 15 juin 1851, a expliqué, à propos de ce billet, quels étaient depuis 1789 les sentiments peu filiaux de David envers l'ancienne Académie royale, et les avances que ne cessait de faire au révolutionnaire cette pauvre corporation privilégiée, battue en brèche par tant d'envieux et surtout par un rebelle de plus ancienne date,

un véritable Coriolan académique, Jean-Bernard Restout. Tandis que comme *président de la commune des arts*, le dernier Restout faisait voter par cette commune des *pétitions motivées à l'assemblée nationale*, « pour en obtenir la plus entière liberté de génie, par l'établissement de concours dans tout ce qui intéresse la nation, les sciences et les arts, et pour réclamer contre l'existence des académies ou autres corps privilégiés, » démantelant elle-même les vieux remparts que lui faisaient les statuts de 1648, « la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture, en assemblée délibérante, présentait » de son côté (1790) « à l'Assemblée nationale une adresse et un projet de statuts et règlements pour l'Académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture. » De telles concessions ne pouvaient désarmer les mortels ennemis de cet *ordre de la noblesse académique*, comme l'appelait Restout. — David, qu'à son arrivée de Rome, l'Académie royale avait reçu agréé sur son tableau du Bélisaire, puis académicien le 23 août 1783, sur celui d'Andromaque pleurant Hector, dont il reprit plus tard possession, enfin adjoint à professeur le 7 juillet 1792, est invité par ses confrères à venir professer à son tour. La réponse du Conventionnel de fraîche date ne se fait pas attendre ; elle est foudroyante, elle est grosse de proscriptions, elle est surtout digne, par son laconisme, de l'auteur futur de Léonidas :

Je fus autrefois de l'académie

DAVID

Député à la convention nationale.

Quelques mois après, observe Soulié, David, qui dès la séance du 11 novembre 1792 avait appuyé une pétition des artistes libres demandant la suppression des académies, faisait d'abord supprimer le directeur de l'École de Rome, puis l'Académie elle-même.

Nous n'aurons point, Dieu merci, à parler de la vie politique de David. Qu'il nous soit seulement permis de dire combien il nous est difficile de comprendre que M. Miette de Villars et d'autres biographes aient choisi pour type du caractère républicain,

l'homme que toutes les pièces émanant de lui (je ne veux rappeler ici que la lettre à l'Empereur publiée dans le premier volume de la *Bibliothèque choisie* du *Constitutionnel*), dévoilent naïvement comme le plus absolutiste des chefs d'école, et comme le plus variable courtisan de tout pouvoir, suivant que ce pouvoir se modifie. Quant à moi je ne doute pas que si Louis XVIII eût pu nommer un régicide son premier peintre, David n'eût été le très-complaisant serviteur d'une aristocratie dont il accentuait si bien les titres en 1814, et avant cela à la cour impériale. Il y a, ce me semble, tout avantage pour David a être loué comme l'un des plus grands artistes du monde moderne qu'il fut en effet, et non comme citoyen austère, ennemi de la faveur et des richesses, auréole de vertus qu'il est trop facile de lui contester.

Cet étrange et charmant portrait d'une beauté qui fut l'une des gloires de son époque, chef d'œuvre, tout ébauche qu'il soit, de délicatesse et de grâce, le portrait de Madame Récamier par David, les biographes ont assez anecdoté sur le double caprice qui arrêta son achèvement, caprice trop naturel d'une jolie femme impatiente, caprice burlesque d'un vieux peintre qui ne veut point montrer ses lunettes à la reine de la mode. La postérité n'en devra pas moins reconnaissance à cette reine de l'une des œuvres les plus séduisantes de David ; voici le billet plein de bon goût qui nous a valu le portrait de Madame Recamier; c'est M. J. Niel qui veut bien nous le communiquer.

Copie d'un billet autographe, sans date, adressé à L. David, par Mme Récamier.

Quelques arrangemens, Monsieur, m'ont donné la possibilité de m'occuper de mon portrait avec les conditions dont vous m'avez parlé. J'espère que vous ne mettrez pas en doute le prix que j'attacherai à un ouvrage fait par vous. Je serai à vos ordres pour la

séance; veuillez me faire savoir quand il vous conviendra de commencer, et gardez le secret sur ce dont nous sommes convenus. Recevez mes complimens empressés.

S. Recamier.

Au dos : à monsieur

David.

David regretta, dit-on, de n'avoir point achevé ce portrait. A sa vente, en 1826, il fut acquis 6,180 fr. par M. Pérignon, non pour Mme Recamier, comme l'a écrit M. Miette de Villars, mais pour le ministère de la maison du Roi, c'est-à-dire pour le Louvre, qui par convenance ne l'a exposé qu'après 1848.

J'avais cru d'abord que le billet suivant où David en 1805 remercie l'architecte du Louvre de la latitude que celui-ci lui a laissée pour quitter ce palais, ne pouvait faire allusion qu'à la longue exposition du tableau des Sabines dans la salle du Louvre, aujourd'hui consacrée aux pastels. On sait en effet que l'exhibition de David, commencée au mois de nivôse de l'an VIII, et qui lui rapporta 65,627 fr., après avoir donné naissance à un vaudeville des citoyens Jouy, Lonchamp et Dieulafoy, dura plus de cinq ans, ce qui s'accorde parfaitement avec la date de prairial an XIII. Cependant, comme ce fut vers le même temps que David, suivant la règle générale qui retirait aux artistes, pour les besoins du musée national, les logements qu'ils occupaient au Louvre, dut en sortir lui-même (voir mon introduction aux *brevets de logements sous la grande galerie du Louvre*, p. 193 et suiv.), on pourrait penser aussi bien qu'il ne s'agit que d'un déménagement. Notre première hypothèse est cependant plus naturelle, et la mention du tableau de M. Apparicio, pensionnaire du roi d'Espagne et élève de David, se trouvant en dépôt *chez lui, dans le lieu d'exposition des Sabines*, le confirme presque nettement.

David souhaite bien le Bonjour à monsieur Bernier,

et lui représente qu'il a oublié de lui parler d'un tableau de M. Apparicio Espagnol qui est dans le lieu de l'exposition du tableau des Sabines et qui représente Athalie et le jeune Joas. il lui appartient, il m'avoit prié de le mettre en dépot chez moi. ainsi quand il se présentera pour le reprendre, vous pourrez le lui rendre comme lui appartenant.

Vous voyés que je vous ai tenu parole; j'ai quitté le louvre avant l'époque même que je vous avais fixée. Je ne devois pas abuser de la delicatesse que vous avez mise dans vos procédés avec moi, et c'est ce que j'ai fait. Recevés les temoignages de ma reconnoissance.

DAVID.

mes amitiés a nos amis Fontaine et Percier.

Ce 2 prairial an XIII.

a Monsieur
Monsieur Bernier
architecte du Louvre.
PARIS.

L'histoire des quatre tableaux commandés par l'empereur à son premier peintre à l'occasion des cérémonies de son sacre, et dont les deux seuls exécutés, le *Couronnement* et la *Distribution des aigles*, figurent aujourd'hui au musée de Versailles, l'histoire particulièrement de l'admirable chef-d'œuvre du Couronnement, et de la visite dont l'empereur à ce propos honora l'atelier de David, a été racontée assez au long dans toutes les notices sur la vie et les ouvrages de David (lisez notamment celle anonyme publiée de son vivant, en 1824, chez Dondey-Dupré, qui a tant servi à toutes celles qui l'ont suivie). Les cinq pièces que nous donnons ici ne relèvent point le

caractère de David du côté du désintéressement, mais ne seront point inutiles sans doute pour bien rappeler par quelles immenses rémunérations l'empereur dora la vie du grand peintre son courtisan, ci-devant courtisan de Marat.

Paris ce 15 avril 1806.

Monsieur

La crainte d'abuser de vos momens précieux m'a fait jusqu'a présent differer la demande d'un *modele* de proposition pour la somme des cinq mille francs que je dois toucher par mois afin subvenir aux frais immenses indispensables pour l'exécution des grands tableaux dont m'a chargé Sa Majesté l'Empereur.

Je sens tout le prix, Monsieur, d'un pareil acte de complaisance qui me confirme dans l'opinion cette vérité bien reconnue, que les hommes de mérite sont toujours les meilleurs et les plus complaisants.

Daignez, monsieur, vous en souvenir dans un moment de loisir, je vous en aurai la plus grande obligation. ne mesurés pas tous les hommes sur vous, je suis bien loin de parler *finances* comme vous parlés *arts*

Je suis avec la plus haute considération
monsieur
votre très humble et très obeissant serviteur.

DAVID
1er Peintre de Sa Majesté l'Empereur
rue de Seine n° 10.

P. S. J'aurai fini cette semaine le portrait de l'Empereur pour la ville de Gênes. J'aurai l'honneur aussitot de me transporter chez Mr l'intendant général pour lui demander ses ordres à ce sujet. Deja et depuis longtems les portraits du pape sont achevés.

Etat pour servir au payement des cinq mille francs accordés par Sa Majesté l'empereur et roi pour les tableaux du sacre et de la suite des cerémonies du couronnement exécutés par M. David son premier peintre.

Mois de juin mil huit cent six		cinq mille francs cy....		5,000
Mois de juillet	id.	id.	....	5,000
Mois d'août	id.	id.	....	5,000
Mois de septembre	id.	id.	....	5,000
Mois d'octobre	id.	id.	....	5,000
Mois de novembre	id.	id.	....	5,000
Mois de décembre	id.	id.	....	5,000
	Total trente cinq mille francs cy....			35,000

Je certifie le present état veritable s'élevant à la somme de trente cinq mille francs dont je prie monsieur l'intendant general de delivrer l'ordonnance en mon nom.

DAVID.

Ce 15 septembre 1807.

Vu, Ordonné et approuvé le présent Etat à la somme de *Trente cinq mille francs* pour l'execution des Ta-

bleaux du Couronnement pendant les sept derniers mois de l'an 1806. A prendre sur le fonds de 60,000 fr. que le budget de l'an 1806 met à notre disposition.

Berlin le 8 octobre mil huit cent sept.

l'Intendant general de la maison de l'Empereur,

DARU.

Vu le Budget arrêté par Sa Majesté le 12 mars 1806 qui met à notre disposition un fonds de 60,000 fr. pour l'exécution de quatre tableaux du Couronnement de Sa Majesté sur lequel fonds il a déjà été ordonnancé la somme de 25,000 fr. Ainsi il reste disponible 35,000 fr.

Vu le présent Etat arrêté par Mr David premier peintre de Sa Majesté et approuvé par nous à la somme de *trente cinq mille francs* qui est due à M. *David* pour l'exécution de quatre tableaux du Couronnement, pendant les sept derniers mois 1806.

Le Trésorier Général de la couronne fera payer à Mr *David* ladite somme de *Trente cinq mille francs,* conformement au present Etat.

Berlin le 8 octobre mil huit cent sept.

L'Intendant Général de la Maison de l'Empereur,

DARU.

A Monsieur l'intendant général de la maison de l'Empereur, etc.

David 1er Peintre de Sa Majesté.

Monsieur l'intendant général

Présumant que le moyen le plus efficace de faire lever l'obstacle qui s'opposoit à mon payement, étoit de m'adresser directement à Sa Majesté, j'ai pris la liberté de lui présenter la petition dont je vous joins ici copie : l'Empereur a daigné m'acceuillir avec bonté, lire ma pétition, et me promettre une prompte justice. Je ne doute même pas que déja S. M. n'ait autorisé le payement de l'arriéré des cinq mille francs par mois qui m'avoit été précédemment accordé, et dont les fonds ont été régulierement faits pour les années 1806, 1807, et même 1808.

J'ai fait connoitre à Sa Majesté le prix auquel je vous avois proposé de porter chacun des quatre tableaux, ce prix lui a paru raisonnable, et modéré; j'ignore si l'Empereur en a adopté la fixation définitive, mais cette fixation etant indépendante de moi et de ma volonté, ce ne pourroit être un motif de suspendre plus longtems un payement qui m'est bien légitimement acquis par ce que j'ai déjà fait.

Je me flate donc, monsieur l'intendant general, que vous ordonnancerés le payement des sept derniers

mois de 1806, l'année entière de 1807, et successivement de mois en mois.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur l'intendant général

Votre très humble et très obéissant serviteur

DAVID.

Paris, ce 25 février 1808.

Copie de la pétition remise à Sa Majesté l'Empereur.

Sire

Depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me choisir pour peindre les cérémonies de son couronnement, j'ai eu l'intention de consacrer entièrement mon pinceau au service de Votre Majesté, et de rendre ma famille heureuse par le produit de mon travail.

Votre Majesté, Sire, avoit tout fait pour réaliser cet espoir de bonheur : Elle avoit ordonné qu'il me seroit payé une somme de cinq mille francs par mois. J'étois loin de prévoir que M. l'intendant général de votre maison mettroit des obstacles à l'execution de vos ordres. Au mois de mai 1806, il a suspendu les payements sur le prétexte que je n'avois point fixé le prix de chacun de mes tableaux. J'avois cru que l'intention de votre majesté etoit que la somme de cinq mille francs par mois, représentat non seulement le payement de mes tableaux, mais encore mes honoraires de premier Peintre. Forcé par M. l'intendant general à

mettre un prix particulier à mes ouvrages, j'ai evalué chacun des quatre tableaux à cent mille francs, somme proportionnellement fort inférieure suivant l'opinion de Mr l'intendant lui même, à celles que l'on paye, tous les jours, aux divers artistes qui travaillent pour le service de Votre Majesté.

Monsieur l'Intendant élève des difficultés nouvelles ; il prétend n'avoir point d'ordres quoique Votre Majesté ait fait porter le payement de mes ouvrages pour soixante mille francs par an, dans les budgets de 1806, de 1807 et de 1808.

Je supplie Votre Majesté de donner des ordres positifs, à l'effet que je n'essuye pas de plus longs retards, et que je puisse me livrer, sans reserve, a des travaux qui en offrant votre image au peuple français lui donnent une occasion nouvelle de manifester l'admiration et l'enthousiasme que vous lui inspirés.

Je suis avec le plus profond respect

Sire

de Votre Majesté impériale et Royale

le tres etc.

Ce mercredi 24 février 1808.

Finissons par le Léonidas ; aussi bien est-ce le dernier tableau que David ait exécuté en France. La peinture n'a plus ici la même légèreté de main ni la même fraîcheur de pinceau que dans les Sabines ; mais la force et la noblesse de la conception ont survécu. Dans les autres écoles où l'exécution est partie principale de l'art, la jeunesse est une part du génie ; il n'y a que l'Ecole française, dont le caractère est l'austérité et l'élévation de la pensée, où les peintres grandissent en vieillissant : Poussin, David et M. Ingres.

A Monsieur le marquis de Bruslard, au château de Daigny, à Sédan (Ardennes).

Paris, ce 21 novembre 1814

Mon cher marquis, mon cher èlève,

Des marques d'attention de votre part ne me surprennent pas, vous êtes d'une délicatesse extrême; vous deviés être étonné que je n'y aie pas répondu aussitôt, je serois vraiment digne de reproches si la paresse à écrire y entroit pour quelque chose. Mon motif étoit que je voulois, avant de répondre à votre charmante lettre, être bien assuré de l'opinion publique sur mon nouveau tableau, elle se manifeste sur tous les points, et je puis, sans amour propre, vous répéter ce qui est dans toutes les bouches, *que c'est mon meilleur ouvrage.*

Partagés, mon cher marquis, la portion de gloire qui vous en revient, c'est vous qui m'avez pressé de ne pas entièrement abandonner ce tableau, de m'y remettre à la première occasion, donc vous apperceviés mieux que moi à cette époque-là, ce qu'il pouvait devenir. Il y en a encore deux autres qui partagent avec vous la part que vous avez justement méritée; c'est M. Lemercier, l'auteur d'Agamemnon etc., mon élève aussi, et puis un sculpteur, M. Expercieux. Ils jouissent, ainsi que vous, de mon triomphe; ah! mon cher Monsieur Bruslard, l'intérêt que vous y avés pris ne me sortira jamais de la tête, et quand, avec quelques an-

nées de plus, je raconterai à mes élèves l'histoire de mes tableaux et de leurs différentes circonstances, celle-ci ne sera pas oubliée et votre nom sera répété. Il y a encore une chère dame qui pourrait bien revendiquer sa part, c'est Madame de Lascour ; elle a aussi, avec le talent, le sentiment de l'art, deux choses qui ne vont pas toujours ensemble, il ne seroit pas difficile d'en donner des preuves, il suffit, vous m'entendez. Et vous, enfin, quand nous ferez vous voir quelque chose du vôtre, que risqués vous, vous êtes amateur, vous avés du talent, peignés, morbleu, produisés, produisés toujours, il y aura du bon, il y aura le sentiment de l'art, c'est beaucoup, et il se trouvent toujours des personnes qui savent le reconnaître. Il faudroit que vous eussiés été *un peu* forcé d'en faire ressource, nous aurions actuellement quelque bonne chose de vous ; mais sans ce moyen, vous êtes raisonnable, vous me surprendrés quelques jours.

Présentés, je vous prie, mes respects à vos chers parens, dites leur combien je vous ai toujours aimé et que c'est un sentiment que je garderai tant que je vivrai.

Adieu, mon cher marquis, portés vous bien et peignés beaucoup. Votre éternellement dévoué,

DAVID.

Je ne relis pas ma lettre, ma main aura pu se tromper, mais jamais mon cœur.

ACADÉMIE

DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE,
DEPUIS SON ORIGINE,
LE 1er FÉVRIER 1648, JUSQU'AU 8 AOUT 1793,
JOUR DE SA SUPPRESSION.

Nous avons déjà publié, en 1840, dans l'*Univers pittoresque* (Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France), en collaboration avec M. Ph. Le Bas, la liste des membres des deux Académies de peinture et d'architecture, d'après les registres et les papiers de ces deux sociétés. De nouvelles recherches faites par M. Duvivier, de l'Ecole des beaux-arts, et par moi, me permettent de publier de nouveau ce travail, avec de très-nombreuses modifications et additions.

L. DUSSIEUX.

1° ACADÉMICIENS AU 1er FÉVRIER 1648.
(Les douze Anciens)

1648. — 1er *février*.

LEBRUN Charles, P. h., né à Paris, 22 mars 1619; † à 71 ans, 12 février 1690.

ERRARD Charles, P. h., né à Nantes; † 83 ans, 25 mai 1689, à Rome.

BOURDON Sébastien, P. h., né en 1616 à Montpellier; † 55 ans, 8 mai 1671.

De la Hyre Laurent, P. h., né à Paris; † 51 ans, 28 décembre 1656.
Sarrazin (aîné) Jacques, S., né à Noyon; † 68 ans, 3 décembre 1660.
Corneille (père) Michel, P. h., né à Orléans; † 63 ans, 13 juin 1664.
Perrier François, P. h., né à Saint-Jean-de-Losne; † juin 1656.
Beaubrun Henri, P. p., né le 2 février 1603 à Amboise; † 74 ans, 17 mai 1677.
Lesueur Eustache, P. h., né à Paris; † 38 ans, 1er mai 1655.
D'Egmont Juste, P. p., né à Anvers; † 55 ans, 8 janvier 1674.
Van Opstal Gérard, S., né à Bruxelles; † 71 ans, 1er août 1668.
Guillain Simon, S., né à Paris; † 77 ans, 26 décembre 1658.

Le rang qu'occupent ces douze anciens ou premiers professeurs de la nouvelle Académie fut réglé par le sort, et ils commencèrent et occupèrent les fonctions de professeurs, de mois en mois, à partir du 1er février 1648.

Les quatorze académiciens suivants formèrent le corps complet de l'Académie primitive. Le rang qu'ils tiennent ici fut aussi déterminé par le sort.

Du Guernier Louis, P. min., né à Paris; † 45 ans, 16 janvier 1659.
Van-Mol Pierre, P., né à Anvers; † 70 ans, 8 avril 1650.
Ferdinand Louis-Elie, le père, P. p., né à Paris; † 77 ans, 12 décembre 1689.
De Boullongne Louis, P. h., né à Paris; † 65 ans, 13 mars 1674.
Mauperché Henri, P. pays., né à Paris; † 84 ans, 26 décembre 1686.
Hans Van der Brughen (1), P. min., né à Paris; † 43 ans, 5 avril 1658.
Testelin (l'aîné) Louis, P. h. et p., né à Paris; † 40 ans, 19 août 1655.
Gosuin Gérard, P. fl., né à Liége; † 75 ans, 12 janv. (2) 1685, à Liége.
Pinagier Thomas, P. pays., né à Paris; † 37 ans, 6 janvier 1653.
Bernard Samuel, P. min., né à Paris; † 72 ans, 26 juin (3) 1687.
De Sève (l'aîné) Gilbert, P. h., né à Moulins; † 83 ans, 9 avril 1698.

---

(1) Ou Bruggen.
(2) Ou le 13 mai.
(3) Ou le 24 juin.

De Champaigne Philippe, P. h. et de p., né à Bruxelles; † 72 ans, 12 août 1674.

Testelin (le jeune) Henri, P. h. et p., né à Paris, destitué le 10 octobre 1681 comme protestant; † 80 ans, 17 avril 1695, à La Haye.

Van Pletten Bergh, dit de Platte-Montagne (père) Mathieu, P. pays. et mar., né à Anvers; † 52 ans, 19 septembre 1660.

2° NOMINATIONS POSTÉRIEURES AU 1er FÉVRIER 1648 ET PAR ORDRE D'ADMISSION.

1648. — 7 *mars*.

Lenain (l'aîné) Louis, dit le Romain, P. de bambochades; † 23 mai 1648.

Lenain (jeune) Antoine, dit le Chevalier, P. de bambochades; † 20 avril 1667 (1).

Lenain (cadet) Mathieu, P. de bambochades; † 20 août 1677.

Guérin Gilles, S., né à Paris; † 72 ans, 26 février 1678.

Le Bicheur Louis, P. pays., persp. et archre, né à Paris; † 64 ans, 16 juin 1666.

Baptiste le Romain (dit Romain), P. h.

3° JONCTION DE L'ACADÉMIE AVEC LE CORPS DES JURÉS DE LA MAITRISE, PAR L'ACCORD DU 4 AOUT 1651.

1651. — 4 *août*.

Poerson Charles (juré), P. h., né à Metz; † 58 ans, 5 mars 1667.

Baugin (juré), P. h., destitué 2 janvier 1655.

2 *septembre*.

Vignon (père) Claude-François (juré), P. h., né à Tours; † 77 ans, 10 mai 1670.

---

(1) Une biographie de ces deux artistes, conservée aux archives de l'Ecole des beaux-arts, fait mourir Louis le 23 mai 1648, à 55 ans, et Antoine le 25 mai 1648, à 70 ans. M. Hultz donne également la date de 1648 pour la mort d'Antoine, et le fait mourir à 60 ans.

Buyster Philippe (juré), S., né à Anvers; † 93 ans, 15 mars 1688.

De Beaubrun Charles (juré), P. p., né à Amboise; † 88 ans, 16 janvier 1692.

1653. — 8 *mars*.

Van Swaneveldt Herman, P. pays.; † 1655.

1654. — 1er *août*.

Le Moyne Pierre-Antoine, P. fl., musicien, né à Paris; † 60 ans, 19 août 1665 (1).

4° DEUXIÈME ÉPOQUE DE L'ACADÉMIE.

Fin de la jonction avec la maîtrise.

1657. — 7 *juillet*.

Girardon François, S., né à Troyes; † 88 ans, 1er septembre 1715.

28 *juillet*.

Regnaudin Thomas, S., né à Moulins; † 79 ans, 3 juillet 1706.

5 *août*.

De Marsy (l'aîné) Gaspard, S., né à Cambrai; † 56 ans, 10 décembre 1681 (2).

Le Maire François, P. p., né à Maison-Rouge, près Fontainebleau; † 67 ans, 16 février 1688.

1659. — 2 *août*.

Paillet Antoine, P. h., né à Paris; † 75 ans, 30 juin 1701.

6 *décembre*.

Pader Hilaire, P. h., né à Toulouse; † 70 ans, 19 août 1677 (3).

1660. — 28 *février*.

Lanse Michel, P. fl. et oiseaux, né à Rouen; † 48 ans, 19 nov. 1661.

3 *juillet*.

Rabon Pierre, P. p., né au Hâvre; † 18 janvier 1684 (4).

7 *août*.

Michelin Jean, P. h., né à Langres, exclu par ordre du roi, le 10 octobre 1681, comme protestant; † 73 ans, 1er mars 1696.

---

(1) M. Hultz dit le 19 août 1669, à 66 ans.
(2) M. Hultz dit le 11 décembre.
(3) M. Hultz dit : mort à Toulouse le 4 mars 1685.
(4) M. Hultz dit le 18 juin.

1661. — 28 *mai*.

JAILLOT Pierre-Simon, S. en crucifix d'ivoire, destitué 27 octobre 1673, pour injures envers l'Académie.

27 *août*.

BUIRETTE Jacques, S., né à Paris (1) ; † 69 ans, 3 mars 1699.

1662. — 2 *septembre*.

ROUSSEAU Jacques, P. pays. et d'arch., né à Paris ; † 62 ans, 2 janvier 1693, à Londres.

1663. — 6 *janvier*.

VANLOO Jacques (2), P. p., né en Flandre, à l'Ecluse ; † 56 ans, 26 novembre 1670 (3).

LEFEBVRE Rolland, dit LEFEBVRE DE VENISE (4), P. p., né en Anjou, exclu le 14 mars 1665.

3 *mars*.

NOCRET Jean, P. h., né à Nancy ; † 55 ans, 12 novembre 1672.

MIGNARD (père) Nicolas, dit MIGNARD D'AVIGNON, P. h., né à Troyes ; † 63 ans, 20 mars 1668.

DORIGNY Michel, G. et P. h., né à Saint-Quentin ; † 48 ans 6 mois, 20 février 1665.

17 *mars*.

POISSANT Thibault (5), Arch. et S., né à Eu ; † 63 ans, 16 sept. 1668.

LERAMBERT Louis (6), S., né à Paris ; † 56 ans, 15 juin 1670.

QUILLERIER Noël (7), P. h., né à Orléans ; † 75 ans, 3 avril 1669.

31 *mars*.

LOYR Nicolas (8), P. h., né à Paris ; † 55 ans, 6 mai 1679.

COYPEL (le père) Noël (9), P. h., né à Paris ; † 79 ans, 24 déc. 1707.

TORTEBAT François (10), G. et P. p., né à Paris ; † 74 ans, 4 juin 1690.

---

(1) Reçu encore le 2 juin 1663.
(2) Reçu encore le 6 mai 1662.
(3) M. Hultz dit en 1690.
(4) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(5) Reçu encore les 5 et 18 mai 1668.
(6) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(7) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(8) Reçu encore le 2 octobre 1666.
(9) Reçu encore le 24 novembre 1663.
(10) Reçu encore le 11 avril 1665.

Du Monstier Nicolas (1), P. p. en pastel, né à Paris; † 52 ans, 16 septembre 1676.

Gissey Henri, ingénieur et dessinateur des plaisirs du roi, né à Paris; † 65 ans, 4 février 1673.

7 *avril.*

Heince Zacharie, P., né à Paris; † 58 ans, 22 juin 1669.

14 *avril.*

Duchemin Catherine, femme Girardon (2), P. fl.; † 21 sept. 1678.

Moillon Isaac, P. h., né à Paris; † 58 ans, 26 mai 1673.

De Sève (le jeune) Pierre (3), P. h., né à Moulins; † 72 ans, 9 novembre 1695.

Rousselet (le père) Gilles (4), G., né à Paris; † 72 ans, 15 juill. 1686.

Chauveau François, G., né à Paris; † 55 ans, 3 février 1676.

Monnoyer Jean-Baptiste (5), P. fl., né à Lille; † 64 ans, 16 février 1699, à Londres.

21 *avril.*

De Champaigne (le neveu) Jean-Baptiste (6), P. h., né à Bruxelles; † 50 ans, 21 septembre 1681 (7).

De Platte-Montagne (le fils) Nicolas (8), P. h., né à Paris; † 75 ans, 25 décembre 1706.

Villequin Etienne, P. h.; † 69 ans, 15 décembre 1688.

Dubois Antoine-Benoît (9), P. pays. ou de fl., né à Dijon; † 61 ans, 9 juin 1680, à Dijon.

Macé Charles (10), S.

Mathieu (le père) Antoine (11), P. h. et p., né à Londres; † 42 ans, 16 juillet 1673, à Londres.

---

(1) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(2) Reçue, selon M. Hultz, en 1660.
(3) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(4) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(5) Reçu encore le 11 avril et le 3 octobre 1665. M. Hultz le fait mourir le 16 mars 1699, à 69 ans.
(6) Reçu encore le 4 septembre 1671.
(7) Ou le 11, ou encore le 28 octobre, selon M. Hultz.
(8) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(9) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(10) M. Hultz dit, à tort, qu'il était peintre d'histoire.
(11) Reçu encore le 5 octobre 1664.

28 *avril.*

BORZONI Francesco-Maria, P. pays., né à Gênes; † 54 ans, 5 juin 1672.

PARMANTIER Denis (1), P. fl. et fr., né à Paris; † 60 ans, 2 août 1672.

LAMINOY Simon (2), P. batailles, né à Noyon; † 60 ans, 20 janv. 1683.

26 *mai.*

DU GUERNIER (le jeune) Pierre, P. min., né à Paris; † 50 ans, 26 octobre 1674.

CHARMETON Georges (3), P. arch. et pays., né à Lyon; † 55 ans (4), 19 septembre 1674.

DE NAMEUR Louis (5), P. h., né à Paris; † 68 ans, 11 octobre 1693.

BLANCHARD (neveu) Gabriel (6), P. h., né à Paris; † 64 ans, 29 février 1704.

PAUPELIER Pierre (7), P. min., né à Troyes; † 45 ans, 18 juin 1666, à Troyes.

DUFRESNE DE POSTEL Charles (8), P. h.; † 71 ans, 7 janvier 1684, à Argentan.

SAINT-ANDRÉ Simon-Bernard (9), P. p., né à Paris; † 70 ans, 13 septembre 1677.

BERTHELLEMY Antoine, P. p., né à Fontainebleau; † 36 ans, 11 juin 1669.

WLEUGHELS Philippus (10), P.; † 74 ans, 22 mars 1674.

30 *juin.*

BLANCHARD (l'oncle) Jean-Baptiste, P., né à Paris; † 70 ans, 16 avril 1665.

LEHONGRE Etienne (11), S., né à Paris; † 62 ans, 27 avril 1690.

LAMBERT Martin (12), P. p., né à Paris; † 69 ans, 28 février 1699.

---

(1) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(2) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(3) Reçu encore le 11 avril 1665.
(4) A 60 ans, selon M. Hultz.
(5) Reçu encore le 4 juillet 1665.
(6) Reçu encore le 4 janvier 1665.
(7) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(8) Reçu encore le 4 janvier 1665. M. Hultz dit qu'il s'appelait Mathieu et non pas Charles. Il le fait mourir en 1711, le 7 janvier.
(9) Reçu encore le 19 juillet 1664. On l'appelle ordinairement Renard.
(10) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(11) Reçu encore le 30 avril 1667.
(12) Reçu encore le 7 décembre 1675.

BAILLY Jacques (1), P. de fl. en min., né à Bourges ; † 50 ans, 2 décembre 1679.

DUPUIS Pierre (2), P. fl. et fr., né à Montfort-l'Amaury ; † 74 ans, 18 février 1682.

HALLIER Nicolas (3), P. p., † 51 ans, 17 mars 1686.

7 août.

FRANÇOIS (DE TOURS) Simon, P. h., né à Tours ; † 55 ans, 22 mai 1671.

HURET Grégoire (4), G., né à Lyon ; † 60 ans, 4 janvier 1670.

TUBY LE ROMAIN Jean-Baptiste (5), S., né à Rome ; † 70 ans, 9 août 1700.

VAN SCHUPPEN (d'Anvers) Pierre, G. ; † 74 ans, 7 mars 1702.

11 août.

YVART Baudouin, P., du corps de la maîtrise, né à Boulogne-sur-Mer ; † 80 ans, 12 décembre 1690.

DUPARC Charles, P.

15 septembre.

DARET DE CAZENEUVE Pierre, G. et P. p., né à Paris ; † 78 ans, 29 août 1678, à Dax.

LEGROS Pierre (6), S., né à Chartres ; † 86 ans, 10 mai 1714.

29 septembre.

CORNEILLE (fils aîné) Michel (7), P. h., né à Paris ; † 66 ans, 16 août 1708.

27 octobre.

NICASIUS Bernaert (8), P. anim., né à Anvers ; † 70 ans, 16 sept. 1678.

30 octobre.

LEFEBVRE Claude, P. p., né à Fontainebleau ; † 42 ans, 26 avril 1675.

22 décembre.

CHASTEAU Guillaume, G., né à Orléans ; † 49 ans, 15 sept. 1683.

30 décembre.

DUMETZ Gédéon, bienfaiteur de l'Académie à un degré très-consi-

---

(1) Reçu encore le 19 juillet 1664.
(2) Reçu encore le 5 octobre 1664.
(3) Reçu encore le 4 janvier 1665 et le 1er août 1671.
(4) Reçu encore le 27 septembre 1664.
(5) Reçu encore le 30 mai 1676.
(6) Reçu encore le 30 juillet 1666.
(7) Reçu encore le 14 février 1671 et le 26 février 1673.
(8) Reçu encore le 4 janvier 1665, réadmis le 5 mars 1672.

dérable, nommé *honoraire amateur*; † 83 ans, 10 septembre 1709.

1664. — 19 *juillet.*

VALLET Guillaume, G. ; † 70 ans, 2 juillet 1704.

PICART Etienne, G. ; † 90 ans, 12 novembre 1721, à Amsterdam.

7 *novembre.*

HUILLIOT Claude, P. fl., né à Reims ; † 77 ans, 6 août 1702.

LEGENDRE Nicolas, ancien juré de la maîtrise, S., né à Etampes ; † 52 ans, 28 octobre 1671.

29 *novembre.*

MAGNIER Laurent, autrement dit MANIÈRE (1), ancien juré de la maîtrise, S., né à Paris ; † 82 ans, 6 février 1700.

HOUZEAU Jacques, S., de la maîtrise, né à Bar-le-Duc ; † 67 ans, 18 mars 1691.

GERVAISE Jacques (2), P., né à Orléans ; † 50 ans, 3 octobre 1670.

FOUET Jacques, P., de la maîtrise ; ne satisfit pas aux charges de sa réception et fut rayé des listes.

6 *décembre.*

VIGNON (fils aîné) Claude-François, P. h. (de Saint-Luc) (3), né à Paris ; † 27 février, 69 ans, 1703.

LE DART, P. (de Saint-Luc), rayé des listes pour n'avoir pas satisfait aux charges de sa réception.

1665. — 4 *janvier.*

GENOELS Abraham, d'Anvers, P. pays. ; se retire à Anvers après avoir aidé M. Lebrun pour ses fonds de tableaux.

4 *juin.*

PERRAULT Charles, contrôleur général des bâtiments du roi, *conseiller honoraire amateur* ; † 78 ans, 16 mars 1703.

6 *juin.*

SARRAZIN (jeune, frère de Jacques), Pierre, S., né à Noyon ; † 77 ans, 8 avril 1679.

1er *août.*

MASSOU Benoît, S., né à Richelieu ; † 57 ans, 8 octobre 1684.

---

(1) Reçu encore le 26 mars 1667.
(2) Reçu encore le 5 février 1667.
(3) Reçu encore le 25 juin 1667.

5 *septembre.*

BERNIN (le cavalier) Jean-Laurent, S., né à Naples, le 7 décembre 1598, admis pendant un voyage de sept mois qu'il fit en France; † 82 ans, 29 novembre 1680, à Rome.

27 *septembre.*

WARIN Jean, graveur général des monnaies, P., S. et G. de méd^es, né à Liége; † 68 ans, 26 août 1672.

1666. — 27 *mars.*

BOUZONNET Antoine, dit STELLA, P. h., né à Lyon; † 9 mai 1682.

1667. — 3 *septembre.*

HUTINOT Pierre, S., né à Paris; † 63 ans, 29 septembre 1679.

FÉLIBIEN, conseiller honor., historiographe; † 76 ans, 11 juin 1695.

1668. — 28 *janvier.*

ANGUIER Michel, S., né à Eu; † 74 ans, 11 juillet 1686.

DE LA CHAPELLE BESSÉ, *honoraire amateur.*

3 *mars et* 7 *juillet.*

MAZELINE Pierre, S., né à Rouen; † 75 ans, 7 février (1) 1708.

1669. — 7 *décembre.*

DE BOULLONGNE (la jeune) Geneviève, P. fl., depuis femme de Charles Clérion (ordinairement nommé Jacques); † 63 ans, 5 août 1708, à Aix.

DE BOULLONGNE (l'aînée) Madeleine, P. fl.; † 69 ans, 30 janv. 1710.

1670. — 29 *janvier.*

HÉRAULT Charles, P. pays., né à Paris; † 78 ans, 19 juillet 1718.

16 *octobre.*

HERRARD Gérard-Léonard, S. et G., né à Liége; † 45 ans, 8 nov. 1675.

FLEMAEL, dit BERTHOLET Bertholomé, chanoine de la collégiale de Saint-Paul, à Liége, P. h., né à Liége; † 63 ans, 18 juillet 1675, à Liége.

FRICQUET, déjà professeur d'anatomie, P. h.; † 68 ans, 25 juin 1716.

6 *décembre.*

SILVESTRE Israël, Dessin^r et G., né à Nancy; † 71 ans, 11 oct. 1691.

1671. — 28 *mars.*

DESJARDINS Martin, S., né à Bréda; † 54 ans, 2 mai 1694.

---

(1) M. Hultz le fait mourir en mars.

BAUDESSON (père), Nicolas, P. fl. et fr., né à Troyes; † 71 ans, 4 septembre 1680.

1672. — 30 *janvier*.

GARNIER Jean, P. p.; † 73 ans, 23 octobre 1705.

5 *mars*.

LESPAGNANDELLE Mathieu (1), S., de la communauté de Saint-Luc, né à Paris, exclu, comme protestant, le 10 oct. 1681, réintégré après son abjuration, le 1er déc. 1685; † 72 ans, 28 avril 1689.

BOURGUIGNON Pierre, P. p., né à Namur; † 66 ans, 26 mars 1698, à Londres.

26 *mars*.

RAON Jean, S.; † 1707.

11 *juin*.

MIGNARD Paul, fils de Nicolas Mignard, P. p., né à Avignon; † 5 octobre 1691, à Lyon.

LALLEMANT Philippe, P. p., né à Reims; † 80 ans, 22 mars 1716.

Dlle CHÉRON Elisabeth-Sophie, depuis femme Lehay, P. p.; † 63 ans, 3 septembre 1711.

16 *août*.

LECLERC Sébastien, Dessinr et G., né à Metz; † 77 ans, 25 oct. 1714.

10 *octobre*.

COTELLE Jean, P. min., né a Paris; † 63 ans, 24 septembre 1708.

1673. — 26 *février*.

DE MARSY (jeune) Balthazar, S., né à Cambrai; † 46 ans, 19 mai 1674.

15 *avril*.

HOUASSE René-Antoine, P. h., né à Paris; † 65 ans, 27 mai 1710.

HEUDE Nicolas, P. p., exclu comme protestant, par ordre du roi, 31 janvier 1682.

13 *mai*.

VAN DER MEULEN François, P. p. et batailles, né à Bruxelles; † 56 ans, 15 octobre 1690.

ARMAND Charles, P. pays., né à Bar-le-Duc; † 85 ans, 18 fév. 1720.

23 *juin*.

DE LA FOSSE Charles, P. h.; † 80 ans, 13 décembre 1716.

---

(1) Déjà reçu le 30 mars 1665.

9 septembre.

LOMBARD Pierre, G., † 69 ans, 30 octobre 1682.

1674. — 31 *mars.*

AUDRAN (l'oncle) Gérard, G., né à Lyon ; † 61 ans, 25 juillet 1703.

NOCRET (le fils) Jean-Charles, P. p., né à Paris ; † 72 ans, 8 décembre 1719.

26 mai.

FOREST Jean, P. pays., exclu comme protestant et réintégré le 25 avril 1699 ; † 76 ans, 17 mars 1712.

6 octobre.

DE TROY François, P. h. et p., né à Toulouse ; † 85 ans, 1er mai 1730.

MONIER Pierre, P. h. ; † 64 ans, 29 décembre 1703.

1675. — 5 *janvier.*

CORNEILLE (fils jeune) Jean-Baptiste, P. h., né à Paris ; † 49 ans, 10 avril 1695.

BONNEMER François, P. h, né à Falaise ; † 52 ans, 9 juin 1689.

27 mars.

AUDRAN jeune, Claude (neveu), P. h., né à Lyon ; † 42 ans, 5 janvier 1684.

JOUVENET (l'aîné) Jean, P. h., né à Rouen ; † 73 ans, 5 avril 1717.

28 juin.

FOCUS Georges, P. pays., né à Châteaudun ; † 67 ans, 26 fév. 1708.

3 août.

D'AGARD, P. p., exclu comme protestant le 31 janvier 1682.

ECMAN Jean, P. min., né à Paris ; † 36 ans, 16 juillet 1677.

5 octobre.

TIGER Jean, gentilhomme de la chambre de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, P. p., né à Falaise ; † 75 ans, 30 déc. 1698, à Troyes.

26 octobre.

BAUDET Etienne (1), G., né à Blois ; † 73 ans, 8 juillet 1711.

7 décembre.

LAMBERT Martin (2), P. p., né à Paris ; † 69 ans, 27 février 1699.

---

(1) M. Hultz donne pour date de sa réception le 31 mars 1674.
(2) Déjà reçu le 30 juin 1663.

1676. — 4 *janvier*.

LECOMTE Louis, S., né à Boulogne, près Paris; † 24 décembre 1694.

1er *février*.

DE FROIDE-MONTAGNE (1) Guillaume, P. pays., né à Paris; † 38 ans, 13 novembre 1685.

29 *février*.

LESPINGOLAS François (2), de l'Académie de Saint-Luc de Rome, S., exclu, pour absence de l'Académie, le 5 novembre 1694; † 10 juillet 1705.

11 *avril*.

COYSEVOX Antoine (3), S., né à Lyon; † 80 ans, 10 octobre 1720.

27 *juin*.

NATTIER Marc, P. p.; † 63 ans, 24 octobre 1705.

24 *juillet*.

DOMENICO GUIDO, de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, P. et S.

Dlle STRÉSOR Anne-Renée, P. min.; † 64 ans, 6 décembre 1713.

3 *août*.

CHÉRON Charles-François, G. de médes, né à Nancy; † 55 ans, 18 mars 1698.

14 *novembre*.

PARROCEL Joseph, de Brignolles en Provence, P. de batailles; † 56 ans, 1er mars 1704.

1677. — 30 *janvier*.

DE LA MARRE Florent-Richard, P. p.; † 88 ans, 22 septembre 1718.

6 *mars*.

EDELINCK Gérard, G.; † 66 ans, 3 avril 1707.

11 *avril*.

LEPAUTRE Jean, Dessinr et G., né à Paris; † 65 ans, 2 févr. 1682.

7 *août*.

HELLART Jean, P.
DE LACROIX Isaac, S. } Fondateurs de l'Académie de Reims.

27 *novembre*.

BON DE BOULLONGNE (fils aîné), P. h., né à Paris; † 68 ans, 16 mai 1717.

---

(1) Son nom flamand est *Kouwenberg*.
(2) Reçu encore le 11 avril 1676.
(3) Reçu encore le 28 janvier 1679.

4 décembre.

ALLÉGRAIN Etienne, P. pays. ; † 83 ans, 1er avril 1736.

1678. — 26 *mars.*

LOYR (frère jeune) Alexis, G. et orfèvre, né à Paris ; † 73 ans, 15 avril 1713.

LECOMTE Louis, d'Abbeville, dit LECOMTE PICART, S. ; † 1681.

19 *novembre.*

VERDIER François, P. h., né à Paris ; † 79 ans, 19 juin 1730.

1679. — 25 *février.*

MASSON Antoine, G., né à Paris ; † 64 ans, 30 mai 1700.

18 *mars.*

LICHERIE Louis, P. h., né à Houdan ; † 45 ans, 3 décembre 1687.

1680. — 30 *mars.*

MAGNIER (fils) Philippe, S., né à Paris ; † 68 ans, 25 décembre 1715.

26 *octobre.*

GASCARD Henri, P. p., né à Paris ; † 66 ans, 18 janv. 1701, à Rome

23 *novembre.*

Dlle MASSE Dorothée, veuve Godequin, S. sur bois.

1681. — 26 *avril.*

FLAMEN (le père) Anselme, S., né à Saint-Omer ; † 70 ans, 15 mai 1717.

VAN-CLÈVE Corneille, S., né à Paris ; † 87 ans, 31 décembre 1732.

VAN-BEECQ Jean-Charles-Donat, P. de marin., né à Amsterdam ; † 84 ans, 19 mai 1722.

28 *juin.*

GARNIER Nicolas (1), P.

5 *juillet.*

RABON (fils) Nicolas, P. h., né à Paris ; † 42 ans, 25 février 1686.

BÉVILLE Charles, P. pays. ; † 65 ans, 2 février 1716.

CORNU Jean, S. ; † 60 ans, 21 août 1710.

FERDINAND (fils) Louis-Elie (2), P. p., né à Paris ; † 69 ans, 5 septembre 1717.

1er *août.*

DE BOULLONGNE (fils jeune de Louis) Louis, P. h., né à Paris ; † 78 ans, 21 novembre 1733.

---

(1) M. Hultz n'en parle pas.

(2) Reçu encore le 1er août 1681 ; exclu, comme protestant, le 10 octobre 1681, et réintégré le 30 mars 1686, après son abjuration.

LEBLOND Jean, P. h. ; † 74 ans, 13 août 1709.

TOUTAIN Pierre, P. h., né au Mans ; † 41 ans, 2 avril 1686.

25 *octobre.*

COYPEL (fils) Antoine, P. h., né à Paris ; † 61 ans, 7 janvier 1722.

29 *novembre.*

BENOIST Antoine, P. p. et S. en cire, né à Paris ; † 86 ans, 9 avril 1717.

20 *décembre.*

DEUUEZ ou D'HUEZ, dit ARNOULD, P. h., né à Saint-Omer ; † 68 ans, 18 juin 1720.

GUÉRIN Nicolas, secrétaire, né à Melun ; † 69 ans, 13 mars 1714.

1682. — 2 *janvier.*

GIFFART Pierre, G. ; † 86 ans, 20 avril 1723.

30 *janvier.*

POERSON (fils) Charles-François, P. h., né à Paris ; † 73 ans, 2 septembre 1725.

UBELESQUI Alexandre, P. h., né à Paris ; † 69 ans, 21 avril 1718.

GUILLET André-Georges, dit DE SAINT-GEORGES (1), reçu historiographe par ordre de Colbert ; † 6 août 1705.

D^lle PEROT Catherine, femme Oury, P. fl. et oiseaux en miniature.

28 *février.*

BLANCHET Thomas, de Lyon (2), P. h., fondateur de l'Académie de Lyon ; † 60 ans, 21 juin 1689.

27 *juin.*

PROU Jacques, S., né à Paris ; † 51 ans, 6 mars 1706.

CARRÉ Jacques, P. p., né à Paris ; † 23 octobre 1694.

3 *octobre.*

VIVIANI CODAZZO Nicolas, P. arch. et persp., né à Naples ; † 45 ans, 3 janvier 1693.

28 *décembre.*

HALLÉ Claude, P. h., né à Paris ; † 85 ans, 5 novembre 1736.

LE BLOND DE LA TOUR Antoine, P.

1683. — 30 *janvier.*

ROETTIERS Joseph, G. de méd^es, né à Anvers ; † 68 ans, 11 sept. 1707.

---

(1) Né à Thiers, en Auvergne.
(2) Reçu déjà le 30 mai 1676.

27 *février.*

REVEL Gabriel, P. p., né à Château-Thierry; † 69 ans, 8 juill. 1712.

27 *novembre.*

VIGIER Philibert, S.; † 83 ans, 5 janvier 1719.

1684. — 24 *mars.*

POULTIER Jean, S. sur bois, né à Abbeville; † 66 ans, 12 nov. 1719.

M. de Louvois décide que les grands prix seront envoyés à la pension du roi à Rome (et 14 sept.).

26 *août.*

D'ARCIS Marc, S., né à Toulouse; † 87 ans, 26 octobre 1739.

1685. — 30 *juin.*

GRANIER Pierre, S., † 80 ans, 6 octobre 1715.

1686. — 30 *mars.*

DE LARGILLIÈRE Nicolas, P. p. et h., né en 1656; † 90 ans, 26 mars 1746.

28 *juin.*

ROUSSELET (fils) Jean, S., né à Paris; † 37 ans, 13 juin 1693.

2 *novembre.*

LE MOYNE (père), Jean (1), décorateur de l'Académie depuis le 22 février 1681, P., né à Paris; † 75 ans, 3 avril 1713.

1687. — 7 *juin.*

VERSELLIN Jacques, P. min., né à Paris; † 73 ans, 1er juin 1718.

30 *août.*

BLAIN DE FONTENAY Jean-Baptiste, P. fl.; † 61 ans, 12 février 1715.

VIGNON (fils jeune) Philippe, P. p., né à Paris; † 67 ans, 7 sept. 1701.

27 *septembre.*

VERNANSAL Guy-Louis, P. h., né à Fontainebleau; † 83 ans, 9 avril 1729.

29 *novembre.*

GUILLEBAULT Simon, P. h., né au Mans; † 65 ans, 11 sept 1708.

1688. — 26 *juin.*

HARDY Jean, S., né à Nancy.

27 *novembre.*

BOUYS André, de Provence, P. p.; † 83 ans, 18 mai 1740.

---

(1) Déjà reçu le 22 mars 1681.

31 *décembre.*

BOURDERELLE David, S., né à Eu; † 55 ans, 8 février 1706.

1689. — 8 *janvier.*

BELLORI Jean-Pierre, de Rome, P., *conseiller amateur.*

5 *février.*

BAUDESSON (fils) François, P. fl., né à Rome; † 69 ans, 17 mars 1713.

24 *septembre.*

CLÉRION Jacques, S., né à Aix; † 75 ans, 28 avril 1714.

1690. — 4 *mars.*

MIGNARD Pierre, surnommé LE ROMAIN, P. h. et p., né à Troyes, nommé dans la même séance, par ordre du roi, agréé, académicien, recteur, chancelier et directeur à la place de Le Brun; † 30 mai 1695.

31 *mars.*

HURTRELLE Simon, S., né à Béthune; † 76 ans, 11 mars 1724.

27 *mai.*

FERRAND Jacques-Philippe, P. ém., né à Joigny; † 80 ans, 5 janvier 1732.

1693. — 27 *juin.*

MESMYN, premier commis de M. de Villacerf, *honoraire amateur.*

29 *août.*

COUSTOU Nicolas, S., né à Lyon; † 78 ans, 1er mai 1733.

1694. — 6 *mars.*

COLOMBEL Nicolas, P. h., né à Rouen; † 73 ans, 27 mai 1717.

7 *août.*

DESGODETS, contrôleur général des bâtiments, *conseiller amateur*; † en mai 1728.

1699. — 7 *mars.*

DE COTTE (père) Robert, premier architecte du roi, *conseiller honoraire amateur*, puis vice-protecteur; † 15 juillet 1735.

2 *mai.*

DE PILES Roger, connaisseur du premier ordre, *conseiller honoraire amateur*; † 73 ans, 5 avril 1709.

1er *août.*

DESPORTES Alexandre-François, P. anim.; † 83 ans, 21 avril 1743.

26 *septembre.*

L'abbé Testu Jacques, *conseiller honoraire amateur*; † 79 ans, 21 juin 1706.

3 *octobre.*

Tortebat (le fils) Jean, P. p., né à Paris (1); † 66 ans, 10 nov. 1718.

1700. — 2 *janvier.*

Rigaud Hyacinthe (2), P. p., né a Perpignan; † 82 ans, 29 décembre 1743.

27 *mars.*

Bernard Thomas, G. de méd^ne; † 63 ans 1/2, 23 août 1713.

8 *mai.*

Gabriel (père) Jacques, premier architecte du roi, *conseiller honoraire amateur*; † 77 ans, 23 avril 1742.

30 *octobre.*

Barrois François, S., de la maîtrise, né à Paris; † 70 ans 1/2, 10 octobre 1726.

1701. — 30 *avril.*

Boyer Michel, P. d'arch., né au Puy en Velay; † 57 ans, 15 janvier 1724.

25 *juin.*

Jouvenet (le frère) François, P. p., né à Rouen; † 84 ans, 8 avril 1749.

30 *juillet.*

Vivien Joseph, P. p. au pastel, né à Lyon; † 5 décembre 1735.

27 *août.*

Frémin René, S., né à Paris; † 71 ans, 17 février 1744.

29 *octobre.*

Le Lorrain Robert, S., né à Paris; † 78 ans, 1er juin 1743.

26 *novembre.*

Bertrand Philippe, S., né à Paris; † 63 ans, 30 janvier 1724.

31 *décembre.*

Gobert Pierre, P. p., né à Fontainebleau; † 82 ans, 13 févr. 1744.

---

(1) Petit-fils de Simon Vouet. (Hultz.)
(2) Reçu P. h. le 26 mai 1742.

1702. — 24 *mars.*

SILVESTRE (fils jeune d'Israël) Louis, P. h., né à Paris; † 84 ans 10 mois, 12 avril 1760.

MAROT François, P. h., né à Paris; † 52 ans, 3 décembre 1719.

CHRISTOPHE Joseph, P. h., né à Verdun; † 86 ans, 29 mars 1748.

TOURNIÈRE Robert, P. p., né à Caen, reçu P. h. 26 mai 1714; † 82 ans 10 mois, 18 mai 1752.

26 *août.*

VALLET (fils) Gérôme, G., né à Paris.

LAMBERT Pierre, contrôleur des bâtiments, *conseiller honoraire amateur*; † 69 ans, 19 mars 1709.

1703. — 27 *janvier.*

DELAUNAY Nicolas, directeur général de la monnaie, *conseiller honoraire amateur*; † 80 ans 10 mois, 19 août 1727.

31 *mars.*

POIRIER Claude, S., né à Versy en Bourgogne; † 73 ans, 10 octobre 1729.

28 *avril.*

BERTIN Nicolas, P. h.; † 68 ans 1/2, 11 avril 1736.

30 *juin.*

LE MOYNE (fils aîné) Jean-Louis, S.; † 90 ans, 4 mai 1755.

28 *juillet.*

RANC Jean (1), P. p., né à Montpellier; † 62 ans, 1er juillet 1735, à Madrid.

CAZES Pierre-Jacques, P. h.; † 79 ans, 25 juin 1754.

4 *août.*

BELLE Nicolas-Simon-Alexis; P. p., né à Paris; † 60 ans, 21 nov. 1739.

1er *septembre.*

REGNAULT Etienne, P. h., né à Paris; † 71 ans, 30 mars 1720.

MEUSNIER Philippe (2), P. d'arch., trésorier; † 78 ans, 27 déc. 1734.

1704. — 5 *avril.*

TAVERNIER François, P. h., né à Paris, secrétaire le 24 mars 1714; † 67 ans, 10 septembre 1725.

---

(1) Reçu encore le 5 novembre 1707.
(2) Déjà reçu le 30 juillet 1700.

26 *juillet.*

VAN SCHUPPEN (fils) Jacques, P. h.; † en janvier 1751.

23 *août.*

LECLERC (fils aîné) Sébastien, P. h.; † 86 ans 9 mois, 29 juin 1763, aux Gobelins.

DE FAVANNES Henri, P. h., né à Londres; † 83 ans, 27 avril 1752.

18 *octobre.*

SANTERRE Jean-Baptiste, P. h. et p., né à Magny; † 68 ans, 21 novembre 1717.

25 *octobre.*

COUSTOU (le jeune) Guillaume, S., né à Lyon; † 69 ans, 22 février 1746.

MONNOYER Anthoine, dit BAPTISTE (1), P. fl. et fr., né à Paris.

6 *décembre.*

LAUTHIER Joseph, avocat au conseil, a servi la compagnie dans toutes ses affaires, *honoraire amateur*; † 76 ans, 19 déc. 1719.

SERRE Michel, P. h., né à Tarragone, rayé le 21 août 1723 (2), réintégré, après soumissions, le 30 octobre 1723; † 79 ans, 9 octobre 1733.

1705. — 26 *septembre.*

MASSE Samuel, P. h., né à Tours; † 82 ans, 30 juin 1753.

1706. — 29 *mai.*

SIMONNEAU (jeune) Louis, G., né à Orléans; † 67 ans, 16 janv. 1727.

30 *octobre.*

SILVESTRE (aîné) Louis (3), P. pays., né à Paris; † 18 avril 1740.

1707. — 29 *janvier.*

VERDOT Claude, P. h., né à Paris; 66 ans 9 mois, 19 déc. 1733.

30 *avril.*

DU LIN ou D'ULIN Pierre, P. h., né à Paris; † 78 ans, 28 janv. 1748.

30 *juillet.*

DUCHANGE Gaspard, G., né à Paris; † 94 ans 1/2, 6 janvier 1757.

TROUVAIN Antoine, G., né à Montdidier; † 52 ans, 18 mars 1708.

---

(1) Fils de Baptiste Monnoyer.

(2) A cause d'un tableau de lui, représentant *la Peste de Marseille*, montré au public pour de l'argent.

(3) Fils d'Israël et frère aîné de Louis Silvestre.

27 *août.*

Drevet Pierre, G., né à Lyon ; † 1739.

24 *septembre.*

Houasse (fils) Michel-Ange, P. h., né à Paris ; † 50 ans, 30 septembre 1730.

25 *novembre.*

Massou François-Benoît, S., né à Paris ; † 59 ans, 19 octobre 1728.

Blondel Jean-François, trésorier des bâtiments, *honoraire amateur*, rayé le 28 décembre 1715 ; † 1756.

1708. — 28 *janvier.*

De Saint-Yves Pierre, P. h. ; † 50 ans, 19 mars 1715.

30 *juin.*

Audran (neveu, le jeune) Jean, G., né à Lyon ; † 89 ans, 17 juin 1756.

Mathieu Pierre, P. h., né à Dijon ; † 62 ans, 18 septembre 1719.

28 *juillet.*

De Troy Jean-François, P. h., né à Paris en 1679 ; † 73 ans, 26 janvier 1752, à Rome.

27 *octobre.*

Flamen (le fils) Anselme, S., né à Saint-Omer ; † 51 ans, 9 juillet 1730.

24 *novembre.*

L'abbé Anselme Antoine, abbé de Saint-Séverin, *honoraire amateur* ; † 70 ans, 15 mai 1717.

1709. — 23 *mars.*

Roussel Jérôme, G. de méd^es ; † 50 ans, 22 décembre 1713.

27 *avril.*

L'abbé Bignon, abbé de Saint-Quentin, se connoissant en tout, *conseiller honoraire amateur* ; † 81 ans, 14 mars 1743.

1er *juin.*

Desjardins, contrôleur général des bâtiments, né à Paris, *conseiller honoraire amateur*.

22 *juin.*

Millet Jean, dit Francisque (fils de Francisque), P. pays. ; † 57 ans 1/2, 17 avril 1723.

27 *juillet.*

Audran (neveu aîné) Benoît, G., né à Lyon ; † 59 ans, 2 oct. 1721.

23 *août.*

DAUMANCHIN DE CHAVANNES Pierre, P. pays. ; † 72 ans, 23 déc. 1744.

26 *octobre.*

FERET Jean-Baptiste, dit BAPTISTE, P. pays.

1710. — 25 *janvier.*

DE COTTE (fils) Jules-Robert, contrôleur des bâtiments du roi, *honoraire amateur*; † 8 septembre 1767.

22 *février.*

COURTIN Jacques, P. h., né à Sens; † 26 août 1752.

1er *mars.*

DE FERME-L'HUIS Jean-Baptiste, médecin, bon connoisseur, *honoraire amateur*; † 74 ans 8 mois, 20 février 1731.

28 *juin.*

SIMONNEAU Charles, G., né à Orléans ; † 80 ans, 22 mars 1728.

1711. — 30 *janvier.*

GALLOCHE Louis, P. h. ; † 90 ans 11 mois, 21 juillet 1761.

27 *juin.*

ALLOU Gilles, P. p., né à Paris.

31 *décembre.*

CAYOT Augustin, S., né à Paris; † 55 ans, 6 avril 1722.

1712. — 30 *avril.*

COUDRAY François, S., né à Villacerf, en Champagne; † 49 ans, 29 avril 1727, à Dresde.

24 *septembre.*

DUMONT François, S., né à Paris; † 38 ans, 15 déc. 1726, à Lille.

29 *octobre.*

NATTIER (fils aîné de Marc) Jean-Baptiste, P. h., né à Paris; rayé le 27 avril 1726.

1713. — 27 *mai.*

CHARPENTIER René, S., né à Cuillé, en Anjou; † 48 ans, 11 mai 1723.

1714. — 26 *juillet.*

POILLY Jean-Baptiste, G. ; † 59 ans, 29 avril 1728.

1715. — 27 *avril.*

GILLOT Claude, P. de sujets galants et modernes, né à Langres ; † 49 ans, 4 mai 1722.

31 *août.*

COYPEL (fils d'Antoine) Charles-Antoine (1), P. h., premier peintre du roi, né à Paris; † 58 ans, 14 juin 1752.

LE MOYNE (fils jeune) Jean-Baptiste, S., né à Paris; † 48 ans, 20 octobre 1731.

29 *novembre.*

BOUSSEAU Jacques, S., né à Chavagnac, en Poitou; † 60 ans, 13 février 1740, à Balzaïm (Espagne).

1716. — 26 *septembre.*

ALLEGRAIN (fils) Gabriel, P. pays., né à Paris; † 78 ans, 24 février 1748.

31 *décembre.*

WLEUGHELS Nicolas, P. h., né à Paris; † étant directeur à Rome, à 70 ans, 11 décembre 1737.

1717. — 6 *février.*

BOIT Charles (2), P. min. et émail, premier peintre du roi d'Angleterre, né à Stockholm; † 64 ans, 6 février 1727.

3 *juillet.*

MASSÉ Jean-Baptiste, P. de g. et G.; † 79 ans 9 mois, 26 sept. 1767.

28 *août.*

WATTEAU Antoine, P. de fêtes galantes, né à Valenciennes; † 35 ans, 18 juillet 1721.

RAOUX Jean, P. h., né à Montpellier; † 57 ans, 1734.

31 *décembre.*

THIERRY Jean, S., né à Lyon; † 21 décembre 1739.

ROETTIERS Charles-Joseph, G. de méd^cs, né à Paris; † 87 ans, 14 mars 1779.

1718. — 26 *mars.*

CHEREAU François, G., né à Blois; † 49 ans, 15 avril 1729.

30 *avril.*

LE BLANC Jean, ou BLANCK, G. de méd^cs; † 72 ans 1/2, 22 déc. 1749.

---

(1) Reçu encore le 29 novembre 1720.
(2) Reçu sur un ordre du régent, en date du 27 janvier 1717, comme étranger, quoique protestant.

28 *mai.*

Duvivier Jean, G. de méd^cs, né à Liége; † 74 ans 2 mois 24 jours, 30 avril 1761.

Ricci Sébastien, de Venise, P. h.; † 72 ans 9 mois, 13 mai 1734, à Venise.

30 *juillet.*

Le Moyne (fils) François, premier peintre du roi, P. h.; † 4 juin 1737.

29 *octobre.*

Nattier (fils) Jean-Marc, P. h., né à Paris; † 84 ans 8 mois, 7 novembre 1766.

1719. — 25 *février.*

Oudry Jean-Baptiste, P. h. et anim., né à Paris, le 17 mars 1686; † 69 ans, 30 avril 1755.

24 *mars.*

Lancret Nicolas, P. de sujets galants, né à Paris; † 52 ans, 14 septembre 1743.

1720. — 28 *juin.*

Restout (père) Jean, P. h., né à Rouen, le 25 mars 1692; † 76 ans, 1er janvier 1768.

Stiémart François, P. p., copiste de la cour, décorateur du Louvre, né à Douai; † 1740.

27 *juillet.*

Pesne Antoine, P. h. et p., premier peintre du roi de Prusse, né à Paris; † 74 ans, 5 août 1757, à Berlin.

9 *novembre.*

D^lle Carriera Rosa Alba, de Venise, illustre pour le pastel; † 84 ans, 15 avril 1757.

29 *novembre.*

Coypel Noël-Nicolas (fils du deuxième lit de Noël Coypel et frère d'Antoine Coypel), P. h.. né à Paris; † 42 ans, 14 déc. 1734.

Tardieu Nicolas, G., né à Paris; † 69 ans, 22 janvier 1749.

1721. — 22 *février.*

Parrocel Charles, P. de batailles; † 64 ans, 24 mai 1752, aux Gobelins.

26 *avril.*

LA JOUE Jacques, P. d'arch.; † 74 ans 5 mois, 12 avril 1761.

1722. — 31 *janvier.*

ROETTIERS Norbert, G. de méd^cs, né à Anvers; † 61 ans, 18 mai 1727.

D^lle HAVERMANN Marguerite, femme de Jacques de Mondoteguy, peinteresse de fleurs, ou se donnant pour telle (1); † 29 ans.

28 *mars.*

DIEU Antoine, P. h.; † 65 ans, 12 avril 1727.

29 *août.*

DELAISTRE Jacques-Antoine, P. h.; † 75 ans, 10 septembre 1765.

5 *décembre.*

DE LA MOTTE Jean, intendant des bâtiments, *honoraire amateur*; † 28 décembre 1738.

31 *décembre.*

LUCAS Auger, P. h.; † 80 ans, 10 juillet 1765.

HUILLIOT Pierre-Nicolas; P. fl., fr., anim., etc.; † 78 ans, 24 décembre 1751.

1723. — 3 *avril.*

DESROCHERS Etienne, G., né à Lyon; † 8 mai 1771.

28 *août.*

GEUSLAIN Charles-Etienne, P. p., né le 9 juin 1685; † 80 ans, 10 février 1765.

25 *septembre.*

DESPORTES Claude-François, P. anim.; † 79 ans 7 mois, 31 mai 1774.

1725. — 27 *janvier.*

DUBOIS DE SAINT-GELAIS Louis-François, historiographe le 27 janvier 1725, secrétaire perpétuel le 28 septembre 1728, à la place de M. Tavernier, décédé; † 68 ans, 23 avril 1737.

28 *septembre.*

DORIGNY (le chevalier) Nicolas, G. et P., né à Paris; † 88 ans 1/2, 1er décembre 1746.

---

(1) « C'était une Hollandoise qui se présenta sur un tableau de fleurs d'un très-beau terminé, dans le goût de Van Husum, son maître, et apparemment de lui. On la reçut sur de fortes recommandations, et à la charge ordinaire de donner un tableau de réception. Tout ce qu'elle fit pour éluder ce point décéla la surprise qu'elle avoit.... à l'Académie, et la fit ôter de sur la liste, où elle n'a été qu'une seule année. C'est celle de 1723. Mais de ceci, nulle mention sur les registres. » (*Hultz.*)

24 *novembre.*

De Lyen Jacques-François, de Gand, P. p.; † 77 ans, 3 mars 1761.

Octavien François, de Rome, P. de sujets galants; † 1736.

Micheux Michel-Nicolas, P. fl. et fr.; † 45 ans, 28 mai 1733.

29 *décembre.*

Le Gros (fils) Jean, P. p.; † 74 ans, 27 janvier 1745.

Collin de Vermont Hyacinthe, P. h.; † 68 ans 10 mois, 16 février 1761.

1726. — 29 *novembre.*

Van Fallens Charles, d'Anvers, P. dans le goût de Wouvermans; † 49 ans, 29 mai 1733.

1727. — 30 *février.*

Le Fevre Philippe, intendant général de la chambre du roi, *honoraire amateur*; † 9 déc. 1750.

4 *octobre.*

De Boze Claude-Gros, habile antiquaire, *honoraire amateur*; † 74 ans, 10 décembre 1753.

1728. — 25 *septembre.*

Dumont (le Romain) Jacques, P. h.; † 80 ans, 18 février 1781.

De Bar Bonaventure, P. dans le goût de Watteau; † 29 ans, 1er septembre 1729.

Chardin Jean-Baptiste-Simon, P. anim. et fr., et depuis de figures; † 81 ans, 6 décembre 1779.

27 *novembre.*

Thomassin Simon-Henri, G.; † 53 ans, 1er janvier 1741.

31 *décembre.*

Le Bouteux Pierre, P. p.; † en septembre 1750.

Pater Jean-Baptiste-Joseph, de Valenciennes, P. de sujets modernes; † 40 ans, 25 juillet 1736.

1730. — 29 *juillet.*

De Larmessin Nicolas, G., né à Paris; † 71 ans, 28 février 1755.

27 *octobre.*

Dupuis Charles, G.; † 3 mars 1742.

29 *novembre.*

Drouais (père) Hubert, P. p.; † 68 ans, 9 février 1767.

1731. — 23 *février.*

VAN LOO (père) Jean-Baptiste (fils de Jacques), d'Aix ; P. h. et p. ; † 60 ans, 19 septembre 1745.

26 *mai.*

SERVANDONI Jean-Jérôme, P. d'arch., de Florence, et, selon Mariette, né à Lyon ; † 71 ans, 19 janvier 1766.

31 *août.*

COCHIN (père) Charles-Nicolas, G., né à Paris ; † 66 ans, 5 juill. 1754.

24 *novembre.*

Comte DE CAYLUS Anne-Claude-Philippe, connoisseur profond, *conseiller honoraire amateur ;* † 73 ans, 5 septembre 1765.

1732. — 26 *juillet.*

PANINI Jean-Paul, de Rome, P. d'arch. ; † 73 ans, 1764.

27 *septembre.*

DE GREVENBROECK Charles-Léopold, de Milan, P. de vues citadines, selon M. Hultz, et d'après les registres, P. de mar. et de vues terrestres.

1733. — 25 *avril.*

VAN LOO Louis-Michel (fils de Jean-Baptiste Van Loo), P. h. et p., né à Toulouse ; † 64 ans, 20 mars 1771.

24 *juillet.*

JEAURAT Etienne, P. h., né à Paris ; † 92 ans, 14 décembre 1789.

31 *décembre.*

PELLEGRINI Antonio, de Venise, P. h.

CARS Laurent, G., né à Paris, en mai 1699 ; † 72 ans, 14 avril 1771.

1734. — 30 *janvier.*

DE BOULONGNE Louis, conseiller au parlement de Metz, fort zélé pour les arts, *honoraire amateur ;* † 79 ans, 21 février 1769.

BOUCHER François, P. h., premier peintre du roi ; † 66 ans, 30 mai 1770.

TOCQUÉ Louis, P. p. ; † 76 ans, 10 février 1772.

27 *novembre.*

DE LOBEL Nicolas, P. h., né à Paris ; † 71 ans 1 mois, 18 mars 1763.

MILLET Joseph-Francisque, P. pays., né à La Fère ; † 80 ans, 16 juin 1777.

AVED Jacques-André-Joseph, P. p., né à Douai ; † 64 ans, 4 mars 1766.

31 *décembre.*

NATOIRE Charles, P. h., né à Nîmes ; † 78 ans, 29 août 1777, à Rome.

1735. — 30 *avril.*

DANDRÉ BARDON Michel-François, P. h., né à Aix ; † 83 ans, 13 avril 1783.

30 *juillet.*

VAN LOO Carle ou Charles-André (frère de Jean-Baptiste Van Loo), P. h., né a Nice, 15 février 1705 ; † 15 juillet 1765.

SURUGUE (père) Louis, G. ; † 6 août 1762.

29 *octobre.*

DU MONS Jean-Joseph, P h., né à Tulle ; † 91 ans 6 mois, mars 1779.

5 *novembre.*

LAMY Charles, P. h. ; † 54 ans, 2 avril 1743.

1736. — 24 *novembre.*

MANGLARD Adrien, P. de mar., né le 10 mars 1695 ; † 65 ans 4 mois, 1er août 1760, à Rome.

29 *décembre.*

MOYREAU Jean, G. ; † 71 ans 10 mois, 26 octobre 1762.

1737. — 27 *mai.*

ADAM (aîné) Lambert-Sigisbert, S. ; † 58 ans 1/2, 13 mai 1759.

TRÉMOLLIÈRE Pierre-Charles, P. h. ; † 36 ans, 11 mai 1739.

BOIZOT (père) Antoine, P. h. ; † 80 ans, 10 mars 1782.

1738. — 26 *juillet.*

LE MOYNE Jean-Baptiste (fils de Le Moyne aîné), S. ; † 74 ans, 25 mai 1778.

1739. — 26 *septembre.*

POITREAU Etienne, P. pays. ; † en août 1767.

1740. — 9 *janvier.*

DE JULIENNE Jean-Baptiste, curieux possédant un très-beau cabinet, *conseiller honoraire amateur* ; † 80 ans, 19 mars 1766.

30 *juillet.*

CHATELAIN Charles, P. pays., inspecteur de la manufacture des Gobelins ; † 81 ans, 2 août 1755.

3 *décembre.*

LUNDBERG Gustave (1), de Stockholm, P. de p. au pastel; † 91 ans 6 mois, mars 1786, à Stockholm.

31 *décembre.*

LÉPICIÉ Bernard, G., secrétaire et historiographe dès le 4 mai 1737; † 56 ans, 17 janvier 1755.

1741. — 25 *février.*

AUTEREAU Louis, P. p.; † 25 août 1760.

27 *mai.*

VINACHE Jean-Joseph, S.; † 58 ans, 1er décembre 1754.

26 *août.*

NONNOTTE Donat, P. p.; † 76 ans, 4 février 1785.

LADEY Jean-Marc, P. fl.; † 39 ans, 18 mai 1749.

30 *décembre.*

LA DATTE François, de Turin, S.; † 81 ans, 18 janv. 1787, à Turin.

1742. — 31 *mars.*

PIERRE Jean-Baptiste-Marie, P. h., premier peintre du roi (30 juin 1770); † 76 ans, 15 mai 1789.

5 *mai.*

SCHMIDT Georges-Frédéric (2), G. (Prussien); † 63 ans, 25 janvier 1775.

30 *juin.*

GABRIEL (fils) Ange-Jacques, premier architecte du roi; † 83 ans, 4 janvier 1782.

DAULLÉ Jean, G.; † 23 août 1763.

28 *juillet.*

COUSTOU (fils) Guillaume, S.; † 61 ans, 13 juillet 1777.

1743. — 23 *février.*

LE BAS Jacques-Philippe, G. de sujets flamands; † 78 ans, 14 avril 1783.

25 *mai.*

DE FONTANIEU Gaspard-Moïse, conseiller d'Etat, aimant les arts, *honoraire amateur;* † 26 septembre 1767.

---

(1) Reçu quoique protestant, et comme étranger, par ordre du roi.
(2) Reçu encore le 30 juillet 1744; reçu quoique protestant, et comme étranger, par ordre du roi.

29 *novembre.*

SLODTZ Paul-Ambroise, S.; † 56 ans 1/2, 15 décembre 1758.

1744. — 30 *juillet.*

PIGALLE Jean-Baptiste, S.; † 72 ans, 20 août 1785.

FRONTIER Jean-Charles, P. h.; † 62 ans 1/2, 2 sept. 1763, à Lyon.

1745. — 27 *février.*

BOUCHARDON Edme, S.; † 64 ans 2 mois, 27 juillet 1762.

30 *octobre.*

L'ENFANT Pierre, P. g.; † 83 ans, 23 août 1787.

1746. — 27 *août.*

LE BEL Antoine, P. pays.; † 84 ans, 9 mars 1793.

24 *septembre.*

DE LA TOUR Maurice-Quentin, P. p. au pastel; † 84 ans, 17 février 1788.

PORTAIL Jacques-André, P. fl., décorateur des expositions du Louvre; † 4 novembre 1759.

1747. — 6 *mai.*

FRÉRET Nicolas, fort savant dans le costume, *honoraire amateur et associé libre* le 2 septembre 1747; † 60 ans, 8 mars 1749.

CARÊME, *honoraire amateur.*

29 *juillet.*

SURUGUE (fils) Pierre-Louis, G.; † 76 ans, 29 avril 1772.

Création des charges d'associés libres, qui n'auront voix délibérative que quand ils passeront honoraires amateurs. (Proposition de M. de Tournehem.)

1747. — 26 *août.*

Comte DE BASCHI, virtuose, *honoraire associé libre*; *amateur*, le 29 décembre 1750; † 78 ans, décembre 1777.

VAN HULTZ Henri, né à Delft en Hollande, le 24 décembre 1684, amené en France, en 1708, par M. Helvétius, le père, médecin hollandais; *honoraire associé libre*; *amateur*, le 28 septembre 1753; † 69 ans 4 mois 11 jours, 5 avril 1754.

2 *septembre.*

Marquis DE CALVIÈRES, baron de Boucoiran, virtuose, *honoraire associé libre*; *amateur*, le 6 avril 1754; † 86 ans, 16 nov. 1777.

30 *septembre.*

Abbé DE LOWENDAL Ulric-Frédéric, frère du maréchal du même nom, virtuose, *associé libre*; † 60 ans, 12 juillet 1754.

Chevalier DE VALLORY Jules-Hippolyte, virtuose, *associé libre; amateur*, le 7 septembre 1765; † 87 ans, avril 1785.

WATELET Claude-Henri, virtuose, *associé libre; amateur*, le 22 mars 1766; † 68 ans, 30 septembre 1767.

LESUEUR Pierre, P. h. et p.

25 *novembre.*

HUTIN Charles-François, S., né le 4 juillet 1715; † 61 ans, 29 juillet 1776, à Dresde.

2 *décembre.*

LE ROI prend le titre de Protecteur direct de l'Académie.

30 *décembre.*

VAN LOO (fils de Jean-Baptiste) Charles, P h.

SILVESTRE Nicolas-Charles, P., Dess^r et G.; † 68 ans, mars 1767.

1748. — 30 *mars.*

GUAY Jacques, G. de pierres fines; vivait encore en 1793.

31 *mai.*

ISLES (seigneur d') Jean-Charles-Garnier, *associé libre*; † 58 ans, 12 décembre 1755.

HALLÉ (fils) Noël, P. h.; † 69 ans 8 mois, 5 juin 1781.

31 *décembre.*

OUDRY (fils) Jacques-Charles, P. anim.; † 58 ans, septembre 1778, à Lausanne.

1749. — 29 *mars.*

Marquis DE VOYER D'ARGENSON, *honoraire amateur*, le 26 septembre 1767; † 60 ans, 16 septembre 1782.

25 *octobre.*

TARDIEU (fils) Jacques-Nicolas, G.; † 76 ans, 9 juillet 1791.

1750. — 19 *décembre.*

MARIETTE, *honoraire associé libre; amateur*, le 31 octobre 1767; † 84 ans 4 mois 4 jours, 10 septembre 1774.

1751. — 29 *mai.*

SALY Jacques, S.; † 59 ans, 1776.

28 *août.*

VASSÉ Louis-Claude, S. ; † 55 ans 1/2, 1er décembre 1772.

27 *novembre.*

COCHIN (fils) Charles-Nicolas, G., secrétaire et historiographe, à la place de M. Lépicié, le 25 janvier 1755; † 76 ans, 29 avril 1790.

31 *décembre.*

ALLEGRAIN (fils de Gabriel) Gabriel-Christophe, S.; † 85 ans, 17 avril 1795.

1752. — 26 *août.*

VENEVAULT Nicolas, P. min. ; † 79 ans, 20 décembre 1775.

2 *septembre.*

BACHELIER Jean-Jacques, P. fl., et P. h. le 24 septembre 1763 ; † 82 ans, 13 avril 1806.

1753. — 26 *mai.*

CHALES Michel-Ange-Charles, P., dessinateur du cabinet du roi, le 23 février 1765 ; † 61 ans, 8 janvier 1778.

28 *juillet.*

PERRONEAU Jean-Baptiste, P. p. ; † 68 ans, novembre 1783.

23 *août.*

VERNET Claude-Joseph, P. mar. et pays. ; † 77 ans, 3 déc. 1789.

28 *septembre.*

Comte DE VENCE, Claude-Alexandre de Villeneuve, *associé libre;* † 57 ans, 6 janvier 1760.

24 *novembre.*

ROSLIN Alexandre (Suédois), P. p. (1); † 75 ans, 5 juillet 1793.

---

(1) Reçu, sur l'ordre du roi, quoique protestant. Le gouvernement avait renoncé aux idées de persécution contre les protestants. On en jugera d'après la lettre adressée à M. Silvestre, directeur de l'Académie, par le marquis de Vandières :

« M. de Saint-Contest m'a demandé, Monsieur, de faire recevoir à l'Aca-« démie de peinture le sieur Roslin peintre suédois de la religion préten-« due réformée, je désire qu'il soit examiné afin de m'assurer s'il est en « état d'y être admis. C'est au sentiment des artistes habiles que je m'en « rapporte ; et comme ils doivent être au-dessus de toute prévention et de « tout motif de partialité, je me repose sur leur sincérité et sur leurs lu-« mières. Quant à l'obstacle de religion, le roi lui fera la même grâce, et « donnera même permission à l'Académie qu'il lui a donnée en faveur du « sieur Lundberg. Il ne s'agit donc que de constater le mérite de l'aspirant « par un scrutin rigoureux dans une assemblée de l'Académie, et j'en at-

1754. — 23 *février*.

ROUQUET, de Genève, P. émail (1).

30 *mars*.

VIEN Joseph-Marie, P. h. ; † avril 1809.

27 *avril*.

DE LA LIVE DE JULLY, Ange-Laurent, marquis de Rémoville, *associé libre*; *amateur*, le 29 février 1769 ; † 18 mars 1779.

1754. — 28 *juin*.

DUPUIS Nicolas, G. ; † 26 mars 1771.

31 *août*.

BERGERET, receveur général des finances, *associé libre*; † 70 ans, 21 février 1785.

FALCONNET, Etienne-Maurice, S. ; † 75 ans, 25 janvier 1791.

29 *novembre*.

VALADE Jean, P. p. ; † 78 ans, 13 décembre 1787.

1755. — 31 *mai*.

LAGRÉNÉE (aîné) Louis-Jean-François, P. h. ; † juillet 1805.

1756. — 10 *janvier*.

L'abbé GOUGENOT Louis, *associé libre*; † 24 septembre 1767.

31 *janvier*.

JEAURAT DE BERTRY (neveu) Nicolas-Henri, P. g.

29 *mai*.

CHALLES Simon, S. ; † 45 ans, 14 octobre 1765.

26 *juin*.

BALDRIGHI Joseph, P. h., premier peintre du duc de Parme, né à Pavie.

24 *juillet*.

LE LORRAIN Louis, P. h., né le 19 mars 1715 ; † 24 mars 1759, à Saint-Pétersbourg.

« tends le résultat pour répondre à M. de Saint-Contest. Exhortez Mes-
« sieurs vos confrères à n'avoir égard qu'au talent, *toute autre considé-*
« *ration est étrangère au choix d'un académicien*. Comme c'est votre es-
« time qui doit l'élire, c'est à ses ouvrages à solliciter pour lui. Je suis,
« Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé, DE VANDIÈRES. »

(1) Reçu sur l'ordre du roi, quoique protestant.

1757. — 30 *avril.*

GILLET Nicolas-François, S.; † 82 ans, 7 février 1791.

30 *juillet.*

DESPORTES Nicolas, P. anim.; † 69 ans, 26 septembre 1787.

Dlle REBOUL Marie-Thérèse, femme Vien, P. min.; † 28 déc. 1805.

1758. — 30 *septembre.*

DE MACHY Pierre-Antoine, P. d'arch.

25 *novembre.*

DROUAIS (fils) François-Hubert, P. p., né le 14 décembre 1737; † 48 ans, 21 octobre 1775.

1759. — 28 *avril.*

CAFFIERI Jean-Jacques, S.; † 68 ans, 21 juin 1792.

26 *mai.*

DESHAYS Jean-Baptiste-Henri, P. h.; † 35 ans 2 mois, 10 fév. 1765.

28 *juillet.*

JULIART Jacques-Nicolas, P. pays.; † 75 ans, 19 avril 1790.

VOIRIOT Guillaume, P, p.

23 *août.*

DOYEN Gabriel-François, P. h., né en 1726; † 1806, à Saint-Pétersbourg.

1760. — 26 *janvier.*

PAJOU Augustin, S., né le 19 septembre 1750; † 8 mai 1809.

DE LA TOUR D'AUVERGNE Godefroi-Charles-Henri, prince de Turenne, *associé libre.*

8 *novembre.*

DE BOULONGNE (le fils) Jean-Nicolas, *associé libre; amateur*, le 30 décembre 1777; † 60 ans, 8 janvier 1787.

SOUFFLOT Jacques-Germain, architecte du roi, *associé libre*; † 68 ans, 29 août 1781.

1761. — 24 *juillet.*

WILLE Jean-George, G.; † 1807.

3 *octobre.*

CARMONA Emmanuel-Salvador, G., à Madrid.

28 *novembre.*

BELLE Clément-Louis-Marianne, P. h; † 30 septembre 1806.

1762. — 26 *juin.*

ADAM Nicolas-Sébastien, S.; † 74 ans, 27 juin 1778.

30 *octobre.*

FAVRAY Antoine, P. g., à Malte.

1763. — 28 *mai.*

CASANOVA François, de Londres, P. de batailles; † 75 ans, 1805.

30 *juillet.*

D'HUÈZ Jean-Baptiste, S.

20 *août.*

BAUDOUIN Pierre-Antoine, P. min.; † 15 décembre 1769.

26 *novembre.*

DE LA PORTE Henri-Rolland-Horace, P. anim.; † 69 ans, 23 novembre 1793.

1764. — 7 *avril.*

DESCAMPS Jean-Baptiste, P. de sujets populaires; † 80 ans, 14 août 1791.

16 *octobre.*

DE MONTULLÉ Jean-Baptiste-François, *associé libre*; † 27 août 1787.

27 *octobre.*

BELLENGÉ Michel-Bruno, P. fl.

31 *décembre.*

ROETTIERS (fils) Charles-Norbert, G. de méd^ce^; 52 ans, 19 novembre 1772.

1765. — 23 *août.*

LE PRINCE Jean-Baptiste, P. h.; † 1781.

28 *septembre.*

GUÉRIN François, P. h.

1766. — 26 *juillet.*

ROBERT Hubert, P. d'arch.

1767. — 31 *janvier.*

FRANCIN Claude, S.; † 72 ans, 19 mars 1773.

28 *février.*

D^lle^ LEICIENSKA Anne-Dorothée (de Berlin), femme Terbouche, P. g.; † 54 ans, novembre 1782.

22 *août.*

LOUTHERBOURG Philippe-Jacques, P. de batailles; † 1813.

26 *septembre.*

Amand Jacques-François, P. h.; † 39 ans, 7 mars 1769.

31 *octobre.*

Abbé Pommyer François-Emmanuel, *associé libre*; † 72 ans, 4 février 1784.

Blondel d'Azincourt, *associé libre*; *amateur*, le 28 septemb. 1782.

1768. — 30 *avril.*

Briard Gabriel, P. h.; † 52 ans, 18 novembre 1777.

25 *juin.*

Mouchy Louis-Philippe, S.

29 *octobre.*

Dumont Edme, S.; † 55 ans, 10 novembre 1775.

1769. — 25 *février.*

Brenet Nicolas-Guy, P. h.; † 63 ans 8 mois, 21 février 1792.

4 *mars.*

Baron de Bezenval Pierre-Joseph-Victor, *associé libre*; passe *amateur* le 7 février 1783; † 71 ans, 2 juin 1791.

1er *juillet.*

Lépicié (fils) Nicolas-Bernard, P. h.; † 49 ans, 14 septembre 1784.

29 *juillet.*

Taraval Hugues, P. h.; † 57 ans, 18 novembre 1785.

Huet Jean-Baptiste, P. anim.

23 *août.*

Greuze Jean-Baptiste, P. g.; † 73 ans, avril 1805.

2 *septembre.*

De Marteau Gilles, G.; † 54 ans, 31 juillet 1776, à Liége.

Clérisseau Charles-Louis, P. d'arch.; † 98 ans, 19 janvier 1820.

27 *octobre.*

Pasquier Pierre, P. émail; vivait encore en 1792.

25 *novembre.*

Restout (fils) Jean-Bernard, P. h.

1770. — 23 *février.*

Gois Etienne-Pierre-Adrien, S.; † 3 février 1823.

Berruer Pierre, S.; † 4 avril 1797.

28 *juillet.*

Dlle Vallayer Anne, depuis femme Coster, P. g.

1er *septembre.*

Dlle Giroust Marie-Suzanne, femme Roslin, P. pastel; † 37 ans 7 mois, 31 avril 1772.

(*Il est arrêté qu'on ne pourra admettre au-delà de quatre académiciennes.*)

1771. — 26 *janvier.*

Beaufort Jacques-Antoine, P. h.; † 63 ans, 25 juin 1784.

Levasseur Jean-Charles, G.

27 *avril.*

De Wailly Charles, architecte; † 69 ans, 2 novembre 1798.

22 *juin.*

Moitte Pierre-Etienne, G.; † 59 ans, 4 septembre 1780.

27 *juillet.*

Le Comte Félix, S.; † février 1817.

1772. — 25 *janvier.*

Bridan Charles, S.; † 75 ans, 28 avril 1805.

1773. — 8 *mai.*

Porporati Charles, de Turin, G.; † 16 juin 1816.

31 *juillet.*

Jollain Nicolas-René, P. h.

2 *octobre.*

Roettiers Jacques, G. de méde; † 77 ans, 17 mai 1784.

1774. — 2 *juillet.*

Pérignon Nicolas, P. de gouaches; † 66 ans, 4 janvier 1782.

30 *juillet* et 6 *août.*

Duplessis Joseph-Silfred, P. p., né à Carpentras.

27 *août.*

Du Rameau Louis, P. h.; † juin 1796.

24 *septembre.*

Turgot, marquis de Launes, Anne-Robert-Jacques, ministre et contrôleur général des finances, *associé libre*; † 54 ans, 18 mars 1781.

1775. — 30 *juin.*

Lagrénée (jeune) Jean-Jacques, P. h.; † 13 février 1821.

30 *septembre.*

Aubry Etienne, P. p.; † 36 ans, 24 juillet 1781.

1776. — 2 *mars.*

LEMPEREUR Louis-Simon, G.; † 1796.

30 *mars.*

MULLER Jean-Gautier, G., né à Stuttgard; † à Stuttgard.

25 *mai.*

BEAUVARLET Jacques-Firmin, G.; † 1797.

28 *décembre.*

DUVIVIER Pierre-Simon-Benjamin, G. de méd^ne et monnaies; † 91 ans, 11 juillet 1819.

1777. — 26 *avril.*

CATHELIN Louis-Jacques, G.

26 *juillet.*

HOUDON Jean-Antoine, S.; † 75 ans, 22 février 1823.

6 *décembre.*

DUC DE BOUILLON, *honoraire amateur.*

Abbé RICHARD DE SAINT-NON Jean-Claude, *honoraire associé libre; amateur*, le 26 février 1785; † 66 ans, 25 novembre 1791.

1778. — 10 *janvier.*

DUC DE ROHAN CHABOT, *honoraire associé libre; amateur*, le 30 avril 1765; † 1793.

31 *janvier.*

MIGER Simon-Charles, G., confirmé le 24 février 1781.

28 *novembre.*

BOIZOT (fils) Simon-Louis, S.; † 61 ans, 10 mars 1809.

1779. — 25 *février.*

LOIR Alexis, P. p. et S.; † 73 ans, 18 août 1785.

10 *avril.*

Comte D'AFFRY, *honoraire associé libre; amateur*, le 28 janv. 1786; † 1793.

27 *mars.*

JULLIEN Pierre, S.; † 17 décembre 1804.

BARDIN Jean, P. h.; † 77 ans, octobre 1809.

31 *juillet.*

DE JOUX, Claude, S.; † 85 ans, 18 octobre 1816.

28 *août.*

MONOT Martin-Claude, S.

25 *septembre.*

WEILLER Jean-Baptiste, P. ém. et min.; † 42 ans, 25 juillet 1791.

1780. — 29 *janvier.*

SUVÉE Joseph-Benoît, de Bruges, P. h.; † 1807.

30 *septembre.*

DE BRETEUIL Jacques-Laure le Tonnelier, *honoraire associé libre*; † 63 ans, 24 août 1785.

25 *novembre.*

CALLET Antoine-François, P. h.; † 82 ans, 1823.

30 *décembre.*

MÉNAGEOT François-Guillaume, P. h.; 4 octobre 1816.

1781. — 7 *avril.*

Comte DE BRÉHAN, *honoraire associé libre*; *amateur*, le 27 janvier 1787.

18 *août.*

RENOU Antoine, P. h.; adjoint à M. Cochin, secrétaire perpétuel dès le 24 février 1776; titulaire en avril 1790; † 13 déc. 1806.

BERTHELEMY Jean-Simon, P. h.; † 68 ans, 1er mars 1811.

VAN SPAENDONCK Gérard (Hollandais), P. fl.; † 76 ans, 11 mai 1822.

1782. — 1er *février.*

D'AGUESSEAU, *honoraire associé libre*; *amateur*, le 1er septembre 1787; † 1826.

27 *avril.*

VINCENT François-André, P. h.; † 70 ans, 4 août 1816.

28 *septembre.*

HAAS Georges, de Copenhague, G.; † à Copenhague.

26 *octobre.*

DE CHOISEUIL-GOUFFIER, *honoraire associé libre*; † 1817.

30 *novembre.*

HUE Jean-François, P. pays.

1783. — 29 *mars.*

SAUVAGE Piat-Joseph, P. g.

31 *mai.*

Dlle VIGÉE Louise-Elisabeth, femme Lebrun, P. p.; née en 1755, † 1842.

Dlle LABILLE DES VERTUS Adélaïde, femme Guyard, P. p.

(*Le nombre des académiciennes fixé à quatre par le Roi.*)

23 *août.*

DAVID Jacques-Louis, P. h. ; † 77 ans, 29 décembre 1825.

25 *octobre.*

REGNAULT Jean-Baptiste, P. h. ; † 75 ans, 12 novembre 1829.

1784. — 10 *janvier.*

GUIBAL Nicolas, de Lunéville, P. h. ; † 59 ans, 3 novembre 1784, à Stuttgard.

28 *février.*

Maréchal DE SÉGUR, *associé libre* ; † 78 ans, 8 octobre 1801.

27 *mars.*

TAILLASSON Jean-Joseph, P. h. ; † 65 ans, 11 novembre 1809.

31 *juillet.*

VERTMULLER Adolphe-Ulric, P. p., premier peintre du roi de Suède, né à Stockholm.

30 *octobre.*

VAN LOO César (fils de Carle Van Loo), P. pays.

1785. — 5 *mars.*

Marquis DE TURPIN, *honoraire associé libre.*

30 *avril.*

Baron D'ANTHON, *honoraire associé libre.*

28 *mai.*

LE BARBIER Jean-Jacques-François, P. h. ; † 7 mai 1826.

STOUF Jean-Baptiste, S., né à Paris ; † 1er juillet 1826.

30 *juillet.*

FOUCOU Jean-Joseph, S. ; † 1815.

3 *septembre.*

Comte DE PAROIS, *honoraire associé libre.*

1786. — 4 *mars.*

DE JOUBERT, *honoraire associé libre* ; † 62 ans, 30 mars 1792.

30 *septembre.*

VESTIER Antoine, P. p.

1787. — 3 *février.*

DE LA REYNIÈRE, *honoraire associé libre.*

24 *février.*

KLAUBER Ignace-Sébastien, G. ; † 63 ans, 1817.

30 *juin.*

PEYRON Jean-François-Pierre, P. h.; † 76 ans, 20 janvier 1820.

DE L'ESPINASSE Louis-Nicolas, P. pays.

28 *juillet.*

PERRIN Jean-Charles, P. h.

DE VALENCIENNES Pierre-Remi, P. pays. à la gouache; † 69 ans, 16 janvier 1819.

DENON Dominique-Vivant, artiste de divers talents; † 78 ans, 27 avril 1825.

24 *août.*

PREISLER Jean-Georges, G.

29 *septembre.*

Baron DE BRETEUIL, *honoraire associé libre*; † 1807.

1788. — 29 *mars.*

GIROUST Jean-Antoine-Théodore, P. h.

31 *mai.*

MOSNIER Jean-Laurent, S.

DUMONT François, de Lunéville, P. min.

27 *septembre.*

BOCQUET Simon-Louis, S.

1789. — 25 *avril.*

MOREAU Jean-Michel, G.; né à Paris, † 73 ans, 30 novembre 1814.

30 *mai.*

L'EGILLON Jean-François, P. pays.

VAN SPAENDONCK (frère jeune) Corneille, P. fl.

27 *juin.*

BILCOQ Marie-Marc-Antoine, P. g.

28 *août.*

LAVALLÉE-POUSSIN, Etienne, P. h.

GIRAUD Jean-Baptiste, S.

DELAUNAY Nicolas, G.; † 53 ans, 22 septembre 1792.

26 *septembre.*

LE MONNIER Charles, P. h.

3 *octobre.*

MONSIAU Nicolas, P. h.

1791. — 26 *mars*.

Deseine, Louis-Pierre, S.; † 72 ans, 13 octobre 1827.

25 *juin*.

Forty Jean-Jacques, P. h.

LISTE DES AGRÉÉS

QUI NE SONT PAS DEVENUS ACADÉMICIENS.

1763 Aliamet (Jacq.), G.; † 60 ans, 29 mai 1788.

1781 d'Araynes (J.-F.-M.), P. h.

1771 Saint-Aubin, G.

1737 / 1753 Aveline, G., né à Paris.

1749 Balechou (J.-Jos.), G.

1789 Beauvallet (P.-N.), S.

1784 Bervic (Ch.-Cl.), G.

1785 Blaise (Barth.), S.

1788 Boichot (Guill.), S.

1767 Bonnieu (Mich.-Hon.), P. h.

1788 Bouillard (Jacq.), G.

1766 Carême (Ph.), P. h., exclu le 16 décembre 1778.

1741 Cazali, de Rome, P. h.

1688 Chabry (Marc), S.

1789 Chaise (Ch.-Ed.), P. h.

1789 Chaudet (Ant.), S.; † 19 avril 1810.

1660 Clermont, P.

1704 Cornical (Nic.), P. h., né à Saint-Lô.

1770 Courtois (Nic.-André), P. ém.

1781 Debucourt (Philbert-L.), P. genr.

1779 Decort (Henri-Fr.), d'Anvers, P. pays.

1671 / 1687 / 1698 De Dieu (J.), dit Saint-Jean, P. p., rayé en 1709.

1703 Defer (Jean), S., né à Paris.

1683 Delaborde, P.

1789 Delafontaine (Pierre), P. perspective.

1785 Delaistre (Fr.-Nic.), S.

1753 Delarue (Philbert-Benoît), P. bat.

1686 Delorme (Fr.), P.

1783 Demarne (Jean-Louis), de Bruxelles, P. anim.

1757 Douet (Edme-J.-B.), P. fl.

1724 Drevet (Pierre-Imbert.), fils de Pierre, G., né à Paris.

1665 Dumonstier, P. pastel.

1784 Dupré (Nic.-Fr.), S.; † 58 ans, 17 avril 1787.

1681 Emericq (Henri), S.
1783 Eschard (Ch.), P. genre.
1740 Fenouilh, P. p.
1675 Ferazzo, de Venise, P. anim.
1753 Fessard (Et.), G.; † 2 mai 1777.
ans, 10 juillet 1782.
1755 Flipart (J.-J.) G.; † 64
1789 Fortin (Aug.-Fel.), P. h.
1765 Fragonard (Jean-Hon.), P. h.
1752 Galimard (Cl.-Ollvier), G.; † 55 ans, 2 mars 1774.
1789 Gauffier (Louis), P. h.
1705 Grimou (Alexis), P. p., né à Argenteuil, rayé 2 mars 1709.
1769 Hall (Pierre-Adolphe), Suédois, P.min.; † 55 ans, juin 1793, à Liége.
1677 Hellart, de Reims, P.
1782 Henriquez (Ben.-Louis), G.
1770 Hoffmann (Jonas), Suédois, P. h.; † 55 ans, mars 1780, à Stockholm.
1774 Houel, P.
1779 Julien (Simon), P. h.
1677 Jumelle, S.
1779 Krafft (Martin), de Vienne, G. de méd^ce; † 32 ans, juill. 1781.
1755 Larchevêque (Pierre-Hubert,) S.; † 57 ans, 26 sept. 1778.
1683 Laviron (Pierre), S., ancien grand prix.
1702 Leblond (Jean), P.; † 74 ans, 13 août 1709.
1683 Legeret (Jean), S.
1759 Lempereur (Louis-Simon), G.
1779 Lenoir (Simon-Bernard), P. p.
1689 Leroux (Louis), P. min.
1746 Loyr (Alexis), P. p. au pastel.
1664 Lombard, P.
1689 Malassis (Ch.), P. p.
1771 Martin (Guill.), P. h.
1785 Massard (Jean), G.
1761 Melini (Ch.), Sarde, G.
1757 Mettais (Pierre), P. h.; † 29 mars 1759.
1773 Michel (Clodion), S.
1757 Mignot (Pierre-Ph.), S.
1673 Millet (Fr.), dit Francisque, P. pays.
1680 Millet (Henri), P.
1784 Millot ou Milot (René), S.
1783 Moitte (Jean-Guill.), S.; † 2 mai 1810.
1774 Molès (Pascal-Pierre), G., à Valence (Espagne).
1765 Monnet (Ch.), P. h.
1783 Nivard (Ch.-Fr.), P. p., à Villeneuve-le-Roi.
1700 Nourrisson (Eust.), S.
1766 Olivier (Mich.-Barth.), P. h. et genre; † 72 ans, 15 juin 1784.

1701 PAILLET fils (Barth.), S.
1701 PAPELARD (Jacq.), P. p., né à Paris, rayé le 2 mars 1709.
1753 PARROCEL (Jos.-Ign.-Fr.), P. h.; † 76 ans, 15 déc. 1781.
1730 PARROCEL (Pierre), P. h., né à Avignon.
1752 PORTIER, P. de fêtes galantes.
1683 POULTIER (Jean), S.
1726 RIBELLIER (Nic.), S.
1701 RIGAUD (Gaspard), frère puîné d'Hyacinthe, P. p.; † 25 mars 1705.
1772 ROBIN (J.-B.-Cl.), P. h.
1672 ROGER (Léonard), S.
1782 ROLLAND (Ph.-Laur.), S.
1698 ROULLET (Jean-Louis), G.
1703 SARABAT (Daniel), P. h.
1779 SERGELL (Jean), de Stockholm, S., premier sculpteur du roi de Suède.
1701 DE SIMPOL (Claude), P. h., né à Clamecy, rayé le 2 mars 1709.
1749 SLODTZ (René-Michel-Ange), S.; † 59 ans, 26 octobre 1764.
1764 STRANGE (Robert), G.
1769 TASSAERT (Jean-Pierre-Ant.), S.; 69 ans, février 1788.
1784 TAUNAY (Nic.-Ant.), P. pays.
1774 THÉAULON (Et.), P. genre; † 36 ans, 10 mai 1780.
1786 TIERCE (J.-B.), P. pays.
1732 VANDERWOORT (Michel), S., né à Anvers, rayé le 25 avril 1741.
1723 VASSÉ (Ant.), S.
1733 VERBECHT, S.; † 10 déc. 1771.
1741 VERNANSAL fils, P. h., né à Paris.
1789 VERNET (Ant.-Ch.-Hor.), P. h.
1671 VERRIO (Ant.), P. h., né à Naples.
1664 VOUET (Jacq.), P.
1774 WILLE fils (Pierre-Alexandre), P. genre.

PROTECTEURS ET VICE-PROTECTEURS.

1648. — *Janvier.*

SÉGUIER Pierre, chancelier de France, premier protecteur de l'Académie. Se démet de cette fonction en faveur de M. le cardinal.

1655. — 29 *juin.*

Le cardinal MAZARIN; † 59 ans, 9 mars 1661.

1661. — 3 *avril.*

SÉGUIER Pierre, qui avait conservé le titre de vice-protecteur pendant le protectorat du cardinal Mazarin, reprend, à sa mort, le titre de *protecteur*; † 84 ans, 28 janvier 1672.

1661. — 2 *septembre.*

COLBERT Jean-Baptiste, sur-intendant et ordonnateur général des bâtiments du roi, arts et manufactures de France, reçu d'abord comme *vice-protecteur*, fut, le 13 février 1672, nommé *protecteur*. Dès sa nomination comme vice-protecteur, M. de Colbert fut de fait le protecteur de l'Académie. Toutes les faveurs accordées à l'Académie furent son ouvrage; M. le chancelier ne pouvant plus protéger l'Académie que par pure bienveillance, étant devenu sans crédit; † 64 ans, 6 septembre 1683.

1672. — *Mars.*

A cette époque, M. de Colbert fit agréer pour *vice-protecteur* de l'Académie Jean-Baptiste COLBERT, marquis de SEIGNELAY, son fils, ministre d'Etat; † 39 ans, 3 novembre 1690.

1683. — 4 *décembre.*

LETELLIER François-Michel, marquis de LOUVOIS, ministre d'État; sur-intendant des bâtiments, élu *protecteur*; † 50 ans, 16 juillet 1691.

1691. — *Juillet.*

COLBERT Edouard, marquis de VILLACERF, ministre d'Etat, sur-intendant des bâtiments, *vice-protecteur* depuis la mort du marquis de Seignelay, en novembre 1690; devient *protecteur* à la mort de M. de Louvois; ayant cessé d'être sur-intendant des bâtiments (en janvier 1699), laisse ce titre à M. Mansart; † 71 ans, 18 octobre 1699.

1699. — 7 *février.*

MANSART Jules-Hardouin, sur-intendant des bâtiments; † 63 ans, 11 mai 1708.

1704. — 30 *juin.*

M. DE COTTE, nommé *vice-protecteur*; † 79 ans, 15 juillet 1735.

1708. — 30 *juin.*

DE PARDAILLAN Louis-Antoine, duc D'ANTIN, pair de France, directeur général des bâtiments, élu *protecteur*; † 71 ans, 2 novembre 1736.

1737. — 16 *février*.

Cardinal DE FLEURY André-Hercule, *protecteur*.

1737. — 6 *avril*.

ORRY Philbert, ministre d'État, contrôleur général des finances, directeur général des bâtiments du roi, *vice-protecteur*.

1742. — 2 *mars*.

M. ORRY, *protecteur*.

1747. — 2 *décembre*.

LE ROI, *protecteur* immédiat de l'Académie. La protection du roi s'était jusqu'alors répandue sur l'Académie par l'intermédiaire de ses sur-intendants des bâtiments, qui étaient chargés de transmettre à l'Académie les grâces et les faveurs qu'il accordait à cette compagnie.

Louis XV, depuis 1747 jusqu'à sa mort, en juin 1774.

Louis XVI, de 1774 à sa mort, 21 janvier 1793.

Le roi transmettait ses volontés à l'Académie par l'intermédiaire de ses sur-intendants des bâtiments, qui furent MM. :

LENORMANT DE TOURNEHEM Charles-François-Paul; † 19 nov. 1751.

1751. — *Novembre*.

DE VANDIÈRES, marquis DE MARIGNY.

1774. — 3 *septembre*.

Comte D'ANGIVILLERS.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DIVERS OFFICIERS DE L'ACADÉMIE.

DIRECTEURS.

L'Académie fut présidée pendant les six premières années de son institution par un *chef*, qui prit plus tard le titre de directeur. Les devoirs de sa charge étaient de présider l'assemblée, de recevoir le serment des récipiendaires, de tenir la main à l'exécution

du règlement, de déterminer le sujet que le récipiendaire devait traiter pour son morceau de réception.

CHANCELIERS.

Le chancelier avait la garde du sceau de l'Académie, signait et scellait tous les actes de l'Académie. Il était à vie et devait être choisi parmi les recteurs.

RECTEURS ET ADJOINTS A RECTEURS.

Les recteurs étaient au nombre de quatre; on les choisissait parmi les professeurs. Les recteurs servaient par quartier. Ils présidaient en remplacement du directeur, avaient la préséance sur les professeurs et jugeaient de tous les différends concernant *le savoir* des arts de peinture et de sculpture. Ces officiers présidaient à tout ce qui regarde l'administration et l'enseignement de l'Académie. Eux seuls et leurs adjoints avaient le privilége d'expliquer les tableaux du cabinet du roi.

Les recteurs avaient deux adjoints pour suppléer le recteur de quartier.

PROFESSEURS ET ADJOINTS A PROFESSEURS.

A la naissance de l'Académie, il n'y eut d'autres officiers que le chef et les professeurs. On les nommait alors *Anciens*. Ils s'assemblaient tous les premiers samedis du mois pour délibérer sur toutes les affaires de l'Académie. En 1655, les anciens prirent le titre de professeurs. On les renouvelait par le sort, deux par an. Les professeurs sortant avaient le titre honorifique de *conseillers de l'Académie*. Les professeurs servaient un mois par an, dirigeaient les exercices de l'école et donnaient l'enseignement aux élèves. On ne pouvait être élu professeur qu'après avoir passé par le grade d'adjoint à professeur.

Les adjoints à professeurs étaient tenus à faire le service auxiliaire qui constitue celui des adjoints, à remplacer les professeurs de service empêchés par l'âge ou la maladie. Ils étaient au nombre de huit. L'Académie ne pouvait élire les professeurs que parmi eux.

DIRECTEURS.

1648.	1° De Charmoys, *amateur des beaux-arts*, tint lieu de directeur à l'Académie en la qualité de *chef*, qu'il s'y était donnée, depuis la naissance de ce corps (1er *février* 1648) *jusqu'au* 29 *juin* 1655 que cette qualité fut absorbée par celle de directeur.
1655. 29 juin.	2° Ratabon, sur-intendant des bâtiments, jusqu'à sa mort, 12 mars 1670. Vacance de cinq ans et deux mois.
1675. 11 mai.	3° Errard, jusqu'au 11 septembre 1683.
1683. 11 septembre.	4° Le Brun, jusqu'au 23 février 1690. Il fut en réalité le directeur de l'Académie pendant près de vingt-huit ans, sous M. Ratabon et M. Errard et pendant son directorat.
1690. 4 mars.	5° Mignard, jusqu'à sa mort, 30 mai 1695.
1695. 13 août.	6° Coypel (Noël), jusqu'au 7 avril 1699.
1699. 7 avril.	7° De la Fosse, jusqu'au 24 juillet 1702. C'est à partir de cette époque que la durée du directorat fut en général de trois ans.
1702. 24 juillet.	8° Coyzevox, jusqu'au 30 juin 1705.
1705. 30 juin.	9° Jouvenet, jusqu'au 7 juillet 1708.
1708. 7 juillet.	10° Detroy (François), jusqu'au 4 juill. 1711.
1711. 4 juillet.	11° Van Clève, jusqu'au 7 juillet 1714.
1714. 7 juillet.	12° Coypel (Antoine), jusqu'à sa mort, 7 janvier 1722.
1722. 10 janvier.	13° De Boullongne, jusqu'à sa mort, 21 novembre 1733.
1733. 28 novembre.	14° Les quatre recteurs, MM. Hallé, de Largillière, Coustou et Rigaud, sont chargés collectivement et par quartiers des fonc-

		tions de directeurs. Ce plan fut révoqué le 5 février 1735.
1735.	5 février.	15° Coustou, jusqu'au 5 juillet 1738.
1738.	5 juillet.	16° De Largillière, jusqu'au 7 juillet 1742.
1742.	7 juillet.	17° Frémin, jusqu'à sa mort, 17 févr. 1744.
1744.	28 mars.	18° Cazes, jusqu'au 23 juin 1747.
1747.	23 juin.	19° Coypel (Charles-Antoine), jusqu'à sa mort, 14 juin 1752.
1752.	29 juillet.	20° De Silvestre.
1760.	5 juillet.	21° Restout.
1763.	25 juin.	22° Dumont, directeur honoraire.
—	—	Carle Van Loo.
1765.	23 août.	23° Boucher.
1768.	2 juillet.	24° Le Moyne.
1770.	7 juillet.	25° Pierre.
1789.	30 mai.	26° Vien.

CHANCELIERS DE L'ACADÉMIE.

1655.	6 juillet.	Le Brun (Charles).
1690.	8 mars.	Mignard (P.).
1695.	13 août.	Girardon (Fr.)
1715.	28 septembre.	De la Fosse.
1716.	19 décembre.	Coyzevox (Ant.).
1720.	26 octobre.	Van Clève (Corn.).
1733.	10 janvier.	Coustou (Nic.).
—	30 mai.	De Largillière.
1746.	26 mars.	Cazes.
1754.	6 juillet.	Galloche.
1761.	1er août.	Restout.
1768.	30 janvier.	Du Mont le Romain
1781.	24 février.	Jeaurat.
1785.	8 janvier.	Pigalle.
—	3 septembre.	Vien.

RECTEURS.

1655.	6 juillet.	SARRAZIN.
—	—	LE BRUN.
—	—	BOURDON.
—	—	ERRARD.
1656.	7 octobre.	CORNEILLE.
1657.	7 juillet.	GUILLAIN.
1658.	6 juillet.	POERSON.
1659.	5 juillet.	VAN OPSTAL.
1671.	12 juin.	ANGUIER (Michel).
1674.	6 octobre.	GIRARDON.
1676.	24 juillet.	DOMENICO GUIDO.
1686.	27 juillet.	DES JARDINS.
1689.	2 juillet.	SÈVE l'aîné.
1690.	8 mars.	MIGNARD.
—	1er juillet.	COYPEL.
1694.	30 octobre.	COYZEVOX.
1695.	13 août.	PAILLET.
1701.	2 juillet.	HOUASSE.
1702.	24 juillet.	DE LA FOSSE.
1707.	31 décembre.	JOUVENET.
1715.	28 septembre.	VAN CLÈVE.
1716.	19 décembre.	COYPEL.
1717.	24 avril.	DE BOULLONGNE.
1720.	26 octobre.	COUSTOU l'aîné.
1722.	10 janvier.	DE LARGILLIÈRE.
1733.	10 janvier.	COUSTOU le jeune.
—	30 mai.	HALLÉ.
—	28 novembre.	RIGAUD.
1737.	2 juillet.	LE LORRAIN.
1743.	6 juillet.	CAZES.
1744.	31 janvier.	FRÉMIN.
—	28 mars.	CHRISTOPHE.
1746.	26 mars.	GALLOCHE.

1746.	26 mars.	Le Moyne. Se démet le même jour.
—	—	Coypel (Ch.-Ant.).
1748.	6 juillet.	Favanne.
1752.	27 mai.	Restout.
—	29 juillet.	Du Mont le Romain.
1754.	6 juillet.	Carle Van Loo.
1761.	1er août.	Boucher.
1765.	23 août.	Jeaurat.
1768.	30 janvier.	Le Moyne.
1770.	7 juillet.	Coustou.
1777.	27 septembre.	Pigalle.
1778.	4 juillet.	Dandré Bardon.
1781.	3 mars.	Hallé.
—	7 juillet.	Vien.
1783.	26 avril.	Allegrain.
1785.	3 septembre.	Lagrenée.
1790.	30 janvier.	Belle.
1792.	7 juillet.	Pajou.

ADJOINTS A RECTEURS.

1664.	28 juin.	Van Opstal.
—	16 août.	Mignard.
1667.	3 septembre.	Nocret.
1668.	7 octobre.	Anguier (Michel).
1672.	3 décembre.	Girardon.
1675.	27 juillet.	Marsy (Gaspard).
1679.	26 août.	Sève l'aîné.
1681.	20 décembre.	Des Jardins.
1686.	27 juillet.	Le Hongre.
1689.	2 juillet.	Coypel.
1690.	29 avril.	Coyzevox.
—	1er juillet.	Paillet.
1694.	30 octobre.	Regnaudin.
1695.	13 août.	Houasse.
1701.	2 juillet.	De la Fosse.

1702.	24 juillet.	JOUVENET.
1706.	3 juillet.	VAN CLÈVE.
1707.	31 décembre.	COYPEL (Antoine).
1715.	28 septembre.	COUSTOU l'aîné.
—	26 octobre.	DE BOULLONGNE.
1717.	24 avril.	DE LARGILLIÈRE.
1720.	26 octobre.	BARROIS.
1722.	10 janvier.	DETROY le père.
1726.	26 octobre.	COUSTOU le jeune.
1730.	6 mai.	HALLÉ.
1733.	10 janvier.	RIGAUD.
—	30 mai.	BERTIN.
—	28 novembre.	LE LORRAIN.
1736.	7 juillet.	CHRISTOPHE.
1737.	2 juillet.	CAZES.
1743.	6 juillet.	FRÉMIN.
1744.	31 janvier.	GALLOCHE.
—	28 mars.	LE MOYNE.
1746.	26 mars.	COYPEL (Charles-Antoine).
—	—	FAVANNE.
—	—	RESTOUT.
1748.	6 juillet.	DU MONT LE ROMAIN.
1752.	29 mai.	CARLE VAN LOO.
—	29 juillet.	BOUCHER.
1754.	6 juillet.	COLLIN DE VERMONT.
1761.	7 mars.	JEAURAT.
—	1er août.	LE MOYNE.
1765.	23 août.	COUSTOU.
1768.	30 janvier.	PIERRE.
1770.	7 juillet.	PIGALLE.
1777.	27 septembre.	HALLÉ.
1778.	4 juillet.	VIEN.
1781.	3 mars.	ALLEGRAIN.
—	7 juillet.	LAGRENÉE l'aîné.
1783.	26 avril.	FALCONET.
1785.	3 septembre.	BELLE.

1790.	30 janvier.	PAJOU.
—	—	VAN LOO.
1792.	7 juillet.	BACHELIER.

PROFESSEURS.

1648.	1er février.	Les douze Anciens.
1650.	2 juillet.	TESTELIN l'aîné (Louis).
1651.	4 août.	POERSON.
—	24 août.	BAUGIN.
—	2 septembre.	VIGNON.
—	—	BUYSTER.
1653.	8 mars.	GUÉRIN.
1655.	6 mars.	PH. DE CHAMPAIGNE.
—	6 juillet.	DU GUERNIER.
—	—	BERNARD.
—	—	SÈVE l'aîné (Gilbert).
—	13 novembre.	MAUPERCHÉ.
1656.	7 octobre.	HANS.
—	—	DE BOULLONGNE.
—	—	TESTELIN le jeune (Henri).
1658.	26 juillet.	REGNAUDIN.
1659.	1er mars.	GIRARD GOSUIN.
—	5 juillet.	FERDINAND.
—	—	GIRARDON.
—	—	DE MARSY.
1661.	2 juillet.	LE BICHEUR.
1664.	28 juin.	PAILLET.
—	—	NOCRET (J.).
—	—	COYPEL.
—	—	DORIGNY.
—	—	MIGNARD l'aîné.
—	—	CHAMPAIGNE le neveu.
—	—	BUIRETTE.
1667.	2 avril.	LOYR.
1670.	16 octobre.	BERTHOLET

1670.	16 octobre.	BLANCHARD.
1672.	3 décembre.	SÈVE le puîné.
1674.	6 octobre.	DE LA FOSSE.
1675.	27 juillet.	DES JARDINS.
1676.	30 mai.	BLANCHET.
—	3 juillet.	LE HONGRE.
1677.	13 février.	COYZEVOX.
1680.	27 juillet.	HOUASSE.
—	—	TUBY.
1681.	29 novembre.	AUDRAN (Claude).
—	—	JOUVENET.
—	20 décembre.	MONTAGNE.
1684.	8 janvier.	VERDIER.
1686.	27 juillet.	MONIER.
1690.	29 avril.	MAGNIER.
—	1er juillet.	RAON.
1691.	1er décembre.	DE NAMEUR.
1692.	26 janvier.	CORNEILLE le jeune.
—	6 décembre.	DE BOULLONGNE l'aîné.
—	20 décembre.	COYPEL le fils (Antoine).
1693.	26 septembre.	VAN CLÈVE.
—	—	DETROY.
1694.	30 octobre.	DE BOULLONGNE le jeune.
1695.	13 août.	POERSON.
—	—	UBELESQUI.
1699.	4 juillet.	MAZELINE.
1701.	4 juillet.	FLAMEN.
1702.	24 juillet.	LE GROS.
—	—	HALLÉ.
—	—	COUSTOU (Nicolas).
1704.	5 janvier.	MAGNIER (Philippe).
—	27 mars.	PROU.
—	14 juillet.	VERNANSAL.
1705.	30 juin.	DE LARGILLIÈRE
—	—	COLOMBEL.
1706.	3 juillet.	BARROIS.

1706.	3 juillet.	SILVESTRE (Louis).
—	30 décembre.	CORNU.
1710.	27 septembre.	RIGAUD.
1715.	28 septembre.	MAROT.
—	—	FRÉMIN.
—	26 octobre.	BERTIN.
—	28 décembre.	COUSTOU le jeune.
1717.	29 mars.	CHRISTOPHE.
—	—	LE LORRAIN.
1718.	30 avril.	CAZES.
1719.	30 décembre.	DETROY.
1720.	26 octobre.	BERTRAND.
—	—	GALLOCHE.
1724.	5 février.	LE MOYNE aîné.
—	8 avril.	TAVERNIER.
1725.	28 septembre.	FAVANNE.
1726.	26 octobre.	MASSOU.
1728.	30 octobre.	BOUSSEAU.
1730.	6 mai.	VERDOT.
1733.	10 janvier.	COYPEL (Ch.-Ant.).
—	30 mai.	LE MOYNE (Fr.).
—	28 novembre.	RESTOUT.
—	31 décembre.	COYPEL (Noël-Nicolas).
1735.	2 juillet.	VAN LOO (L.-M.).
1736.	7 juillet.	DU MONT LE ROMAIN.
1737.	2 juillet.	CARLE VAN LOO.
—	—	BOUCHER.
—	—	NATOIRE.
1740.	2 juillet.	COLLIN DE VERMONT.
1743.	6 juillet.	JEAURAT.
—	28 septembre.	OUDRY.
1744.	31 janvier.	ADAM (Lamb.-Sig.).
—	28 mars.	LE MOYNE fils.
1745.	30 octobre.	PARROCEL (Charles).
1746.	26 mars.	BOUCHARDON.
—	—	COUSTOU.

1748.	6 juillet.	PIERRE.
1752.	29 mai.	PIGALLE (J.-B.).
—	—	NATTIER (J.-M.).
—	29 juillet.	DANDRÉ BARDON.
1754.	6 juillet.	SLODTZ (Paul).
1755.	5 juillet.	HALLÉ.
1756.	31 janvier.	JEAURAT.
1759.	7 juillet.	VIEN.
—	—	ALLEGRAIN.
1761.	7 mars.	FALCONET.
—	1er août.	VASSÉ.
1762.	2 octobre.	LAGRENÉE l'aîné.
1765.	23 août.	BELLE.
1768.	30 janvier.	ADAM.
1770.	7 juillet.	VAN LOO (A.).
—	—	BACHELIER.
1770.	28 juillet.	LÉPICIÉ.
1773.	27 février.	CAFFIÉRI.
1776.	27 juillet.	DOYEN.
1777.	27 septembre.	D'HUÈZ.
1778.	4 juillet.	BRENET.
1780.	30 décembre.	BRIDAN.
1781.	3 mars.	DU RAMEAU.
—	7 juillet.	GOIS.
—	28 juillet.	LAGRENÉE le jeune.
1784.	2 octobre.	MOUCHY.
1785.	3 septembre.	TARAVAL.
—	26 novembre.	BERRUER.
1790.	30 janvier.	MÉNAGEOT.
—	—	JULIEN.
1792.	31 mars.	SUVÉE.
—	7 juillet.	LECOMTE.
—	—	VINCENT.

ADJOINTS A PROFESSEURS.

1664.	NOCRET.

1664.		COYPEL (Noël).
—		D'ORIGNY.
—		MIGNARD l'aîné.
—		LERAMBERT.
1665.	4 juillet.	SÈVE le puîné, le premier élu en forme.
—	—	LE GENDRE (Nicolas).
—	27 septembre.	MICHELIN (Jean).
1666.		LOYR.
1668.	3 mars.	ANGUIER (M.)
1670.	25 octobre.	BLANCHARD (Gabriel).
—	—	LE HONGRE.
1672.	1er octobre.	DES JARDINS.
1673.	26 février.	MARSY (Balth.)
—	2 septembre.	DE LA FOSSE.
—	27 octobre.	CORNEILLE l'aîné (Michel).
1675.	27 juillet.	RAON.
—	—	HOUASSE.
1676.	11 avril.	COYZEVOX.
—	3 juillet.	TUBI (Baptiste).
—	—	AUDRAN l'aîné.
—	—	JOUVENET.
—	—	MONIER (P.).
1679.	1er juillet.	DE PLATE MONTAGNE (Nicolas).
1681.	29 novembre.	VERDIER.
—	—	LICHERIE.
—	—	STELLA.
—	20 décembre.	DE NAMEUR.
1683.		MASSOU.
1684.	8 janvier.	MAGNIER.
—	—	DE BOULLONGNE l'aîné.
—	2 décembre.	COYPEL (Antoine).
1686.	27 juillet.	CORNEILLE le jeune.
1687.	20 décembre.	POERSON.
1690.	29 avril.	LE GROS.
—	1er juillet.	MAZELINE.
—	—	DE BOULLONGNE le jeune (L.).

1691.	1er décembre.	VAN CLÈVE.
1692.	26 janvier.	UBELESQUI (Alexandre).
—	6 décembre.	DETROY (François).
—	20 décembre.	MAGNIER le fils (Philippe).
1693.	26 septembre.	LE CONTE.
—	—	HALLÉ (Cl.).
1694.	30 octobre.	FLAMEN le fils.
1695.	13 août.	PROU.
—	—	COUSTOU (Nicolas).
—	—	VERNANSAL.
1699.	4 juillet.	DE LARGILLIÈRE.
1701.	27 août.	COLOMBEL.
1702.	24 juillet.	RIGAUD.
—	—	BARROIS.
1704.	janvier.	SILVESTRE (L.).
—	27 mars.	COTELLE.
—	14 juillet.	CORNU.
1705.	30 juin.	MAROT.
—	—	BERTIN.
1706.	3 juillet.	HURTRELLE.
—	—	COUSTOU le jeune.
—	30 décembre.	FRÉMIN.
1708.	24 novembre.	CHRISTOPHE.
1710.	27 septembre.	LE LORRAIN.
1715.	28 septembre.	POIRIER.
—	—	CAZES.
—	26 octobre.	TAVERNIER.
—	28 décembre.	LE MOYNE l'aîné.
1716.	24 juillet.	DETROY le fils.
1717.	29 mai.	DE FAVANNE.
—	—	BERTRAND.
1718.	30 avril.	GALLOCHE.
1719.	30 décembre.	VERDOT.
1720.	26 octobre.	COYPEL le fils.
—	—	CAYOT.
1722.	25 avril.	MASSON.

1723.	29 mai.	Du Mont.
1724.	24 février.	Bousseau.
—	8 avril.	Dieu (Ant.).
1725.	28 avril.	Le Moyne, Sc.
—	28 septembre.	Tournières.
1726.	26 octobre.	D'Ulin.
1727.	5 juillet.	Le Moyne (Fr.).
1728.	30 octobre.	Thierry.
1730.	6 mai.	Restout.
1731.	27 octobre.	Coypel (N.-N.).
1733.	10 janvier.	Van Loo (J.-B.).
—	28 novembre.	Collin de Vermont.
—	31 décembre.	Du Mont le Romain.
1735.	2 juillet.	Van Loo (L.-M.).
—	—	Boucher.
—	—	Natoire.
1736.	7 juillet.	Carle Van Loo.
1737.	2 juillet.	Jeaurat.
—	—	Adam l'aîné.
—	—	Trémolières.
—	—	Dandré Bardon.
1739.	4 juillet.	Oudry.
1740.	2 juillet.	Le Moyne le fils, Sc.
1743.	6 juillet.	Coustou (G.).
—	28 septembre.	La Datte.
1744.	31 janvier.	Parrocel (Ch.).
—	28 mars.	Pierre.
1745.	3 avril.	Bouchardon.
—	30 octobre.	Pigalle.
1746.	26 mars.	Nattier.
—	—	Slodtz (P.-A.).
1748.	6 juillet.	Hallé (Noël).
1751.	31 décembre.	Pigalle.
1752.	8 avril.	Nattier.
—	29 avril.	Slodtz.
—	29 juillet.	Allegrain.

1754.	6 juillet.	VIEN.
—	29 décembre.	Une délibération de l'Académie remet en vigueur le règlement qui soumet au concours les candidats aux places d'adjoint à professeur.
1755.	5 juillet.	FALCONET.
1758.	25 février.	LECLERC fils. Nommé en reconnaissance des services du père sans avoir été reçu académicien.
—	29 avril.	LAGRENÉE l'aîné.
—	—	VASSÉ.
1760.	5 juillet.	DESHAYES.
—	—	VAN LOO (Amédée).
1762.	30 juillet.	BELLE.
—	—	PAJOU.
1763.	26 novembre.	ADAM.
—	—	BACHELIER.
1765.	2 mars.	CAFFIÉRI.
1767.	29 août.	DOYEN.
—	—	FRANÇIN.
1770.	28 juillet.	BRIARD.
—	—	D'HUÈZ.
1773.	31 décembre.	BRENET.
—	—	BRIDAN.
1776.	27 juillet.	DU RAMEAU.
—	—	GOIS.
—	—	LAGRENÉE jeune.
1777.	6 décembre.	LÉPICIÉ.
1778.	4 juillet.	TARAVAL.
1781.	27 octobre.	BERRUER.
—	—	MÉNAGEOT.
—	—	JULIEN.
—	—	SUVÉE.
1785.	24 septembre.	LECOMTE.
—	—	VINCENT.
—	26 novembre.	BOIZOT.

1792.	7 juillet.	DAVID.
—	—	HOUDON.
—	—	REGNAULT.
—	—	DEJOUX.
—	—	BERTHELLEMY.

PROFESSEURS ET ADJOINTS A PROFESSEURS DE GÉOMÉTRIE, DE PERSPECTIVE ET D'ANATOMIE.

Dès 1648.

BOSSE (Abraham), prof. de géom. et de persp.; exclu le 24 novembre 1666.

QUATROULX (Franç.), chirurgien, prof. d'anat.; † 78 ans, 9 septembre 1672.

1662. — 2 *décembre.*

MIGON (Etienne), prof. de géom. et de persp.; † 75 ans, 11 septembre 1679. Remplace Bosse en 1666.

1670. — 5 *juillet.*

FRICQUET (Jacques-Claude), dit DE VAUX ROSE, prof. d'anat.; † 68 ans, 25 juin 1716.

1680. — 24 *février.*

JOBLOT (Louis), adj. à Séb. Leclerc pour la persp., élu prof. titulaire le 4 juillet 1699; † 77 ans, 27 avril 1723.

1716. — 24 *juillet.*

TRIPIER, chirurgien, prof. d'anat.

1728. — 31 *décembre.*

SARRAU, chirurgien, prof. d'anat.; † 82 ans, 2 mai 1772

1735. — 25 *juin.*

CHAUFOURIER (Jean), adj. au prof. de persp.; † 82 ans, 27 novembre 1752.

1746. — 26 *novembre.*

SUE (Jean-Joseph), adj. à Sarrau; prof. titulaire d'anat. le 2 ma 1772; † 83 ans, décembre 1795.

1758. — 4 *février.*

CHALLES (Michel-Ange-Charles), prof. de persp.; † 8 janv. 1778.

Leclerc fils (Jacq.-Sébast.), adj. au prof. de persp.; titulaire le 31 janvier 1778; † 17 mai 1785.

1786. — 1er *avril.*

De Machy (P.-Ant.), prof. de persp.

1789. — 28 *mars.*

Sue le fils, adj. au prof. d'anat. titulaire; le 31 décembre 1791; † avril 1830.

SECRÉTAIRES ET HISTORIOGRAPHES.

1650. — 2 *juillet.*

Testelin (H.); destitué par ordre du roi.

1681. — 20 *décembre.*

Guérin (Nic.).

Renou, secrétaire-adjoint.

1683. — 30 *janvier.*

Guillet de Saint-George, historiographe.

1714. — 29 *mars.*

Tavernier (François).

1725. — 27 *janvier.*

Dubois de Saint-Gelais (L.-Fr.), secrétaire et historiographe.

1737. — 16 *avril.*

Lépicié (Bernard), secrétaire et historiographe.

1755. — 25 *janvier.*

Cochin (Ch.-Nic.).

1776. — 24 *février.*

Renou, secrétaire-adjoint.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE.

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE,

Depuis sa fondation, le 31 *décembre* 1671, *jusqu'au* 8 *août* 1793, *jour de sa suppression* (1).

L'Académie se composa d'abord des huit membres suivants :

BLONDEL François ; † 68 ans, 21 janvier 1686.

LE VAU Louis ; † 1670.

BRUAND Libéral ; † vers 1697.

GITTARD Daniel ; † 1687.

LE PAULTRE Antoine ; † 1691.

MIGNARD Pierre ; † 1725.

D'ORBAY (le père) François ; † 1698.

FÉLIBIEN André, sieur des Avaux ; † 76 ans, 11 juin 1695.

MEMBRES ADMIS DEPUIS 1672.

1673 PERRAULT Claude ; † 75 ans, 9 octobre 1688.

1675 MANSART Jules-Hardouin ; † 61 ans, 10 mai 1708. Nommé par brevet du roi.

1678 LA MOTTE COQUART.

1680 DAUCOUR.

— GOBERT.

1681 LENOTRE André ; † 90 ans, 1700. Signe quelquefois Le Nostre.

1685 BULLET Pierre ; † 77 ans, 1716. Nommé par ordre de Louvois.

1687 DE LA HYRE, professeur de mathématiques au Collége de France et membre de l'Académie des sciences ; † 1718.

— DE COTTE Robert, intendant général des bâtiments, premier architecte du roi ; † 79 ans, 15 juillet 1735.

1694 DESGODETS Antoine ; † mai 1728.

---

(1) Cette liste a été dressée à l'aide des registres et des papiers de l'Académie conservés à l'Institut, et des almanachs royaux de 1719 à 1793. Les noms sont orthographiés d'après la signature des académiciens.

1696 Félibien (le fils) Jean-François; † 75 ans, 23 juin 1733.
1698 Lemaistre.
1699 5 mai. Le roi ordonne que l'Académie soit composée de sept architectes de première classe et de dix de deuxième, d'un professeur et d'un secrétaire.
— Gabriel Jacques-Jules (1), premier architecte du roi en 1735; † 76 ans, 23 avril 1742.
— Gobert.
— Lambert Pierre; † 63 ans, 10 mars 1709.
— Cailleteau, dit Laseurance; † 1724.
— Mollet Armand-Claude; † 1720.
— Delisle Mansard.
— Lemaistre fils.
— Bullet J.-B., seigneur de Chamblain, fils de Pierre Bullet.
— Bruand Jacques; † 1732.
— Cochery.
— Gittard fils.
1700 Rivet; † 1720.
— Poitevin; † 1719.
1702 Prévost.
1705 D'Orbay fils; † 1742.
1706 De la Hyre fils.
— De Lespine Nicolas; † 1729. (Figure déjà en 1699 sur les listes.)
— Bruand François, neveu de Libéral; démissionnaire en 1730.
1709 Boffrand Germain; † 88 ans, 18 mars 1754.
1711 De Cotte Jules-Robert (fils de Robert), intendant général des bâtiments du roi; † 8 septembre 1767.
1715 Lécuier; † 11 février 1720.
1716 Beausire Jean, architecte de la ville; † 20 mars 1743.
1717 Desgotz Claude, contrôleur général des bâtiments du roi; † 1732.
— Jossenay Denis; † 1748.

---

(1) Fils de Jacques Gabriel, mort en 1686. Les dates sont celles d'admission à la deuxième classe, c'est-à-dire d'entrée à l'Académie.

1717 Tannevot Michel ; † 1762.
— Mathieu. (Figure déjà en 1699 sur les listes.)
1718 Mollet (fils) André-Armand ; † 1742 ou 1758.
— Dulin ; † 1734. Démissionnaire.
1720 Hardouin ; † 1737.
— Aubert Jean ; † 13 octobre 1741.
— De la Guespierre Jacques ; † 10 février 1734.
— Le Roux J.-B. ; † 1746.
1723 Lasekurance fils, ou L'Assurance.
— Vigny ; donne sa démission en 1758.
1724 Garnier Jean-Charles, seigneur d'Isle, contrôleur général des bâtiments du roi, contrôleur général des bâtiments et manufactures ; † 58 ans, 12 décembre 1755.
— De Cotte Louis (frère de Robert) ; † 1742.
1725 Aubert, dessinateur du roi.
— Billaudel ; † 1762.
1728 Lettres-patentes de juillet 1728, qui créent huit places d'architecte de deuxième classe.
— De la Rue, J.-B. ; † 1743.
— Gabriel Ange-Jacques (fils de Jacques-Jules Gabriel), sieur de Mézières, premier architecte du roi ; † 83 ans, 4 janvier 1782.
— Courtonne Jean ; † 68 ans, 17 janvier 1739.
— De Villeneuve ; † 1730.
— Le Grand ; † 1751.
— Benoist ; † 1734.
— Blondel Jean-François ; † 75 ans, 9 octobre 1756.
— Contant d'Ivry ; † 1777.
— De Lespée l'aîné ; vétéran en 1747.
1730 L'abbé Camus ; † 1768.
— Vinage ; † 1735.
1732 Chevotet Jean-Michel ; † 4 décembre 1772. Grand-prix de 1722.
— Beausire fils aîné ; † 1764.
1734 De Luzy ; † 1773.
— Mollet petit-fils ; † 1747.

1735 Lécuyer; † 1776.
— Simonnet; † 1742.
— Loriot; † 1767.
— Mansart Jacq.-Hard., sieur de Lévi, comte de Sagone.
1737 Guillot Aubry; † 1771.
1739 Godot; † 1762.
1740 Beausire (fils, le jeune) J.-B.-A.; † juillet 1761.
1741 Le Bon Pierre-Etienne; † 13 août 1754. Grand-prix de 1725.
— Tannevot.
1742 Cartaud; † 83 ans, 15 février 1758.
— Ledreux; † 1792.
1747 De Lespée le jeune; † 1792.
1749 Soufflot Jacques-Germain; † 67 ans, 29 août 1781.
1755 Hazon.
— Franque.
— Potain Nicolas; † 1791. Grand-prix de 1738.
— Brébion Maximilien; † 1776? Grand-prix de 1740.
— Le Franc d'Estrichy.
— Le Carpentier Antoine-Michel; † 63 ans, 1772.
— Blondel Jacques-François (fils de Jean-François); † 69 ans, 9 janvier 1774.
1756 Moranzel; † après 1785.

D'après les lettres-patentes du 15 juin 1756, le nombre des membres de l'Académie est fixé à trente, dont quinze de première classe et quinze de deuxième.

1757 Hupeau, ingénieur des ponts-et-chaussées; † 10 mars 1763.
1758 Peronnet Jean-Rodolphe, ingénieur des ponts-et-chaussées; † 86 ans, 27 février 1794.
— Rousset
— Pluyette; † 1769.
— Le Roy Julien-David; † 69 ans, 27 janvier 1803. Grand-prix de 1750.
1762 Moreau; † 1793?
— Coustou.
— Desmaisons.
— Belicard; † 28 février 1786.

1762 Boullée Etienne-Louis; † 6 février 1799.
1763 Gabriel jeune, contrôleur des bâtiments; † 1781.
1765 Regemortes le jeune, ingénieur; † 1774.
1767 Peyre (aîné) Marie-Joseph; † 55 ans, 11 août 1785.
— De Wailly Charles; † 69 ans, 2 novembre 1798.
1768 De Lestrade; † 1770.
— Sedaine Michel-Jean; † 78 ans, 17 mai 1797.
— Mauduit, professeur de géométrie.
1769 Trouard père. Grand-prix de 1750.
1770 Chalgrin Jean-François-Thérèse; † 71 ans, 20 janvier 1811. Grand-prix de 1758.
1771 Jardin Nicolas; † 1802, le 14 fructidor an VII. Grand-prix de 1751.
1773 Guillaumot Charles-Axel; † 77 ans, 7 octobre 1807.
— Ledoux; † 70 ans, 19 novembre 1806.
— Couture Guillaume; † 67 ans, 29 décembre 1799.
1774 Billaudel Jean-René; † 1786. Grand-prix de 1754.
— Gondouin Jacques; † 81 ans, 29 décembre 1818.
1775 Mique, architecte de Marie-Antoinette; † 1794.
1776 Cherpitel Mathurin.
— Heurtier Jean-François; † 83 ans, 16 avril 1822. Grand-prix de 1765.
— Bélisard ou Belissard.
— Antoine Jacques-Denis; † 67 ans, 24 août 1801.
1777 Peyre (le jeune) Antoine-François; † 84 ans, 6 mars 1823. Grand-prix de 1762.
1780 Paris Pierre-Adrien; † 75 ans, 1er août 1819.
1781 Brongniart Alexandre-Théodore; † 74 ans, 6 juin 1813.
1784 Raymond Jean-Arnaud; † 69 ans, 28 janvier 1811. Grand-prix de 1766.
1785 Debourge Antoine-Joseph. Grand-prix de 1761.
1786 Poyet Bernard; † 76 ans, 7 décembre 1824.
1791 Darnaudin.
1792 Renard Jean-Auguste; † 63 ans, 24 janvier 1807. Grand-prix de 1776.

DIRECTEURS.

1672 Blondel Fr.
1687 De Cotte Robert.
1736 Gabriel Jacq.
1743 Gabriel Ange-Jacq.
1783 Mique, était encore directeur en 1793.

PROFESSEURS.

1672 Blondel Fr.
1687 De la Hyre père.
1718 De la Hyre fils.
1719 Desgodets.
1728 Bruand (fils) Fr.
1730 Leroux, adjoint à Bruand.
— Courtonne, remplace Bruand.
— L'abbé Camus, professeur de géométrie.
1739 Jossenay.
1748 Loriot.
1762 Blondel Jacques-François.
1768 Mauduit, professeur de géométrie.
1774 Le Roy David.
1776 Le Bossut, professeur d'hydrodynamique.
1792 Rieux, professeur de stéréotomie.

SECRÉTAIRES.

1672 Félibien.
1702 L'abbé Prévost, sous-secrétaire.
1718 Félibien fils.
1733 L'abbé Camus.
1768 Sedaine.

HISTORIOGRAPHE.

1762 Le Roy.

Les grands-prix d'architecture remontent à 1720.

MICHEL COLOMBE

PIÈCE RELATIVE A L'ACHÈVEMENT D'UN AUTEL COMMENCÉ PAR LUI POUR L'ÉGLISE DES CARMES DE NANTES.

Communiquée par M. B. FILLON.

Voilà un artiste, et des plus dignes de gloire qu'ait vus naître la France, dont, il y a un quart de siècle, on se rappelait à peine le nom pour en couvrir une seule de ses œuvres, le magnifique tombeau de François de Bretagne, à Nantes. Par une singulière fortune, le dépouillement des archives départementales, entrepris depuis vingt-cinq années, a, de dix côtés à la fois, ressuscité les œuvres, le nom et la gloire du grand imagier. Les comptes de Gaillon, et ceux de Brou, les archives des Flandres, Tours, Nantes, La Rochelle, ont parlé à la fois des beaux travaux qui lui avaient été donnés à conduire et à exécuter. Si bien qu'aujourd'hui il est possible d'entreprendre sur le sculpteur tourangeau, représentant le plus élevé d'une délicieuse époque de notre art national, une étude plus remplie de dates, d'ouvrages et d'événements certains, qu'il ne se peut faire sur des artistes plus fameux et plus rapprochés de nous, sur notre Jean Goujon, par exemple. Cette étude, M. Fillon l'a entreprise et la veut bien promettre à notre recueil; en attendant, il nous gratifie d'un document du plus haut intérêt. « C'est M. Fr. Ramet, archiviste de la préfecture de la Loire-Inférieure,— nous écrit-en nous l'envoyant M. B. Fillon, — qui l'a découvert parmi les titres confiés à sa garde, et qui a eu la complaisance de me le communiquer, connaissant ma passion pour tout ce qui touche à l'histoire de l'art français. Je me hâte de répondre à votre désir de publier cette précieuse pièce. Le monument dont elle donne la description n'existe plus aujourd'hui à Nantes; il a dû même disparaître de cette ville dès la première

moitié du seizième siècle, car il n'en est question nulle part ailleurs que dans notre document.

« Sa lecture prouve que ce magnifique autel des Carmes fut l'un des derniers ouvrages du grand sculpteur Michel Colombe, qui exécuta seulement de sa main les grandes figures et confia sans doute les accessoires à ses neveux, Guillaume Regnault, tailleur d'images, Bastien François, maître maçon de Saint-Martin de Tours, gendre de Guillaume Regnault et François Colombe, enlumineur, les associés ordinaires de ses travaux. Il avait alors de 76 à 78 ans, puisque l'autel est postérieur au tombeau de François II, duc de Bretagne, achevé en 1507, et qu'il termina sa carrière en 1512, à l'âge d'environ 80 ans. »

« Les documents de cette valeur, ajoute avec raison M. Fillon, n'ont pas besoin de commentaires. » Disons, nous aussi, que nous sommes fiers qu'une telle pièce nous aide à clore le premier volume de notre publication. Mais ce grand nom de Michel Colombe résonnera plus d'une fois encore dans notre recueil; nous en avons pour gage la promesse récente de M. A. Dinaux, le savant directeur des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, qui voudra bien confier à notre second volume deux pièces inédites, annotées par lui, — deux documents de plus pour l'étude de M. Fillon.

Devant nous hypolite Brecel, docteur en droictz, Senneschal de Nantes, et françois de Guernmenguy, alloué dud. nantes, a comparu vincent Moillart, procureur des Religieux, prieur et convent de notre Dame des Carmes aud. nantes, lequel nous a présenté les lettres et mandement du Roi a nous adressans, dont la teneur ensuilt.

François, par la grace de Dieu Roy de france père légitime administrateur et usufruictuaire des biens de n^re^ très cher et très amé filz le daulphin, duc et sei-

gneur proprietaire des pays et duché de Bretaigne, auz senneschal, alloué et lieutenant de nantes salut. Receue avons l'humble suplication de noz bien amez les Religieux prieur et convent de n^re^ dame du carme fondez en la ville de nantes, contenant que deffuntes n^re^ tres chère et très amée compagne la Rayne et n^re^ tres chère et très amée Dame et belle mere en leur vivant et successivement Roynes de france et duchesses de bretaigne, en l'honneur de dieu et de la saincte eglise, et pour contemplacion des feuz duc et duchesse ensepulturez en ladite eglise, firent tailler une table de marbre sumptueuse pour icelle asseoire au grand aultier de la dicte eglise, au devant duquel sont les sepultures des feuz duc Francois et duchesse du d. pays et le cueur de la feue Royne Anne. Laquelle table, combien quelle soit preste destre assise, ne la esté et demeurent inutiles les grans fraiz, mises et despans qui jà y ont été faictes, nous requerans les d. suplians sur ce faire pourvoir à n^re^ bon plaisir, et, pour ce est il, que nous, ces choses considées, desirans ensuivir le bon plaisir et vouloir de noz d. feuz Compaigne et belle mere et que en ladicte eglise soit attribuée singulière devotion a noz subjetz a l'honneur et reverance de dieu et pour contemplation des d. deffunctes. pour ses causes et aultres a ce nous mouvans, Vous mandons et commectons par ces présentes et a chascun de vous sur ce premier requis, que appellé n^re^ procureur aussi telz aultres personnages de savoir et expérience,

que verrez estre affaire, vous vous informez ou faites informer bien et deuement que c'est du dit tableau, en quoi il se consiste, où il est de présent et de quelle qualité, quelle somme de deniers il peut avoir cousté à mectre jusques au lieu et estat ou il est, quelle somme de deniers il pourrait couster à le mectre et asseoir au lieu auquel il a esté destiné estre mis et assis, selon l'intencion de noz d. feuz Compaigne et belle mere, et la dicte informacion et advis signez de celluy de vous qui y vacquera et de ceulz qui à ce seront par vous convocquez et appellez et de n^re^ dit procureur renvoyez feablement clos et scellez par devers nous et n^re^ Conseil pour y pourveoir et ordonner ainsi que de raison. Car ainsi nous plaist il estre fait.

Donné à Chastellerault le vingt ungniesme jour de novembre, l'an de grace mil cinq cens trente quatre et de n^re^ regne le vingtiesme. Ainsi Signé par le Roy pere legitime administrateur et usufructuaire dessus dit, à la relacion du Conseil f. Deslandes, et scellé sur simple queue de cire jaulne.

Nous Requerans que eusssions a voirs la dicte table de marbre et y appeller avecques nous personnages à ce cognoissans, selon en ensuyvant le dit mandement, a laquelle fin nous suymes transportez en la Salle du dit Convent des Carmes messire *Guillaume Laurens* procureur du Roy au dit nantes p^nt^, et appelez *jacques de Montberon* escuyer, S^r^ de mire, *mathurin peletier* miseur de la d. Ville, *pierre main* contre-

rolle, *Jehan Guyto*, *Olivier Guyorel*, *Jehan Lelou*, maitres *giles Jehan*, *Charles lecoutelier* et *pierre de Penhouet*, demeurant en la dite ville. En laquelle salle nous a esté monstré, et avons faict voir et visiter la dite table par *jehan des marais*, maistre tailleur de ymaiges, *jehan morel*, maistre maczon du chasteau du dit nantes, *jehan tuffereau* et *jehan de la Noë*, maistres maczons, gens cognoissans au d. art de massonnerie, et ymagerie, sur ce jurez, et en avons faict faire portraict, quel est enclos avecques cestes. Et nous ont les dessurdictz faict raport que ilz trouvoient par mesure que il y avoit eu pour faire la dicte table soixante dix neuf piedz et demy marbre creu, et ont prisé et estimé, veu la beaulté du dit marbre et excellence dicelluy, chascun pied six escutz Souleil. Et ont estimé la faczon de l'œuvre tant pour la taille, moulures, anticques, stalles, candellabres et aultres menuz ouvraiges, bien faictz, avec une cordelière estante tout autour de la dicte table, laquelle est de marbre tané, et paternostres faictes du d. marbre tané, et pour toutes peynes, chascun pied de taille, sept escutz souleil.

Item pour la main de louvrier qui a faict les ymaiges, savoir : le Crucifix, sainct françois et saincte marguerite que ilz ont dit estre louvrage de feu maistre Michel Colombe, lequel fist la magnifique sépulture des princes, quelle est posée et assise au près du grant autel du dit Couvent des Carmes, pour chascune

des trois pieces la somme de soixante escutz souleil.

Item pour deux anges estantes es angles de la dite table, quinze escultz souleil, pour la faczon de chascune d'icelles.

Item pour troys petiz enffans nudz, portans targettes sans armoyrie, chascune pièce, diz escutz souleil;

Qui est en toute somme unze cens cinq escutz et demý souleil.

Et nous ont dit que pour achever et parfaire la dite table et la asseoir a lautel du d. Couvent des Carmes, il faut avoir une belle table, qui sera celle où sera sacré le Corps precieux de Jésus-Christ, laquelle sera de pierre de Dolas, en Bretaigne, bien taillée, à bonnes molures et bien polie, laquelle aura de longueur diz piedz et demy et troys piedz de largeur. Et que il est requis que le corps du dit autel de dessoubz la dite table et les retours soint de pareille pierre, avecques leurs enbassemens, et que au-dessus de la dicte table est requis faire ung pied destrac, ayant ung pied deux poulces de haulteur, pour porter le contre table, adjoinct et acompaigné de deux gros pilliers estans de deux coustez de lautel plantez sur le marcif des marches qui à présent sont plantez et fondez au bas du d. autel, avecques leur pié destrac et chapiteaulx et corniches, et que les pilliers soint refanduz et a molures et le dedans des d. pilliers remply d'anticques, selon que loeuvre le requiert que il est requis faire le fons de la dicte contretable de pareille pierre que les pil-

liers, table et aultier. Et ont dit que la dicte pierre de Dolas est de couleur noire et prant bon poly et aproche bien près de marbre noir. Et que pour faire et fournir du dit ouvraige tant pour l'art de maczonnerie et de la pierre cy-dessus, qu'il en coutera huict cens trante livres. Outre ont dit que pour parfaire la d. table de marbre il fault troys imaiges de marbre blanc, savoir : nostre Dame, sainct Jehan et une magdalenne tenant le pié de la croix et que pour achever une cordelière laquelle est de marbre tané, montant et regnant tout autour de la dicte contretable, il faut des pieces en beau ceux de lieux qui ne sont pas parfaictz. Et que pour polyr la dicte table la nettoyer et achever bien et deuement il coustera en marbre et ouvraige dicelluy la somme de. . . .

Et nous semble que si le bon plaisir du Roy est de faire achever la dicte table, sellon le divis cy devant, et la faire asseoir au grant aultier des dits Carmes, que ce sera l'aultier le plus precieux et de grant prix qui soit au pays de Bretaigne.

Et nous cy soubz scriptz en avons signé cestes et les ditz *Des Marais* et *Morel*, maîtres imagers et maczons, ont signé leur advis. Et avons le tout baillé clos du scel des actes de la Court de Nantes a. . . le segond jour de janvier lan mil cinq cens trante quatre.

H. Brecel. Fr. de Guernmenguy.
Des Marais. Morel.

JEAN-JACQUES DE BOISSIEU

GRAVEUR, NÉ A LYON

Lettre communiquée par M. Anatole de Montaiglon.

Il est toujours curieux de voir les commencements d'un artiste, et il est difficile de les mieux saisir que dans la lettre suivante; elle montre Boissieu jeune, luttant contre les obstacles matériels et s'adressant au célèbre graveur Wille pour lui demander son aide et sa protection. Elle est d'autant plus touchante qu'elle est plus modeste, et que celui qui l'a écrite, malgré quelque petitesse et quelque monotonie dans sa manière, est devenu plus justement célèbre. Cette lettre a fait partie de la collection de M. de Châteaugiron. A. DE M.

Monsieur,

Monsieur le conseiller Reiffenstein votre amy, à son retour de Paris m'a fait l'honneur de m'écrire à la campagne, où j'étois alors, et m'a beaucoup engagé à me procurer celuy de faire connoissance avec vous, je n'oublieray jamais ce trait de son amitié, je serois trop heureux si je pouvois mériter l'honneur de la votre et vous exprimer le vif empressement où je suis de la réclamer; ouy, Monsieur, je me feray une gloire et une loy de suivre vos lumières dont je sens tout le prix. L'espérance flatteuse où je suis que vous voudré bien m'en faire part, jointe à la grande envie que j'ay de les mettre à profit, et un amour passionné pour

mon art me donnent un grand courage: enfin Monsieur j'ay une confiance infinie en vos bontés. Monsr le conseillier m'en a beaucoup inspiré en me faisant l'honneur de me parler de vous avec les éloges que méritent vos talens éminents et la bonté de votre cœur. Je n'ay jamais eut tant de plaisir qu'en admirant vos ouvrages; je les admire tous les jours; tout y est précieux et intéressant, enfin je ne crois pas qu'on puisse avoir une plus belle exécution ny qu'on puisse dessiner avec autant de corection, et de finesse; je joins en cela mes foibles accens à la voix des amateurs éclairés.

J'ay l'honneur de vous envoyer deux de mes desseins, et de vous prier de m'en dire votre sentiment. Ils méritent peu votre attention, mais j'espère qu'avec les conseils que vous auré la bonté de me donner et l'application au travail, ils le mériteront mieux dans la suite. Rien n'a pour moy tant d'attraits que l'étude de la peinture et personne n'a peut-être tant d'envie de s'y perfectionner et n'a eut plus d'obstacles. Ma mère m'avoit destiné pour le dessein de la fabrique; j'y suis resté trois ans par obéissance pour elle, luy représentant par intervalle que j'avais beau combattre, que je ne pourrois jamais m'y faire. Elle a à la fin cédé à mes vives instances et depuis deux ans que j'en suis dehors elle m'a laissé la liberté de suivre mon goust. J'ay continuellement dessiné d'apres nature, n'ayant point de plaisir plus piquant et ne trouvant d'émulation que dans mon amour pour cet art

et pour guide que quelques bons tableaux que des particuliers ont eut la bonté de me prêter. Je sens combien un voyage de Paris me seroit utile. Mais ma mère ne veut point en entendre parler; je n'ose plus luy en témoigner mon envie, de crainte d'avoir moins de liberté. Enfin, Monsieur, je serois bien charmé de luy faire voir que cet art là peut être lucratif. Comme vous connoissé les amateurs je vous prie d'avoir la bonté de me procurer une vente de mes desseins; j'aurois l'honneur de vous en envoyer soit dans le genre des effets de lumière et de paisages. Vous me feriés un plaisir des plus sensibles et ma reconnoissance seroit sans égale. Je suis honteux de vous donner cet embarras, mais rien ne pourroit mieux engager ma mère à faire des réflexions en faveur de mon inclination. Je vous en auray une obligation inexprimable et que je n'oublieray jamais. J'ay l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

Monsieur

Votre tres humble et très obéissant serviteur

JEAN JACQUES DE BOISSIEU.

Je vous prie d'avoir la bonté de me dire ce que vous croyé que mes desseins peuvent valoir, cela me feroit une règle.

Mon adresse est chés Mad^e la veuve de Boissieu Rüe Luyzerne près des Terreaux

A Lyon, ce 4e novembre 1761.

NOTES MANUSCRITES

DE CLAUDE GELLÉ, DIT LE LORRAIN

Extraites du recueil de ses dessins

COMMUNIQUÉES ET PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

Par M. le comte LÉON DE LABORDE.

Les deux cents lavis gravés par Richard Earlom, et publiés, en 1777, par John Boydell, sous le titre de *Liber veritatis* (1), ont étendu, en la compromettant, la réputation du recueil admirable que possède le duc de Devonshire. Il est impossible de traduire d'une manière plus futile, plus insipide, plus monotone, en un mot, plus banale, une collection de deux cents dessins, qui sont des chefs-d'œuvre par leur profondeur, leur sentiment, leur variété et leur distinction.

Je viens de passer vingt-quatre heures dans ce musée, c'est-à-dire en compagnie de ce volume qui vaut un musée et par le nombre des productions du grand paysagiste et par leur mérite et par leur valeur vénale. Les ducs de Devonshire, on le sait, en sont les heureux possesseurs depuis plus d'un siècle, et le duc actuel garde ce trésor, avec sa bibliothèque, ses tableaux, et ses sculptures, dans son château de Chatsworth, résidence comme les rois n'en ont

---

(1) *Liber veritatis or a collection of prints after the original desigs of Claude le Lorrain. London, in-folio*, 1777. Les deux premiers volumes contiennent les deux cents planches d'après les dessins du recueil qui appartient au duc de Devonshire, le troisième renferme des gravures d'après des dessins de Claude recueillis de côtés et d'autres.

plus, et qui a englouti, dit-on, dans les quinze dernières années, environ vingt millions de francs. Il y aurait bien à dire sur l'emploi de ce beau denier, mais comment critiquer cette grande prodigalité d'un individu, quand elle devient, pour ainsi dire, par l'hospitalité du seigneur, une dépense d'utilité publique?

Les soins de sa santé retenaient le duc de Devonshire à Brighton; il me donna une lettre pour son bibliothécaire, qui est en même temps son intendant; elle lui prescrivait de mettre le recueil des dessins de Claude Lorrain à ma disposition, de m'ouvrir la bibliothèque, de me montrer les tableaux, le château et le parc, enfin de donner cours aux grandes eaux.

Je n'ai point fait jouer les eaux célèbres de Chatsworth, d'abord parce que le ciel faisait jouer les siennes avec une abondance qui rendait toute comparaison défavorable, ensuite parce que ce jeu m'aurait coûté un temps mieux employé dans les collections du château. Je ne dirai rien ici de la bibliothèque qui est très-riche, non par le nombre des volumes, mais par le choix d'une vingtaine de manuscrits à miniatures et d'une centaine d'anciennes éditions incomparables. La galerie de tableaux n'est digne du lieu que par les portraits de famille; mais elle avait pour moi un grand attrait de curiosité, car j'y devais trouver le plus ancien tableau daté de Jean van Eyck. J'ai vu cette œuvre lachée, lavée, creuse, ces têtes sans individualité, cette platitude générale, et j'ai senti, à l'absence de naïveté, à l'envahissement du métier et de la *maestria*, que le grand peintre, en 1421, c'est-à-dire à ses débuts, n'avait pu peindre ce tableau qui a les rides de la décadence. Telle est ma conviction, mais quand on a contre soi une date en gros caractères (1) et les opinions formelles de MM. Waagen et Passavant, il ne s'agit pas de nier, il faut prouver, et je n'y ferai faute en temps et lieu. Si je dépouille Chatsworth de ce joyau, j'ajouterai un diamant à sa couronne. Une sculpture de Phidias vaut bien un tableau de Jean van Eyck. J'ai trouvé dans la salle d'attente, près de la loge du portier, c'est-à-dire au milieu d'un rebut de sculptures antiques,

(1) On a peint en bas du tableau et en gros caractères JOHES. DE. EYCK. FECIT † ANO. M° CCCC ZI. 30. OCTOBRIS.

une tête de combattant Lapithe, arrachée d'une des sublimes métopes du Parthénon. Dans un moment de générosité, le duc de Devonshire l'enverra à Londres rejoindre ses compagnes au British Museum; la renvoyer à Athènes serait mieux encore, mais ce serait trop exiger.

J'arrive bien vite aux dessins de Claude. L'histoire de ce recueil a été faite par Baldinucci. Le successeur de Vasari, successeur par rang chronologique, n'a pas connu personnellement Claude Gellée, mais il a recueilli, de la bouche de ses neveux, les éléments dont il a composé sa biographie. Il trouva dans leurs mains ce qu'il appelle le *Libro di verità* probablement à l'époque où il fit le voyage de Rome pour écrire la vie du Bernin par ordre de la reine Christine (1). Il raconte que notre grand paysagiste, étant occupé à peindre les quatre tableaux commandés par le roi d'Espagne, en avait à peine terminé les ébauches, que ses compositions, traitées dans sa manière par des mains habiles ou au moins adroites, étaient vendues avec le titre d'originaux dans Rome même et à sa porte. Ne sachant par qui il était trahi, de qui, parmi ses visiteurs et ses habitués, il devait se défier, fatigué d'ailleurs des questions qui lui étaient adressées de tous côtés par les acquéreurs de ses tableaux, il résolut de former un recueil de dessins exacts de ses compositions, et toutes les fois qu'on lui apportait un tableau, en lui demandant s'il le reconnaissait pour une production de sa main, il

---

(1) Je n'ai pu déterminer exactement la date de son voyage à Rome. Tiraboschi s'exprime ainsi: *La Regina Cristina a lui diede l'incarico di scriver la vita del celebre cav. Bernino ed egli perciò nel 1681 andossene a Roma per rendergliene grazie; e pubblicò poi l'anno seguente la detta vita.* (Storia, tomo VIII.) En effet la vie du Bernin parut avec une dédicace datée de Florence et du 5 novembre 1681. Comment se fait-il alors que Baldinucci parle de Claude comme s'il ne l'avait pas vu, et de son recueil de dessins, d'où il a tiré ses renseignements sur les ouvrages du paysagiste, comme s'il était alors entre les mains de ses héritiers, ses neveux? C'est un point à éclaircir: il est d'autant plus important que le silence de Baldinucci ayant beaucoup plus de valeur que la date de 1682 mise au bas d'un dessin, on pourrait placer la mort de Claude Lorrain en 1680, l'année même où il signa le dernier dessin du recueil Devonshire (aujourd'hui le premier).

renvoyait sans plus de paroles inutiles au *Libro di verità*, en disant à l'amateur: *Je ne laisse sortir aucun tableau de mon atelier sans le copier dans ce livre. Je veux que vous soyez juge vous-même dans votre propre doute. Ainsi donc voyez ici si vous reconnaissez votre tableau.* Ces faits (1) ne sont confirmés par aucune autre information, le titre même de *Libro di verità*, qui ne se rencontre pas une seule fois dans les notes manuscrites, est de l'invention de Baldinucci, et il serait déraisonnable de prendre ce récit à la lettre pour exclure de l'œuvre de Claude tous les tableaux qui n'y sont pas reproduits. Je suis porté à croire que ce peintre, déjà célèbre, arrivé en 1650 à cet âge mur, où le génie moins fécond s'attache davantage à ses productions, a voulu conserver un souvenir de ses principales compositions (2), et avant de les envoyer à leurs acquéreurs, c'est-à-dire avant de les perdre, en a fixé les traits principaux dans ce recueil. Quant à l'idée arrêtée d'en former un répertoire authentique, est-elle admissible? Quelque complets que fussent ces dessins, comment pouvaient-ils faire reconnaître l'ori-

---

(1) Voici, à propos de ce recueil, le passage significatif de la vie de Claude Gellée, par Baldinucci:

Deliberò di formare un libro e cominciò a copiare l'invenzioni di tutte l'opere che dava fuori, esprimendo in esse con tocco veramente maestrevole ogni particolarità più minuta del quadro stesso, notandovi eziando il nome del personaggio, per cui era stato fatto, e se male non mi ricordo, l'onorario che ne aveva riportato: al qual libro diede egli il nome di *Libro d'invenzioni, ovvero Libro di verità*, e da quel tempo in poi, ogni qualvolta gli erano portati a vedere quadri suoi o non suoi senza multiplicar parole, faceva vedere il libro, dicendo: Io non do mai fuori opera, che dopo averla interamente finita, io non la copii di mia mano in questo libro. Voglio ora, che voi medesimi ne siate giudici nel dubbio nostro; pero guardate qua se voi riconoscete il vostro quadro: e cosi comecchè chi quella invenzione avea rubata non aveva a gran segno potuto dar nel punto, appariva subito agli occhi di ognuno la differenza e venivasi in cognizione dell' inganno. Baldinucci: Notizie de' professori del disegno. Tome XIII, page 16, édition de 1812.

(2) Je dis principales, parce que nous avons des tableaux authentiques et d'admirables dessins en dehors des dessins du recueil Devonshire et des tableaux qu'ils reproduisent.

ginal au milieu des copies? Par les lignes de la composition, mais rien n'était plus facile que de les reproduire exactement; par le talent avec lequel l'air et la lumière circulaient dans ces paysages, mais ceux qui étaient capables de se laisser tromper par des faussaires, étaient incapables de reconnaître ces qualités dans de petits dessins exécutés à la plume et à la sépia. On sent vaguement dans tout cela la fable, la légende de la pire espèce, la légende intéressée, car on comprend que les héritiers de Claude croyaient rehausser la valeur de leur propriété en donnant à leur recueil de dessins ce caractère officiel. Il n'avait pourtant aucun besoin de ce charlatanisme. Ces 200 dessins sont 200 tableaux. On oublie les marges du papier, la forme du livre, on pénètre dans ces lointains, on se promène dans ces paysages, on se sent en face de la nature. Dans la main de l'artiste l'instrument n'est rien: crayon ou pinceau, papier ou toile, qu'importe! L'âme conduit la main. Dans le recueil de Claude, pas un dessin qui ressemble à son voisin dans la manière de rendre sa pensée, c'est le crayon ou la plume, l'encre de Chine ou la sépia, les rehauts de blanc pour les lumières et du papier de diverses teintes pour fond; mais rien qui sente le métier, ni manière, ni procédés particuliers, ou plutôt une manière et des procédés différents pour chaque dessin, selon que le crépuscule du matin ou du soir, le lever ou le coucher du soleil, et chaque heure du jour éclairent le paysage, sous l'influence des dispositions de son âme.

J'ai passé toute une journée à examiner ce recueil étonnant; chaque dessin m'a suggéré quelque observation, et je pourrais facilement grossir cet article de mes impressions, mais les *archives de l'art* ont été créées en haine des phrases, et je ne suis pas d'humeur à les réhabiliter. Je m'en tiendrai aux faits, pour ainsi dire matériels. A quelle époque Claude Lorrain eut-il l'idée, ou se trouva-t-il dans la nécessité, si l'on admet le récit de Baldinucci, de répéter non pas seulement les tableaux qu'il ferait dorénavant, mais les tableaux qu'il avait faits et vendus jusqu'alors? Le biographe avait appris de ses neveux que c'était à l'époque où il peignait les tableaux du roi d'Espagne. Cette donnée ne nous viendrait en aide que si ces quatre tableaux étaient datés; le sont-ils? Je l'ignore;

mais les dessins qui y correspondent, n° 47 à 50, ne le sont pas. Le dessin n° 158 porte cette note : *Ce jour 26 février 1663, il y a dans mon livre 157 dessins faits de ma main.* Cent cinquante-sept dessins aussi terminés supposent, avec autant de tableaux de cette importance, plusieurs années d'activité. J'en placerai le commencement en 1650, et en effet la date de 1648 est la plus ancienne des tableaux qui, sous forme de dessins, sont entrés dans ce recueil. Les dessins n'ont pas conservé leur reliure originale : détachés une première fois d'un volume, ils ont été taillés et collés avec si peu de soin que les notes sont coupées et en parties cachées par le papier qui sert d'onglet. Un tort plus grave est l'interversion de l'ordre primitif. Non-seulement le relieur a méprisé la chronologie, mais les derniers dessins, ceux qui sont datés de 1677 et 1680, sont placés en tête et les premiers, tandis qu'ils devraient se trouver à la fin. Le seul n° 158 a conservé son rang, mais à cette place il a, après lui, des dessins plus récents, tandis qu'il en a de plus anciens qui le précèdent. Claude légua ce précieux recueil à ses neveux ; il désirait sans doute qu'il restât dans sa famille dont il formait en effet les plus glorieuses archives. Ses héritiers le comprirent ainsi pendant quelques années et répondirent par un noble refus aux propositions du cardinal d'Estrées, chargé des affaires de France à Rome, de 1677 à 1687, et qui voulait restituer à la France ce témoignage du génie de l'un de ses enfants et comme le résumé de sa gloire répandue dans le monde. Quelques années plus tard, l'oubli gagnant les cœurs, le recueil fut vendu pour 200 scudi à un bijoutier français, peut être à Montarsis, grand amateur de dessins, qui le revendit, non pas à Crozat, nous aurions pu le conserver, mais à des marchands hollandais qui le cédèrent au duc de Devonshire. Depuis la perte du tableau de la Transfiguration, que Raphaël peignait pour nous à sa dernière heure, la France a eu de ces mauvaises chances. Ce recueil, acheté peut-être deux cents louis alors, serait payé aujourd'hui 250 ou 300,000 francs sur la table des enchères.

Les notes manuscrites de Claude mériteraient un commentaire développé. Il serait intéressant de rechercher, pour chaque numéro, la biographie du premier acquéreur et ensuite l'histoire du

tableau ; mais ce travail, bien facile pour ce qui touche aux personnes, devient impossible en ce qui concerne les tableaux, à moins de se jeter comme Smith, l'auteur des catalogues, dans une mer de conjectures. En effet, Baldinucci nous dit qu'on copiait Claude à s'y méprendre : je n'en crois rien ; mais on a profité de cette assertion, les faussaires pour fabriquer des copies, les amateurs pour s'attribuer, à l'envi, les originaux du Livre de Vérité. Ces copies ont pu tromper à une époque où la critique était peu avancée ; mais je suis certain qu'un œil exercé désignerait facilement aujourd'hui les deux cents originaux de Claude, à la condition toutefois d'avoir bien présent dans la mémoire les deux cents dessins du recueil Devonshire. Se donner ce but de recherches serait la plus charmante manière de voir le monde entier, poursuivant en tous climats, sous toutes les latitudes, l'œuvre de notre sublime paysagiste, c'est-à-dire le soleil et la lumière dans leurs jours les plus poétiques.

Je donne la transcription que j'ai faite avec soin de toutes les notes manuscrites de Claude. J'ai respecté son orthographe, elle n'est pas bonne ; mais ce serait mal connaître le dix-septième siècle que de chercher, dans cette ignorance de sa langue, la confirmation des contes débités par Sandrart sur sa basse origine et ses débuts idiots. Combien de grands seigneurs, et des plus importants, combien de superbes dames, et des plus distinguées, n'écrivaient guère plus correctement. L'esprit alors et le talent éclataient en dépit des règles de la grammaire ou des lois de l'école, et ils ne s'en croyaient pas de plus mauvais aloi pour cela.

Le volume de format in-folio long, dont la reliure me paraît française, porte le titre suivant :

DISEGNI DI CLAUDE GELLÉE.

1. *On lit au revers du premier dessin :* Audi 10 dagouto 1677 ce présent livre Aupartien à moy que ie faict durant ma vie. Claudio Gillée dit le lorane A Roma ce 23 avril 1680.

2. *Les dessins sont tous signés mais brièvement, et presque tous seulement du monogramme de Claude Lorrain composé d'un C et d'un L. Ce second dessin du recueil est signé sur un fût de colonne ainsi :* Claudio inv. Roma. *Et au revers on lit :* 1678 Romæ Claudio Gellee. A moy.
3. *Je ne répéterai pas que chaque dessin porte le monogramme de Claude, je transcris les notes mises au dos de chacun d'eux :* Claudio fecit in VR. faict pour Paris à Rome.
4. Faict pour Paris. Claudio fecit in VR.
5. Claudio fecit in VR. Faict pour monseigneur l'auec du Mant. *Et en haut de la page :* Il presente disigne io lo facto il quadro per Ill. Sig^re^ francesco Mayer consiglier di S A elettoral di Bauiera. l'ano 1674 a Roma questo (*ou quinto*) Juglio. Claudio Gillée fecit.
6. Claudio fecit in VR. fait pour Paris.
7. « « « faict pour Paris.
8. « « « « « «
9. « « « faict pour Monsig^r^ l'anbasadeur de france mons^r^ de betune a Roma.
10. « « « Faict pour Mos^re^ l'anbassadeur de france m^re^ de betune Roma.
11. « « « faict par un ligiois a Roma a la fecnterie. (*On lit en-*

suite, mais d'une autre main, qui est également du temps :) Paris chez M. d'Argenville secrétaire du Roy.

12. « « « faict pour Napoli.

13. « « « faict pour la S^{té} de ppa Vrbano. (*Cette note est répétée deux fois de sa main.*)

14. « « « faict pour Sa Sain^{té} de ppa Vrbano. fato ppa urbano.

15. « « « faict pour Sig^{re} (*Ce dernier mot est raturé.*) Mons^{re} Ruspiose Roma.

16. « « « faict pour M. Peroche paris.

17. « « « faict pour paris a Roma.

18. « « « faict pour paris.

19. « « « faict pour Mr Peroche A paris.

20. « « « faict pour paris.

21. « « « Napoli.

22. « « « Napo.

23. « « « faict pour Mr Guefie (*Comme ce nom avait été effacé, il a écrit de nouveau* Guefié.)

24. « « « Napoli.

25. « « « Guefie.

26. « « « Paris pr (*La fin de cette note a été coupée par le relieur.*)

27. « « « Pour le secrtaire du marquis Queu.

28. « « « Per il serenissimo Cardinale de Medicis.

29. « « « per Turino.

30. « « « (*Claude n'a rien ajouté à son nom.*)

31. « « « per le min^me^ Sig^r^ Cardinale Giori.

32. « « « per il re di spagna.

33. « « « per le^mo^ sig. duc di Bracinno.

34. « « « per leminentissimo Cardinale Rospioglo (*La fin du nom et de la note a été coupée par le relieur.*)

35. « « « faict per papa Vrbano.

36. « « « pe (*Le reste a été coupé.*)

37. « « « (*Claude n'a rien ajouté à son nom.*)

38. « « « per il Cardinale Giori.

39. « « « per Nicolo Lanze.

40. « « « per Mr Dalij de Grenoble.

41. « « « per Napoli.

42. « « « Quad^r^ fait pour paris (*Cette note est d'une autre main.*)

43. « « « Quad^r^ faict par ll^mo^ sig Cardinale Giorio.

44. « « « Quadro faict per Mr Perochat.

45. « « « Quadro faict per Mr Perochet.

46. « « « Quadro faict per pp Vrbano Sta Marinelle.

47. « « « Quadro per il re di Spagna.

48. « « « Quadro per il re di Spagna.

49. « « « Quadro faict per il re di Spagna.

50. « « « Quadro faict per il re di Spagna.

51. « « « Quadro per il Emo Sig Cardinale Giore.

52. « « « id. id. id.

53. « « « Quadro per pietro pescatore.

54. « « « Quadre faict pour lemno Cardinale poli, si ritrova dal lemimo Cardinale Barberino.

55. « « « faict per Venetia.

56. « « « Quadre faict pour paris.

57. « « « Quadro fait pour paris. Mr Tardif.

58. « « « Quadro faict pour paris.

59. « « « idem. idem.

60. « « « Quadro faict pour Mr Tardiffe. (*Ce dessin était mar-*

qué du n° 61, on a effacé ce chiffre et on l'a remplacé par le n° 68.)

61. « « « Quadro pour Mon^r de Lonchaine.

62. « « « idem. idem.

63. « « « Quadro faict pour il cardinale Giore.

64. Claudio Gillee in v R. Quadre faict pour Paris.

65. Claudio fecit in VR. Quadre faict pour Paris.

66. « « « Quadro faict pour Anstedama.

67. « « « Robert Gayer (*D'un caractère plus gros et d'une autre main*).

68. « « « Quadro faict pour M^r de lonchaine.

69. « « « Quadro faict pour lemin^me Sig Cardinale Giore.

70. « « « Quadro faict per Illmo Sig Mon^s Rospiglioso pp 1668 Aglauro che dimanda a mercurio gran soma di danari per lasciar goder lamore della sorelle chiamata herse. Favola cavata nell' annotasione del secondo libri di Ovidio.

71.	« « «	Quadro faict per il Sig^{r} Gieronimo panese (*ou* Fanese).
72.	« « «	(*Il n'y a rien au dos du dessin qui n'est pas terminé.*)
73.	« « «	faict per il Cardinale pauli poli si ritrova dal Cardinale Antonio.
74.	« « «	(*Rien au dos.*)
75.	« « «	Quadro faict pour Anuerce.
76.	« « «	Quadro per Roma.
77.	« « «	Quadro faict pour Angleter.
78.	« « «	idem. idem.
79.	Claudio fecit in V. R.	tablaux faict pour M^{r} passar.
80.	« « «	Taublaux faict pour le prince de Leancourt.
81.	« « «	Taublaux pour paris.
82.	« « «	Lebrun (*Sans autre remarque, mais peut-être de la main de Le Brun.*)
83.	« « «	Claudio inv^{t} Rome. per il Sig^{r} Gabrielle rense.
84.	Claudio fecit in V.	(*Sans autre annotation.*)
85.	« « «	Quadre faict per Roma.
86.	« « «	Quadro faict per ill^{mo} Sig^{r} monseigneur de Masso.

87. « « « Quadro faict per il sig ference Roma.

88. « « « Quadro faict per ill^mo Conte Cresence.

89. « « « tablaux faict pour monsieur passar.

90. « « « Quadro pour Paris.

91. « « « idem.

92. « « « Quadro faict pour le prince Panfille.

93. « « « Quadro faict pour Mr Fontena.

94. « « « idem. idem.

95. « « « Quadro pour labbé Oliy (*Joly?*)

96. « « « Quadro pour Paris.

97. « « « Quadro faict pour mosieur Ganear (*ou Ganoar*).

98. « « « Quadro per il sig^r Giaouano felice.

99. « « « Quadro faicte per ill^mo monsg. di massimo.

100. « « « (*Aucune remarque.*)

101. « « « idem.

102. « « « faict pour Mr Vareg. (*Ce dernier mot est caché par le papier de l'onglet, on*

pourrait lire aussi Laresse.)

103. « « « Quadro faict pour Avignon.
104. « « « idem. idem.
105. (*La signature est cachée.*) faict pour paris.
106. Claudio fecit in VR. idem.
107. « « Quadro faict per principe panfile.
108. « « Quadro faict pour Mr dufourt.
109. « « Tablaux faict pour lions.
110. « « Quadro pour Mr Paragon a Lions.
111. « « Tablaux faict pour paris.
112. « « Quadro faict por il sigr Angelino.
113. Claudio inv Roma quadro faict por il excellentmo sigr principe Panfil.
114. Claudio Gilee Roma faict pour le duc de Boulon.
115. Claudio inv. Roma faict pour monsieur periez
116. Claudio Gillee Roma faict pour il sigr Verdon (*La fin de cette note est cachée.*)
117. Claudio 1648 Roma faict pour monsig de (*Le nom est effacé.*) portato à Paris par monsieur (*Le nom est effacé.*)
118. Claudio i v f. faict per illmo sig monsieur Limasso (ou Rimasso.)
119. Il principe panfile, Claude.
120. Claudio ivf Cardinalle le quin

121. Jnstradam Claudio.
122. Paris Claudio fecit.
123. Claudio IVf il s^r Lorette.
124. Claudio G. IVf. Il s^r Verdummille to desseche (*todesco?*)
125. Claudio IVf 1652 Roma Mr Laborna.
126. « « « il cardinale Panfile porto a monte Cavalo.
127. Claudio fv Quadro faict por Napoli.
128. Claudio f.v. Roma 1659 IVR faict pour Mr Mielein
129. « « Roma 1653 IV faict per ill^mo sig Carlo Cardello.
130. « « Quadro faict Mr Elis.
131. Claudio fv Roma 1654 faict pour Mr Mierette.
132. Claudio f. Roma 1655 IVF faict per Illmo sig. Carlo Cardello.
133. « Roma 1654 IVf. faict per il sig^r Augustino Bagiano.
134. 1655 Roma Claudio f. VIVf. per ille^mo sig Cardelle.
135. Claudio fv. IVF. 1655 (ou 1645) faict ill^mo sig^r frenessio (*Francesco*).
136. faict sig. Cardinale.... Claudio (*Le reste caché.*)
137. faict pp. Alexandro Claudio fecit in V.R.
138. Monte tabor faict pour monsiere pigliene.
139. Claudio Gillée f. Roma 1658. faict per ill^mo..... (*peut-être Francesco*) Abericii.
140. Claudio IV Roma 1656 faict pour Mr Vinot.

141. Claudio Gellee IVF Roma 1657 faict pour Mr Delag(arde, *cette partie du mot est cachée.*)

142. Claudio Gelle 1657 IVF Roma. Quadro faict pour Mr Delagard.

143. Claudio Gille IV Roma 165 (*La fin de cette date est cachée.*) faict pour Mr Courtois Roma.

144. Claudio Gillee IVF Roma 1658 faict pour Mr (*Le nom est caché, je crois lire* Courtois.)

145. Claudio Gellée tablaux faict pour il Principe don Agostino l'ano 1658.

146. Quadro faict par l'avecque de montpelier Claudio invenit Roma 1662.

147. Claudio IVF 1669 quadre faict pour Mr Delamart.

148. Au dy 3 Febraio 1669 faict pour Epilly.

149. Claudio IV Roma 1660 faict pour Mr (*Le nom est caché, on croit lire* Batteson.)

150. Claude Gelle IVF 1659 Roma faict pour M. Bosout.

151. Quadro pour Mr Dauunton. Claude Gellee inv fecit.

152. Quadro faict per il sigr Beueal. Claude fecit IV.

153. 1661 Claudio IV fecit pour Mr le Brun Roma.

154. Claudio 1661. Au di 6 mars 1675 io fatto le même a mons Cause en petit toile. Claudio Gillée inv fecit pour (*le nom illisible*) Roma.

155. 1661 Claud IV fecit pour Mr Mald(*onald ou Wiald*) Roma.

156. faict per il sig^{r} Bonley. Claudio fecit Roma 1661 settembre, 1.

157. Quadro faict per il sig Angelino Angeli. Claudio I V F Roma.

158. Au dy 26 frebrare 1663 a questo mio libro si ritrovano cento e cinquanto sette disigne di mano mio. questo di suditte faict per lexcelle^{mo} Contestable Colona. Claudio Gillée man^{ra} in Roma.

159. Au dy 26 may 1663 Claude fecit Roma e pour Anverp.

160. Quadro faict per il il^{mo} sig^{re} Dalmalaye in Anuers. Claudio Gilée inv fecit Roma 1663.

161. Ce tableau faict pour l'ill^{mo} monsigneur de Bourlamont Claudio Gillée fecit roma 1664.

162. faict Illmo sig^{r} il sig^{r} Contestable Colonna a Roma 1669 Claude Gellé inv fecit.

163. Taublaux faict pour monsigneur de Bousle (*Bourlemont*?) Claude fecit 1665.

164. Idem. « « «

165. Quadro faict per cicile por 1665 Cla (*Le reste est caché.*)

166. Quadro faict per Illmo sig^{r} Falconier Claudio Gellee 1666

167. Quadro fait per Illmo sig^{r} Contestable Colonna Claudio Gillée inventore 1666.

168. Faict pour ill^{mo} sig^{r} Falconier Claudio inventore 1667.

169. Faict pour Anvers Claudio Gillée inventore fecit Roma 1667.

170. faict pour Mr Barm (*Le reste du nom est caché.*) Claude Gillée 1666.

171. 1667 Claudio inv fecit Roma per Illmo monsig^r di Bourlemont.

172. 1667. A Roma Claudio Gillée inventore fecit per Palerma.

173. Claudio Gillée inventore fecit in Roma 1668. Quadro facto per Illmo monsig^r le conte Waldestain.

174. Claudio Gilée fecit in Roma per Illmo signo^r monsig^r le Conte Waldestain 1668.

175. 1669 quadro facto per Illmo Sig^r Contestable Colona Claude (*Le reste caché.*)

176. Quadro faicto per ill^mo Sig^r Franso Mayer consigliere 1670. le même taublaux a esté faict pour monsieur Fache que j'ay faict (*Le reste est caché.*)

177. Quadro faict per Danemarco io Claudio il sig Bernio (*ou* Bernis) a Roma 1671.

178. Quadro faicto per Illmo Sig^r Contestable Collonna IV fecit Roma Claudio 1672.

179. tablaux faict pour Monsieur Dupassy le gout Roma Claudio I V F.

180. Quadro faict per Illmo sig il sig pauolo Francesque Falconier 1672 (*La fin de la note est cachée.*)

181. Tablaux faict per Illmo il sig^{r} Henri hal (*Difficile à lire*) Evesque d'ypre. Decembre (*La fin de la note est cachée.*)

182. Quadro faict per il Em^{mo} e Rev^{mo} Sig^{r} Cardinale Massimo a Roma 1673 Claudio fecit I V.

183. Quadro fatto per Illmo sig^{r} pauolo Francesco Falconier Claudio I V. Roma 1673.

184. Quadro per l'Emi^{mo} et Rev^{mo} Cardinale Massimo. Claudio Gillée fecit Roma 1674.

185. Quadro facto per Illmo Eccell^{mo} Sig^{re} principe Don Gasparo Altier. Claudio Gillée inv fecit. Juy finij ce present livre ce iourduy 25 du mois de mars 1673 Roma. (*Claude a écrit en outre au bas du dessin :* Libro 8 de Virgilio fo. 231.)

186. Quadro facto per Illmo et Eccell^{mo} Sig^{re} Contestable Collonna. Claudio Gillée Roma 1676 in v. f.

187. Quadro facto per Illmo Sig^{r} Mutio Massimi Roma 1676.

188. Quadro facto per Illmo Sig^{r} Francece Mayer 1676 Roma. Claudio Gillée in v F.

189. Quadro facto per Monsieur l'abbé Chevallier a Roma ce 14 mars 1677. Claudio Gillée fecit.

190. Quadro facto per Illmo et eccel^{mo} Sig^{r} Contestable Collonna. Claudio Gellée (*La fin de la note est cachée.*)

191. Quadro facto per l'Em^{mo} Sig^{r} Cardinale Spada 1677 (*La fin de la note est cachée.*)

192. Quadro facto per Illmo e reverend^{mo} Sig^{r} Monsig^{r} di Bourlemont Roma (*La fin de la note est cachée.*)

193. Quadro facto per Illmo Sig^{r} il Sig^{r} Contestabile Collonna (*La fin est cachée.*)

194. Quadro facto per l'Em^{mo} et Rev^{mo} il Sig. Cardinal Spada.

195 à 199. (*Il n'y a aucune annotation au revers de ces dessins.*)

200. Designe faict pour Illmo e rev^{mo} Sig^{re} Monsigneur di Bourlemont. J'e^{n} faict présent ai Sig^{r} Don Briena familier de Monsig^{r} (*la note et les annotations finissent là.*)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE (1)

DU TOME PREMIER

DES

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS

1re LIVRAISON. — 15 JANVIER 1851.

NICOLAS POUSSIN. — Nicolas Poussin, indiqué deux fois comme parrain en 1609 et 1610, dans les registres baptismaux des Andelys..... 2
Vente d'un champ par son père et par sa mère, en 1613.. *Ibid.*
Lettre à l'abbé Nicaise d'un inconnu qui a assisté aux funérailles du Poussin..... 4
Lettre de Jean Dughet à l'abbé Nicaise sur les estampes, antiquités, dessins et papiers du Poussin, son beau-frère..... 6
Fragment de lettre sur le même sujet, de l'oratorien Fr. Chappuys..... 10

---

(1) Une table des noms d'artistes, cités dans les deux premiers volumes des *Archives*, se trouvera à la fin du tome second.

Autre lettre de Jean Dughet à l'abbé Nicaise..... 10

ANDRÉ FÉLIBIEN. — Huit lettres à l'abbé Nicaise sur les divers ouvrages concernant les arts, sur le Poussin, sur les antiquités, etc. (1679-1685)... 12

J.-P. BELLORI. — Lettre latine de Bellori à Nicaise : il y parle des lettres du Poussin qu'il possède,..... 25

D'Alphonse Du Fresnoy,..... 27

De Pierre Le Maire..... 28

Lettre des héritiers de Bellori à Nicaise, sur les ouvrages de celui-là, soit publiés, soit restés inédits..... 30

Même sujet, lettre d'un ami de Nicaise..... 33

Lettre de Bosquillon à l'abbé Nicaise, sur sa traduction de la description des peintures de Raphaël, par Bellori.... 34

MICHEL LASNE. — Lettres de Huet, du P. Martin et de M. de la Brethonnière, sur la biographie du graveur caennais (1699-1703)..... 39

BERTHOLET FLEMAEL. — Lettre de J.-G. Flemalle, prêtre de Liége, neveu de Bertholet Flemalle (1711).... 49

CHARLES LEBRUN. — Lettre de Lebrun au chancelier Séguier (Rome 1644)..... 52

Lettre de Lebrun à M. Picaut, secrétaire du chancelier (1666) 53

Dédicace au chancelier Séguier d'un recueil de dessins faits à Rome par Lebrun, d'après l'antique..... 54

Lettres de Domenico Guidi, annonçant à Lebrun sa nomination de membre, puis de prince de l'Académie de Saint-Luc de Rome, et réponse de Lebrun..... 60

ROBERT TOURNIÈRE. — Extrait mortuaire de ce peintre (Caen, 1752), communiqué par M. Trébutien..... 70

THÉODORE GÉRICAULT. — Lettre de M. le comte de Forbin à M. le ministre de la maison du roi et à M. le chargé du département des Beaux-Arts, relativement au tableau du *Naufrage de la Méduse*..... 71

2e LIVRAISON. — 15 MARS.

LETTRE DE M. LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL DES MUSÉES, autorisant la publication de la correspondance de M. de Forbin, relative au *Naufrage de la Méduse*.... 81

P.-P. RUBENS. — Deux lettres inédites, communiquées et annotées (1) par M. Lud. Lalanne..... 82

ÉTAT DES GAGES DES OUVRIERS ITALIENS EMPLOYÉS PAR CHARLES VIII, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, et annoté par M. Anat. de Montaiglon..... 94

3e LIVRAISON. — 15 MAI.

NOTE de M. Anatole de Montaiglon SUR LE TOMBEAU DE CHARLES VIII, PAR GUIDO PAGANINO..... 129

JEHAN SOLAS. — Marché passé le 3 octobre 1505 entre Jehan Solas, sculpteur de Paris, et Jehan Tronsson, marchand drapier et bourgeois de Paris, pour l'érection d'un monument représentant le sépulcre de Notre-Seigneur, dans la chapelle de Notre-Dame, située au chevet de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, communiqué et annoté par M. Le Roux de Lincy..... 133

SÉRIE D'ARTISTES DU NIVERNAIS. — Communiquée par M. le comte Georges de Soultrait..... 136

ÉPITAPHES modernes de Nicolas Poussin, de Claude Gellée et de Germain Drouais à Rome; communiquées par M. le comte G. de Soultrait..... 139

Lettre de M. d'Agincourt, adressée de Rome à M. Castellan,

---

(1) Il est inutile de dire que les pièces ci-dessus et toutes les suivantes qui ne porteront point de nom d'annotateur, ont été annotées par M. Ph. de Chennevières, directeur du recueil.

en 1813, sur le monument funéraire et l'extrait mortuaire du Poussin 142

DOMINIQUE BARRIÈRE. — Lettres de l'oratorien Fr. Chappuys à l'abbé Nicaise, relatives à ce graveur marseillais. 151

HYACINTHE RIGAUD. — Lettre de Rigaud à M. de Gaignières. — Lettre de M. de Puyzieulx à M. de Gaignières, communiquées par M. Ch. Grandmaison..... 159

JEAN-FRANÇOIS DE TROY. — Quittance à M. Delalive (1727), communiquée par M. Ch. Grandmaison..... 161

EDME BOUCHARDON. — Proposition de payement de sa statue de l'Amour..... 162

CH.-NIC. COCHIN. — Lettre sur les artistes italiens de son temps, pièce communiquée par M. Fréd. Villot.... 169

SIGISBERT MICHEL. — Réclamations pour des travaux exécutés en Prusse, pièce communiquée par M. Aug. Préault..... 177

J.-B. LEPAON, peintre de batailles. — Billet de recommandation du maréchal de Mouchy, communiqué par M. le baron de Girardot, annoté par M. Paul Mantz.... 181

J.-B. MOREAU, le jeune. — Notice, par Mme Carle Vernet, sa fille..... 183

J.-M. VIEN, au comité d'instruction publique..... 191

J.-L. DAVID. — Billet à l'Académie de peinture, communiqué par M. L. Dussieux..... 192

4e LIVRAISON. — 15 JUILLET.

BREVETS DE LOGEMENTS SOUS LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE, accordés à des artistes ou à des artisans, peintres, sculpteurs, graveurs, orfèvres, etc. (1628-1765)..... 193

MÉMOIRE sur la décoration intérieure du palais des Tuileries, daté du 23 novembre 1744..... 256

LETTRE DE LOYS MOURIER, ymagier (à Jarzé en Anjou), communiquée par M. Ch. Grandmaison..... 260

CLAUDE MELLAN, d'Abbeville..... 261

Extrait de baptême, envoyé au graveur Hecquet, en 1735, par le curé de Saint-Vulfran-de-la-Chaussée;..... 262

Lettre de Cl. Mellan, à Chiartres, dit Langlois;..... 264

Pièces communiquées par M. Haureau, et annotées par M. Anat. de Montaiglon.

BILLET DE MIGNARD ET DE DUFRESNOY A LEBRUN. — Pièce communiquée et annotée par M. Anat. de Montaiglon..... 267

ANTOINE RIVALZ, de Toulouse; acte de baptême dans lequel ce peintre se trouve parrain à la Bastide d'Anjou en Languedoc; communiqué par M. J. Buisson..... 269

FÉLIX LECOMTE. — État d'ouvrage de sculpture fait au pavillon de Luciennes en 1771, pour Mme la comtesse Du Barry, par (Félix) Lecomte, sculpteur du Roi, membre de son Académie royale de peinture et de sculpture; pièce communiquée par M. Eud. Soulié, annotée par M. P. Mantz..... 270

5e LIVRAISON. — 15 NOVEMBRE.

OUVRIERS ITALIENS EMPLOYÉS PAR CHARLES VIII. — Lettres écrites d'Italie par le cardinal Briçonnet; extraits communiqués par M. Fillon (de Fontenay-Vendée)..... 273

JEHAN LA FRIMPE, sculpteur de Bourges; marché pour l'appropriation de la chapelle de Montigny, aujourd'hui des fonts, dans la cathédrale de Bourges (1618-19); pièce communiquéepar M. le baron de Girardot..... 277

ABRAHAM BOSSE, de Tours; réclamation pour le prix de ses gravures de dessins de plantes; communiquée et annotée par M. Anat. de Montaiglon..... 280

JEAN WARIN, de Liége ; son testament, communiqué par M. Fossé-d'Arcosse, annoté par M. Eud. Soulié..... 287

NICOLAS LANCRET. — Lettre du duc d'Antin au sieur Lancret; annotée par M. P. Mantz..... 301

JOSEPH VERNET. — Lettre où il recommande son beau-frère, sculpteur à Avignon (1755); annotée par M. P. Mantz..... 304

J.-B. DESCAMPS. — Lettre de Descamps à Bernardin de Saint-Pierre..... 307

GERMAIN DROUAIS. — Lettre à David, communiquée par M. Niel, annotée par M. P. Mantz..... 314

FRANCISCO GOYA; son extrait mortuaire, communiqué et annoté par M. P. Mantz..... 319

6e LIVRAISON. — 15 SEPTEMBRE.

UN TABLEAU DU ROI RENÉ. — Lettre des Frères mineurs du couvent de Laval à ce prince ; communiquée et annotée par M. B. Fillon (de Fontenay-Vendée)... 321

GERMAIN PILON. — Deux quittances communiquées et annotées par M. Anat. de Montaiglon..... 327

MIGNARD. — Lettre de Grosley à Lépicié sur le père des Mignard, communiquée par M. L. Dussieux..... 329

FRANÇOIS PUGET. — Lettre de Paul Puget au P. Bougerel; communiquée par M. L. Dussieux..... 331

MICHEL SERRE. — Son brevet de peintre des galères du roi, à Marseille, communiqué et annoté par M. Anat. de Montaiglon..... 333

PIERRE BERRUER, sculpteur. — Lettre au comte d'Angevilliers..... 338

J.-L. DAVID. — Jugements des académiciens sur ses envois de Rome..... 340

Billet de Mme Récamier à David..... 346

Lettre de David à M. Bernier, architecte du Louvre..... 347

Pièces relatives au payement des tableaux du couronnement 349
Lettre de David à M. le marquis de Bruslard (tableau du Léonidas) 355

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — Liste chronologique des membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture, depuis son origine, le 1er février 1648, jusqu'au 8 août 1793, jour de sa suppression; par M. L. Dussieux 357

7e LIVRAISON. — 15 JANVIER 1852.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — Liste chronologique, etc. (*suite*), par M. L. Dussieux... 385

MICHEL COLOMBE, de Tours. — Pièce relative à l'achèvement d'un autel commencé par lui, pour l'église des Carmes de Nantes; communiquée par M. B. Fillon..... 425

J.-J. BOISSIEU, de Lyon, graveur. — Lettre à J.-G. Wille, relative à ses premiers essais; communiquée par M. Anat. de Montaiglon 432

NOTES MANUSCRITES DE CLAUDE GELLÉE, DIT LE LORRAIN, extraites du recueil de ses dessins (*Liber veritatis*), communiquées et précédées d'une introduction, par M. le comte Léon de Laborde..... 435

63 S67a vol.1
Etat des gages, des ouvriers italie
Fine Arts Library
AYQ9198
3 2044 033 941 477

THE BORROWER WILL BE CHARGED
A LOST DUE FEE IF THIS BOOK IS NOT
This book should be returned to
the Library on or before the last date

63
S67a
1851-1852

NOT TO LEAVE LIBRARY